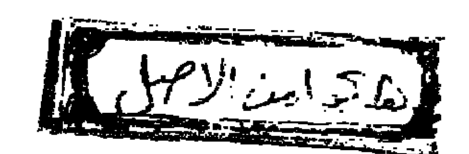


Heures locales / Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15064 – 7 F – DIMANCHE 4 – LUNDI 5 JUILLET 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Les sabres de Dieu

DERRIÈRE les derricks, le Moyen Age. Derrière les technologies de pointe, les procès sans avocat et les exécutions en place publique. Amnesty International vient de dénoncer la « recrudescence effroyable » des décapitations en Arabie saoudite : 105 entre le 15 mai 1992 et le 15 mai 1993, dont 55 depuis le début de l'année. Au cours de la seule journée du vendredi 2 juillet, deux Nigérians, un Pakistanais, un Yéménite et un Saoudien ont subi le supplice du sabre tandis que quatre autres Saoudiens, condamnés pour vol, étaient amputés de la main droite.

Au nom de quels principes s'en émouvoir ? L'ambassadeur d'Arabie saoudite en Grande-Bretagne croit remettre les choses à leur « vraie » place lorsqu'il déclare qu'Amnesty International est une « organisation anti-islamique, faisant preuve d'un mépris évident pour les croyances de tous les musulmans ». Amputations, décapitations ? Rien d'autre, selon ce diplomate, que la stricte application du Coran, qui est « la parole sacrée de Dieu ».

« LES droits de l'homme en Islam ont pour source le Créateur », ne cesse-t-on de répéter du côté de Ryad. Condamner des suspects à l'issue de procès qui ne respectent pas les normes internationales en matière d'équité, sans toujours autoriser la défense à y assister, les mener à la mort sur la seule base d'« aveux » dont on sait qu'ils sont parfois obtenus sous la torture, comme le dénonce Amnesty International, est-ce vraiment agir selon les vœux du « Créateur » ?

Lors d'une démarche inédite, en juillet 1992, dans un cahier de doléances remis au roi Fahd, pas moins de cent sept dignitaires religieux avaient sérieusement critiqué la situation politique, économique et sociale de cette monarchie pétrolière. En mai, une poignée d'universitaires s'étaient enhardis jusqu'à créer un « comité contre l'oppression », d'inspiration islamique, aussitôt interdit. C'est dire que le régime wahhabite doit, aujourd'hui, se battre sur plusieurs fronts à la fois pour maintenir un insupportable statu quo.

DE manière moins voyante et moins provocante que l'Iran et peut-être plus efficace, l'Arabie saoudite ne s'est pas privée de prêter main-forte, sous forme de pétrodollars, aux « fous d'Allah », du Proche-Orient au Maghreb, des territoires occupés par Israël à l'Algérie. Aujourd'hui, en délicatesse avec ses propres intégristes, l'incendiaire tente de jouer les pompiers.

Puits d'or noir et contrats d'armes aidant, l'Arabie saoudite a trop longtemps bénéficié de l'indulgence de la communauté internationale, qui, à dessein, a fermé les yeux sur les graves entorses au respect des droits de l'homme commises par un régime qui appuie, avec arrogance, sa respectabilité sur sa puissance financière.

En déclenchant la guerre du Golfe, les Etats-Unis et leurs alliés avaient, aussi, pour objectif de protéger le royaume wahhabite, qui n'a rien fait, depuis lors, pour adhérer à certaines valeurs devenues universelles. Les prétendus jugements de Dieu ont trop souvent masqué, dans l'Histoire, des enjeux purement humains.



M 0146 - 0704 0 - 7,00 F

Un entretien avec Bill Clinton

- « Il est important de changer l'état d'esprit au sein du G 7 »
- « Le seul point de désaccord avec l'Europe est la Bosnie »

Dans un entretien accordé à sept journaux étrangers, dont « le Monde », Bill Clinton évoque le prochain sommet des sept pays les plus industrialisés du monde, les 7, 8 et 9 juillet à Tokyo. Le président des Etats-Unis explique qu'il s'est lancé dans une « rude » tâche, réclamée avec insistance depuis des années par les autres pays développés : la réduction du déficit budgétaire américain. Il considère que l'essentiel à Tokyo sera l'« état d'esprit » qui y régnera. Le président américain estime enfin que le « seul point de désaccord » entre Américains et Européens concerne « la manière de traiter la Bosnie ».

« Monsieur le Président, c'est votre premier G 7. Qu'attendez-vous du sommet de Tokyo ?

– Pour les dirigeants des pays les plus industrialisés, ce sera l'occasion de réaffirmer leur engagement en faveur d'une politique de croissance globale. Je pense qu'il y aura une véritable discussion sur la manière dont nous devons coordonner nos politiques économiques, les coordonner de façon à produire de la croissance.

» Pendant des années, les autres pays du G 7 ont demandé aux Etats-Unis de réduire leur déficit budgétaire. Nous nous y sommes attelés, et de manière très rude, à la fois avec ce programme de réduction du déficit de 500 milliards de dollars (d'ici à 1997), qui a maintenant été voté par les deux Chambres du Congrès, et en nous attaquant aussi au problème de la politique de la santé, qui est la principale cause du gonflement du déficit. Ces politiques, il faut être sûrs que nous les coordonnons, avec celles des autres, de manière à susciter un niveau général de croissance supérieur à celui que nous avons aujourd'hui.

» Au-delà de la coordination des politiques économiques, nous discuterons – et je l'espère en faisant des progrès – de l'élargissement du commerce mondial et des moyens de conclure avec succès un accord au GATT d'ici à la fin de l'année.

» Enfin, j'espère que nous aurons une discussion sérieuse sur les politiques que poursuit chacun de nos pays pour augmenter l'emploi. Même le Japon, avec son taux de chômage bas par rapport aux critères occidentaux, a aujourd'hui du mal à créer des emplois.

Propos recueillis par ALAIN FRACHON

Lire la suite page 5

Les Etats-Unis, « Gulliver » méditatif

II. – Le partage du fardeau

Page 5

Le PS définit son projet

Réunis à Lyon, les socialistes ont voulu se donner un nouveau corps de doctrine

Voulu par Michel Rocard au lendemain de la défaite électorale de la gauche, les « états généraux » du PS devaient s'achever dimanche 4 juillet à Lyon. Si les enjeux de pouvoir entre les différents courants du parti expliquent nombre de prises de position de ses dirigeants, la « base » veut, au-delà de la remise en cause du comportement des socialistes au pouvoir, définir un nouveau projet capable de séduire les électeurs.

Au-delà de la social-démocratie

par Thomas Ferenczi

Comme les autres partis socialistes d'Europe de l'Ouest, le PS a subi la crise de l'Etat-providence, qui l'a empêché, une fois au pouvoir, de tenir ses promesses. Ainsi que le rappelle Gilles Martinet dans *Vendredi-Idées* (n° 3, juin 1993), la revue de réflexion du Parti socialiste, le « *contrat* » passé par la social-démocratie avec les forces dominantes supposait, « *d'un côté, l'acceptation de la logique du marché et du profit, de l'autre, des augmentations de salaire, une forte protection sociale, l'abaissement de l'âge de la retraite, l'extension du temps libre, l'amélioration des conditions de travail* ». Dès lors que la croissance était fortement ralentie, il devenait difficile, voire impossible, de respecter le contrat.

Toutefois, les socialistes français ont souffert d'un handicap supplémentaire, qui est d'avoir cru plus longtemps que les autres à la révolution et d'avoir considéré avec quelque mépris les politiques de gestion social-démocrate conduites en dehors de leurs frontières.

Lire la suite et nos informations page 8

L'Afrique du Sud prend date

Les négociateurs ont confirmé que les premières élections multiraciales seront organisées le 27 avril 1994

JOHANNESBURG

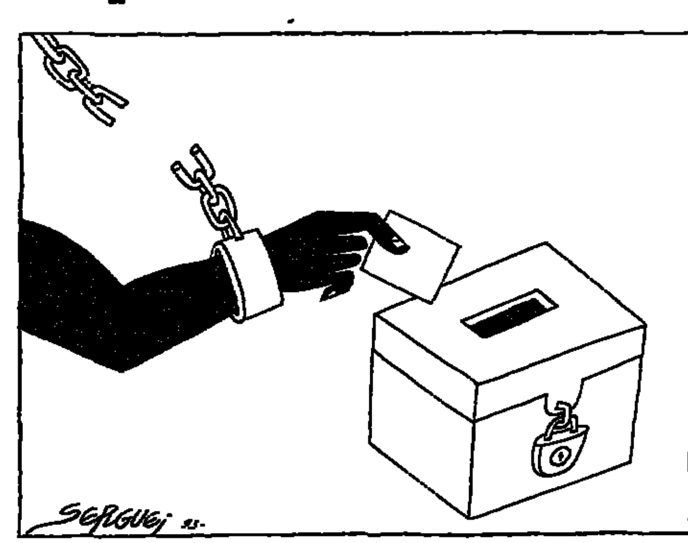
de notre correspondant

Il aura fallu plus de trois ans pour que prenne enfin corps ce qui était inscrit dans la logique de la libération de Nelson Mandela, en février 1990 : les premières élections ouvertes à tous, sans distinction de race ou d'opinion, auront lieu dans un peu moins de dix mois, le 27 avril 1994. Pour parvenir à ce résultat, il aura fallu de multiples crises, des milliers de morts, des centaines d'heures de négociations.

Mais le 2 juillet, la décision a été votée très simplement, sans suspense inutile, au terme d'un bref débat sanctionné par un « *consensus suffisant* ». Il était un peu plus de 13 h 30 quand, vendredi, dans la grande salle du World Trade Center de Kempton Park, le président de séance, Pravin Gordhan, après moins d'une heure de discussions, a mis aux voix la résolution présentée par Cyril Ramaphosa, secrétaire général du Congrès national africain (ANC).

GEORGES MARION

Lire la suite page 6



Les fleurs de la crise

Pendant l'été, trente jardins sont présentés sur les bords de la Loire

CHAUMONT-SUR-LOIRE

de notre envoyé spécial

Cette année, à Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher), l'orange et le jaune – œillets d'Inde, capucines, dahlias, pavots de Californie, tournesols, soucis, œils-de-Suzanne, hémérocalles – dominent largement dans les jardins montrés au public. Ces couleurs sont-elles celles de la crise ? C'est en tout cas le thème imposé pour ce deuxième Festival international des jardins. Un thème que les trente concurrents respectent avec plus ou moins de constance.

Comme l'an passé, ils disposent d'une surface égale, des parcelles d'environ 200 mètres carrés, délimitées par des haies d'arbustes taillés dont la trame a été imaginée par le paysagiste belge Jacques Wirtz. Le budget qui est affecté à chacun d'entre eux ne doit pas dépasser 100 000 francs.

L'année dernière, soixante mille personnes étaient venues à Chaumont, du 1er septembre à la fin octobre, pour visiter la première édition du festival. Une manifestation hâtivement mise sur pied par Jean-Paul Pigeat avec l'aide de l'ancien ministre de la culture, Jack Lang, et de la région Centre. Ce fut un succès en dépit des intempéries qui transformèrent vite le circuit en parcours bourbeux. Pourtant les critiques n'avaient pas manqué. Les plus sévères émanaient de professionnels. On stigmatisait la « *gadgétisation* » de l'opération, son côté clip, éphémère, alors que le jardin est synonyme de durée et d'évolution dans la permanence.

Pour faire taire ces reproches qui ne manqueront pas d'être reformulés, Jean-Paul Pigeat a conservé une dizaine des réalisations de l'an passé : on retrouvera donc le tunnel de bambous du Japonais Hiroshi Teshigahara, la gloriette de l'Espagnol Fernando Caruncho.

EMMANUEL DE ROUX

Lire la suite page 13

DATES

Il y a cent trente ans, la bataille de Gettysburg. page 2

HEURES LOCALES

Paris suspend ses espaces verts

Faute de terrains disponibles la capitale utilise tous les espaces pour planter. Actuellement se prépare la transformation de la dalle de la gare Montparnasse en espace vert.

Course contre la montre à Madine

Le département de la Meuse se prépare depuis des mois à accueillir le Tour de France.

Chartres entre deux siècles

La préfecture d'Eure-et-Loir souhaite transformer son centre historique et « chasser » les voitures d'un parvis encombré.

pages 19 à 26

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or ■ Marché monétaire et obligataire ■ Matières premières ■ Marché international des capitaux.

page 17

Dominique Strauss-Kahn invité du « Grand Jury RTL-le Monde »

Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre de l'industrie et du commerce extérieur, ancien député socialiste du Val-d'Oise, est l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche à 18h30.

Le sommaire complet se trouve page 18

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G-B, 85 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,80 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE S.A.

Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois	536 F	672 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS - pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTPASTER : Send address changes to IMS of NY - Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach. VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____

Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
PP. Paris RP 301 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a cent trente ans

La bataille de Gettysburg

par Bertrand Le Gendre

DE tous les événements de l'histoire des Etats-Unis, la bataille de Gettysburg est l'un des plus mémorables. Nous sommes au début de l'été 1863. Onze Etats du Sud ont rompu, deux ans et demi plus tôt, avec ceux du Nord. La guerre de Sécession fait rage. Elle n'est pas seulement cruelle. Elle menace le rêve des « pères fondateurs » qui, sur les bases des anciennes colonies britanniques, ont bâti une puissance nouvelle qui passe pour un modèle de démocratie. La bataille de Gettysburg (1er-3 juillet 1863) est le moment décisif où se dessine la victoire du Nord, des partisans de l'Union. La guerre civile n'est pas terminée pour cela. Mais la cohésion du pays est sauve. Les Etats-Unis vont sortir du conflit affaiblis par l'épreuve autant que renforcés dans l'idée qu'ils se font de l'excellence de leur système politique. La bataille de Gettysburg aurait tourné en faveur des confédérés que la face du monde en eût probablement été changée...

La victoire, jusque-là, s'était montrée capricieuse. Revers et revanches, retraites et succès : aucun des deux camps ne paraît en mesure de l'emporter malgré les rodomontades qui ont salué la déclaration de sécession. Dans *Autant en emporte le vent*, Margaret Mitchell dépeint avec exactitude l'insouciance et l'arrogance avec lesquelles ceux du Sud sont partis au combat. Moins nombreux que ceux du Nord, ils sont meilleurs cavaliers, plus déterminés. Ce sont de redoutables guerriers. Leurs adversaires s'appuient sur une logistique qui, comparée à la leur, paraît inépuisable. Les Etats du Nord sont davantage peuplés. Ces dernières années, l'industrialisation y a gagné du terrain tandis que les territoires confédérés restaient irrémédiablement agricoles et cotonniers.

Malgré ce déséquilibre apparent, la partie n'est pas jouée. Aujourd'hui encore, nombre d'historiens sont convaincus qu'il s'en est fallu de peu, à plusieurs reprises, pour que le Sud l'emporte. En ce petit matin du 1er juillet 1863, l'Histoire hésite toujours. A Vicksburg, sur la rive orientale du Mississippi, se sont produits, les semaines précédentes, des événements dont le président de la Confédération, Jefferson Davis, a compris le danger mortel. Tenue par les siens, la ville commande la navigation vers le Sud. Sans le ravitaillement qui leur vient du Middle West par le fleuve, les confédérés seraient définitivement affaiblis. Le président Lincoln, qui commande au Nord, lui aussi sait cela, de même que le général Grant qui, à la faveur d'une manœuvre audacieuse, est parvenu, à la tête de ses troupes, au pied de la ville, qu'il encercle.

Un conflit politique et sociologique

Le Nord n'a d'yeux que pour le siège de Vicksburg où se joue, pense-t-on une nouvelle fois à Washington, une partie décisive. C'est le moment que choisissent les confédérés pour tenter un raid, définitif, escomptent-ils pour leur part, sur la capitale fédérale. Le plus capable d'entre eux, le général Lee, est convaincu que le temps ne joue plus en faveur du Sud. Il a conçu cette manœuvre hardie qui consiste, une fois le Potomac franchi, à atteindre, *via* la Pennsylvanie, le cœur de l'Union.

Face à cette menace, Lincoln ne perd pas de temps. Le 28 juin, il a nommé à la tête de l'armée du Potomac, qui va s'illustrer à Gettysburg, un nouveau commandant en chef, le général Meade. Partis du Sud à la poursuite de Lee, les premiers détachements du Nord se heurtent aux confédérés le 1er juillet, non loin de la bourgade de Gettysburg (Pennsylvanie), qui va être le théâtre de la plus grande bataille de la guerre civile, la plus acharnée aussi.

La guerre a commencé trente mois plus tôt avec la sécession, le 20 décembre 1860, de la Caroline du Sud, le premier Etat à proclamer sa rupture avec l'Union. Mais le conflit couvait depuis des années. Il est politique et sociologique. Le fossé n'a cessé de se creuser entre le Nord et le Sud de la jeune République américaine depuis la déclaration d'indépendance de 1776. Deux conceptions de l'avenir s'opposent, presque deux nations. Les Etats-Unis sont à un moment crucial de leur histoire, le plus symptomatique sans doute.

Tocqueville, qui a voyagé de Detroit à La Nouvelle-Orléans trente ans auparavant, a, le premier, saisi l'irréductible singularité de « *mœurs* » qui caractérise ces deux Amériques. « *L'Américain du Sud*, écrit-il, *est plus spontané, plus spirituel, plus ouvert, plus généreux, plus intellectuel et plus brillant. L'Américain du Nord est plus actif, plus raisonnable et plus habile. L'un a les goûts, les préjugés, les faiblesses et la grandeur de toutes les aristocraties. L'autre, les qualités et les défauts qui caractérisent la classe moyenne.* »

Ces deux Amériques-là s'opposent aussi sur la question de l'esclavage. La stricte égalité que, de compromis en compromis, Washington est parvenu à maintenir entre les nouveaux Etats où l'esclavage est autorisé et ceux où il ne l'est pas vole bientôt en éclats. La parution, en 1852, de *la Case de l'oncle Tom* (Harriet Beecher-Stowe) a largement popularisé, au Nord, la cause des Noirs. Les anti-esclavagistes s'organisent. Partisan de l'émancipation et puritain convaincu, John Brown rêve, à la tête d'une petite troupe, d'établir, dans les montagnes de Virginie, un refuge pour les esclaves fugitifs. Après quelques succès, il est arrêté, jugé et pendu. L'émotion, au Nord, est à son comble.

Nous sommes en 1859, l'année qui précède l'élection d'Abraham Lincoln à la présidence. Contrairement à ses prédécesseurs, plutôt falots, ce digne politicien de l'Illinois a du caractère. Sa victoire, longtemps incertaine, serait interprétée au Sud comme un *casus belli*, nul n'en doute. Il faudra un mois à peine, son élection acquise avec seulement 38 % des voix, pour que la rupture soit consommée.

Lincoln n'est pas le « *républicain noir* », c'est à dire anti-esclavagiste, que dépeignent ses adversaires politiques. Il est plutôt homme de compromis : « *Qu'on laisse l'esclavage poursuivre son bonhomme de chemin là où il existe ! Qu'on l'empêche de s'installer là où il n'existe pas encore !* » L'énergie qu'il déploie pour ramener le Sud dans le giron des Etats-Unis, il la puise avant tout dans l'idée qu'il se fait de l'unité de son pays. En 1862, alors que la guerre est à son paroxysme, il déclare : « *Si je pouvais sauvegarder l'Union sans libérer aucun esclave, je le ferais ; si je pouvais le faire en libérant tous les esclaves, je le ferais.* » C'est pourtant le même homme qui, en cette année 1862, annonce l'émancipation des Noirs pour le 1er janvier suivant. La guerre a radicalisé les deux camps. Lincoln est maintenant persuadé qu'il n'est plus temps de tergiverser.

Les troupes de l'Union (les bleus), qui, en ce début du mois de juillet 1863, cherchent à rattraper à marche forcée l'armée de Lee cheminant en Pennsylvanie, chantent *John's Brown Body*, l'hymne-ralliement dédié au héros anti-esclavagiste pendu quelques années auparavant. Longtemps indécise, la bataille de Gettysburg va durer trois jours. Habile tacticien autant que redoutable stratège, Lee est convaincu qu'il lui faut s'emparer des crêtes, au sud de la ville, faute de quoi l'armée de Meade, qui se renforce d'heure en heure, l'emportera.

Le troisième jour, 3 juillet, se lève sans que rien d'irrémédiable se soit produit. C'est alors que contre l'avis de ses généraux, de Longstreet en particulier, lequel va être chargé de la manœuvre, Lee décide une offensive frontale, censée casser l'armée adverse en deux. L'assaut de Cemetery Hill (la Colline du cimetière, la bien nommée) est le moment où tout se joue : le sort de la bataille et, les historiens le diront plus tard, celui de la guerre, donc le devenir des Etats-Unis.



PETER NEWARK'S MILITARY PICTURES

L'affrontement décisif où se dessine la victoire du Nord...

La chaleur est suffocante, les bleus et les gris (les confédérés) sont aussi épuisés que déterminés. Le siège du secteur de Cemetery Hill commence au début de l'après-midi sous un déluge de feu. Onze mille soldats confédérés participent à l'attaque. Vers 13 heures, les canons du Nord se taisent, pour se donner du répit. Croyant l'ennemi à genoux, les confédérés lancent l'assaut exigé par Lee. Le carnage commence.

Aujourd'hui encore, le bilan des affrontements de Gettysburg paraît sidérant : 51 000 morts dont 28 000 sudistes. Cent cinquante mille hommes étaient engagés dans la bataille. Un tiers des effectifs ont ainsi payé de leur vie ce moment inouï de la guerre de Sécession. Un bilan à rapprocher des 620 000 victimes, au total, de cette guerre effroyable, un chiffre supérieur à celui de tous les autres conflits auxquels les Etats-Unis ont été mêlés depuis, Vietnam compris.

Le soir du 3 juillet 1863, les vainqueurs, eux aussi, sont exsangues. Lee bat en retraite sans que l'armée du Potomac ait la force de se lancer à sa poursuite. Le Sud emportera encore quelques victoires, mais la cause est entendue depuis la chute de Vicksburg, le 4 juillet. Le 9 avril 1865, dans le village d'Appomattox (Virginie), Lee se rend à Grant. La guerre de Sécession est terminée.

La « nation » et l'« Union »

Le 19 novembre 1863, Abraham Lincoln fait le voyage de Gettysburg pour y honorer les morts, tous les morts, des combats fratricides de juillet. Il y prononce un discours, critiqué sur le moment en raison de sa brièveté (deux minutes, 272 mots), et considéré, depuis, comme l'allocution la plus fameuse de l'histoire politique des Etats-Unis. Les historiens, qui ont décortiqué ce discours express, notent que le 4 mars 1861, lors de son entrée en fonctions comme président, Lincoln a utilisé vingt fois le mot « Union » et pas une seule fois celui de « nation ». La « Gettysburg Address » marque une rupture avec la vision qu'il s'était forgée jusque-là des Etats-Unis. Le mot « nation » revient à cinq reprises et pas une fois celui d'« Union ». « *Voici quatre-vingt-sept ans*, commence-t-il devant six mille personnes accourues à Gettysburg, *nos aïeux firent naître sur ce continent une nation nouvelle, conçue sous les auspices de la Liberté...* »

La signification politique de la victoire du Nord sur le Sud tient à cette affirmation que, travaillés jusque-là par des forces centrifuges, les Etats-Unis ne sont qu'un désormais. D'une Union improbable, la guerre de Sécession a fait une nation. L'Evangile selon Abraham Lincoln, cette seconde fondation des Etats-Unis, le proclame avec force.

A un an de sa réélection, suivie, presque aussitôt, de son assassinat par un sympathisant sudiste, Lincoln ne dit pas un mot, à Gettysburg, de l'esclavage, qui est à l'origine du conflit. Comme s'il pressentait que ce chapitre-là serait plus difficile à clore.

L'Histoire ne le contredira pas. Au mois d'août 1963, à Washington, au pied du mémorial consacré à Lincoln, Martin Luther King prononce sa célèbre adresse « *I have a dream* ». Il y demande des comptes à l'Amérique d'après la Sécession, qui, dans les faits, n'a pas su affranchir les Noirs : « *Il y a un siècle de cela, un grand Américain qui nous couvre aujourd'hui de son ombre symbolique signait notre acte d'émancipation.* (...) *Mais cent ans ont passé et le Noir n'est pas encore libre. Cent ans ont passé et le Noir est toujours tristement entravé par les liens de la ségrégation, les chaînes de la discrimination...* »

L'Amérique d'aujourd'hui a toujours à voir avec ce péché originel, qui date de sa fondation et dont ni les morts de Gettysburg ni ceux des batailles qui ont précédé et suivi ne l'ont lavée. La déclaration de 1776 a eu beau proclamer que « *tous les hommes naissent égaux* », les « pères fondateurs » ont préféré inclure, en connaissance de cause, l'esclavage parmi les « libertés » héritées des Britanniques. Inégalitaire, aujourd'hui encore, pour les gens de couleur, l'Amérique ne s'en est jamais tout à fait remise.

Parmi les ouvrages consacrés à la bataille de Gettysburg et à sa signification, on peut se référer à :

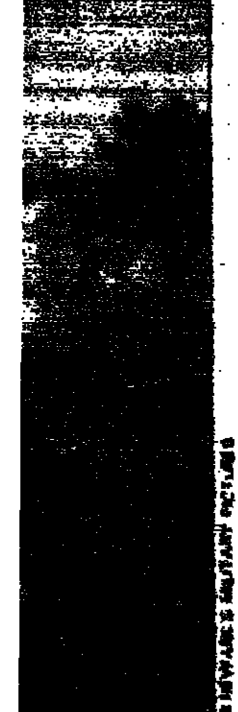
► *La Guerre de Sécession*, de James M. McPherson, préface de Philippe Raynaud. Collection « Bouquins », Robert Laffont, 1991.

► *Gettysburg, 1863*, de Marc Rolland. Collection « Les grandes batailles de l'histoire », Socomer Editions (35, rue Simart, 75018 Paris ; tél. : 42-59-62-20), 1991.

► *La Guerre de Sécession. Les Etats désunis*, d'André Kaspi. Collection « Découvertes », Gallimard, 1992.

► *Lincoln at Gettysburg. The Words that Remade America*, de Garry Wills. Simon & Schuster, 1992.

► *De la démocratie en Amérique*, d'Alexis de Tocqueville. Œuvres, tome II. « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, 1992.





GÉORGIE : après les derniers combats qui ont fait quarante morts et plus de deux cents blessés

L'encerclement de Soukhoumi par les forces abkhazes est presque total

La tension est brusquement montée, vendredi 2 juillet, dans le conflit qui oppose depuis un an les séparatistes abkhazes au gouvernement géorgien. L'offensive des forces abkhazes vise à isoler Soukhoumi, la capitale de la région. Tbilissi accuse la Russie de soutenir militairement les insurgés et de vouloir intégrer l'Abkhazie dans la Fédération de Russie.

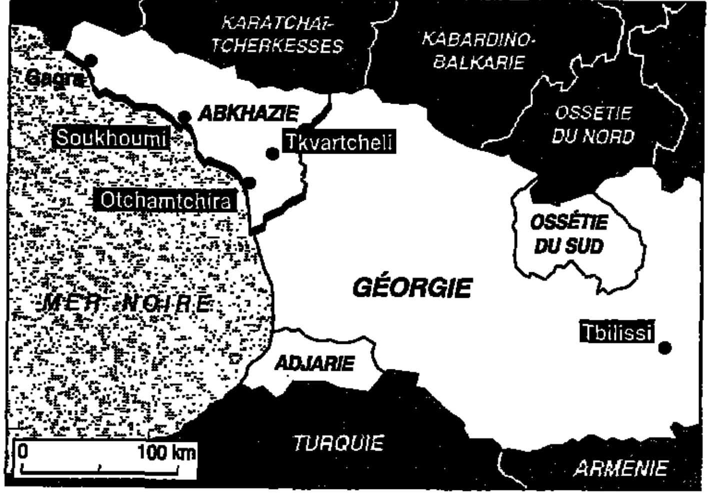
MOSCOU

de notre envoyé spécial

Quarante morts et plus de deux cents blessés à Soukhoumi, douze morts et soixante-cinq blessés à Tamych : l'offensive déclenchée dans la nuit du jeudi 1er au vendredi 2 juillet par les indépendantistes abkhazes contre les positions géorgiennes semble être une des plus importantes et des plus meurtrières engagées depuis le début de ce conflit, il y a environ un an.

L'encerclement de Soukhoumi, la capitale de la région, sur la mer Noire, par les Abkhazes semble maintenant presque total puisque les indépendantistes, qui occupent déjà toute la partie occidentale du territoire, se sont rendu maîtres, vendredi, des villages de Tamych et de Kindga, à 40 kilomètres à l'est, près de la ville d'Otchamtchira. *« Soukhoumi est presque totalement isolée nous ne pouvons plus y envoyer de forces »*, a ainsi reconnu Vladimir Tchikovani, le conseiller militaire du président géorgien Edouard Chevardnadze.

L'ampleur des moyens mis en œuvre par les Abkhazes – les Géorgiens font état d'artillerie lourde mais aussi d'avions, de chars et de vedettes – oblige, une nouvelle fois, à se poser la question du rôle joué par les troupes russes dans ce conflit. Selon les services géorgiens de renseignement, deux mille soldats de la 14e armée russe déployée en Moldavie ont traversé dans la nuit de jeudi à vendredi la frontière avec l'Abkhazie depuis le sud de la Russie et des avions seraient prêts à décoller.



« Les séparatistes ne pourraient pas se permettre ce qu'ils font sans l'aide de la Russie », a déclaré l'ambassadeur de Géorgie à Moscou, Valerian Advadze. Les Géorgiens accusent aussi les Russes d'avoir mis à la disposition des indépendantistes les vedettes qui leur ont permis de débarquer près d'Otchamtchira. Le ministère russe de la défense a catégoriquement rejeté l'ensemble de ces accusations.

Proposition de cessez-le-feu

Edouard Chevardnadze, qui a obtenu vendredi les pouvoirs spéciaux du Parlement géorgien, s'est rendu dans l'après-midi à Soukhoumi pour tenter de rencontrer le président du Parlement abkhaze, Vladislav Ardzinba, et lui proposer un accord de cessez-le-feu. Selon l'ambassadeur géorgien à Moscou, Tbilissi serait prêt à retirer ses troupes d'Abkhazie à condition que les Abkhazes déposent leurs armes. *« Nous sommes prêts à accorder une autonomie complète aux Abkhazes, politique comme culturelle, mais il n'est pas question d'envisager la création d'un Etat indépendant »*, a précisé le diplomate. La semaine dernière, Vladimir Ardzinba avait déclaré qu'il souhaitait que l'Abkhazie soit intégrée dans la Fédération de Russie, ou *« à défaut »* que la Russie assure *« par tous les moyens dont elle dispose »* le droit de l'Abkhazie de créer un Etat autonome.

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, dans un rapport adressé vendredi au *Conseil de sécurité*, a recommandé le déploiement de cinquante observateurs militaires des Nations unies dans les districts abkhazes de Soukhoumi et d'Otchamtchira dans le but de *« décourager, moyennant un déploiement préventif, une nouvelle escalade du conflit »* et de tenter de rétablir l'accord de cessez-le-feu, signé le 14 mai dernier par Edouard Chevardnadze, pour la Géorgie, et Boris Eltsine, au nom des Russes et des Abkhazes.

JOSÉ-ALAIN FRALON

TURQUIE : à la suite d'une manifestation contre la présence d'un écrivain

Le siège d'un hôtel par des islamistes a provoqué la mort de plus de trente personnes

Trente-cinq personnes ont trouvé la mort et une soixantaine d'autres ont été blessées à la suite d'un incendie provoqué vendredi 2 juillet par des manifestants islamistes dans un hôtel de la ville anatolienne de Sivas, en Turquie.

ISTANBUL

de notre correspondante

Près de dix mille manifestants musulmans s'étaient réunis vendredi, après la prière de midi, pour protester contre la présence dans la ville de l'écrivain de gauche Aziz Nesin, âgé de soixante-dix-huit ans, et qui participait, en compagnie d'autres auteurs et intellectuels, à un festival artistique et culturel organisé pour célébrer le poète de la secte musulmane alaouite Pir Sultan Abdal, pendu au XVIe siècle pour son opposition aux autorités ottomanes.

Aziz Nesin, connu pour son goût pour la polémique, avait récemment fait la « une » des journaux lorsqu'il avait annoncé à grand fracas son intention de traduire les *Versets sataniques* de Salman Rushdie, une œuvre officiellement interdite en Turquie. Depuis lors, il avait été menacé à plusieurs reprises et les bureaux du quotidien de gauche *Aydinlik*, qui avait publié des extraits de sa traduction, avaient été récemment attaqués et endommagés par des extrémistes musulmans. Salman Rushdie a lui-même déploré la violence provoquée par son ouvrage et a accusé Aziz Nesin d'avoir utilisé son livre pour ses propres buts politiques. *« L'idée que des êtres humains sont morts à cause de cette forme de cynisme me fait horreur »*, a-t-il déclaré à Londres vendredi.

Les barricades érigées vendredi après-midi par la police n'ont pas suffi pour contenir la foule en colère, après la publication dans la presse locale d'un discours dans lequel M. Nesin avait rejeté le Coran. Des affrontements violents ont éclaté entre les forces de l'ordre et les manifestants, déterminés à punir *« le diable Nesin »*.

En début de soirée un groupe, qui était parvenu à pénétrer dans le hall de l'hôtel mais avait été refoulé des étages supérieurs, a mis le feu au bâtiment. La plupart des victimes ont péri asphyxiées par la fumée, mais plusieurs blessures semblent avoir été causées par les pierres lancées par les extrémistes et les balles tirées par les forces de sécurité pour disperser la foule. Aziz Nesin, légèrement blessé lors de l'attaque, a été évacué sous escorte policière.

Mesures d'urgence

Jusqu'à présent, les manifestations violentes d'extrémistes religieux sont restées rares en Turquie. Le dernier incident grave remonte à 1978, lorsque plus de cent personnes avaient trouvé la mort dans la ville de Kahramanmaras au cours de combats entre alaouites et sunnites. Mais cette attaque meurtrière intervient deux jours seulement après l'incendie d'un autre hôtel, dans la ville de Van, au cours duquel onze personnes ont trouvé la mort, dont plusieurs prostituées russes qui avaient reçu des menaces de la part d'extrémistes musulmans (*le Monde* du 2 juillet).

Un couvre-feu de deux jours a été imposé à Sivas par le premier ministre, Tansu Ciller, qui a convoqué une réunion urgente de son cabinet vendredi soir pour discuter des mesures à prendre pour faire face à la vague de violence qui secoue actuellement le pays.

Dans le sud-est anatolien en effet, les affrontements entre combattants séparatistes kurdes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et forces gouvernementales se font de plus en plus meurtriers. Jeudi, onze soldats sont tombés victimes des combattants kurdes. Vendredi, les forces armées ont pris le dessus lors de combats qui ont coûté la vie à vingt-trois militants du PKK.

Selon le nouveau rapport publié par la Fondation turque des droits de l'homme, 3 929 personnes auraient été tuées *« au cours d'incidents sanglants »* sous le gouvernement de Suleyman Demirel, entre le 21 novembre 1991 et le 24 juin 1993. Durant cette même période, vingt-six personnes seraient mortes sous la torture, neuf portées disparues et 538 auraient été abattues par de mystérieux assaillants.

NICOLE POPE

□ **La Turquie rappelle trois membres de son ambassade à Berne.** – La Turquie a annoncé vendredi 2 juillet le rappel de trois membres de son ambassade à Berne, devant laquelle un manifestant kurde, Semsettin Kurt, vingt-neuf ans, avait été abattu la semaine dernière. Ankara a précisé que les deux agents de sécurité et le chauffeur de l'ambassadeur seront rappelés *« pour éviter tout risque concernant leur sécurité »*. La Suisse avait donné mercredi quarante-huit heures à la Turquie pour lever leur immunité diplomatique afin qu'elle puisse les interroger (*le Monde* du 1er juillet). La Turquie estime que son personnel a tiré en état de légitime défense. – *(Reuter, AFP.)*

Une résolution du Parlement de Kiev

L'Ukraine revendique la propriété des armes nucléaires stationnées sur son sol

A une écrasante majorité – 226 pour, 15 contre et 2 abstentions, le Parlement ukrainien a adopté une déclaration stipulant que *« toutes les armes nucléaires sur son territoire sont sa propriété »*. Ce texte, adopté dans le cadre d'un texte définissant les objectifs de de la politique étrangère du pays, précise par ailleurs que *« l'Ukraine n'autorisera pas leur usage et exclura toute menace d'y recourir dans le cadre de sa politique extérieure. »*

En proclamant ce droit de propriété, les députés mettent l'accent une fois de plus sur ce qu'ils estiment légitimement pouvoir exiger contre le démantèlement des missiles : une compensation évaluée à 2 milliards de dollars et le droit d'utiliser les composants de haute valeur des missiles à des fins civiles. *« Si nous n'affirmions pas que ces armes nous appartiennent, nous ne serons pas habilités à les échanger contre une garantie de sécurité et une indemnisation »*, a expliqué à l'issue du débat Dmitro Pavlichko, président de la commission des affaires étrangères du Parlement.

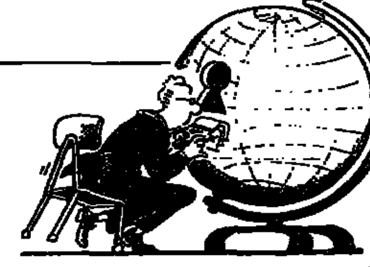
Le président Leonide Kravtchouk, qui continue de proclamer que son pays n'a pas l'intention de demeurer une puissance nucléaire, a reconnu récemment que les revendications ukrainiennes n'étaient pas satisfaites et que cela rendait difficile la ratification par le parlement du traité Start-1 sur la réduction des armements stratégiques et du traité de non-prolifération nucléaire auxquels l'Ukraine avait, en mai 1992, promis d'adhérer.

Les quelque 1 700 charges nucléaires héritées de l'ex-URSS et stationnées en Ukraine font de ce pays, au moins sur le papier, la troisième puissance nucléaire, après la Russie et les Etats-Unis. Il y a cependant une différence entre la présence des armes sur un territoire et leur contrôle : les armes nucléaires stationnées en Ukraine étaient, jusqu'à la mi-juin, officiellement sous le commandement stratégique des forces de la Communauté des Etats indépendants (CEI). Depuis, la situation est ambiguë dans la mesure où les ministres de la défense de la CEI se sont entendus pour supprimer le poste de commandant en chef des forces armées unifiées, occupé par le maréchal Evgueni Chapochnikov. En outre, Moscou et Kiev se sont mis d'accord au cours de difficiles négociations sur le fait que les armes nucléaires ne peuvent être utilisées sans l'autorisation des deux présidents, Boris Eltsine et Leonide Kravtchouk. – *(AFP, Reuter.)*

□ **TADJIKISTAN : quarante morts et cinquante blessés dans un affrontement à la frontière avec l'Afghanistan.** – Un affrontement entre des forces de l'opposition islamiste tadjike et des gardes-frontières russes a fait quarante morts et cinquante blessés à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan vendredi 2 juillet, dans la région de Chouroabad, selon l'agence Interfax. L'état-major des forces russes au Tadjikistan, cité par l'agence, a en outre annoncé qu'un autre accrochage à la frontière, dans la région de Piandj, avait fait dix morts la nuit précédente. – *(AFP.)*

□ **ALLEMAGNE : les députés entérinent le déploiement de troupes en Somalie.** – Le Bundestag (Chambre basse du Parlement) a définitivement entériné, vendredi 2 juillet, après plusieurs semaines de querelles juridico-politiques, le déploiement en Somalie de « casques bleus » allemands. Il s'agit de la première mission outre-mer de la Bundeswehr. Les députés l'ont approuvée par un vote sans surprise, la coalition de centre droit du chancelier Helmut Kohl disposant au Bundestag d'une confortable majorité : 337 députés ont voté « pour » et 185 « contre ». – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES



Eupen, cité belge et germanophone

EUPEN

de notre envoyé spécial

Les guerres ont parfois du bon. Celle de 14-18 a permis à la Belgique de se faire attribuer par le traité de Versailles ce qu'on appelle ici les « cantons de l'Est », 830 km² arrachés aux Prussiens et constituant neuf communes dont les principales sont celles d'Eupen et de Saint-Vith. Du coup, la Belgique, connue pour ses deux populations, néerlandophone et francophone, se regardant parfois en chiens de faïence, peut se présenter comme *« le laboratoire de l'Europe unie de demain »*, en invoquant l'existence d'une troisième composante, celle que constituent les 68 000 germanophones habitant cette région.

Sans lésiner sur les frais de fonctionnement d'une telle *« technologie institutionnelle »*, Bruxelles a carrément accordé aux germanophones un statut d'égalité avec les deux « ethnies » majoritaires quand, en 1970, une réforme constitutionnelle créa trois entités politico-administratives distinctes, les Communautés flamande, « française » (adjectif bizarrement préféré à « francophone », ce qui est une source permanente de confusion pour les étrangers) et germanophone. En 1980, les compétences de ces Communautés furent renforcées, et Eupen est devenue une « capitale » avec un « Parlement » (le Conseil germanophone) et un « gouvernement » (l'exécutif germanophone) émanant *du suffrage universel*.

Rien ne permet au touriste de deviner de quel échafaudage juridique Eupen est le fondement quand il débarque dans cette petite cité au charme rhénan, connue pour son carnaval particulièrement animé. Passé le Mardi gras, tout rentre dans l'ordre. A l'inverse de la Wallonie dans laquelle elle est englobée, la zone germanophone ne vote pas socialiste et demeure très catholique. Place du Marché, une grande statue de la Vierge domine l'espace sur lequel les bistrots sortent leurs tables quand a commencé l'été.

Un crucifix barré d'un buis orne la salle à manger de l'Hôtel Rathaus. Une agence de voyages propose des forfaits pour Lourdes à côté de ceux pour Bangkok. La nouvelle génération est moins pieuse, et un certain matérialisme s'est installé dans les esprits au contact de l'ancien « occupant » allemand, qui passe volontiers une frontière aujourd'hui quasi immatérielle pour venir déposer son argent dans les nombreuses agences bancaires de la ville.

L'anglais commence à apparaître sur les enseignes allemandes et françaises des rues principales. Au marché en plein air, charcutiers et vendeurs de légumes usent de leurs talents de polyglottes pour attirer le chaland dans sa langue. Eupen est sans doute la seule ville au monde où il faut être bilingue pour vendre une salade.

Sésame pour les universités wallonnes – on



n'a pas encore songé à créer des facultés locales, – le français est obligatoire dès la troisième année de scolarité. Mais la langue et la culture allemandes sont la base de l'enseignement primaire et secondaire, ce qui rend partiellement sans objet le combat du Parti des Belges germanophones (PDB, *Partei der Deutschsprachigen Belgier*), né d'une dissidence au sein de la ramification locale des sociaux-chrétiens et aujourd'hui en relative perte de vitesse, dans la mesure où ses revendications ont été prises en compte par un gouvernement national aux petits soins pour *« la troisième Belgique »*.

La minorité la mieux protégée d'Europe

America Square, un petit monument est érigé *« en l'honneur de l'amitié entre les soldats de la 1re division d'infanterie des Etats-Unis et la cité d'Eupen »* lors de la libération de la ville.' L'entrée des troupes du Troisième Reich, le 10 mai 1940, fut saluée par de nombreux drapeaux aux fenêtres d'Eupen et de Saint-Vith. Mais l'impôt du sang exigé par les nazis tempéra rapidement la joie des « retrouvailles ». Quelque deux mille sept cents fils des cantons tombèrent sous l'uniforme de la Wehrmacht, surtout sur le front de l'Est, contre douze tués dans les rangs belges au début des hostilités. *« On a dit*, constate Firmin Pauguet, historien de la région, *que l'annexion hitlérienne a fait plus en faveur de la Belgique que tous les efforts antérieurs des autorités belges. »*

Aujourd'hui, il n'y a plus rien qui ressemble à un courant en faveur du « retour à la mère patrie ». Inquiets des menaces que font peser sur l'avenir les courants séparatistes flamands et wallons, les Eupénois sont même parmi les plus chauds partisans de la *« loyauté fédérale »*. Au 8 Marktplaz, il y a la belle façade ancienne du quotidien local, le *Grenz-Echo* (« l'Echo de la frontière »). Tous les journaux francophones et néerlandophones du jour sont étalés sur le bureau du rédacteur en chef, Heinz Warny. *« Depuis que la régionalisation existe, je constate que les mêmes événements sont présentés de façon différente par la presse flamande et la presse francophone. Mais cela ne m'inquiète pas trop, dans la mesure où ces commentaires ne correspondent pas à l'opinion de la majorité silencieuse. Pour moi, le fédéralisme belge coûtera un peu d'argent mais il peut marcher. »*

Heinz Warny, qui se présente comme *« un germanophone belge »*, habite Saint-Vith. Pour se rendre au journal, il passe tous les matins une quarantaine de minutes au volant de sa voiture, sur une jolie route des Hautes-Fagnes, bordée de rivières à truites et d'auberges de charme chères au Michelin. Cela lui permet de prendre du recul par rapport aux problèmes belgo-belges. Le sort actuellement réservé à sa communauté linguistique lui paraît satisfaisant.

Tout au plus aimerait-il que les germanophones – qui ont un député européen et un sénateur en propre – bénéficient d'une représentation automatique à la Chambre, au lieu de devoir compter sur le bon vouloir des Wallons pour leur faire une place équitable dans la constitution des listes élues à la proportionnelle. Heinz est comme beaucoup de ses lecteurs, persuadé qu'Eupen et Saint-Vith ont quelque chose à dire dans les enceintes nationales. Ils gardent leurs distances à l'égard des Wallons et ils ont résisté aux invites des flamingants qui auraient voulu les entraîner dans leur combat au nom d'un lointain cousinage germanique.

Même son de cloche dans la demeure patricienne qui sert de siège à l'exécutif, présidé par Joseph Maraite, social-chrétien, ancien professeur d'allemand à Spa (en Wallonie). La dernière en date des réformes constitutionnelles va lui donner des moyens financiers accrus. Il a signé ou va signer rien de moins que des *« accords culturels et de coopération »* avec le *Luxembourg, les Pays-Bas, l'Allemagne et la* France.

Autant de pays dont il fréquente les excellences quand – en vertu de la répartition des rôles dans le royaume fédéral – il représente la Belgique aux conseils des ministres des Douze consacrés au tourisme. Bien entendu, le « ministre-président » ne jure que par « l'eurégion Meuse-Rhin » composée, sur le papier, des provinces belges de Liège et du Limbourg, du Limbourg néerlandais et de la région d'Aix-la Chapelle, *« une préfiguration de la future Union européenne »*. Bénéficiant de la confiance de ses administrés, Joseph Maraite est « au pouvoir » depuis dix ans. S'il y a des Belges heureux, ce sont assurément ces membres de *« la minorité la mieux protégée d'Europe »*.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

EUROPE

Soif de revanche en « Herzeg-Bosna »

Les Croates préparent une contre-offensive contre les Musulmans dans la région de Mostar

MOSTAR

de notre envoyé spécial

« Ce n'est pas un secret militaire. Nous allons repousser les Musulmans », affirme calmement Veso Vega, dans le quartier général des forces croates de Mostar, protégé de sacs de sable contre les bombardements. Il est le porte-parole des forces croates (HVO) de l'« Herzeg-Bosna », l'entité proclamée par les Croates en Bosnie-Herzégovine. Vers le front, qui passe sur la rivière Neretva, au milieu de la ville, les troupes du HVO continuent d'affluer.

Ces renforts viennent faire face aux Musulmans, encerclés dans la vieille ville construite par les Ottomans sur la rive est. Sur les collines de l'ouest de la « capitale d'Herzeg-Bosna », l'artillerie du HVO est en batterie. Dans la ville résonnent quelques coups de feu, les combats plus sérieux reprennent en fin d'après midi.

Lors de leur offensive du 30 juin, les Musulmans se sont emparés de quartiers et de villages du nord de Mostar, tentant de faire la jonction avec les forces bosniaques de Jablanica, plus au nord. Contrairement à ce qu'affirme Sarajevo, ils n'y seraient pas parvenus, bien que l'armée bosniaque de Jablanica ait, selon les observateurs de l'ONU, envoyé des troupes vers le sud pour les rejoindre.

« Ils continuent cette percée, il leur manque 10 à 20 kilomètres », précise-t-on au HVO. Les observateurs de l'ONU doutent de la réussite de cette *« tentative désespérée »*. *« D'autant plus que le pont sur la route entre Mostar et Jablanica est coupé »*, souligne le colonel Anjel Morales, commandant des « casques bleus » espagnols dans son QG de Medjugorje.

Assiégés dans des conditions décrites comme *« épouvantables »*, les 25 000 à 35 000 Musulmans qui vivent dans le quartier est de Mostar ont sans doute joué leur va-tout. Avec 2 litres d'eau par personne et par jour, des points de ravitaillement menacés par les francs-tireurs, les Musulmans étaient dans une situation intenable. *« Et un soldat désespéré est un combattant déterminé »*, explique un observateur militaire.

Discours martiaux

Les Croates ont une autre théorie pour expliquer la prise de la caserne stratégique du HVO de Bilejo-Polje, à 6 kilomètres au nord du centre-ville. *« Des Musulmans qui faisaient partie des unités du HVO ont retourné leurs armes contre nous. Nous avons été attaqués de l'extérieur mais aussi de l'intérieur, par totale surprise »*, rage Veso Vega. Les Croates, qui estiment avoir accueilli ici, nourri, abrité et parfois armé des Musulmans victimes du nettoyage ethnique des Serbes dans l'est de l'Herzégovine, veulent faire payer cette « trahison ».

« Plus de plaisanterie. Assez c'est assez, nous préparons la contre-attaque, peut-être aujourd'hui, peut-être demain », affirme, à son tour, à Grude, un porte-parole de la « présidence » d'« Herzeg-Bosna ». Chiffres à l'appui, il démontre que Mostar a toujours été croate, même si le dernier recensement (*« truqué »*, selon lui, par une manipulation sur les limites de la commune) faisait apparaître une légère majorité musulmane (35 % de Musulmans, contre 34 % de Croates).

Outre les discours martiaux, la mobilisation générale décrétée en « Herzeg-Bosna » et les mouvements vers le front, d'autres signes annoncent une contre-offensive : les forces croates ont « demandé » aux « casques bleus » espagnols de la FORPRONU (Force de protection des Nations unies) de se retirer pour des *« raisons de sécurité »* ; toutes les organisations internationales, du Comité international de la Croix-Rouge au Haut Commissariat aux réfugiés, sont interdites dans la ville.

Il y a des « ordres spéciaux » pour la presse, que la police militaire du HVO rembarre sans ménagement aux points de contrôle : *« Pas de journalistes, on a dit ! »* Muni d'une autorisation spéciale de la présidence, et soigneusement « protégé », on peut malgré tout se rendre à Mostar, mais sans s'y attarder. *« Le HVO ne veut pas de témoin »*, affirme un responsable d'une organisation internationale.

Selon de bonnes sources sur place, la police militaire du HVO se livre, dans la partie de la ville qu'elle contrôle, à des arrestations, pour l'instant sans violence, « préventives » et systématiques, de civils musulmans : les hommes en âge de combattre. Plusieurs centaines de cas ont été recensés. *« La situation est très dangereuse. Près de 10 000 Musulmans vivent dans les zones de Mostar contrôlées par les Croates. Nous avons découvert des armes dans des maisons »*, affirme le porte-parole du HVO.

Cafés, restaurants, magasins fermés, couvre-feu strict de 9 heures du soir à 7 heures du matin, interdiction de vendre de l'alcool : l'« Herzeg-Bosna » est en deuil. Mostar, sa capitale, *« est menacée par les Turcs, les islamistes »*, estime un soldat du HVO qui monte au front, abreuvé de propagande. Les Croates veulent prendre leur revanche contre *« les traîtres »*. Elle risque d'être sanglante.

Sur les collines, à l'est, les Serbes, repoussés hors de la ville en juin 1992, observent la partie, envoyant parfois un obus. Les quelque 30 000 Musulmans de Mostar n'ont pas d'échappatoire.

JEAN-BAPTISTE NAUDET



Provinces contrôlées par :
les Serbes les Musulmans les Croates

« Ici, c'est la Croatie »

GRUDE

de notre envoyé spécial

« Ici, c'est la Croatie », proclame un graffiti sur un mur. Sous les panneaux signalétiques des villages, une main anonyme a souvent ajouté à la peinture noire cette précision : *« Croatie. »* Si les politiciens de Zagreb et les représentants des Croates de Bosnie font semblant de croire, à l'instar de la communauté internationale, *« à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine »*, sur le terrain la réalité est assez différente.

Traverser la frontière entre la Dalmatie croate et l'Herzégovine occidentale (sud de la Bosnie) donne l'étrange l'impression de passer de Croatie en Croatie. Pas besoin de bureau de change : le dinar croate est la monnaie d'« Herzeg-Bosna », entité croate proclamée au sud de la Bosnie. Sur les voitures, à côté des plaques « HVO » (Conseil croate de défense), un autocollant « Croatie » est parfois ajouté. Les banques de Zagreb ont des guichets, comme la plus grande compagnie d'assurance croate. Les lignes de téléphone passent par la Croatie. On trouve la presse de Zagreb, qui a des éditions « régionales » pour l'Herzeg-Bosna. Les livres scolaires sont les mêmes qu'en Croatie.

Les dirigeants de la Croatie et de l'Herzeg-Bosna n'y sont pour rien. La mise en circulation du dinar croate, la formation « provisoire » de l'autorité politico-militaire du HVO en Bosnie, sont dues à des raisons de stricte survie : c'est à cause de l'agression serbe et de l'incapacité des Musulmans à se défendre, argumente Mate Boban, le leader des Croates de Bosnie. Il nous disait récemment que *« l'hypothèse la plus probable »* serait que l'Herzeg-Bosna *« devienne une partie de la Croatie »*. *« C'est nous qui en déciderons »*, affirmait-il, avant d'ajouter : *« Ce sera un jour la conséquence – et non la cause, comme on veut le faire croire – de l'inexistence de la Bosnie. »* Si, après la « Grande Serbie », la « Grande Croatie » se construit aux dépens de la Bosnie, les Croates, c'est entendu, n'y seront pour rien.

J.-B. N.

GRÈCE : écarté pour ses positions sur la question macédonienne

L'ancien ministre Samaras lance un nouveau parti

ATHÈNES

de notre envoyé spécial

L'ancien ministre des affaires étrangères, Antonis Samaras, limogé en avril 1992 par le premier ministre, Constantin Mitsotakis, pour ses positions maximalistes sur la question macédonienne, a annoncé mercredi 30 juin la création d'un nouveau parti, « Printemps politique » *(Politiki anixi)*. Ce nouveau mouvement, a indiqué M. Samaras, quarante-deux ans, au cours d'une conférence de presse, a pour ambition de briser la bipolarisation du système politique grec partagé entre la Nouvelle Démocratie (conservateur, au pouvoir) de M. Mitsotakis et le Pasok (socialiste) de M. Papandréou.

M. Samaras veut *« dépasser »* ce clivage traditionnel et proposer au pays, à la veille du XXI[e] siècle, *« une nouvelle génération »* d'hommes politiques. Il communiquera plus tard les noms des membres de son état-major et des personnalités qui le soutiennent.

« Le grand combat commence »

« Nous avons refusé le compromis et choisi la lutte », a déclaré le nouveau leader, en proposant une série de réformes dans tous les domaines de la vie nationale : l'incompatibilité des charges de ministre et de député, l'élection du président de la Cour suprême par les magistrats, un concours national pour les fonctionnaires, le contrôle judiciaire des grands travaux. Le peuple grec *« ne demande plus des miracles politiques ou des politiciens prestidigitateurs, il demande des hommes nouveaux et de nouveaux politiciens décidés à se sacrifier et non à se tirer d'affaire »*.

En politique étrangère, M. Samaras a choisi une ligne nationaliste qu'il avait déjà suivie lorsqu'il était au gouvernement. La question chypriote, l'affaire macédonienne et la protection de la minorité grecque en Albanie sont pour son parti *« des priorités suprêmes »*. Il s'est prononcé pour le resserrement des liens avec la Serbie, l'Iran, les Kurdes et la Syrie, *« sans tenir compte des critiques internationales »*. Pour faire face à la *« menace »* de la Turquie, il a proposé la formation d'un *« arc orthodoxe de Chypre à la Russie en passant par l'Albanie »*. Il souhaite également *« renforcer le rôle dirigeant de l'Eglise orthodoxe grecque »*. *« Il faut que l'on comprenne*, a-t-il dit, *que les Grecs sont dans le monde 20 millions »* (pour une population nationale de 10 millions). *« Le grand combat commence, pour apporter le printemps à tous les Grecs »*, a conclu M. Samaras, acclamé, à l'issue de sa rencontre avec les journalistes, par un demi-millier de partisans aux cris de *« Voilà le premier ministre »*.

M. Samaras a indiqué qu'il présenterait des candidats dans toutes les circonscriptions du pays au cours des prochaines élections prévues au printemps prochain, mais qui pourraient être anticipées. Son parti est crédité de 10 à 15 % des intentions de vote.

DIDIER KUNZ

□ **Le mécanisme d'aide à la population civile est « démantelé ».** – Le ministre espagnol de la défense, Julian Garcia Vargas, a estimé, vendredi 2 juillet, à Madrid, que *« tout le mécanisme d'aide à la population civile* [dans l'ex-Yougoslavie], *qui a bien fonctionné l'hiver dernier, est pratiquement démantelé »*. *« Quand nous arriverons en septembre ou octobre*, a-t-il dit, *on va se rendre compte que toutes les lignes d'approvisionnement sont interrompues, que les ponts ont sauté, que les routes ont été détruites et qu'il n'y a pas de moyen matériel d'acheminer l'aide humanitaire aux centaines de milliers de réfugiés. »* – *(AFP.)*

□ **Belgrade renvoie les observateurs de la CSCE.** – Les autorités de Belgrade ont mis un terme aux missions d'observateurs déployées par la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) dans les provinces du Kosovo, du Sandjak et de Voïvodine.

Une vingtaine d'observateurs avaient été envoyés en novembre 1992 dans les trois provinces. De source diplomatique, on indique qu'il s'agirait d'une mesure de rétorsion de Belgrade contre son exclusion des travaux de la CSCE. – *(AFP.)*

ESPAGNE : un gage de majorité absolue

Les députés nationalistes catalans voteront l'investiture de Felipe Gonzalez

Miquel Roca, secrétaire général et porte-parole de la coalition nationaliste catalane Convergence et union (CIO) de Jordi Pujol, le président de la généralité de Catalogne, a indiqué vendredi 2 juillet au terme d'un entretien avec le roi Juan Carlos, qui consulte l'ensemble des forces politiques, que les 17 députés de CIU voteront l'investiture de Felipe Gonzalez, au terme du débat qui commence mercredi prochain.

Le président socialiste du gouvernement, dont le parti, le PSOE, ne dispose que d'une majorité relative depuis les élections législatives du 6 juin, est ainsi assuré du soutien d'une majorité absolue de députés pour ce vote d'investiture. Il s'agit d'une évolution de la position de CIU. En effet, interrogé sur le fait de savoir si cet appui résultait d'un engagement de M. Gonzalez à rétrocéder à la Généralité 15 % du produit de l'impôt sur le revenu en Catalogne – ainsi que l'avait exigé M. Pujol pour renforcer la majorité socialiste aux Cortès (*le Monde* du 14 juin), – M. Roca a répondu par la négative en précisant que cette décision constitue *« un acte en faveur de la stabilité »*, non la contre-partie d'un tel engagement.

De la même façon, le porte-parole du Parti nationaliste basque (PNV) a indiqué, vendredi, que les cinq députés de ce parti apporteront leur soutien à M. Gonzalez.

PROCHE-ORIENT

Fin de la visite du premier ministre israélien à Paris

M. Rabin s'attend à une « attitude plus équilibrée » de la France

Le premier ministre israélien devait clore, samedi 3 juillet, sa visite officielle en France, au cours de laquelle il a notamment été reçu par le président François Mitterrand et s'est entretenu avec le premier ministre, Edouard Balladur.

Décidément, la cohabitation en France sied bien aux relations franco-israéliennes, et M. Rabin a affirmé n'avoir qu'à se féliciter *« d'une bien meilleure compréhension et d'une attitude plus amicale »* qu'il a trouvées auprès de tous ses interlocuteurs, qu'il s'agisse du président de la République ou du gouvernement. *« J'ai constaté une disponibilité à améliorer les relations et la coopération »*, a déclaré M. Rabin, vendredi lors d'un petit déjeuner de presse. *« J'entrevois en conséquence une meilleure ère pour les relations entre les deux pays à tous les niveaux : scientifique, technologique, économique, culturel, voire, peut-être, en matière de défense »*, a-t-il ajouté. Le ministre de la défense, François Léotard, qu'il a rencontré, devrait se rendre en Israël au début de l'année prochaine.

Finis donc les agacements que suscitaient chez M. Rabin les relations personnelles privilégiées entre le ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès, et le Parti socialiste français, et plus particulièrement MM. Mitterrand et Roland Dumas, l'ancien chef de la diplomatie française. Terminée l'irritation suscitée par la politique jugée pro-arabe des gaullistes. *« Nous nous attendons à une attitude plus équilibrée de la part de la France envers les pays arabes et Israël. Nous n'avons jamais réclamé le monopole »* des liens *« et souhaitons une même approche, une approche positive »*, a indiqué le premier ministre. Véritable serpent de mer des plaidoiries israéliennes à l'étranger, le boycottage commercial d'Israël par les pays arabes a été à l'ordre du jour des entretiens avec M. Mitterrand et le premier ministre israélien caresse l'espoir que l'Occident réclamera prochainement l'abrogation de cette sanction. M. Rabin se demande pourquoi les pays arabes renonceraient au boycottage de l'Etat juif alors que le reste du monde ne dénonce pas cette mesure. Il a obtenu de M. Mitterrand et du président Clinton la promesse qu'ils soulèveraient cette question au sommet du G7 à Tokyo, pour que les sept pays les plus industrialisés publient une déclaration à ce sujet.

Fondamentalisme et terrorisme

Le chef du gouvernement israélien souhaite par ailleurs que la CEE, les Etats-Unis et l'ensemble de la Communauté internationale *« cessent de n'apporter qu'un soutien verbal aux Palestiniens et au processus de paix »* et investissent dans les territoires occupés pour encourager leurs habitants à aller de l'avant dans les négociations avec Israël. La veille, à l'issue de son entretien avec M. Mitterrand, il avait indiqué qu'il avait aussi demandé, comme lors de son séjour à la Haye (*le Monde* du 1[er] juillet), une mise à jour de l'accord d'association CEE-Israël de 1975, *« afin de combler le fossé dans la balance des paiements »* d'Israël (3,5 milliards de dollars l'an dernier).

M. Rabin est déçu par la lenteur du processus de paix, mais aussi par l'initiative prise mercredi par les Etats-Unis proposant aux Palestiniens et à l'Etat juif un document écrit (*le Monde* du 2 juillet) critiqué par les deux parties. Sur le fond, le document *« comporte des modifications »* par rapport à la position initiale de Washington *« qui ne sont pas en faveur d'Israël »*, a-t-il dit. Sur la forme, le rôle des Etats-Unis en tant que *« partenaire à part entière »* ne devant être, à ses yeux, qu'un rôle *« d'intermédiaire »*, Washington ne devrait consigner noir sur blanc ses idées qu'une fois réduit le fossé entre les parties concernées, c'est-à-dire lorsque les propositions américaines représenteront le dénominateur commun entre Palestiniens et Israéliens. C'est, espère-t-il, ce que devrait s'employer à faire, dès la semaine prochaine, le coordinateur des négociations israélo-arabes au département d'Etat, Dennis Ross, qui doit se rendre dans plusieurs capitales du Proche-Orient, pour favoriser la reprise des négociations bilatérales mises en route à Madrid en novembre 1991. Les Palestiniens, pour leur part, estiment que la formule de Madrid est périmée. Le chef de leur délégation à Washington, Haïdar Abdel Chafi, l'a dit, jeudi, à Washington, au terme de la dixième session de pourparlers bilatéraux.

En dépit du récent attentat qui a fait quatre morts à Jérusalem-Est (*le Monde* du 3 juillet), M. Rabin demeure convaincu de l'efficacité du bouclage – depuis mars dernier – des territoires occupés. Israël n'a jamais prétendu pouvoir éradiquer définitivement le terrorisme, fait-il valoir, mais le nombre d'attentats a beaucoup diminué. Il pense que jamais aucune mesure ne pourra totalement empêcher des extrémistes islamistes d'agir, y compris par des opérations suicide pour atteindre leur but : *« Le principal axe du terrorisme aujourdhui sont les groupes fondamentalistes... le khomeinisme sans Khomeiny. »*

MOUNA NAÏM

□ **IRAK : confirmation de la condamnation d'un Français à huit ans de prison.** – Le Quai d'Orsay a confirmé, vendredi 2 juillet, que Jean-Luc Barrière, jeune technicien français détenu en Irak, a été *« condamné à huit ans de prison »*. Un diplomate britannique qui a pu rencontrer M. Barrière, jeudi, dans une prison près de Bagdad, l'a trouvé *« en bonne santé »*. Bagdad a invité Washington et Londres à faire un *« geste humanitaire »* pour obtenir la libération de leurs ressortissants détenus en Irak. Il s'agit d'un Américain, Kenneth Beaty, condamné, au début du mois de mai, à huit ans de prison pour *« entrée illégale »* en Irak, et de trois Britanniques. Trois Suédois purgent également des peines de prison pour entrée illégale sur le territoire irakien.

□ **LIBYE : Paris va demander de nouvelles sanctions.** – Le ministre des affaires étrangères a déclaré au quotidien saoudien *Al Hayat* que la France demandera un renforcement des sanctions contre la Libye pour son rôle dans l'attentat contre un Boeing de la PanAm (270 morts au mois de décembre 1988) et un DC 10 d'UTA (171 morts en septembre 1989), lorsque la question sera de nouveau examinée, le 15 août prochain, par le Conseil de sécurité de l'ONU. Estimant que Tripoli n'a pas coopéré à l'enquête, Alain Juppé précise que *« la France demandera effectivement un accroissement des sanctions (...) si la Libye n'effectue pas d'ici là les gestes attendus »*. – *(Reuter.)*



« Ici, c'est la Croatie »

IENT

israélien à Paris

s équilibrée » de la France

AMÉRIQUES

Les Etats-Unis, « Gulliver » méditatif

II. – *Le partage du fardeau*

Nous terminons aujourd'hui la publication de notre série sur la redéfinition du leadership américain. Amorcé sous l'administration Bush, confirmé avec le président Clinton, le repli diplomatico-militaire des Etats-Unis semble s'accentuer (*le Monde* du 3 juillet). Peut-on donc prévoir une diminution du poids politique des Etats-Unis au sein du monde occidental? Les réponses sont encore incertaines.

WASHINGTON

de notre correspondant

« Ne vous y trompez pas : nous allons continuer à exercer notre leadership. » Le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, se voulait déterminé. Sa mise au point, fin mai, suivait les propos du numéro trois du département d'Etat, Peter Tarnoff, qui venait d'expliquer que les Etats-Unis avaient trop peu de moyens, et trop à faire sur le plan intérieur, pour continuer à jouer un rôle prépondérant sur la scène mondiale.

« Les Etats-Unis sont prêts à agir de manière décisive pour protéger leurs intérêts n'importe où et à n'importe quel moment », poursuivait M. Christopher. Il ajoutait : *« Quand cela sera nécessaire, nous agirons unilatéralement* [...] *Quand une réponse collective sera plus appropriée, nous agirons en mobilisant. »* Il ne le clame pas, parce qu'il sait que c'est impopulaire, mais M. Clinton consacre beaucoup plus de temps à la politique étrangère que ses interventions publiques ne le laissent penser.

L'administration n'ignore pas que la défense des intérêts des Etats-Unis leur impose de rester engagés à l'extérieur. Mais jusqu'à quel point? L'exemple de l'Europe est instructif. Officiellement, la politique est claire : le maintien du lien transatlantique avec le Vieux Continent est essentiel aux Etats-Unis, y compris dans sa composante militaire; l'OTAN en est l'expression et répond aux besoins de sécurité des Européens. S'il n'y a plus d'URSS à dissuader, observe le professeur Samuel Wells, il y a, en revanche, un nombre croissant de pays à rassurer.

Moins de troupes en Europe qu'en Asie

Ce sont tous ceux qui, des pays Baltes à l'Europe centrale, viennent de sortir de l'orbite soviétique; ceux-là tiennent par-dessus tout au maintien d'une présence militaire américaine en Europe. Ils y tiennent d'autant plus que l'Europe de la CEE vient de faire en Bosnie la preuve éclatante de son incapacité à prévenir puis apaiser, à sa porte, une guerre qui a donné lieu à certaines des pires atrocités que le Vieux Continent ait connues depuis 1945. Pour désigner cette paralysie politique et militaire, les Américains parlent d'*« eurosclérose »*.

Jenonne Walker, qui s'occupe aujourd'hui de l'Europe au Conseil national de sécurité, observait déjà il y a deux ans : *« Les Européens sont soucieux de maintenir le lien* [militaire] *avec Washington, ne serait-ce que contre l'éventuelle réapparition d'une menace militaire venant de Moscou et pour s'assurer qu'aucune puissance européenne* (comprendre : la Russie ou l'Allemagne) *ne puisse dominer le continent »* (1). Il reste que le *« lien »*, sous sa forme actuelle, paraît menacé. De 350 000 il n'y a pas si longtemps, le nombre de soldats américains en Europe doit passer à 100 000. Pierre Lellouche, député RPR et expert en stratégie, souligne toute la portée symbolique de ce chiffre : *« Pour la première fois depuis 1945, les forces américaines en Europe vont être inférieures à celles qui sont basées en Asie »* (2).

Officiellement, il n'est pas question de descendre au dessous de ce seuil. A Washington, cependant, des voix de plus en plus nombreuses, et parfois haut placées, s'interrogent sur le maintien d'un tel dispositif militaire. Avant de servir à la Maison Blanche, Jenonne Walker écrivait : *« Sans emploi évident, les forces américaines dans le plus grand pays d'Europe, l'Allemagne, pourraient bien vite passer plus pour des occupants que pour des défenseurs. Cela ne contribuera ni à la stabilité de l'Europe ni aux bonnes relations entre l'Amérique et les Européens. Plutôt que d'attendre de devoir nous retirer, Washington devrait* [...] *fixer un calendrier pour le retrait progressif d'Europe de toutes les forces de combat américaines terrestres, ne laissant que des unités aériennes et navales »*.

Au Congrès, le ton est volontiers au retrait définitif. *« Que cela soit justifié ou non, même du seul point de vue économique, vous n'empêcherez pas un congressiste*, explique Gregory Flynn, de l'université de Georgetown, *de s'étonner qu'on maintienne des bases en Allemagne quand on en ferme tant aux Etats-Unis »*. Un responsable du département d'Etat confiait au *Monde* : *« Qui sait ce que nous ferons vraiment quand, dans un an les troupes russes auront achevé leur retrait d'Allemagne? »* Autrement dit, qui sait si les Etats-Unis ne décideront pas, alors, de réduire encore un peu plus leur dispositif en Europe?

Un leadership moins impérial

Plus grave, peut-être, au Congrès, et dans une bonne partie de l'opinion, on s'interroge ouvertement sur la raison d'être de l'OTAN : à quoi sert-elle si aucun de ses membres, pas plus les Européens que les Américains, n'a jugé que sa mission naturelle d'après-guerre froide était de s'occuper sérieusement de la guerre dans l'ex-Yougoslavie? Fondé ou non, l'argument, dont on peut contester la cohérence, est largement entendu.

La thèse de l'administration est que la disparition pour longtemps d'une menace militaire aussi sérieuse que le fut celle de l'URSS lui permet de se « désengager » tout en maintenant l'influence des Etats-Unis. Celle-ci ne se mesurera plus seulement à l'aune de leur puissance militaire. Elle dépendra largement du poids économique et culturel de l'Amérique : dans le premier domaine, les Etats-Unis peuvent se targuer de perspectives de croissance plus fortes que celles de l'Europe; quant à la culture populaire américaine, la bonne comme la mauvaise, elle n'a jamais paru aussi conquérante.

« Nous allons continuer à exercer notre leadership », répète M. Christopher. Sans doute, mais l'exemple de l'Europe, là encore, indique qu'une nouvelle ère commence. La disparition de l'URSS va naturellement engendrer de nouvelles relations entre alliés occidentaux. A la stratégie du repli américain correspond un leadership américain moins impérial. Le doute sur la présence américaine en Europe ne peut que renforcer cette évolution. Amenés à prendre une part plus grande dans l'organisation de leur défense, les alliés européens devraient prendre aussi une part plus grande dans les décisions. Les Etats-Unis se retrouvent devant le *« dilemme »* suivant, écrit Pierre Lellouche : *« Comment rester le patron, tout en se retirant? »* (2).

Autrement dit, peuvent-ils exercer la même influence, peser du même poids politique, entraîner une décision de façon aussi déterminante avec 100 000 hommes en Europe qu'avec 350 000? Et avec moins de 100 000 hommes, peut-on imaginer que le commandant en chef des forces alliées en Europe reste automatiquement un général américain? Questions éminemment politiques. *Leur* donnant une « réponse de Normand », George Bush disait que les Etats-Unis entendaient dorénavant – c'est-à-dire après la guerre froide – être, dans leurs relations avec leurs alliés, à la fois *« partenaires et leader »*. Est-ce possible?

L'administration Clinton a une expression similaire. Elle parle de la nécessité pour les Etats-Unis d'agir de plus en plus souvent dans un cadre *« multilatéral »*. Quelle que soit la formule, celle de M. Bush ou celle de M. Clinton, il s'agit de « leadership partagé ». Dans sa version activiste, cela donne l'opération « Tempête du désert », les Etats-Unis entraînant des alliés consentants (et contributeurs des fonds); dans sa version profil bas, cela donne Warren Christopher se rangeant aux arguments des Européens pour enterrer toute option militaire en Bosnie.

ALAIN FRACHON

(1) *Foreign Policy*, été 1991.

(2) *Foreign Affairs*, printemps 1993.

FIN

Un entretien avec Bill Clinton

Suite de la première page

Même lorsque la croissance reprend, les pays occidentaux et le Japon ont de plus en plus de difficultés à relancer l'emploi.

– Vous espérez donc que Tokyo augmentera les chances de conclure l'Uruguay Round d'ici à la fin de l'année. Cela veut-il dire que vous pensez qu'un échec dans ce domaine ébranlerait sérieusement le principe même des sommets du G7?

– Il y a bien d'autres pays que ceux du G7 impliqués dans l'Uruguay Round. C'est un des points sur lesquels le premier ministre Balladur a insisté lorsqu'il est venu me voir. Mais je crois que notre rôle est de donner l'exemple. Je sais que c'est difficile à faire quand on est en période de difficultés économiques, quand vous avez vous-même des difficultés. A un degré ou un autre, nous avons tous quelques problèmes politiques à l'intérieur. Je n'en pense pas moins qu'il est très important de changer l'état d'esprit au sein des pays du G7.

» Oui, nous avons des difficultés économiques. Nous avons aussi le pouvoir d'en sortir si nous avons le courage de changer, notamment en libéralisant davantage les échanges commerciaux de manière à susciter une croissance globale. Il sera difficile aux pays les plus riches de se développer si ceux qui sont en dessous d'eux ne deviennent pas à leur tour plus riches de manière à pouvoir acheter nos produits.

» Aussi je crois très fort que nous devrions boucler le G7 en nous engageant avec beaucoup plus de vigueur en faveur de la conclusion de l'Uruguay Round. C'est beaucoup un problème d'état d'esprit. Quand vous avez des difficultés, le pire que vous puissiez faire, c'est de vous replier sur vous-même.

– Alors que dites-vous aux Français, qui ont décidé de ne rien faire concernant le GATT tant que les Etats-Unis n'auront pas levé les sanctions qu'ils viennent de prendre contre les exportateurs d'acier européen? Que répondez-vous lorsque la France insiste pour que les Etats-Unis acceptent le principe d'un mécanisme multilatéral de réglement des conflits commerciaux?

– Ce sont deux questions différentes. D'abord, la procédure qui a été suivie dans l'affaire de l'acier a été entamée après beaucoup de consultations qui ont, pour la plupart, eu lieu alors que je n'étais pas encore président. C'est une procédure qui suit la législation américaine et qui est clairement en conformité avec le GATT. Si l'on pense que les Etats-Unis se sont trompés sur les faits, alors on peut discuter des faits. Mais il n'y a rien d'incorrect dans notre législation, qui n'est pas différente de celle de beaucoup d'autres pays qui font partie du système commercial mondial.

» Quant au mécanisme de réglement des conflits commerciaux, je n'ai rien contre la création d'un mécanisme multilatéral pour faire *appliquer les accords. Cependant*, le GATT envisage très clairement que chaque pays signataire, y compris la France, doit avoir le droit d'agir pour défendre ses intérêts au cas où le mécanisme international s'effondrerait. Si on n'arrive pas à résoudre un conflit – dans un cadre multilatéral, – le système international doit céder le pas. Toute notre section 301 *[le dispositif qui permet aux Etats-Unis d'agir unilatéralement lorsque leurs industriels s'estiment confrontés à une concurrence étrangère déloyale (NDLR)]* ne fait que nous donner la possibilité, en dernier recours, d'agir unilatéralement en cas de carence du système international.

» Si la France souhaite proposer, dans le cadre du GATT, un système qui impose d'abord de chercher à régler un conflit dans un cadre plus multilatéral, avant qu'un pays ait le droit d'agir de son propre chef, je serais plus que disposé à en discuter.

– Personne n'est vraiment satisfait de la formule du G7. Que souhaiteriez-vous changer?

– Il devrait y avoir assez de temps pour une discussion sérieuse entre les dirigeants, sans qu'on soit gêné par toutes sortes de procédures bureaucratiques, une discussion sérieuse sur les grands problèmes. Qu'est-ce qu'on peut faire face à l'incapacité des pays riches à créer des emplois? Qu'est-ce qu'on peut faire pour créer des emplois?



» Prenez le cas de la France, par exemple. Comment expliquez-vous que la France, qui à la fin des années 80 avait un des plus forts taux de productivité en Europe, connaisse toujours un taux de chômage relativement élevé? Même les Etats-Unis, qui ont des coûts de travail inférieurs à ceux de l'Europe, ont du mal à faire baisser leur taux de chômage au-dessous de 7 %.

» C'est de cela qu'il faut parler. On devrait être capable de parler franchement des problèmes politiques et économiques que l'on rencontre pour conclure le GATT. Plutôt que de débattre des termes spécifiques d'un communiqué, il est plus important de savoir si on sort du sommet avec un engagement à faire quelque chose, à agir, à bouger.

– Vous dites, parlant des dirigeants du G7, que votre mission est de donner l'exemple. Pourtant, il y a des doutes quant à la volonté des Etats-Unis d'exercer leur « leadership » dans leurs relations aussi bien avec le Japon qu'avec les Européens.

– Je ne suis pas d'accord. Voilà des années que les autres pays demandent une seule chose aux Etats-Unis, sur le plan intérieur : la réduction de notre déficit budgétaire, déficit dont l'ampleur a créé un déséquilibre significatif dans les relations économiques globales. C'est ce que nous faisons et c'est douloureux parce que nous le faisons en une période économique douloureuse. Ce n'est pas facile mais nous le faisons.

» Deuxièmement, la plus grande crise à laquelle nous ayons eu à faire face depuis que je suis président a été, me semble-t-il, les interrogations sur l'avenir de la démocratie en Russie. Quand il a été clair que la démocratie connaissait des difficultés là-bas, du fait de ce qui arrivait au président Eltsine, je lui ai aussitôt apporté mon soutien. J'ai appelé tous les dirigeants du G7, et d'autres, et je leur ai demandé de soutenir le président Eltsine. Nous l'avons tous fait. Et je pense que ce n'est pas étranger à la suite des événements en Russie. C'était le premier problème *important* auquel nous étions confrontés et je pense que nous nous en sommes très bien sortis.

» Maintenant, le seul point de désaccord entre nous – Etats-Unis et Européens, – c'est que nous ne nous sommes pas entendus entièrement *sur la manière de traiter* la Bosnie. Même si nous avons en fait accompli beaucoup de travail ensemble. Les Etats-Unis ont dépensé près de 300 millions de dollars d'assistance humanitaire à la Bosnie. Nous avons appliqué sanctions et embargos à l'encontre de la Serbie et préconisé des mesures plus dures encore. Nous pensons, et les Allemands pensent comme nous, que l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie doit être levé. La France, la Grande-Bretagne et la Russie ne sont pas d'accord. Je peux le comprendre. Cela ne *veut pas dire, pour autant, que nous* ne puissions pas agir ensemble. Nous ne pouvons pas nous entendre sur tout. Ce n'est pas une raison pour abandonner l'Alliance, abandonner l'OTAN, abandonner le G7. »

Propos recueillis par
ALAIN FRACHON

Fermeture de plus de deux cents installations militaires sur le sol américain et à l'étranger

Le président Bill Clinton a entériné, vendredi 2 juillet, le plan d'une commission indépendante prévoyant la fermeture de 129 installations militaires aux Etats-Unis et la réorganisation de 46 autres. Ces mesures devraient permettre d'économiser quelque 2,3 milliards de dollars d'ici l'an 2000. Parmi les principales installations qui vont être fermées figurent les chantiers navals de Charleston, en Caroline du sud, et de Mare Island, en Californie, l'un des Etats les plus touchés par ce plan.

Par ailleurs, le Pentagone a annoncé que 92 installations militaires américaines à l'étranger, pour la plupart en Allemagne, seraient fermées (comme celles de la trouée de Fulda) ou verraient leurs activités réduites (à la base aérienne de Bitburg, notamment). Ces décisions affecteront 24 000 militaires et 6 600 civils américains ainsi que 8 000 employés locaux. D'autres mesures doivent être prises pour ne laisser en Europe que 100 000 militaires américains d'ici septembre 1996, conformément au souhait de M. Clinton. – *(AFP, AP.)*

□ **Une femme nommée secrétaire à l'armée de l'air.** – Le président Bill Clinton a annoncé, vendredi 2 juillet, la nomination comme secrétaire à l'armée de l'air de Sheila Widnall. Si le Sénat entérine sa nomination, elle deviendra la première femme à diriger une des trois armes de l'armée américaine. Mme Widnall, âgée de cinquante-quatre ans, est professeur d'aéronautique au Massachusetts Institute of Technology (MIT). – *(AFP.)*

Au-dessus des polémiques du moment

WASHINGTON

de notre correspondant

Le ton était serein, confiant. Accordant, à la veille de son départ pour le G7 de Tokyo, un entretien à *sept journaux étrangers* (1), le président Bill Clinton s'est voulu, vendredi 2 juillet, au-dessus des polémiques du moment.

Si son secrétaire au Trésor, Lloyd Bentsen, accuse les Européens d'être le principal obstacle à la conclusion d'un accord au GATT, M. Clinton, lui, n'accuse personne. Il ne se départit jamais d'une extrême courtoisie pour parler des alliés des Etats-Unis, ces partenaires européens et japonais, avec lesquels les *sujets de conflits* se sont, dernièrement, accumulés.

Il n'a pas un mot vraiment critique pour la France, qui entend boycotter le dossier du GATT tant que les Etats-Unis ne lèveront pas les sanctions qu'ils viennent de prendre à l'encontre des exportateurs d'acier européen. Mais il ne laisse pas une seule fois entendre que les sanctions pourraient être levées.

Professoral, toujours à l'aise pour débattre de l'économie, son sujet de prédilection, M. Clinton n'incrimine personne, sinon les difficultés de l'heure, qui, dit-il, rendent les uns et les autres trop timides face aux changements nécessaires pour sortir de la crise. Sa cote de popularité est plus que médiocre, mais sans doute supérieure à celle de la plupart de ses interlocuteurs de Tokyo. Confortablement assis dans le salon ovale de la Maison Blanche, il répond longuement à toutes les questions économiques, et plus rapidement à celles qui ont trait à la politique.

Il a une obsession : l'emploi. A plusieurs reprises, il martèle la même question : pourquoi les pays occidentaux ne créent-ils plus d'emplois? Il a un souci prioritaire, la relance de la croissance, et une conviction : la relance de la croissance et de l'emploi passe par la libéralisation des échanges. Les deux tiers des dernières créations d'emplois aux Etats-Unis, dit-il, l'ont été dans les secteurs qui exportent vers l'Europe et le Japon. Il ne le dit pas brutalement – ce n'est pas le style Clinton – mais il le laisse clairement entendre tout au long de l'entretien : il jugera le résultat du G7 à l'aune de ce que le sommet aura pu accomplir pour faire avancer le GATT.

Al. Fr.

(1) *Corriere della Sera, Financial Times, Frankfurter Allgeimene Zeitung, Globe and Mail, International Herald Tribune, Yomiuri Shimbun* et *le Monde*.

AMÉRIQUES

HAÏTI

Le général Cédras accepte le plan de l'ONU visant à restaurer la démocratie

La délégation du général Raoul Cédras, commandant en chef des forces armées haïtiennes, a jugé « acceptables », le 2 juillet, les propositions faites par Dante Caputo, le médiateur des Nations unies et de l'Organisation des Etats américains (OEA). Ce plan vise à permettre le retour du président Jean-Bertrand Aristide en Haïti et à restaurer la démocratie dans ce pays.

NEW-YORK

de notre correspondant

Auteur du coup d'Etat de septembre 1991 qui avait contraint le Père Aristide à l'exil, le général Cédras a finalement donné son accord à l'issue de cinq jours de discussions à Governors's Island, dans la baie de New-York, où les deux hommes ont négocié par l'intermédiaire du diplomate argentin, sans jamais se rencontrer en tête-à-tête. Vendredi en fin de soirée, le président Aristide n'avait toujours pas donné son aval au « plan Caputo ».

Celui-ci prévoit d'abord la nomination d'un premier ministre par le président de la République, l'organisation d'un dialogue politique au Parlement (en vue notamment de faire adopter les lois nécessaires à la transition) et la ratification par le Parlement de la nomination du premier ministre. Ce plan comprend aussi l'amnistie des putschistes, la nomination d'un nouveau commandant en chef des forces de police (en remplacement de l'actuel titulaire, Joseph-Michel François), la création d'une nouvelle force de police (civile et non plus para-militaire), et la nomination d'un nouveau commandant en chef des forces armées, en remplacement du général Cédras, qui a accepté de démissionner.

Pas d'« humiliation »

Enfin, ce document fixe au 30 octobre au plus tard le retour en Haïti du président Aristide et prévoit, à partir de ce retour, la suspension des sanctions de l'ONU en vigueur depuis le 23 juin (embargo sur le pétrole et sur les armes à destination de Haïti notamment) et de celles de l'OEA, adoptées précédemment. La mise en œuvre d'une coopération internationale comportant une assistance technique et financière au développement est aussi stipulée.

Serge Charles, le porte-parole du général Cédras, a indiqué que *« quelques détails de rédaction »* restaient à régler. Le plus important d'entre eux concerne la date exacte du retour du Père Aristide à Port-au-Prince. Dans un premier temps, la délégation des militaires haïtiens avait proposé le 16 décembre, date anniversaire des élections de décembre 1990, qui avaient porté le Père Aristide au pouvoir.

De son côté, le président haïtien voulait rentrer dans son pays le 15 août, *« voire dès le mois de juillet »*, selon un négociateur. La date de fin octobre finalement retenue devrait notamment permettre de mettre en place les conditions de sécurité permettant le retour du président déchu.

L'un des derniers obtacles à lever proviendrait de la volonté du Père Aristide d'attendre le départ du général Cédras, qu'il souhaite imminent, pour nommer un nouveau premier ministre à Haïti. Celui-ci pourrait être Robert Malval, un homme d'affaires proche du président.

Le Père Arisitide a fait savoir qu'il ne voulait pas serrer la main de celui qui l'avait destitué, même pour signer le texte de l'accord. De leur côté, les militaires ont prévenu qu'ils acceptaient de perdre la partie, mais pas d'être *« humiliés »*.

SERGE MARTI

AFRIQUE

SOMALIE : nouvelle embuscade à Mogadiscio

Mohamed Farah Aïdid est accusé d'être responsable de la mort de trois « casques bleus » italiens

NAIROBI

correspondance

« Nous avons été surpris. C'est la première fois en six mois que nous rencontrons une résistance pareille », dira le porte-parole des « casques bleus » italiens, le colonel Giovanni Fantini, après un accrochage, vendredi 2 juillet, avec des miliciens somaliens qui a fait trois morts et vingt et un blessés dans les rangs de ses compatriotes. Mais c'est aussi la première fois que les soldats transalpins (2 400 hommes cantonnés depuis décembre 1992 à Mogadiscio) menaient une opération de désarmement, au sud, dans un quartier favorable au général Aïdid.

Pris à partie par une foule hostile, les Italiens se sont désengagés, sur ordre de leur commandant, le général Bruno Loi, qui *« ne voulait pas ajouter de l'huile sur le feu »*. C'est à ce moment-là qu'ils ont été pris sous le feu de francs-tireurs, armés de fusils-mitrailleurs et de lance-roquettes. Au moins un Somalien a été tué dans la fusillade et une vingtaine d'autres blessés. Au fur et à mesure du désarmement conduit par les forces des Nations unies dans le sud de Mogadiscio, le fief du général Mohamed Farah Aïdid, le bilan des pertes parmi les soldats de l'ONU s'alourdit. En moins d'une semaine, cinq « casques bleus », trois Italiens, le 2 juillet, et deux Pakistanais, le 28 juin, ont trouvé la mort au cours d'une opération de désarmement. Le général Aïdid veut faire payer cher à l'ONU la démilitarisation de son mouvement, d'où il tire l'essentiel de son influence en Somalie. Apparemment, les soldats italiens se sont fait piéger, vendredi, de la même façon que les « casques bleus » pakistanais lors de la tuerie du 5 juin (vingt-quatre morts) et que les militaires marocains deux semaines plus tard (cinq tués). Les « casques bleus » se trouvent brusquement face à une foule hostile, qui soudain s'écarte pour laisser le champ libre à des francs-tireurs. Les soldats de l'ONU hésitent à riposter, gênés par la présence des civils, qui, selon le porte-parole militaire de l'Opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM II), servent de *« boucliers humains »* aux miliciens du général Aïdid.

La nouvelle a suscité une vive émotion en Italie et va sans doute déclencher un débat sur l'utilité de la présence de soldats transalpins à Mogadiscio, au sein des forces de l'ONUSOM, dont les méthodes sont *« trop prussiennes »*, selon le chef de la diplomatie italienne, Beniamino Andreatta. A Rome, le gouvernement a réaffirmé le maintien de ses soldats en Somalie, en demandant toutefois une représentation italienne au sein de l'état-major de l'ONUSOM, jusqu'à présent dominé par les Américains. A l'origine de cette demande, il faut peut-être chercher des divergences sur la façon de ramener la paix en Somalie. L'ambassadeur italien en Somalie, Enrico Augelli, avait tenté une médiation de dernière minute entre l'ONUSOM et le général Aïdid avant le début de l'assaut contre le QG du général somalien, le 12 juin dernier. Mais il s'était vu opposer une polie fin de non-recevoir par l'amiral américain Jonathan Howe, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en Somalie. Les Italiens souhaitent ménager Mohamed Farah Aïdid, estimant qu'aucun règlement du conflit n'aura lieu sans lui, alors que les Américains semblent décidés à l'éliminer de la scène politique, en espérant que son clan se choisisse un autre chef.

JEAN HÉLÈNE

□ **ALGÉRIE : allègement du couvre-feu.** – En vigueur, depuis le 5 décembre 1992, dans sept départements du centre du pays et étendu à trois autres, le 5 juin dernier, le couvre-feu sera allégé, à compter du dimanche 4 juillet. Il sera raccourci de deux heures et désormais appliqué de 23 h 30 à 4 heures locales, vient d'annoncer le ministère de l'intérieur. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

CAMBODGE

Le gouvernement a prêté serment

Le nouveau gouvernement intérimaire cambodgien a prêté serment, vendredi 2 juillet, lors d'une cérémonie au palais royal de Phnom-Penh. Le cabinet de coalition dirigera le pays durant trois mois, le temps qu'une Constitution soit rédigée par l'Assemblée élue fin mai. Il a aussitôt publié trois décrets visant à maintenir l'ordre. Les forces armées et les structures administratives rivales du pays, à l'exception de celles des Khmers rouges, ont été placées sous l'autorité du nouveau cabinet.

La priorité du gouvernement sera de relancer une économie en faillite : 30 millions de dollars sont requis d'urgence pour payer les salaires des fonctionnaires militaires et civils. Une récente conférence internationale s'est terminée sur une promesse d'aide de 880 millions de dollars ; mais seuls 150 millions ont déjà été débloqués. Le gouvernement a dit vouloir relancer en priorité la production de riz, en réparant les systèmes d'irrigation du pays. – *(Reuter.)*

CHINE

Renvoi du gouverneur de la banque centrale

L'agence officielle Chine nouvelle a confirmé, le vendredi 2 juillet, des rumeurs qui circulaient depuis quelques jours à Pékin : le gouverneur de la banque centrale, Li Guixian, a été démis de ses fonctions. Il devrait être remplacé par le vice-premier ministre chargé de l'économie, Zhu Rongji. Agé de soixante-quatre ans, M. Zhu est le numéro deux du gouvernement derrière Li Peng qui, cardiaque, n'exerce plus depuis quelques semaines la totalité de ses fonctions.

Le renvoi de Li Guixian, un protégé de Li Peng, est lié à l'actuelle surchauffe d'une économie dont la croissance a été proche de 13 % en 1992. En mai, l'inflation dans les villes a approché les 20 %. Les troubles qui devaient aboutir, en 1989, à la répression du « printemps de Pékin » étaient nés, en particulier, d'un mécontentement provoqué par la vie chère. – *(UPI.)*

□ **Manifestations d'étudiants et d'enseignants à Xian.** – De 1 000 à 2 000 étudiants et enseignants de l'université d'électricité de Xian, capitale du Shaanxi, dans le centre-nord de la Chine, ont manifesté à la mi-juin leur opposition à la contruction d'une route près de leur campus, ont reconnu, vendredi 2 juillet, des responsables de l'établissement. Le différend s'est résolu après une intervention des autorités centrales. Ce mouvement est le premier d'une certaine ampleur à survenir sur un campus depuis le « printemps de Pékin, » en 1989. – *(AFP.)*

CUBA

Trois morts lors d'une tentative de sortie du pays

Trois personnes ont été tuées et plusieurs blessées dans la nuit du jeudi 1er au vendredi 2 juillet près de La Havane, lors de l'interception par la garde côtière cubaine d'une vedette américaine venue récupérer des Cubains pour les transférer aux Etats-Unis. Selon l'agence officielle AIN, l'un des hommes blessés a indiqué qu'il se nommait Ricky Robert Hoddynott, résidait à Cayo-Hueso (Floride), et qu'il devait recevoir *« une importante somme d'argent pour chaque personne conduite en territoire américain »*. L'équipage de la vedette *Midnight Express* avait l'intention de transférer aux Etats-Unis un groupe de personnes qui attendaient le bateau à Cojimar, localité située à la périphérie est de La Havane.

Par ailleurs, un communiqué officiel cubain a annoncé vendredi soir l'arrestation de quatre personnes d'origine cubaine résidant aux Etats-Unis. Ces personnes, capturées au nord de La Havane, s'apprêtaient elles aussi à aider des Cubains à gagner illégalement les Etats-Unis, selon les autorités. – *(AFP.)*

MOZAMBIQUE

Le président Chissano ne craint pas une dérive à l'angolaise

Le spectre d'une situation à l'angolaise ne hante pas les dirigeants mozambicains, affirme le président Joaquim Chissano qui considère qu'un consensus pour la paix existe dans son pays : *« En signant les accords de paix, la RENAMO a dit non à la guerre, le gouvernement dit non à la guerre et le peuple dit non à la guerre, il n'y a donc pas à craindre que ce qui s'est passé en Angola se reproduise au Mozambique. »* M. Chissano considère que tous les partis politiques se sont engagés à *« respecter »* les résultats de futures élections.

Avant de quitter Paris, samedi 3 juillet, au terme d'une visite officielle de quarante-huit heures, le chef de l'État mozambicain a tenu à remercier les autorités françaises pour le soutien qu'elles ont accordé au processus de paix. Au cours de son séjour à Paris, M. Chissano, après avoir été notamment reçu par François Mitterrand et Edouard Balladur, a également rencontré le directeur général de l'UNESCO, Federico Mayor, qui lui a promis de soutenir la campagne « Culture de paix » que le gouvernement vient de lancer au Mozambique.

NIGÉRIA

Les militaires divisent l'opposition

Le gouvernement militaire a marqué un point, vendredi 2 juillet, en ralliant à son projet de nouvelle élection présidentielle de grands noms des familles royales du pays ainsi que le parti de la Convention républicaine nationale (NRC) de Bachir Otman Tofa, un des deux candidats au scrutin qui vient d'être annulé. La NRC a en effet mis fin aux contacts au plus haut niveau qui ont eu lieu cette semaine entre ses dirigeants et ceux du Parti social-démocrate (SDP) de Moshood Abiola – vainqueur de l'élection annulée – pour élaborer une position commune face à la crise politique.

Le gouvernement militaire a aussitôt annoncé un *« remaniement de toutes les lois électorales »* et l'octroi des pleins pouvoirs à la Cour suprême, qui sera seule habilitée désormais à se prononcer sur les recours en justice concernant l'élection présidentielle. – *(AFP.)*

L'Afrique du Sud prend date

Suite de la première page

Le premier article de cette résolution stipule que *« le Forum (...) confirme la date du 27 avril 1994 comme étant celle des élections »*. Six mains, dont celles des représentants du Parti conservateur (CP) et du mouvement Inkatha de Mangosuthu Buthelezi, se sont levées contre. Dix-neuf autres ont voté pour, dont celles de l'ANC, du Parti national au pouvoir et du gouvernement. Après avoir constaté que le Forum, conformément à la procédure définie pour sanctionner le vote des résolutions, venait de manifester ce *« consensus suffisant »*, le président de séance, sous les applaudissements des délégués et de nombreux journalistes, a déclaré la résolution adoptée.

Aussitôt, les délégués du CP et de l'Inkatha contestaient cette décision, arguant n'avoir pas constaté le consensus remarqué par le président. Un bref débat sémantique s'engageait alors pour définir les limites de la notion de consensus, mais le président suspendait la séance pour permettre aux délégués de déjeûner. Lorsqu'une heure et demie plus tard, ces derniers reprenaient leur place, le CP et l'Inkhata annonçaient qu'ils quittaient la salle. Au cours d'une conférence de presse, quelques instants plus tard, les représentants du Parti conservateur devaient préciser qu'ils allaient discuter avec la direction de leur formation avant de décider si leur sortie était définitive. Quant aux délégués de l'Inkatha, ils déclaraient dans les couloirs que leur geste était une manifestation de protestation qui n'avait pas valeur de retrait.

Des principes contraignants

Ni le gouvernement, en la personne du ministre du développement constitutionnel, Roelf Meyer, ni l'ANC, par la bouche de Cyril Ramaphosa, n'ont caché leur bonheur. *« Nous sortons de cette séance avec un profond sentiment de satisfaction »*, a déclaré ce dernier, à la fin de la journée, laissant entendre que cette heureuse issue aurait de rapides conséquences sur la levée des sanctions qui pèsent encore sur l'Afrique du Sud. Quant à M. Meyer, il n'a pas écarté la possibilité que les élections aient lieu plus tôt que prévu, *« si des progrès suffisants étaient faits »*. Un optimisme qui contrastait avec les prudences de la veille, lorsque, malgré les sources « bien informées » assurant que le résultat était à portée de main, chacun redoutait une mauvaise surprise.

Le Congrès national africain aura tout fait pour parvenir à ce succès. Sous la pression du gouvernement, il a d'abord admis le principe d'un partage du pouvoir pour une durée de cinq ans ; sous celle de l'Inkatha, il a ensuite concédé celui d'une Constitution intérimaire, qui, négociée par les partis politiques, aura force de loi jusqu'à la promulgation de celle qu'élaborera la future Assemblée constituante ; il a enfin accepté que la Constitution définitive soit liée par des principes contraignants – parmi lesquels figurent de forts pouvoirs régionaux – préalablement définis par les négociateurs, et non par les élus du suffrage universel.

Autant de concessions qui sont loin de faire l'unanimité dans ses rangs. Si l'ANC y a néanmoins consenti, c'est qu'il estimait qu'à la seconde même où elle serait fixée, la date de l'élection ne pourrait plus être remise en cause, ce qui aurait pour effet de sensiblement modifier le jeu politique. Durant quelques mois, les amis de M. Mandela devront certes encore compter avec la logique d'une négociation où chaque parti, quelle que soit son influence véritable, pèse le même poids. Mais ils ne doutent pas que bientôt, lorsque les électeurs auront remis chaque formation à sa place, ils seront en bien meilleure position pour agir sur les événements.

La souplesse de l'ANC

Avec une souplesse remarquable, et au prix de quelques entorses à ses principes, l'ANC a réussi à mettre tout le monde au pied du mur, ôtant à chacun ses derniers prétextes pour continuer à refuser la sanction du vote. Seule l'extrême droite n'a pu être satisfaite, mais ses revendications qui, sous couvert d'autodétermination du « peuple afrikaner », équivalent à recréer un Etat gouverné par la loi de la minorité, étaient, il est vrai, peu acceptables.

Dès le lundi, les commissions mises en place pour délimiter les pouvoirs des futures régions et esquisser la Constitution intérimaire devaient se réunir à nouveau. L'Inkatha a déjà annoncé qu'en dépit de son mouvement d'humeur elle reviendra à la table des négociations dans deux semaines, lorsque les travaux des commissions y seront évoqués. *« Nous allons soigneusement examiner chaque clause »*, a prévenu l'un de ses dirigeants, reconnaissant implicitement que son parti ne pouvait pas se permettre de dédaigner l'assemblée où se joue l'avenir du pays.

L'extrême droite fait face aux mêmes contraintes, mais ses réponses sont plus aléatoires, obligée qu'elle sera de choisir entre l'activisme de sa composante néonazie – celle qui, la semaine dernière, sous la direction du Mouvement de résistance afrikaner (AWB) a mené l'asssaut contre le World Trade Centre – et le réalisme relatif de son aile « politique » qu'incarnent, notamment, le Parti conservateur et le général Constand Viljoen, chef du Front du peuple afrikaner (AVF). Quelle que soit sa décision, elle ne paraît plus être en mesure de peser sur un processus qui a pris vendredi une direction irrévocable.

GEORGES MARION

ASIE

THAÏLANDE

Bangkok est-elle une ville de prostitution ?

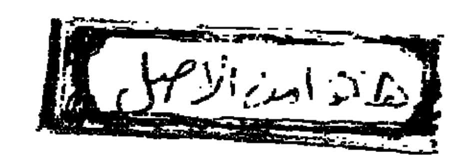
Le gouvernement de la Thaïlande vient de s'élever contre une qualification relative à la capitale du pays insérée dans le *Dictionnaire de Langue et de Culture anglaises* publié à Londres par Longman. Dans la dernière édition de cet ouvrage, il est écrit que cette ville est *« souvent citée comme un lieu où exercent de nombreuses prostituées »*.

La maison ainsi mise en cause a déclaré vendredi 2 juillet que les définitions de ses dictionnaires *« n'essaient pas de refléter la réalité telle que l'on voudrait qu'elle soit mais telle qu'elle est »*. Chaque définition, a-t-elle précisé, est vérifiée par les avocats de Longman avant publication. – *(AFP.)*

□ **JAPON : l'opposition rejette toute coalition avec le PLD.** – Sept chefs de parti japonais ont déjà rejeté toute coalition avec le Parti libéral démocrate (PLD, conservateur, au pouvoir depuis 1955) après les législatives qui doivent avoir lieu le 18 juillet. En réponse à une telle offre, implicitement formulée vendredi 2 juillet par le premier ministre sortant Miyazawa, le parti socialiste, principale formation d'opposition, le Parti socialiste démocratique et le Komeito (centristes) ainsi que le Parti communiste ont refusé. Trois autres formations – deux groupes ayant fait dissidence il y a peu du PLD (le Parti pionnier et le Parti de la renaissance) ainsi que le Nouveau Parti du Japon, créé en 1992, aussi par un ancien du PLD – avaient par avance annoncé leur refus d'une telle coalition. – *(Reuter.)*

□ **PAKISTAN : l'armée souhaite des élections anticipées.** – Les forces armées pakistana ises, jusque-là demeurées neutres dans le conflit entre le président Ishaq Khan et Nawaz Sharif, chef du gouvernement, font pression sur le premier ministre afin qu'il accepte des élections anticipées, a appris l'Agence France Presse, samedi 3 juillet. Les chefs de corps d'armée, qui se sont réunis jeudi près d'Islamabad, souhaiteraient qu'un tel scrutin soit organisé par un gouvernement intérimaire dirigé par M. Sharif. Le gouvernement conditionnerait son acceptation de la formule au départ de M. Khan et à la mise en place de gouvernements neutres dans les quatre provinces du pays.





POLITIQUE

Les « états généraux » des socialistes à Lyon

La préparation d'un nouveau projet du PS ne fait pas oublier la recherche d'équilibres internes

La première journée des « états généraux » des socialistes, réunis près de Lyon, vendredi 2 juillet, a été occupée par l'expression des quelque trois mille délégués, qui se sont répartis en différents « forums » après le bref discours introductif de Michel Rocard (*le Monde* du 3 juillet). Les échanges entre les participants, sur les thèmes les plus divers – projet du parti, stratégie et alliance, politique européenne et internationale, – n'ont pas fait oublier la rercherche de nouveaux équilibres internes, qui s'est centrée principalement sur la question d'une réforme éventuelle des règles de fonctionnement du parti. Les délégués devaient retrouver ce débat, samedi, en séance plénière, après avoir accueilli les représentants des partis étrangers.

LYON

de nos envoyés spéciaux

Il y a trois ans, au congrès de Rennes, lorsqu'un des principaux dirigeants du Parti socialiste entrait ou sortait de la salle des séances, il était entouré d'un essaim de cameramen de télévision, d'éclairagistes et de photographes . La vedette la plus recherchée était alors Laurent Fabius, qui ne dédaignait pas de jouer de ce privilège en allant et venant pendant que parlait à la tribune l'un de ses adversaires. Vendredi, aux « états généraux » de Lyon, le député de Seine-Maritime, arrivé dans l'après-midi, s'est montré agacé par l'empressement des médias audiovisuels autour de lui. *« Je suis venu pour écouter »*, a-t-il souligné, avant d'aller s'asseoir modestement, comme d'autres responsables, dans le hall où l'on discutait, alors, du « projet » du PS.

Tout est fait, dans le parc des expositions de Chassieu, pour que les délégués – militants du PS pour les quatre cinquièmes, sympathisants pour le reste – occupent le devant de la scène. A eux la parole, sur eux les feux de la rampe, pour eux l'organisation des travaux, conçue de telle sorte que personne n'occupe exagérément la tribune, ni ne puisse attirer sur lui, au-delà de quelques minutes, l'attention des auditeurs. Il n'y a d'ailleurs pas de tribune dans l'espace aménagé spécialement pour les séances plénières, mais un bureau pour le président de séance et, au milieu des travées occupées par les délégués, cinq pupitres avec micro pour ceux qui veulent donner leur point de vue. Dans les autres salles où avaient lieu les débats en commission, qui ont occupé la première journée, les occupants de l'estrade étaient seulement chargés de prendre note des observations, critiques, suggestions ou propositions faites par les intervenants.

Reine de quelques jours, la « base » ne boude pas l'honneur qui lui est fait. D'un forum à l'autre – ils étaient au nombre de cinq, portant sur le bilan du PS au pouvoir, son identité et son projet, sa stratégie et ses alliances, les questions internationales et l'organisation du parti –, les délégués, qui s'étaient déjà exprimés dans plus d'un millier de contributions fédérales ou individuelles, ont fait entendre leur jugement sur le passé et leurs espoirs pour l'avenir . Parce que la défaite de mars dernier est imputée aux dirigeants, leur procès, brutal ou nuancé, est présent dans la plupart des interventions, mais l'autocritique n'en est pas absente. Des phrases telles que *« nous n'avons pas pu »*, *« pas su »*, *« pas voulu »*, *« pas compris »* s'entendaient presque aussi souvent que celles qui commençaient par *« les élus... »*, *« les ministres... »*, *« les chefs... »*, *« le sommet... »*.

L'expérience du pouvoir intégrée

Curieusement, la commission chargée du bilan a été la moins fréquentée, ce dont Jean Glavany, porte-parole de la direction nationale, s'est félicité en y voyant *« un signe encourageant »* : les socialistes ne sont pas menacés de ressassement morbide, ils ont intégré l'expérience du pouvoir et veulent se tourner vers l'avenir. Quelques tentatives d'analyse du passé – 1993 est-il la conséquence des promesses non tenues en 1983 ou de la timidité des années 1988-1991 ? – sont restées sans suite. Cependant, la mise en cause de l'exercice du pouvoir s'est faite autrement, à travers les débats sur le projet et sur le parti. Ce dernier forum a attiré bon nombre de délégués, assidus malgré la chaleur et le caractère parfois répétitif des échanges. La base révélait là un autre visage : celui de militants ou de sympathisants politiques attentifs aux questions de pouvoir, en termes non pas d'hommes, mais d'équilibres entre les courants, les appareils nationaux ou fédéraux, les élus et les adhérents, la province et Paris, les dirigeants et les-sans grade, les candidats à des fonctions électives ou gouvernementales et les groupes de pression.

C'est dans cette commission qu'est apparu le principal enjeu de ces « états généraux », qui est la constitution d'une nouvelle majorité au sein du PS pour les années à venir. Si des problèmes de fond, comme la définition de ce que peut être un militantisme de gauche dans la société d'aujourd'hui, ont été soulevés par les intervenants, leur solution a été recherchée, comme de juste, dans l'aménagement des règles de fonctionnement du parti. Faut-il conserver ou non l'organisation en courants, traditionnelle dans le mouvement socialiste et consacrée par l'instauration de la représentation proportionnelle au congrès d'Epinay, en 1971 ? Faut-il lui substituer, par le scrutin majoritaire, un système dans lequel la direction s'appuierait sur les fédérations ?

Les partisans des courants ont plaidé qu'ils assurent l'unité du parti en permettant l'expression des minorités. Y renoncer installerait *« le risque de scission »*, a affirmé Daniel Vaillant (Avenir socialiste, courant regroupant les anciens jospinistes), responsable des fédérations au sein de la direction nationale. Patrick Menucci, au nom de la direction fédérale des Bouches-du-Rhône – qui doit faire face aux pressions centrifuges exercées par les lieux de pouvoir que sont la mairie de Marseille et le conseil général, sans compter l'attraction, jusqu'à ce jour, de Bernard Tapie – a soutenu la même thèse. Jacques Navarro, au nom de celle de l'Hérault et pour des raisons comparables, est allé dans le même sens. Jean-Marie Le Guen, premier secrétaire de la fédération de Paris, refuse *« que le parti soit dirigé par quelques grosses fédérations, et les fédérations par quelques grosses sections »*.

Le dirigeant de l'une des « grosses fédérations » ainsi mises en cause, Bernard Roman, premier secrétaire de celle du Nord, s'est défendu des intentions qui lui sont prêtées, ainsi qu'à Daniel Percheron, son homologue du Pas-de-Calais. Très applaudi, il a dénoncé les trois principaux courants du congrès de Rennes, ceux de Laurent Fabius, de Lionel Jospin (devenu Avenir socialiste depuis le retrait de son chef de file) et de Michel Rocard, *« qui ne sont plus*, a-t-il dit, *des courants d'idées et qui doivent mourir si nous voulons le pluralisme des idées et non plus celui des ambitions »*. *« Nous n'avons pas besoin d'un replâtrage, mais d'une véritable refondation »*, a déclaré M. Roman, en proposant que le document de synthèse des « états généraux » soit pris pour base unique du congrès d'octobre prochain et qu'ainsi le futur conseil national ne soit plus composé à la proportionnelle des mandats recueillis par différentes motions, mais élu au scrutin majoritaire par les congressistes. Ultérieurement, le conseil national ne comprendrait pas plus d'un tiers de membres désignés sur la base de motions, les deux autres tiers l'étant par les militants au scrutin majoritaire.

Les rocardiens hésitent. Alliés, depuis le 3 avril dernier, à deux courants, Avenir socialiste et la Gauche socialiste, qui tiennent à demeurer ce qu'ils sont, ils considèrent avec méfiance l'offensive du Nord-Pas-de-Calais. La solution *« n'est pas encore trouvée »*, indiquait Jean-Paul Huchon, second de Michel Rocard, vendredi soir. Alors que les négociations ont commencé sur le dosage du futur conseil national, notamment avec les fabiusiens, certains proches du président de la direction nationale voient dans l'insistance de MM. Roman et Percheron une simple montée des enchères, destinée à garantir la représentation de leur fédération sans avoir à en passer par les dirigeants des courants. Les réunions, officielles ou officieuses, organisées par ces derniers, suffisaient à démontrer, en tout cas, que le « basisme » des assises de Lyon ne doit pas faire oublier les réalités des rapports de pouvoir dans le parti.

Réaffirmer « les valeurs de la gauche »

La commission identité-projet en a donné une autre illustration portant, cette fois, non plus sur les institutions du parti, mais sur les sensibilités des différents groupes sociaux ou socioprofessionnels qui s'y rencontrent. *« Il s'agit de vérifier si ce que nous avons lu correspond bien à ce que vous avez voulu exprimer »*, avait prévenu Henri Nallet, rapporteur de la commission. Beaucoup de militants sont sortis du cadre fixé par le rapporteur, qui avait marqué les quatre points cardinaux d'un *« pré-projet de rapport »*. Allègrement, les orateurs ont pioché dans le bilan de la gauche au pouvoir, dans le fonctionnement du PS, pour souligner leurs attentes, leurs insatisfactions.

Globalement, malgré quelques envolées particulières sur des questions très ciblées, les militants ont confirmé, par la nature de leurs interventions, le constat préalable établi par Henri Nallet. L'ancien ministre de la justice avait été *« frappé par les très grandes convergences dans le ton et dans les positions »*, qu'il avait relevées dans les contributions des fédérations. *« Les analyses de courant auraient-elles disparu*, s'est interrogé M. Nallet. *Ou est-ce la pratique du pouvoir qui a poussé à ce même regard ? »*

Cette *« culture de gouvernement »*, cette *« culture des décisions »*, ont sûrement été intériorisées par les militants, qui n'ont pas toujours répondu, dans leurs propositions, à l'appel de Michel Rocard pour des *« utopies concrètes »*. Les orateurs ont préféré réaffirmer *« les valeurs de la gauche »* – laïcité, humanisme et justice sociale – qu'ils ont associées à celles de la République. Ils ont répété leurs *« exigences démocratiques »* pour plus de dialogue entre les citoyens et les élus, ont dénoncé, presque unanimement, le cumul des mandats, en nombre et dans le temps, *« les excès de la délégation et la captation du pouvoir par les technocraties »*.

Le souci d'une *« conception ambitieuse de la citoyenneté »* s'est aussi traduit par la volonté de *« privilégier l'échelon local »*, tout en *« repensant la décentralisation »*. Des militants ont regretté *« les dérives »* des lois de 1982, d'autres, plus rares, ont proposé de développer le rôle des régions, alors que certains insistaient sur la déconcentration des services de l'Etat. Une enseignante a même défendu, sans que cela ne provoque de réactions à vif, *« l'autonomie des établissements scolaires »*, thème jusqu'alors presque tabou.

La méfiance à l'égard des alliés possibles

Si l'évolution des institutions a été souhaitée à plusieurs reprises, rien n'a été tranché dans la nature du régime à proposer, l'équilibre des pouvoirs entre le président de la République et le Parlement. L'emploi, *« postulat central auquel doivent s'adapter les différents paramètres de l'économie »*, et son corollaire le chômage, ont aussi été des thèmes ouverts, Ouverts à des constats sur l'internationalisation du marché. Ouverts à des réflexions timides sur la réduction du temps de travail ou la valorisation des tâches d'intérêt collectif.

Mêmes recherches autour du thème de l'immigration. L'affirmation des principes (*« Il faut une politique volontariste d'intégration »*) et la critique de l'action de Charles Pasqua restent un ciment pour les socialistes, mais certains n'hésitent plus à soutenir des intentions plus fermes sur le respect des lois républicaines, comme la condamnation de la polygamie, et des *« contrôles plus stricts aux frontières au profit de immigrés qui travaillent légalement »*. Un militant, néammoins, a regretté que son parti n'évoque plus le droit de vote pour les résidents étrangers.

Ces nombreuses interventions n'ont pas fondamentalement remis en cause le pré-rapport proposé par M. Nallet. Mais des remarques en ont souligné les faiblesses. Ainsi, la volonté de mieux articuler le pouvoir politique et le mouvement social se heurte, pour un militant, à *« la quasi-disparition des syndicats »*. Surtout, deux lacunes ont été relevées : le manque de référence à l'aménagement du territoire et l'absence du mot écologie.

Les militants socialistes, en revanche, semblent moins désireux de répondre d'emblée à la question des alliances. Selon le rapport établi, sur la base d'une soixantaine de contributions fédérales, par la commission présidée par Philippe Bassinet, ils préfèrent au préalable redéfinir l'identité du PS et son projet avant de s'engager avec de nouveaux partenaires. Selon le mot d'un militant de Seine-Maritime, *« si le projet est bon, nous aurons des alliés »*. *« Il n'y a que quand on est faible qu'on se met en quête d'alliances »*, a estimé la fédération du Gers, dans la phase de préparation des « états généraux ». *« Les alliances doivent être recherchées avec le mouvement social »*, a indiqué la fédération de Haute-Garonne, tandis que celle de l'Essonne précisait que *« les alliances ne peuvent être conçues simplement comme un accord de partis »*.

Il est vrai que, s'ils veulent *« renouer avec le mouvement social, syndical et associatif »*, les militants socialistes demeurent fort réservés sur leurs partenaires politiques éventuels. Seuls les radicaux de gauche échappent à ce sentiment de méfiance. Mais, pour le reste, les centristes sont rejetés à droite, les écologistes jugés peu fiables, les communistes tout juste fréquentables. Encore faut-il s'entendre sur les mots : la base socialiste est naturellement disposée à s'ouvrir à toutes les composantes du *« peuple de gauche »*, à leurs alliés – démocrates de progrès, chrétiens sociaux – et à tous les acteurs de la transformation sociale, mais elle se méfie de l'attitude des responsables centristes ou écologistes et de l'appareil du PC.

Davantage encore que les contributions départementales, forcément synthétisées, les délégués des « états généraux » ont sévèrement jugé le comportement des ministres centristes qui *« une fois au pouvoir cautionnent les aspects les plus durs de la politique de la droite »*. Le principe du *« ni gauche ni droite »*, cher aux écologistes, leur est manifestement resté en travers de la gorge. Dans le meilleur cas, *« les écologistes sont de gauche, mais ils ne le savent pas encore »* ; dans le pire, ce ne sont que *« des scouts, qui feraient mieux d'aller jouer en forêt »* et qui ne méritent pas de constituer un parti politique.

Bref, tout se passe comme si le PS n'avait pas de partenaire digne de lui. Seul, un sympathisant des Pyrénées-Atlantiques, lui-même exclu du parti, après vingt-deux ans de militantisme, pour avoir passé un accord dans sa commune avec un maire centriste, a observé : *« La stratégie d'hégémonie nous a pourtant déjà beaucoup coûté. On ne peut pas rester figé dans une stratégie dogmatique. Il faut lui substituer une stratégie par objectifs. »*

BRUNO CAUSSÉ
PATRICK JARREAU
et JEAN-LOUIS SAUX

□ **Jean-Pierre Chevènement dénonce la « parodie de démocratie ».** – Pour Jean-Pierre Chevènement, les « états généraux » des socialistes constituent une *« parodie de démocratie »*. Affirmant *« ne rien* [en] *attendre »*, le président du Mouvement des citoyens a estimé, vendredi 2 juillet, que le *« basisme »* qui a présidé à la préparation de ces « états généraux » est *« le masque de la fuite devant leurs responsabilités »* des dirigeants socialistes. L'ancien ministre a, d'autre part, indiqué qu'il conduira *« probablement »* une liste aux élections européennes de 1994 afin qu'un *« non-citoyen à Maastricht puisse s'exprimer »*.

Au-delà de la social-démocratie

Suite de la première page

La chute des régimes communistes a confirmé qu'il était décidément vain de prétendre rompre avec l'économie de marché.

Ainsi le PS s'est-il trouvé deux fois de suite en retard sur son temps. D'abord en restant fidèle à une idéologie que la plupart de ses homologues européens ont rejetée bien avant lui sans beaucoup d'états d'âme. Ensuite en se ralliant à la social-démocratie au moment même où celle-ci donnait des signes de faiblesse. A peine avait-il réussi, par une laborieux et salutaire effort sur lui-même, à se doter d'une doctrine mieux adaptée aux réalités du monde moderne qu'un deuxième effort lui était demandé pour aller plus loin dans la révision de ses idées.

Nouvelles formes de solidarité

Il ne suffit pas aux socialistes d'affirmer qu'à défaut de renoncer aux lois du marché ils entendent, comme le déclarait Michel Rocard au *Figaro* du 2 juillet, leur imposer *« les inflexions nécessaires afin de répondre aux grandes angoisses sociales »*.

Le président de la direction nationale du PS a sans doute de bonnes raisons de penser que *« la crise est celle du modèle libéral »*, mais il ne saurait se borner à rendre hommage au *« modèle social-démocrate »*, qui permet, dit-il, *« la négociation partenariale permanente entre les acteurs sociaux et la puissance publique »*. Car cette stratégie a montré ses limites.

Assurant *« l'intégration des « classes laborieuses » à l'ordre industriel contre un accroissement de la protection dont elles bénéficient »*, comme l'écrit le sociologue Jacques Donzelot dans le même numéro de *Vendredi-Idées*, les mécanismes de solidarité mis en place par les pouvoirs publics, outre leur coût croissant, se sont révélés incapables de répondre aux besoins des « exclus », dont le nombre n'a cessé d'augmenter.

L'une des tâches assignées aux socialistes est donc de réévaluer leur conception de la solidarité afin d'abolir la frontière *« entre les ayants droit de l'ancien mode de production et les sans-droits du nouveau monde industriel »*. Jacques Donzelot mentionne, à titre d'*« ébauches »*, le RMI, la CSG et la dotation de solidarité urbaine. Certes ces exemples ressemblent beaucoup à une défense et illustration du rocardisme, mais ils ouvrent quelques pistes. Il en va de même du partage du travail, qui rompt avec une certaine tradition syndicale constitutive de la social-démocratie et qui, de slogan vague, peut devenir, sous des formes restant à définir, un projet fort.

La question est de savoir si ces idées peuvent aider à reconstruire l'identité de la gauche, au moment où une partie de la droite, derrière Philippe Séguin, s'intéresse aux mêmes thèmes. On comprend que Michel Rocard ait choisi de contrer assez rudement l'ancien ministre des affaires sociales (*le Monde* du 3 juillet), même s'il ne l'attaque que sur le protectionnisme. Car Philippe Séguin, en réclamant un *« changement de modèle »* et en appelant à un *« nouveau pacte social »* (*le Monde* du 18 juin), exprime des préoccupations et formule des solutions qui ne sont pas très éloignées de celles de l'ancien premier ministre. Face à cette concurrence, les états généraux du PS ont notamment pour objectif de rétablir, sur ce terrain, la crédibilité des socialistes.

THOMAS FERENCZI

Charles Pasqua devant la presse étrangère

« A quoi reconnaît-on un étranger ? »

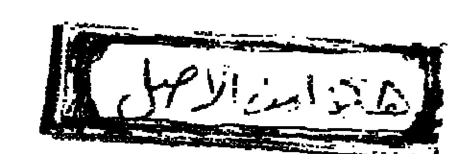
« A quoi reconnaît-on un étranger ? », s'est demandé Charles Pasqua, jeudi 1er juillet, lors d'un dîner avec les représentants de la presse étrangère à Paris. Revenant sur le débat qui s'était engagé, devant la commission des lois du Sénat, à propos de l'amendement Marsaud (*le Monde* du 25 juin), le ministre de l'intérieur a raconté le dialogue qui s'était alors engagé entre les sénateurs et lui-même : *« Naturellement, il n'est pas question de dire qu'on reconnaît un étranger parce qu'il n'a pas notre couleur de peau ou parce qu'il n'a pas tout à fait notre visage. Alors, on le reconnaît à quoi ? On pourrait dire : il porte des pantalons de golf, il lit le* Washington Post, *etc. Mais si vous avez n'importe quelle nationalité, il suffirait qu'il mette un béret basque, qu'il se mette une flûte de pain sous le bras et une bouteille de vin rouge, tout le monde penserait qu'il est français »*, a ajouté M. Pasqua, très en verve.

« Alors, moi, j'ai trouvé que cette espèce d'énumération était stupide, a-t-il poursuivi. *A quoi reconnaît-on un étranger ? Au fait qu'il n'est pas Français. Ils* [les sénateurs] *m'ont dit : comment sait-on qu'il n'est pas français ? J'ai dit : en lui demandant ses papiers. »*

Aussi M. Pasqua a-t-il approuvé la nouvelle rédaction de l'amendement Marsaud par la commission des lois du Sénat (*le Monde* du 2 juillet). Cependant, le ministre de l'intérieur a critiqué le ministre de la justice Pierre Méhaignerie pour l'attitude qu'il avait adoptée dans cette affaire. *« Si la disposition qui a fait tiquer (...) Méhaignerie était tellement inquiétante*, a dit M. Pasqua, *il aurait mieux valu qu'il ne la propose pas lui-même à l'origine. »* M. Méhaignerie avait rendu publique une lettre au premier ministre contestant la rédaction initiale de l'amendement Marsaud qui avait été adoptée par les députés.

□ **Saint-Tropez (Var) : annulation des élections municipales.** – Dans un jugement rendu vendredi 2 juillet, le tribunal administratif de Nice a annulé les élections municipales partielles de Saint-Tropez (Var), qui avaient vu, le 2 mai dernier (*le Monde* du 4 mai), le succès de la liste dirigée par Jean-Michel Couve (RPR), conseiller général, député et ancien maire, avec cinquante-deux voix d'avance sur la liste du maire sortant, Alain Spada (div. d.). Cette décision est fondée sur le fait que le sous-préfet de Draguignan avait convoqué les électeurs de façon prématurée au lieu d'attendre que le juge administratif ait définitivement tranché un contentieux concernant l'installation d'un conseiller municipal. M. Couve a annoncé son intention d'interjeter appel du jugement devant le Conseil d'Etat. – *(Corresp. rég.)*

هكذا من الأصل



POLITIQUE

La réforme du statut de la Banque de France

La majorité sénatoriale ne donne que partiellement satisfaction au gouvernement

Le Sénat a adopté, dans la nuit du vendredi 1er au samedi 2 juillet, par 225 voix contre 89, le projet de loi accordant l'autonomie à la Banque de France. Il a amendé, parfois contre l'avis du gouvernement, le texte adopté à l'Assemblée nationale. Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PS et le PC contre.

« Vu l'urgence et la nécessité, la commission des finances a fait tout ce qu'elle a pu pour concilier les points de vue. Que le gouvernement n'en tire pas pour conséquence que les marges de manœuvre du Parlement doivent être contenues dans des limites très étroites ! » La conclusion du rapporteur général de la commission des finances du Sénat, Jean Arthuis (UC, Mayenne) donne le ton de l'ambiance qui a régné pendant le débat sur le projet de loi réformant le statut de la Banque de France pour en faire une institution indépendante, conformément aux engagements pris dans le cadre du traité de Maastricht sur l'union économique et monétaire.

L'opposition sénatoriale avait cessé l'obstruction qui avait prévalu ces derniers jours sur la proposition de réforme de la loi Falloux. Mais dès le début de la discussion, jeudi soir, les relations s'étaient tendues entre un ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, qui paraissait crispé et peu enclin au dialogue, et une commission des finances qui, par la voix de son rapporteur, menait la fronde avec le dépôt d'une cinquantaine d'amendements, dont certains modifiaient profondément le projet gouvernemental (*le Monde* du 3 juillet).

Alors que jeudi dans la nuit, M. Alphandéry avait envisagé un vote bloqué, l'autorisant à ne retenir que les amendements qui lui agréaient, des tractations en coulisse permirent vendredi au ministre d'éviter un conflit avec la majorité sénatoriale. Un conflit qui aurait été d'autant moins flatteur que M. Alphandéry et Jean Arthuis sont tous deux centristes.

Chacun a sauvé la face : le ministre a renoncé au vote bloqué, la commission a retiré certains de ses amendements, tels l'affirmation que *« la Banque de France est l'institution chargée de veiller sur la monnaie et le crédit »*, la suppression de la possibilité pour le ministre de l'économie de se faire représenter au conseil de politique monétaire, ou l'*obligation pour la banque de* conserver des comptes de particuliers.

La direction du Trésor critiquée

D'autres sont passés, contre l'avis du gouvernement qui espère maintenant que la commission mixte paritaire, entre députés et sénateurs, rectifiera le *tir. Les sénateurs* ont ainsi exclu le vice-président du Conseil d'Etat de la liste des autorités habilités à désigner les candidats pour siéger au conseil de politique monétaire et supprimé le *secrétariat général autonome qui* enlèverait à la Banque de France son pouvoir de contrôle sur les établissements de crédit.

Il n'y avait pas de vrai clivage entre pro-Maastricht et anti-*Maastricht au sein de la majorité*, à la différence de ce qui s'était passé à l'Assemblée. Seul le RPR Emmanuel Hamel (Rhône) exprimait son refus de *« l'abandon des prérogatives gouvernementales, une étape sur la fâcheuse chaussée de Maastricht »*. Pour le reste, l'hostilité politique au projet venait des sénateurs communistes et socialistes. Paul Loridant (Essonne), chevènementiste convaincu, assurait avec assiduité la défense de la quasi- totalité des amendements de ses « amis » socialistes qui avaient déserté les bancs du Sénat pour les états généraux lyonnais.

A droite, la critique était ailleurs, souvent plus technique, voire corporatiste, que politique. M. Arthuis déplorait que le projet de loi dépasse largement le cadre de l'indépendance de la Banque de France : *« L'adaptation aux exigences européennes représente dix articles seulement sur les trente-six que comporte le texte. »* Et beaucoup considéraient que la direction du Trésor en profitait pour régler ses comptes avec la Banque de France, notamment en essayant de lui enlever ses prérogatives dans le contrôle des établissements de crédits.

Plusieurs dispositions du texte visent en effet des activités qui ne relèvent pas de la mission confiée à la Banque de France en matière de politique monétaire. Parmi celles-ci, la tenue des comptes de clientèle pour particuliers a suscité de véritables vocations d'avocats chez les sénateurs de tous bords, soudain soucieux de préserver un secteur pourtant marginal pour la Banque de France et que le ministre souhaite geler. En bons défenseurs des collectivités locales, les sénateurs prirent fait et cause pour une activité qui, avec quelque 200 comptoirs et 1 100 personnes, entretient le tissu régional. Sensibles aux arguments de Paul Loridant qui dénonçait l'offensive de la profession bancaire contre la Banque centrale, ils faillirent même adopter un amendement l'autorisant à poursuivre cette activité, contre l'avis du gouvernement.

Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine), qui avait fait une réapparition nocturne dans l'hémicycle, profita du flottement qu'il sentit passer dans l'assistance pour prêter main forte au ministre : *« Il y a comme un parfum de démagogie que je trouve bizarre. Nous sommes en train de débattre du statut d'une grande institution et voilà que nous discutons du point essentiel de savoir si la Banque de France continuera à avoir une clientèle particulière. Il faut s'en tenir là et soutenir la position actuelle du gouvernement. »*

Cela eut le don de détendre l'atmosphère. Fatigués par leur deuxième nuit de discussion sur un texte technique, les sénateurs furent plus expéditifs dans l'examen des derniers articles. A 2 h 30 du matin, le texte était adopté.

CLAIRE BLANDIN

COMMUNICATION

En adoptant une retouche à la loi du 4 janvier 1993

L'Assemblée nationale tente de concilier liberté de la presse et respect de la présomption d'innocence

L'Assemblée nationale a adopté, dans la nuit du jeudi 1er au vendredi 2 juillet, en première lecture de la proposition sénatoriale modifiant la réforme du code de procédure pénale établie par la loi du 4 janvier 1993, un amendement qui modifie sensiblement l'une des dispositions que cette loi avait retenues à l'encontre de la presse, dans le souci d'assurer au citoyen le respect de la présomption d'innocence.

Tel qu'il résulte de l'article 47 de la loi du 4 janvier 1993, l'article 9, alinéa 1 du code civil indique actuellement : *« Chacun a droit au respect de la présomption d'innocence. Lorsqu'une personne est, avant toute condamnation, présentée publiquement comme étant coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire, le juge peut, même en référé, ordonner l'insertion d'une rectification ou la diffusion d'un communiqué aux fins de faire cesser l'atteinte à la présomption d'innocence. »*

Or, les premières décisions de justice rendues en vertu d'une interprétation littérale de ce texte ont mis en évidence – notamment aux dépens de *la Voix du Nord* en février, de *Nice-Matin* en mars et du *Monde* en mai – le risque d'acculer la presse à l'impossibilité de rendre compte de nombreux faits divers. *A contrario*, le tribunal de grande instance de Metz a débouté récemment un homme politique qui avait porté plainte contre *l'Est républicain*, en se fondant sur la liberté de la presse (*le Monde* du 24 juin).

« Inciter à la sagesse »

Trois députés de la majorité, Michel Péricard (RPR, Yvelines), Jean-Jacques Hyest (UDF, Seine-et-Marne) et Christian Kert (UDF, Bouches-du-Rhône), ont estimé que, dans sa version présente, l'article 9, alinéa 1 du code civil pouvait *« compromettre gravement la liberté de la presse »* et ils ont déposé trois amendements identiques visant à limiter explicitement son champ d'application au cas de la personne *« placée en garde à vue, mise en examen ou faisant l'objet d'une citation à comparaître en justice »*.

D'abord repoussée par la commission des lois constitutionnelles, cette retouche a été approuvée, en séance publique, par les députés présents, avec l'appui du président de cette commission, Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), qui a affirmé avoir *« évolué »* et qui a souligné la nécessité de *« concilier le respect de la présomption d'innocence et la liberté de la presse »* tandis que le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, s'en remettait à l'Assemblée. *« Certes, il faut inciter la presse à la sagesse*, a expliqué M. Mazeaud, *mais ne doit-elle pas faire connaître à l'opinion publique que dans telle ou telle affaire il y a des suspects ? »*

Changement à la direction du « quotidien mondial »

Richard McClean succède à Lee W. Huebner à la tête de l'« International Herald Tribune »

Un nouveau directeur général a été nommé à la tête de *l'International Herald Tribune (IHT)*, quotidien de langue anglaise édité à Paris depuis 1967 par le *Washington Post* et le *New York Times* et contrôlé à parité par les deux journaux américains.

C'est un Britannique, Richard McClean, président-directeur adjoint du quotidien économique et financier *Financial Times* depuis 1989 (et donc numéro deux de ce quotidien) qui succédera le 5 juillet à Lee W. Huebner, actuel responsable du *« Trib »*.

Cent quatre-vingt-un pays

M. McClean, cinquante-cinq ans, a fait toute sa carrière au *Financial Times* où il a débuté en vendant de la publicité pour le bureau de Birmingham. Il avait décidé de se retirer de la presse après trente-huit ans d'activité mais n'a pu résister à l'offre de diriger l'*IHT* que lui ont faite conjointement Katharine Graham et Arthur Ochs Sulzberger, présidents des sociétés éditrices des deux quotidiens américains.

Originaire du Wisconsin, Lee W. Huebner, qui dirige l'*IHT* depuis 1979, avait annoncé, au mois de septembre, qu'il quitterait prochainement ses fonctions. Pendant ses quatorze ans de règne, le quotidien a conquis son rang de « quotidien mondial ».

Il a vu ses ventes augmenter de 60 %, pour atteindre aujourd'hui 195 315 exemplaires (dont 39 162 en France), tandis que le chiffre d'affaires publicitaire a doublé ces dix dernières années, jusqu'à représenter 55 % des recettes.

Le *« Trib »* est diffusé simultanément dans cent quatre-vingt-un pays, sur trois continents, grâce à onze sites d'impression. Le journal est vendu à 69 % en Europe, puis en Asie (23 %), en Amérique du Nord et en Amérique latine (5 %), au Proche-Orient et en Afrique.

Y.-M. L.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

ET ILS SONT DEVENUS HARKIS

de Mohand Hamoumou. Fayard 364 pages, 120 F

Les refus de la mémoire

En préfaçant l'ouvrage de Mohand Hamoumou sur les harkis, Dominique Schnapper, elle-même sociologue, comme l'était son père, Raymond Aron, rappelle que l'histoire est tragique. La lecture de ce livre douloureux montre qu'elle est inégalement tragique, car certains la subissent, individuellement, collectivement, plus que d'autres. Ainsi ces Français musulmans rapatriés d'Algérie, plus connus, entre autres dénominations – ce qui est déjà révélateur de la précarité de leur sort – sous le nom de harkis : *ce sont les oubliés de* notre mémoire, parce qu'ils restent les victimes d'un passé commun et peu glorieux. *« L'épisode des harkis constitue,* écrit Dominique Schnapper, *une des pages honteuses de l'histoire de France, comme l'ont été l'instauration du statut des juifs le 3 octobre 1940 ou la rafle du Vel d'Hiv le 16 juillet 1942 »*

C'est cette page que Mohand Hamoumou, fils de harki, restitue à partir des travaux qui ont nourri une thèse de sociologie historique. L'auteur ne pouvait être que s'investir personnellement dans *son sujet d'étude mais*, et c'est ce qui fait le prix de son travail, il a réussi à le traiter avec rigueur et pudeur. A eux seuls, les faits qu'il rappelle, les témoignages qu'il produit, les explications qu'il livre, justifient amplement le jugement de Dominique Schnapper, ou le sien, suivant lequel la France, en abandonnant sciemment ceux qu'elle avait mobilisés à ses côtés ou en n'assurant pas l'intégration des réfugiés, *« n'a pas honoré sa part du contrat »*.

Au moment de l'indépendance de l'Algérie, en 1962, plusieurs catégories de la population d'origine maghrébine, l'élite francisée formée par le élus, les officiers, les hauts fonctionnaires, la masse des personnels civils et militaires de l'Etat et des auxiliaires (caïds, cadis, gardes champêtres) et les diverses forces supplétives (harkis, moghaznis, groupes mobiles de sécurité et groupes d'auto-défense), étaient, à des degrés *divers, liées à la France et*, à coup sûr, rejetées par le nouvel Etat en gestation. Ces musulmans protrançais, dira-t-on par commodité, étaient évalués à environ 260 000 personnes, soit 1 500. 000 avec les familles. Les Accords d'Evian sur les conditions de l'accès à l'indépendance des anciens départements algériens leur garantissaient, sur le papier, le droit de vivre en paix dans leur pays natal, à telle enseigne que la France, comme ce fut le cas pour les pieds-noirs, n'avait prévu de rapatrier qu'une faible partie d'entre eux.

On sait ce qu'il advint des Français d'Algérie de souche européenne qui quittèrent en masse la colonie avec le sentiment d'avoir à choisir illico entre la valise et le *cercueil. Il n'en fut pas de même* avec les Français de souche maghrébine, dont le rapatriement n'était ni organisé ni souhaité, malgré les promesses faites, de bonne foi, par ceux qui les avaient enrôlés et encadrés. Ils furent abandonnés à la vindicte des vainqueurs du moment et, parfois, massacrés au vu et au su des troupes françaises encore présentes sur le territoire algérien et qui avaient reçu l'ordre de ne pas intervenir. Cent mille ont, estime-t-on, été tués dans ces conditions, tandis que nombre d'autres étaient emprisonnés ou portés disparus. Entre cinquante et soixante-dix mille d'entre eux seulement avaient pu rejoindre la France en 1963. Dix ans plus tard, indique l'auteur, les évaluations de cette population rapatriée variaient entre deux cent et six cent mille personnes, plus ou moins regroupées dans des camps, des hameaux forestiers, des cités *d'accueil. Les familles d'ex-harkis* existent toujours, même lorsqu'elles se sont dispersées mais on n'en parle plus, sinon dans quelques discours de circonstance.

Mohand Hamoumou explique que le poids de trois silences pèse sur cette communauté d'origine algérienne et, d'abord, ceux qu'imposent les histoires natio*nales, plus précisément deux* mythes historiques : *« celui de la révolution populaire algérienne faite spontanément par un peuple unanime et celui d'un général de Gaulle ayant réussi la décolonisation »*. L'auteur s'attache à montrer combien l'engagement avec la France, plus que pour elle, des harkis, pour employer la dénomination la plus connue, tenait peu à la politique et à l'idéologie. Au reste, la plupart d'entre eux étaient acquis au départ à la cause de l'indépendance, au milieu d'une population nourrissant cette espérance mais demeurant globalement attentiste sous le coup de la dure répression qui avaient éteint ses précédentes velléités. Ce furent, selon les cas, les excès des indépendantistes du F. L. N, les rivalités claniques et tribales, la force de conviction des officiers de l'Armée française ayant en charge la constitution des troupes supplétives, qui motivèrent des engagements dans le camp pro-français, lequel n'incarnait pas, à proprement parler, dans la conjoncture de l'époque, un Etat étranger, puisque l'Algérie n'existait pas encore en tant que nation, ni un totalitarisme idéologique. S'il y avait bien un processus de libération à l'égard de la puissance coloniale, ceux qui s'y opposaient, au risque d'avoir tort au regard d'un mouvement de l'histoire dont ils n'avaient pas, comme tant d'autres, une vision très claire, n'étaient pas assimilables à des *traîtres ou des renégats. Ils eurent* surtout le tort gêner le mythe officiel de la lutte pour l'indépendance.

L'autre silence, celui de la France, *est encore plus coupable*, s'agissant d'un pays qui n'avait plus à construire son histoire et auquel il appartenait de respecter la parole donnée à ceux qui *s'étaient rangés à ses côtés*. Silence d'autant plus coupable, en effet, qu'il a recouvert, ensuite, le ratage d'une intégration digne de ce nom.

Silence, enfin, des intéressés qui, parce qu'ils ont intériorisé le double rejet dont ils étaient l'objet, parce qu'ils se sont désunis au gré des oppositions claniques, et des stratégies politiques, parce qu'ils ont vécu leur sort comme une mésaventure individuelle, n'ont pas réussi à constituer une minorité active, un groupe de pression, capables de peser sur la collectivité.

L'auteur espère qu'un *« retour du refoulé »* permettra de faire sauter les tabous et éclater les vérités de l'histoire, afin que les harkis et leurs descendants se sentent citoyens à part entière dans le pays où ils vient. Son travail contribuera grandement à ce *dévoilement*.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6075

HORIZONTALEMENT

I. Pastis que tout le monde déteste. Finalement prêtes pour le grand jour. – II. Ce pourrait être un endroit idéal pour saucissonner. Le choléra en est un. La peinture était pour lui un vrai dada. – III. Queue d'un bouquet. Abréviation. – IV. Ne rôde presque plus en France mais circule toujours ailleurs. Aire liquide. Ne manque donc pas de réserves. – V. Conjonction. Entre dans un marché commun. Prennent une mauvaise direction. En grommelant. – VI. Les régimes comptent beaucoup dans leur alimentation. Eliminée d'un entourage. – VII. Qui *ont des œillères*. Nécropole sumérienne. – VIII. Héritage n'enrichissant que les convenances. En stage. Il y a des plis dans ses effets. Dans une devise latine prônant la sagesse. – IX. Anglaise, elle manque de chaleur. Sa plante est parfois voisine de l'oignon. – X. Quitte son château pour aller en ville. Particulièrement vulnérables. – XI. Préposition. *Un jeune l'embrasse avant* de la suivre. Produits de la terre. – XII. Partie de la Normandie. Point de départ d'une course quotidienne. Feu vert engageant à circuler. – XIII. Délivrées de la corruption. Où les loups ne se mangent pas entre eux. Est empreint de narcissisme. – XIV. Partie du corps. Plus elles nous font tordre et moins on a envie de rire. – XV. Traitées en vue d'une amélioration. Voit les choses de haut.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I							■							■	
II						■						■			
III								■				■		■	
IV				■						■					
V			■					■					■		
VI	■								■						
VII												■			
VIII			■		■			■				■			
IX		■									■				
X				■										■	
XI			■									■			
XII	■				■				■				■		■
XIII							■		■				■		
XIV					■										
XV		■							■						

VERTICALEMENT

1. Grande perche. Des grognements répétés répondaient à ses soins. Se porte d'autant mieux *qu'on n'en sent pas le poids*. – 2. Poissons. Le temps de faire un tour. – 3. On vise sa tête en le chassant. Interjection. La tête des autres. Associe peut-être l'agréable à l'utile. – 4. Emis dans le but de se faire remarquer. Eminences disparues. En France. – 5. Le rideau y est souvent agité pendant que la représentation se prépare. En Belgique. D'un auxiliaire. – 6. Ne savent pas compter. – 7. Portent parfois une élégante toilette en travaillant. Fin *de participe. – 8. Degré*. Lettres de créances. Evoluent dans des eaux troubles. – 9. Très approchable. Accélérée. – 10. Pour se consoler, on peut en prendre un quand on en manque. Visite parfois de nombreux lacs. Préfixe. – 11. N'a pas forcément les mains pleines de coupures. Peu disposée à distribuer des fleurs. – 12. Préfixe. Bienheureux. Musique douce. – 13. Implique une exception. Bonne, elle appartient à la lignée des duchesses. En entier. – 14. Perturbation semant la tempête. Pousse. – 15. Sont aujourd'hui un peu plus minces qu'hier. Sur la rose des vents.

Solution du problème n° 6074

Horizontalement

I. Minimum. – II. Erésipèle. – III. Ben. Dent. – IV. Upas. Caïn. – V. *Ségala*. Mi. – VI. Tama. *Sec*. – VII. Si. Aveu. – VIII. Otèrent. – IX. Nigaud. Ci. – X. Noé. Roman. – XI. Enée. Salé.

Verticalement

1. Rébus. Sonné. – 2. Répétition. – 3. Ménage. Egée. – 4. Is. Samara. – 5. Nid. Laveur. – 6. Ipéca. Endos. – 7. Mena. Sut. Ma. – 8. Ultime. Cal. – 9. Me. Nicotine.

GUY BROUTY

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Au procès des initiés de l'affaire Pechiney-Triangle

Des mensonges d'honneur...

Me Henri Leclerc et Michel Blum ont plaidé pour Max Théret et Robert Reiplinger devant la 11e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, vendredi 2 juillet, en conclusion des quatre semaines d'audience du procès Pechiney-Triangle. Les deux financiers sont accusés d'avoir reçu de Roger-Patrice Pelat une information boursière privilégiée leur permettant de réaliser une plus-value de 9 millions de francs. Le ministère public a notamment requis contre eux trois ans de prison, dont deux avec sursis.

Ah ! monsieur le Procureur, que vous êtes beau !... *« Vous savez que je vous respecte, vous êtes un grand magistrat »*, a salué Me Henri Leclerc. Un instant, le public a goûté ce moment rarissime : l'éloge du ministère public par un avocat de la défense, du « bourreau » par le conseil de la « victime ». *« J'ai apprécié votre réquisitoire écrit,* a insisté Me Leclerc. *Si ! Je n'ai qu'un seul mot : superbe. Il est écrit d'une plume déliée, alerte, convaincante. »*

Sur son estrade surplombant la scène, le premier substitut Jean-Claude Marin manifestait par quelques gestes son humilité. Mais quelle audience apaisante après le feu acide des reproches de la veille ! Quel retournement ! Le premier, Me Michel Blum, avocat de Robert Reiplinger, avait donné l'exemple avec une intelligence qui lui permit de s'adresser ensuite d'égal à égal au tribunal. Sa plaidoirie restera un modèle inédit, anticonformiste. Pardonnez à mon client, plaida-t-il sans fard, *« parler entacherait son honneur »*.

« Quand on vous donne raison sur tous les plans, monsieur le Procureur, on en arrive à quelque chose d'explicable », osa Me Blum. *« Les faits existent ! Les déclarations de mon client devant la COB et durant l'instruction ne sont pas crédibles. Les révélations de la presse et la dimension politique de ce dossier nous ont conduits à prendre des positions trop variées, contradictoires. Si je suis convaincu par vos explications, si je dis que Mme Edith Boizette a fait un excellent travail, je suis conduit à faire table rase de ses mensonges et obligé de m'accrocher aux vérités objectives. »*

Ce fut un grand moment que celui où l'on vit s'écrouler les fortins défensifs érigés depuis 1988 par Robert Reiplinger et son maître et associé Max Théret. Abandonnée, la fiction d'un coup de Bourse génial sur le titre américain Triangle sur la foi d'une lecture inspirée de la presse financière ! Abandonnée, cette fable d'un *« déclic »* chez les deux financiers dès le 10 novembre...

Un Cyrano !

Après ce typhon, la reconstruction d'une défense s'imposait. Moins arrogante, plus solide. Ainsi Me Blum nuança-t-il par petites touches les responsabilités de son client, démontrant que Robert Reiplinger bénéficia d'un tuyau, mais incomplet : *« Quand l'Elysée hésite à approuver l'achat de Triangle par Pechiney le 17 novembre, il achète beaucoup. Quand l'Elysée donne son feu vert le 18, il achète peu. »* Surtout, ce spéculateur veille précautionneusement à n'acheter le titre qu'en dessous de 11 dollars, alors qu'il s'envolera jusqu'à 56 dollars. Bref, Robert Reiplinger *« ne disposait pas d'une information précise. »*

S'agissait-il même d'une information imprécise ? Non, d'un conseil, rectifie Me Blum, qui accorde – alors que son client s'y refuse – que le messager pourrait bien s'appeler Roger-Patrice Pelat. *« Un non-initié par définition,* plaide l'avocat. *L'ami du président de la République est à la retraite. Donc, je n'ai pas de raison de me méfier. Et puis il a des relations. Il dîne partout. Il ne va pas me dire n'importe quoi ! Sans doute donne-t-il ce tuyau en toute bonne foi. J'ai d'autant moins de raison de me méfier que son conseil concerne une valeur américaine et non une action française... »*

Argumentation plausible, sinon toujours convaincante. Argumentation qui allait déboucher sur la seule mise en cause du réquisitoire prononcé par le procureur : *« Je ne sais pas s'il fallait traiter Robert Reiplinger de prévenu* « fringant ». *Je ne crois pas qu'il soit un* « voyou ». *Cet homme renfermé, emprisonné, souffrant, huitième joueur mondial au bridge, a pris le mot de* « tricheur » *comme une insulte. S'il se tait par fidélité, on ne doit pas le mépriser. »*

Des mots à faire pleurer Reiplinger. Mais déjà Me Leclerc avait bondi. Déjà, il s'inclinait devant le talent du procureur pour mieux faire valoir le sien. Déjà, il comparait le cofondateur de la FNAC à un Cyrano, couvrant avec panache le délit d'un autre. Déjà, il admettait les mensonges de Max Théret tant il est vrai qu'il existe des mensonges d'honneur...

La politique coûte cher

Max Théret, quatre-vingts ans, l'œil vif, a suivi la démonstration de son ardent défenseur. Un monstre sacré du barreau rendait hommage à une figure de la gauche militante. Sous l'épaisse couverture des dollars et des titres Triangle, Me Leclerc s'est employé à faire ressurgir le jeune révolutionnaire, garde du corps de Trotski lors de son séjour en France, combattant dans les Asturies en 1934, engagé dans l'armée républicaine espagnole de 1936 à 1939, résistant dès 1940 dans la France occupée. *« Je vais peut-être enfin connaître l'expérience de la prison qui me manquait »,* a soufflé le prévenu à son conseil.

Avec gourmandise, on apprit que ce gauchiste tombé dans l'aquarium de la Bourse gardait toujours précieusement serrée dans son portefeuille sa carte des Jeunesses socialistes espagnoles entre les cartes nettement plus capitalistes de l'American Express et Visa. On comprit aussi que, pour ce « vieux fidèle » du parti socialiste, l'argent demeurait un moyen. *« Il avait le génie de faire sortir l'argent du néant »,* lut Me Leclerc dans les souvenirs de Fred Zeller, un ami de Théret.

Dès lors, la faute de Max Théret en devenait presque une formalité militante. La politique coûte cher, observa Me Leclerc : *« C'est le nerf de la guerre ! »* Cette certitude affirmée, Me Leclerc mit au défi le procureur de prouver la culpabilité de son client : *« J'ai attendu vos preuves, je n'ai vu que des hypothèses. J'espérais la manifestation de la vérité, je n'ai eu que la démonstration de mensonges. Mais qui a dit que l'accusé devait dire la vérité ? Il vous appartient de prouver que Boublil est l'informateur, que Pelat a bénéficié de l'information de Boublil. C'est un travail de Titan ! Si ce n'est pas Boublil, si Pelat n'est pas de mauvaise foi, si la moindre incertitude se glisse, si la chaîne se rompt, la relaxe s'impose. »*

Une relaxe unanimement plaidée, y compris par Me Olivier Bernheim, dont le client, Léo From, revint de Miami pour entendre son avocat en traduction simultanée. Pour faire bon poids, Léo From, dirigeant de la société luxembourgeoise Petrusse Securities International, sortit de sa poche la lettre d'un Uruguayen, Julio Soffer, affirmant être le mystérieux acheteur de 15 000 titres Triangle. L'aveu, il y a quatre ans, aurait ému. A tort ou à raison, il n'a, vendredi, que prêté à sourire.

Jugement le 29 septembre.

LAURENT GREILSAMER

Les suites judiciaires du match Valenciennes-Marseille

Les policiers ont entendu le directeur général de l'OM

L'interrogatoire du directeur général de l'Olympique de Marseille, Jean-Pierre Bernès, par les policiers du SRPJ de Lille sur commission rogatoire du juge d'instruction de Valenciennes Bernard Beffy, se poursuivait samedi matin 3 juillet. Selon l'état de santé de M. Bernès, brusquement hospitalisé durant une semaine après le début de l'affaire, sa garde à vue pourrait être prolongée ou écourtée, mais il ne fait guère de doute qu'au vu des faits déjà établis le juge d'instruction envisage de lui notifier une mise en examen. D'autre part, le procureur de la République de Valenciennes, Eric de Montgolfier, sévèrement mis en cause par le président de l'OM, Bernard Tapie, a reçu le soutien de la chancellerie.

Commencée dans l'après-midi du vendredi 2 juillet, la garde à vue du directeur général de l'Olympique de Marseille, Jean-Pierre Bernès, a été interrompue au milieu de la nuit, samedi vers 3 heures. Après avoir été examiné par un médecin, M. Bernès a regagné l'hôpital Sainte-Marguerite de Marseille où il a fini la nuit, avant d'être reconduit dans les locaux de l'hôtel de police. De son état de santé dépendra la durée de la garde à vue qui pourrait être écourtée, avant que, selon toute probabilité, une mise en examen soit notifiée par le juge d'instruction valenciennois, au vu des accusations des joueurs de Valenciennes et des éléments matériels saisis lors des perquisitions.

De son côté, rompant avec la pratique qu'il avait instaurée depuis huit jours, le procureur de la République de Valenciennes, Eric de Montgolfier, a pris, vendredi en fin de journée, *« la décision personnelle »* de ne plus parler à la presse après avoir confié, la veille, sur France 2 : *« Moi, j'affole la meute »*. Peu après, dans la soirée de vendredi, le garde des sceaux manifestait dans un communiqué *« sa confiance aux magistrats du siège et du parquet »* chargés du dossier OM-Valenciennes. *« Face au développement médiatique de l'information en cours »*, Pierre Méhaignerie tenait *« à préciser que la procédure dans ce dossier se déroule sous la responsabilité du magistrat instructeur dans des conditions normales, notamment au regard du respect du secret de l'instruction »*. Le ministre de la justice réaffirmait à cette occasion qu'il *« entend laisser la justice suivre son cours jusqu'à la pleine manifestation de la vérité »*.

« Un silence fracassant »

Samedi matin, M. de Montgolfier décidait de mettre fin à son silence, expliquant à notre envoyé spécial à Valenciennes, Jérôme Fenoglio : *« Des politiques sont montés au créneau. J'ai voulu leur opposer un silence fracassant. En décidant de me taire, j'attendais une réponse de la chancellerie. Elle est venue. »* L'allusion aux politiques vise notamment Jean Glavany, porte-parole de la direction provisoire du PS. *« Bernard Tapie est un homme politique et on peut tout imaginer dans l'attitude de certains, y compris le règlement de comptes politique »*, avait en effet déclaré M. Glavany, jeudi 1er juillet, sur les ondes d'O'FM, tout en concédant qu'*« un certain nombre des interventions de Bernard Tapie rendent les choses plus difficiles pour les juges »*. Le responsable socialiste avait surtout décerné un « carton jaune » au procureur de Montgolfier : *« Quand j'entends le procureur saisi de cette affaire dans les médias, une, deux, trois fois par jour, je conçois qu'il puisse user du devoir d'information de la justice et des médias pour rendre la justice transparente. (...) D'une certaine manière, c'est une vision moderne de la justice.* [Mais] *il y a des limites à ne pas dépasser. Je ne suis pas sûr qu'à une, deux, trois reprises, il ne viole pas le secret de l'instruction. »*

De son côté, Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, avait déclaré, vendredi, sur RTL qu'*« il convient que la justice fasse son travail »* : *« Je n'aime pas qu'on désigne des coupables avant même que la justice ait pu faire son instruction et qu'il y ait eu un jugement. (...) S'il y a eu tricherie il faudra qu'il y ait sanctions et sanctions sans doute sévères (...) mais pour l'heure cela témoigne de la nécessité sans doute d'assainir un peu le milieu du football. »*

Les informations du *Monde* sur les résultats de la perquisition effectuée, mercredi 30 juin, au siège de l'OM à Marseille ont à nouveau été démenties dans l'entourage du club phocéen. Me Hervé Ghevontian, conseil de Jean-Pierre Bernès, s'est *« insurgé violemment contre les affirmations renouvelées du journal* le Monde *»* : *« Il n'a pas été trouvé la moindre somme d'argent dans le bureau de Jean-Pierre Bernès »*, a affirmé l'avocat, ajoutant qu'*« une seule enveloppe d'un modèle standard a été trouvée »*. Nous maintenons que des enveloppes d'un modèle rare, semblable à celle dans laquelle était contenu l'argent qui aurait été remis au joueur valenciennois Christophe Robert, ont été saisies au siège de l'OM, aussi bien dans le bureau de M. Bernès que dans d'autres bureaux, celui du directeur technique du club ayant été, lui aussi, particulièrement inventorié.

Une importante somme d'argent liquide, dépassant de loin les 15 000 à 16 000 francs évoqués par M. Tapie (*le Monde* du 3 juillet), a bien été trouvée mais – contrairement à ce que nous avons écrit – dans un autre coffre que celui placé dans le bureau de M. Bernès. Cette somme n'a pas été saisie mais a été inventoriée sur place, avec notamment un relevé des numéros des billets. Enfin, des agrafes, plus grosses que des trombones standard, ont bien été saisies dans les locaux du club, semblables à celle qui liait les billets de 500 francs trouvés en possession de M. Robert.

□ **Un père incestueux et séropositif condamné à dix-huit ans de prison.** – La cour d'assises de la Haute-Garonne a condamné, vendredi 2 juillet, à dix-huit ans de réclusion criminelle, un homme de quarante-quatre ans, Jean Brousse, qui était accusé d'avoir violé l'une de ses filles pendant dix ans et de lui avoir transmis le virus du sida. L'avocat général avait requis une peine de vingt ans d'emprisonnement. La cour a accordé des circonstances atténuantes à l'accusé, qui niait les faits. Celui-ci avait appris en 1988 qu'il avait contracté le virus du sida, mais avait toujours considéré les préservatifs comme *« contraires à ses principes »*. Selon la victime, aujourd'hui âgée de dix-neuf ans, ses parents, qui pratiquaient l'échangisme, l'auraient emmenée avec eux lors de rencontres avec d'autres couples. Sa mère, morte du sida en 1992, avait reconnu les faits peu avant son décès.

Jean-Pierre Bernès, l'homme du président

Jean-Pierre Bernès connaît bien les locaux de l'hôtel de police de Marseille. En novembre 1990, déjà, le directeur général de l'OM y avait passé trente-six heures en garde à vue, entendu par la brigade financière dans le cadre d'une enquête sur la comptabilité du club. Et il avait craqué. Jean-Pierre Bernès avait tout dévoilé des pratiques de son club sur le marché des transferts, des sociétés d'image, des primes rondelettes accordées à des intermédiaires. L'affaire n'avait pas eu de suite. Mais elle avait débouché sur le seul refroidissement connu des relations entre le directeur général et le président de l'OM, Bernard Tapie, visiblement exaspéré par les confessions et le peu de résistance de son bras droit.

Le directeur général de l'OM avait failli passer à l'ennemi, succomber aux appels de Claude Bez, le président des Girondins de Bordeaux. Mais les deux hommes avaient fini par se réconcilier. Comme s'ils n'étaient pas parvenus à briser cette intimité et ne pouvaient plus se passer l'un de l'autre pour mener les grandes et les petites affaires de l'OM.

Il n'a pu se résoudre à quitter l'homme à qui il doit tout. Diplômé de sciences politiques, aujourd'hui âgé de trente-six ans, il est certes arrivé au club bien avant Bernard Tapie, en 1981, comme bénévole au sein du comité de sauvegarde de l'OM, alors en liquidation judiciaire. Passionné de ballon rond, il a emprunté un itinéraire d'*apparatchik* du football en montant très vite dans l'organigramme du club. Mais sa carrière ne s'est accélérée vraiment que lorsque Bernard Tapie a pris l'OM en main, en 1986.

Jean-Pierre Bernès est alors le seul survivant de l'administration de l'ancien président, Jean Carrieu. Il semble apercevoir rapidement le décalage qui existe entre la volonté de pouvoir absolu du nouveau patron et ses nombreuses absences. Il va se glisser dans cet espace pour devenir l'homme-clé du système Tapie à l'OM. Non pas un représentant qui pourrait mener le bateau à sa guise : en football plus qu'ailleurs, Bernard Tapie a horreur de déléguer. Mais un fidèle, un aide de camp qui saurait rester discret tout en obéissant aveuglément. Une fois la parenthèse Franz Beckenbauer refermée – Bernès s'est inquiété pendant quelques mois de cet entraîneur doté des plein pouvoirs qui le dépouillait de ses attributions, – Jean-Pierre Bernès n'a cessé de prendre du galon au rythme où Bernard Tapie resserrait son emprise sur le club.

« Les yeux et les oreilles »

A l'OM, Jean-Pierre Bernès aime à se présenter comme *« les yeux et les oreilles de Bernard Tapie »*. Il participe au recrutement, gère les contrats. Il fait descendre le verbe présidentiel vers les joueurs, puis remonter les rapports sur le moral des troupes. Dans les mauvaises périodes, lorsque Bernard Tapie se laisse aller à quelques excès de langage – lors du match Marseille-Glasgow, cette saison, à la mi-temps duquel l'ancien ministre est descendu insulter ses footballeurs dans les vestiaires, – il se charge ensuite d'arrondir les angles.

Les tâches sont bien réparties : Bernard Tapie occupe le devant de la scène, et le personnage un peu falot de Bernès s'emploie dans les coulisses. Ainsi, pendant que Tapie et Bez s'invectivaient publiquement, Bernès partait secrètement à Bordeaux pour négocier un armistice, et quelques transferts. L'homme ne rechigne pas devant la tâche ingrate de nier l'évidence, comme lorsque, récemment, il avait été chargé de contre-attaquer en dénonçant une *« manœuvre de déstabilisation »* après un entretien de Raymond Goethals à *France-Football*. Les ordres sont les ordres.

Dans l'intérêt supérieur du club, Jean-Pierre Bernès n'a jamais hésité non plus à utiliser des procédés peu amènes envers la presse. Les journalistes du quotidien *l'Equipe*, puis de l'hebdomadaire *France-Football*, ont été interdits de vestiaire par ses soins, pour avoir publié des articles qui déplaisaient au président. Jean-Pierre Bernès, accompagné de gros bras dont il aime s'entourer, est allé jusqu'à menacer physiquement un reporter du quotidien sportif.

Avant que Jean-Pierre Bernès ne soit impliqué dans l'affaire du match Valenciennes-Marseille, tout laissait d'ailleurs à penser que les « yeux » de Bernard Tapie à l'OM n'avaient pas toujours été très regardants. Homme des missions obscures, le directeur général de l'OM a été cité dans la plupart des affaires que recensait un rapport de la Commission national de discipline en 1990 (*le Monde* du 30 juin). Dans un rôle étrangement similaire à celui dont il est soupçonné aujourd'hui. Comme s'il n'avait jamais fixé de bornes à sa passion pour l'OM, à sa fidélité envers Bernard Tapie. Comme s'il lui fallait rendre par tous les moyens à l'OM ce que le club lui a donné.

Jean-Pierre Bernès est aujourd'hui confronté à des accusations beaucoup plus sérieuses. Il sait que beaucoup guettent ses paroles. Et que, s'il devait craquer une deuxième fois, il pourrait bien, cette fois-ci, se retrouver tout seul.

JÉROME FENOGLIO

SCIENCES

Les nouveaux statuts du Muséum d'histoire naturelle sont rejetés par le CNESER

Le Conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), consulté pour avis, mardi 29 juin, par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les nouveaux statuts du Muséum d'histoire naturelle, s'est exprimé contre ce projet de décret par 12 voix contre et 4 pour. Le 22 juin, ce texte, qui porte essentiellement sur la redéfinition de la composition du conseil d'administration et du conseil scientifique de l'établissement, avait été vigoureusement contesté par les personnels du Muséum.

Au cours de cette assemblée générale, ils avaient en effet exigé le retrait de ce projet dans lequel ils voient un retour *« au pouvoir mandarinal »* et réclamé l'ouverture de négociations sur un statut *« plus consensuel »* assurant la pérennité de l'établissement, et demandé une audience au premier ministre.

Le conseiller pour l'éducation de M. Balladur sur le sujet, Nicole Ferrier, les a reçus et a écouté leurs doléances, qui portent en priorité sur la mise en application du statut actuel du Muséum d'histoire naturelle et l'organisation immédiate d'élections destinées à pourvoir les deux conseils du Muséum, faute de quoi, affirment-ils, le fonctionnement de l'établissement restera bloqué. Déjà, en janvier 1988, une situation analogue s'était présentée du fait de l'existence d'un projet de décret modifiant les statuts de l'établissement et rédigé par les services du ministre de la recherche de l'époque, Jacques Valade. Ce texte avait été repoussé par le CNESER, puis par le Conseil d'Etat et finalement abandonné par le ministre.

Le Muséum avait donc conservé ses statuts définis par le décret du 4 février 1985. Mais, dès son arrivée à la tête du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon s'est ému de ce que ce texte ait été modifié le 27 mars 1993, en pleines élections législatives. Une décision prise à la sauvette, estime l'actuelle majorité. Et pour les représentants du personnel, une simple mise en conformité technique du décret de 1985 sur le statut du Muséum suite à un recours, en avril 1985, des professeurs directeurs du Muséum sur la définition des collèges électoraux.

Affaire à suivre donc en attendant de savoir si les services de M. Fillon envisagent de retoucher leur texte avant de le transmettre au Conseil d'Etat. Une seule chose est sûre : le ministère ne souhaite pas laisser la situation en l'état, même s'il existe, dit-il, des moyens administratifs permettant de faire fonctionner le Muséum au moins financièrement.

J.-F. A.

SOCIÉTÉ

...iennes-Marseille

...ntendu de l'OM

...l'homme du président

...ts du Muséum d'histoi... ...jetés par le CNESER

Critiquant le rôle de « courroie de transmission » du garde des sceaux

Une intersyndicale de professionnels de la justice et de la police fustige les « lois Pasqua »

Une intersyndicale regroupant des organisations de la police et de la justice a fustigé, jeudi 1er juillet au siège parisien de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), la *« politique sécuritaire »* du gouvernement et le rôle de *« courroie de transmission du ministre de l'intérieur joué par le garde des sceaux ».* Aux côtés de la FASP (majoritaire chez les policiers en tenue), le Syndicat des avocats de France (SAF, 30 % des voix), le Syndicat de la magistrature (SM, 31 % des voix), le SNPES-Protection judiciaire de la jeunesse (SNPES-PJJ), la CFDT (justice-police, majoritaire chez les personnels administratifs de la justice), et la CGT (cours et tribunaux) ont dénoncé la logique des récents projets de loi que devront appliquer les professionnels de la justice et de la police.

Jamais, depuis la mobilisation contre le projet « Sécurité et liberté » d'Alain Peyrefitte, une telle intersyndicale ne s'était constituée. Même si elles n'ont pas forcément aujourd'hui autant d'influence qu'hier, les organisations les plus remuantes de la police et du monde judiciaire – la FASP, le SAF et le SM, proches de la gauche – ont donc décidé de créer un front commun contre la politique de sécurité du gouvernement Balladur. *« Formant un ensemble cohérent, les textes qui sont aujourd'hui devant le Parlement vont beaucoup plus loin que « Sécurité et liberté »*, affirment-elles.

Pas de mot d'ordre d'action

Les projets de loi sur les contrôles d'identité, le code de la nationalité, la maîtrise de l'immigration, et la réforme du code de procédure pénale, ressoudent une union contre *« un appareil répressif qui se met en place (...) avec, comme seule orientation, le tout-sécuritaire »* et qui risquerait de porter *« atteinte à des libertés fondamentales ».*

« La rédaction du texte sur les contrôles d'identité dits préventifs est de nature à multiplier les cas de délit de faciès, commente l'intersyndicale. *Les contrôles ordonnés par un procureur de la République risquent de donner lieu à des autorisations valables plusieurs mois dans un même quartier, dont les habitants seront ainsi stigmatisés. »* La réforme du code de procédure pénale provoque, de son côté, une *« rupture du principe d'égalité du citoyen dans les droits de la défense et dans la garde à vue »*, argumente-t-elle. Les organisations se rejoignent pour dénoncer la logique d'ensemble qui les inspire et le rôle moteur occupé par le ministre de l'intérieur. *« Y a-t-il un garde des sceaux à la Chancellerie ?* interroge l'intersyndicale. *Y a-t-il une politique judiciaire ? »*

Formulée notamment par le Syndicat de la magistrature, la critique du *« rôle de courroie de transmission du ministre de l'intérieur joué par le garde des sceaux »* est iconoclaste, tant Pierre Méhaignerie s'est efforcé de donner récemment l'impression contraire lors de la polémique sur l'amendement Marsaud. A propos de la réforme du code de procédure pénale, les magistrats n'ont *« pas l'impression que le ministre de la justice pèse beaucoup dans le débat ou dans les amendements ».* Au sujet des mineurs délinquants, *« ce sont Mme Veil ou Charles Pasqua qui donnent les orientations en matière de justice, qu'il s'agisse des centres fermés ou de l'éloignement des mineurs multi-récidivistes »*, ajoute le SNPES-PJJ. Au point que le SAF parle des *« quatre lois Pasqua »* (en visant la réforme du code de procédure pénale et celle des contrôles d'identité, qui sont présentées par le garde des sceaux, tandis que les lois sur le code de la nationalité et la maîtrise de l'immigration sont défendues par le ministre de l'intérieur).

Face à cette *« inflation législative répondant à des pulsions démagogiques »*, l'intersyndicale regrette *« l'absence totale de concertation »* avec les représentants du personnel. Dubitative sur la capacité de mobiliser les troupes à la veille des vacances d'été, l'intersyndicale ne s'est pour l'instant engagée sur aucun mot d'ordre d'action. Les avocats ont cependant évoqué l'hypothèse d'une *« grève »*, tandis que les magistrats se sont demandés s'ils *« pourront appliquer des textes aussi liberticides ».*

E. In.

Les développements judiciaires de l'affaire ORCEP

Noël Josèphe, ancien président de la région Nord-Pas-de-Calais a été mis en examen

L'ancien président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Noël Josèphe (PS), a été mis en examen pour «abus de confiance», dans le cadre de l'affaire de l'ORCEP, une association soupçonnée d'avoir versé des salaires à des élus pour des emplois fictifs (*le Monde* des 13 et 20 février). M. Josèphe, maire de Beuvry-les-Béthune (Pas-de-Calais), qui a été à la tête de la région pendant onze ans, était à ce titre président de l'ORCEP (Office régional de la culture et de l'éducation permanente), dont un audit avait révélé, en septembre 1992, un déficit de 20 millions de francs. La comptable de l'association, Danielle Ghoris, qui avait reconnu avoir détourné 800 000 francs, avait été mise en examen le 2 février pour *«faux en écriture et abus de confiance».* Après deux mois de détention provisoire, elle a été remise en liberté le 9 avril. M. Josèphe devrait être entendu prochainement par Emmanuel Barbe, le juge chargé d'instruire ce dossier.

REPÈRES

ÉDUCATION

La réforme des lycées est approuvée par le Conseil supérieur de l'éducation

Annoncée le 7 juin par le ministre de l'éducation nationale (*le Monde* du 8 juin), la réforme des classes terminales de lycée et du baccalauréat a été examinée, jeudi 1er juillet, par le Conseil supérieur de l'éducation, organisme consultatif où sont représentés tous les partenaires du monde de l'éducation. Cette séance du CSE a provoqué la grogne de plusieurs syndicats ou associations (la FEN, le SGEN-CFDT, la CGT, les parents de la FCPE ou encore les délégués des lycéens), furieux d'être consultés trois semaines après l'annonce des mesures et qui ont quitté la séance. En leur absence, la réforme de M. Bayrou a été approuvée par 7 voix contre 2, avec 11 abstentions et 3 refus de vote.

ILE-DE-FRANCE

Le Conseil d'Etat annule l'arrêté de 1988 sur la création d'Orlyval

Par une décision rendue le 2 juillet, le Conseil d'Etat a annulé les arrêtés ministériels du 2 novembre 1988 et du 10 avril 1989 qui avaient déclaré d'utilité publique les travaux de création d'Orlyval, la liaison en site propre entre la gare de RER d'Antony et l'aérogare d'Orly. Il a également déclaré illégal l'arrêté par lequel le préfet des Hauts-de-Seine avait déclaré expropriables les terrains nécessaires à la réalisation de ce métro automatique. Le Conseil d'Etat considère en effet que *« les travaux de création de chemins de fer d'intérêt général ne peuvent être déclarés d'utilité publique que par décret en Conseil d'Etat ».*

Cette décision est le dernier épisode d'une réalisation contestée. Au cours de la première cohabitation, le gouvernement de M. Chirac avait fait de cette desserte l'une des illustrations de sa politique libérale. Jacques Douffiagues, ministre des transports, avait déclaré le 21 avril 1988, que cette ligne concédée *« ne devrait pas coûter un sou au contribuable ».* Son financement (1,2 milliard de francs) et son fonctionnement étaient entièrement confiés à des sociétés privées. Inaugurée le 1er octobre 1991, la ligne n'avait transporté que 1,5 million de passagers un an plus tard au lieu des 4,3 millions prévus.

RELIGIONS

Examen de santé « normal » pour le pape

Jean-Paul II a été brièvement hospitalisé, vendredi 2 juillet, à l'hôpital Gemelli de Rome, pour subir un examen au scanner de l'abdomen. Selon le porte-parole du Vatican, il s'agissait d'un examen de routine, comme ceux auxquels il a été procédé à plusieurs reprises après l'intervention chirurgicale subie en juillet 1992 par le pape et qui avait permis l'ablation d'une tumeur bénigne à l'intestin. Toujours selon le Vatican, le résultat de cet examen est *« normal »* et aucune modification n'est prévue dans l'emploi du temps du pape pour les prochains jours.

SPORTS

CYCLISME : le départ du 80e Tour de France

Tous derrière Indurain

Le départ du Tour de France devait être donné samedi 3 juillet au Puy-du-Fou (Vendée) lors du prologue, un contre-la-montre individuel de 6,8 kilomètres. Inaugurée la veille par une fastueuse cérémonie son et lumière, la Grande Boucle fêtera ses quatre-vingts ans d'une manière très hexagonale, ne se permettant qu'une escapade en Andorre. En 1992, elle avait visité sept pays européens. Les cent quatre-vingts coureurs, répartis en vingts équipes (deux de moins qu'en 1992), rejoindront Paris le 25 juillet, après 3 700 kilomètres d'une course divisée en vingt étapes, dont deux contre-la-montre individuels. *Double vainqueur du Tour de France en 1991 et 1992, récent vainqueur du Tour d'Italie, l'Espagnol Miguel Indurain est le grand favori de l'épreuve. Il devra toutefois se méfier des grimpeurs comme l'Italien Claudio Chiappucci ou le Suisse Tony Rominger, qui seront gâtés cette année avec cinq étapes de montagne, deux de plus qu'en 1992.*

LE PUY-DU-FOU (VENDÉE)

de notre envoyée spéciale

Deux cents ans après la révolte des Chouans, la Vendée a retrouvé un roi. Il est espagnol, c'est un hidalgo navarrais. Miguel Indurain est le plus sûr prétendant au trône qu'il a conquis en 1991 et 1992. Au Puy-du-Fou, il règne une sorte de fatalité *chez les autres coureurs.* A l'orée de cette quatre-vingtième édition de la Grande Boucle, personne ne semble songer à la victoire, espérant tout d'abord battre Indurain, rouiller cette belle mécanique, dominer enfin ce coureur complet, grand spécialiste du contre-la-montre, ce coureur-ordinateur, disent ici les jaloux. Son nom est sur toutes les lèvres, sa cote varie entre sept et neuf chances sur dix de réussir le triplé consécutif comme Louison Bobet (1953-1954-1955), et de rester en course pour le quadruplé consécutif que seuls Jacques Anquetil (1961-62-63-64) et Eddy Merckx (69-70-71-72) ont réussi (1).

Pourtant, ce Tour de France semble plus ouvert qu'en 1992. Les grimpeurs, *comme l'Italien Claudio* Chiappucci – dauphin d'Indurain, en 1992 – ou le Suisse Tony Rominger – double vainqueur du Tour d'Espagne (1992 et 1993), – peuvent saisir leur chance de creuser les écarts. Le tracé leur offre le passage de neuf cols de plus de 2 000 mètres au cours de cinq étapes de montagne : deux dans les Alpes, où ils passeront par le col de la Bonette, Restefonds, toit du Tour (2 802 m) et trois dans les Pyrénées, délaissées lors de la précédente édition.

Bien que doté d'une étonnante puissance physique, Indurain est peu à l'aise sur les fortes dénivellations. *« Pour le renverser*, explique Cyrille Guimard, directeur de l'équipe Castorama, *il faudrait que Chiappucci et Rominger forment un véritable complot, qu'ils attaquent ensemble pour espérer le laisser derrière eux. »* Le coureur italien n'a effectivement pas caché que son plus sûr allié dans le Tour était sans doute le Suisse. Reste à savoir si Rominger répondra à son appel.

Miguel Indurain a appris à tirer partie des luttes «tribales» des prétendants au maillot à pois. Il prend parfois le risque de regarder s'ourdir les attaques sans lui, de laisser les autres s'époumoner dans des batailles qu'il parie inutiles. Il espère profiter de la rivalité des vedettes de la montagne comme il l'a fait en Italie, en remportant le Giro, le 13 juin, aux dépens de Chiappucci, qui a terminé troisième.

Cette année encore, l'Espagnol reste un roi solitaire, chef de file d'une équipe trop moyenne pour pouvoir l'épauler dans sa quête de la victoire, surtout dans la montagne. *Il* comptera sur la première partie de l'épreuve, dix étapes au nord, réservées aux rouleurs et, bien sûr, sur les contre-la-montre dont il est le souverain incontesté. En 1992, entre Tours et Blois, il avait dépassé le record de l'heure détenu par Francesco Moser, tétanisant de peur ses adversaires, leur sapant définitivement le moral.

Sur son agenda, l'Espagnol a déjà pointé le 12 juillet, date du contre-la-*montre au lac de Madine (Meuse).* Deux jours avant d'attaquer les Alpes, ce deuxième acte du Tour dévolu aux purs grimpeurs, il entend bien assommer ses adversaires. Vendredi, au Puy-du-Fou, Miguel Indurain a déjà commencé son travail de sape. Il a tout simplement ignoré ses adversaires, estimant que son principal ennemi, sur le Tour de France 1993, était lui-même.

BÉNÉDICTE MATHIEU

(1) La première victoire de Jacques Anquetil dans le Tour avait été obtenue en 1957. Quant à Eddy Merckx, il avait ensuite remporté le Tour en 1974.

TENNIS : les championnats de Wimbledon

Herbes folles

Le pronostic allait en faveur d'une demi-finale masculine des championnats de Wimbledon 1993 cent pour cent européenne, avec une quatrième édition du Becker-Edberg des années 1988, 1989 et 1990. En fait, pour la première fois depuis le McEnroe-Connors de 1984, ce devait être, dimanche 4 juillet, *jour de la fête nationale des* Etats-Unis, une finale américaine et inédite entre Pete Sampras et Jim Courier. Ne souffrant plus de l'épaule qui l'avait handicapé contre son compatriote Andre Agassi, Sampras a battu, vendredi 2 juillet en trois manches, Boris Becker qui avait laissé trop d'énergie dans la confrontation avec son compatriote Michael Stich en quart de finale. *Privé d'une opposition consistante avant les demi-finales, Stefan Edberg n'a pu résister que quatre sets à Jim Courier, qui a été avantagé par les forts rebonds dus au temps sec.*

LONDRES

de notre envoyé spécial

Le *centre court* de Wimbledon fait peine à voir. Cela tient de la pelouse sahélienne, de la prairie sibérienne. Entre les carrés de services et les lignes de fond, il y a comme de grosses flaques de poussière ; derrière les lignes de fond, ce n'est que du sable. Aux changements de côté des joueurs, des jardiniers ramassent les herbes folles, tentent de boucher les trous en tapant du pied sur le sol. La belle moquette d'herbe, orgueil du All England Club, est comme un *billard qui aurait servi de piste de* danse.

Pareil outrage, le gazon de Church Road n'en avait pas connu depuis 1976. Cette année-là, une sécheresse centenaire avait accablé l'Europe. Les conditions sont différentes en 1993. Il pleut un peu partout en ce début du mois de juillet. Partout, sauf à Londres ! Cela revient donc malgré tout au même pour Wimbledon. Comme dix-sept ans auparavant, les championnats se terminent plus sur terre battue que sur gazon. Les mêmes causes produiront-elles dès lors, les mêmes effets ?

En 1976, Björn Borg, qui avait remporté les Internationaux de France les deux années précédentes *et auquel les spécialistes ne donnaient* pas la moindre chance de victoire à Wimbledon, a bénéficié de ces circonstances climatiques pour prendre tout le monde à contre-pied et s'emparer du titre qu'il allait garder cinq ans, exploit inégalé. En *1993*, l'Américain Jim Courier est dans une situation comparable à celle de Björn Borg. Il a emporté la levée parisienne du grand chelem les deux années précédentes, il vient de perdre ce titre et se retrouve à Londres, en finale, sur un gazon que le ciel rend moins hostile.

L'analogie ira-t-elle à son terme ? La référence a-t-elle une valeur ? Il y a un mois, on avait laissé Jim Courier presque soulagé d'avoir cédé sa couronne à l'Espagnol Sergi Bruguera, comme détaché de la lutte pour le pouvoir, résigné à la défaite. Son passage à Wimbledon, il le prenait comme une obligation à remplir, pas comme une ambition à assouvir. *« Le 4 juillet, j'ai prévu de faire un parcours de golf avec mon père en Floride »*, a-t-il assuré. Pourtant, ce dimanche de fête nationale américaine, jour de la finale des simples messieurs, on devait le retrouver, sur le court central, en face de son vieux copain Pete Sampras, à courir sur cette savane avec au ventre la peur du chasseur de lions.

L'étonnant, c'est que pour en arriver là, Jim Courier s'est départi de sa cuirasse de samouraï. Il s'est comporté autrement que comme un androïde programmé pour la victoire. Il n'a pas joué au petit prof, n'a pas fait la leçon. Il a mis les mains dans le cambouis, en bon ouvrier, en vrai prolétaire. On l'a vu perdre son calme, on l'a entendu injurier un arbitre, il se pinçait les doigts dans son bricolage. Il a pris sur le gazon une forme moins guerrière, plus humaine, que sur la terre battue parisienne ou le ciment new-yorkais. C'est dire qu'il a été plus fragile, moins lisse. Il a souffert contre Jason Stoltenberg, Wayne Ferreira et même Todd Martin. Il ne partait donc pas favori contre Stefan Edberg en demi-finale.

Pendant une manche et deux jeux, le Suédois sembla, en effet, invincible. Puis, sans raison apparente, son service se dégrada, sa volée faiblit, ses retours mollirent. D'un seul coup, il cédait à la pression de Jim Courier comme un bar*rage cédant à la pression* de l'eau. L'Américain était maître du court, opposant sa puissance, imprimant son rythme. Indifférent aux règles du genre, la charge à découvert vers le filet, il pilonnait du fond du court, faisant régner chez l'attaquant la crainte du cogneur, la terreur du retour.

C'est ce Jim Courier sans inhibition et sans appréhension, qui se retrouvera en finale sur une steppe aride, offrant l'occasion d'une confrontation contrastée avec un autre attaquant, le tennis béton contre le tennis canon. De quoi régaler Wimbledon, terminer en beauté son déjeuner de soleil, mettre le point final à une quinzaine où le record de vente de fraises à la crème a été amélioré, où des places au marché noir ont dépassé cent livres (près de 900 francs).

ALAIN GIRAUDO

□ **ATHLÉTISME : Marie-José Pérec améliore son record de France du 200 mètres.** – Marie-José Pérec a amélioré son propre record de France du 200 mètres en 21 s 99/100e, vendredi 2 juillet, au cours de la réunion d'athlétisme de Villeneuve-d'Ascq (Nord). Elle détenait le précédent record depuis le 19 août 1992 (22 sec 20/100e) au meeting de Zurich.

AGENDA

THÉÂTRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Le Premier : 17 h et 22 h. Couleurs de Paris : 19 h. L'Enfant criminel : 20 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Je cours, j'ai tellement de hâte : 20 h 30, dim. 17 h.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : 18 h et 21 h.

AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (46-33-87-03). Au bord du lit : 20 h 30, dim. 15 h.

BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Sur le dos d'un éléphant : 21 h, dim. 17 h.

BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Dim. Les Champêtres de joie : 20 h 30.

BOBINO (43-27-75-75). Le Pied à l'étrier : 21 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). L'Avare : 21 h, dim. 16 h.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe (42-38-35-53). Ça vaut la peine quand même : 21 h.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Les Zappeurs : 20 h. Le Graphique de Boscop : 21 h 15.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE CULTUREL DE LA CLEF (43-07-14-30). Meurtre à l'aube : 20 h 45.

CENTRE POUCHKINE (44-05-64-20). Des pommes pour Eve : 20 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Oui : 20 h 30, dim. 17 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Les coqs se couchent à l'aube : 21 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Le Doux Baiser d'amour : 15 h et 20 h, dim. 14 h. L'Epouse prudente : 21 h 15.

COMÉDIE-FRANÇAISE SALLE RICHELIEU (40-15-00-15). Le Malade imaginaire : 20 h 30.Dim. Le Prix Martin : 20 h 30. Le Faiseur : 14h.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). La Lettre : 18 h 30, dim. 15 h. Le Cid : 20 h 30, dim. 17 h 30.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Crazy Daisy : 21 h.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). L'île des esclaves : 20 h, dim. 15 h. La Mouette : 21 h. Feu la mère de madame : 21 h, dim. 18 h.Dim. Le Mariage de Figaro : 16h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Ce qui arrive et ce qu'on attend : 20 h 45, dim. 15 h.

GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : 17 h 30.

GRAND EDGAR (43-35-32-31). Le Système Ribadier : 20 h. Mignonne, allons voir si la rose : 22 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Eux seuls le savent : 19 h. Amours en pièces : 20 h 30. Personne n'est parfait : 22 h.

HÉBERTOT (43-87-23-23). Pygmalion : 16 h 30 et 20 h 45.

HOTEL DE SULLY (44-61-21-50). Dim. Les Peupliers d'Etretat : 21h15.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30, dim. 15 h.

LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Man, Doris, Gus : 19 h 30, dim. 17 h. Le Horla ; Boule de suif : 20 h 45.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Le Banc : 20 h. Isabelle Eberhardt ou la Magie des sables : 21 h 30. Théâtre rouge. Les Dix Commandements : 18 h. Les Aventures du baron de Faeneste : 20 h. La Si Jolie Vie de Sylvie Joly : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). Atout cœur : 21 h, dim. 15 h 30.

MARIE-STUART (45-08-17-80). Je me tiens devant toi nue : 20 h 30. Dim. Fando et Lis : 17h.

MATHURINS (42-65-90-00). En attendant les bœufs : 20 h 30, dim. 15 h.

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Tonnelle d'été : 15 h. Le Miroir des songes : 21 h, dim. 15 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Partenaires : 20 h 30, dim. 16 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15.

ŒUVRE (48-74-42-52). Pendant que vous dormiez : 20 h 45, dim. 15 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Pétaouchnok : 20 h 45.

PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Bruno Lugan : 20 h 30.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Ubu : 21 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Vingt-quatre heures de la vie d'une femme : 18 h et 21 h.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45.

PRÉ-CATELAN, JARDIN SHAKESPEARE (42-27-39-54). Les Précieux : 15 h et 19 h 30. Les Femmes, les truffes et la musique ou Mon gendre, tout est rompu : 21 h 30, dim. 17 h 30.

PROCRÉART (42-52-09-14). Y'a t'une mouche sur l'mur : 21 h.

RANELAGH (42-88-64-44). Les Enfants du silence : 20 h 45, dim. 17 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 16 h et 21 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Le Jardin des cerises : 20 h 30, dim. 16 h.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Improvizafond : 20 h 30. Didier Benureau : 22 h.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Les Jeunes Pères : 20 h 30. Vous allez rire : 22 h.

THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Union libre : 20 h 15. Les Sacrés Monstres : 22 h.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). L'oiseau n'a plus d'ailes : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Madame de Sade : 20 h.

THÉATRE MAURICE-RAVEL (43-48-10-98).Dim. Littorina littoralis ou le Complexe du bigorneau : 20h30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Eva Peron : 20 h 30. Salle Jean Vilar. La Mégère apprivoisée : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Le Théâtre de Brel : 19 h. A Life in the Theatre (en anglais) : 20 h 30. On va faire la cocotte, Mais n'te promène donc pas toute nue : 22 h 15.

THÉATRE SILVIA-MONFORT (45-31-10-96). La Peau des autres : 20 h 30, dim. 17 h.

TOURTOUR (48-87-82-48). M'sieur Offenbach : 19 h. Chronique d'une mort retardée : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Chopelia : 21 h.

RÉGION PARISIENNE

CLICHY (PETIT THÉATRE) (40-87-12-72). Entre ciel et terre : 21 h.

MUSÉE NATIONAL DES GRANGES DE PORT-ROYAL (30-43-73-05). Les Confessions : 16 h.

SAINT-DENIS (THÉATRE RAJ'GANAWAK) (45-67-87-74). L'uvre du pitre : 21 h, dim. 16 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 5 JUILLET

« L'Opéra, centre de la vie mondaine de la fin du dix-neuvième siècle. Garnier et le style Napoléon III. Le nouveau Musée », 11 h 15 et 15 heures, devant l'entrée, à droite (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels de prélats et de parlementaires dans le quartier Saint-André-des-Arts », 14 h 30, devant la fontaine Saint-Michel (Monuments historiques).

« L'église et les hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Sully-Morland, sortie boulevard Henri-IV (E. Romann).

« Mouffetard et ses jardins », 14 h 30, métro Monge, sortie sur la place (C. Merle).

« Jardins et chapelles secrètes de la rue Mouffetard », 14 h 30, angle de la rue Mouffetard et de la rue du Pot-de-Fer (S. Rojon-Kern).

« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 10 h 30 et 14 h 45, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« Un temple bouddhique dans une case africaine : la pagode du lac Daumesnil », 15 heures, 40, route circulaire du lac Daumesnil (Monuments historiques).

« Saint-Etienne-du-Mont et l'histoire de la montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, devant le portail principal, 1, place Sainte-Geneviève (Connaissance de Paris).

« A Issy-les-Moulineaux : un parc, un séminaire », 15 heures, 33, rue du Général-Leclerc, à Issy (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

23, quai Conti, 14 h 45 : « L'exégèse en crise », par D. Bourel (Académie des sciences morales et politiques).

23, quai Conti (grande salle des séances), 15 heures : « Histoire de la Téthys depuis 250 millions d'années », par J. Dercourt (Académie des sciences).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

L'Espionnage, un genre impur : l'Espionne (1923), d'Henri Desfontaines, 14 h 30 ; Marthe Richard au service de la France (1937), de Raymond Bernard, 16 h 45 ; Mata Hari (1931, v.o.), de George Fitzmaurice, 19 h ; Une femme disparaît (1938, v.o. s.t.f.), d'Alfred Hitchcock, 21 h.

DIMANCHE

L'Espionnage, un genre impur : Salonique nid d'espions (1937), de Georg Wilhelm Pabst, 14 h 30 ; Secret Live (1937, v.o. s.t.f.), d'Edmond T. Gréville, 16 h 30 ; Mata Hari (1964), de Jean-Louis Richard, 19 h ; la Chatte (1958), de Henri Decoin, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma arménien : Kariné (1967, v.o. s.t.f.), d'Armand Manarian, 14 h 30 ; Cantique des cantiques (1933, v.o. s.t.f.), de Rouben Mamoulian, 17 h 30 ; Serguei Paradjanov (1988, v.o. s.t.f.), de Patrick Cazals, Achik Kerib (1988, v.o. s.t.f.), de Serguei Paradjanov et David Abachidze, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma arménien : Vols entre rêve et réalité (1983, v.o. s.t.f.), de Roman Balaian, 14 h 30 ; Tout va très bien, madame la marquise (1991, v.o. s.t.f.), de Robert Sahakiants, David-Bek (v.o. s.t.f.), de H. Bek-Nazarian, 17 h 30 ; Lebbaeus/Thaddeus (v.o. s.t.f.), de Arby Ovanessian, Arshin Mal Alan (1937, v.o. traduction simultanée), de Setrag Vartian, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie porte Saint-Eustache Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

Les Seventies - 2e partie : l'après-Mai 68 : Années féminines : Actualités Gaumont, Plurielles (1987) de Jean-Patrick Lebel, 14 h 30 ; Bande annonce : l'Amour en fuite (1978) de François Truffaut, l'Amour l'après-midi (1972) d'Eric Rohmer, 16 h 30 ; Spot Dim (1987), le Portrait de Marianne (1970) de Daniel Goldenberg, 18 h 30 ; Actualités Gaumont, Une histoire simple (1978) de Claude Sautet, 20 h 30.

DIMANCHE

Les Seventies - 2e partie : l'après-Mai 68 : Années utopiques : Spot Samaritaine (1960-1969); Valparaiso, Valparaiso (1971) de Pascal Aubier, 14 h 30 ; Bande annonce : le Charme discret de la bourgeoisie (1972) de Luis Bunuel, la Dialectique peut-elle casser des briques (1973) de G. Cohen, 16 h 30 ; Stone et Charden chantent l'Avventura (1971) de Dady Davis-Boyer, Croque la vie (1981) de Jean-Charles Tacchella, 18 h 30 ; Actualités Gaumont, F. comme Fairbanks (1976) de Maurice Dugowson, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A CAUSE D'ELLE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

A FLEUR DE MER (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

A TOUTE ÉPREUVE (**) (Hong-Kong, v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14).

AGAGUK (Fr.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AMANTS (Esp., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ANTONIA & JANE (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'ARCHE ET LES DÉLUGES (Fr.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

AVRIL ENCHANTÉ (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

BAD LIEUTENANT (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BODY SNATCHERS (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

C'EST DE L'ART (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

CE QUE FEMME VEUT... (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CHUTE LIBRE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

COMMENT FONT LES GENS (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

LA CRISE (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (47-42-72-52).

DRACULA (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DRAGON, L'HISTOIRE DE BRUCE LEE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

L'ENFANT LION (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FANFAN (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FIORILE (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

FRANÇOIS TRUFFAUT, PORTRAITS VOLÉS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES HISTOIRES D'AMOUR FINISSENT MAL... EN GÉNÉRAL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

JENNIFER 8 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

LE JEUNE WERTHER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE JOUR DU DÉSESPOIR (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LA LÉGENDE (Fr.) : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (47-42-72-52).

LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MA SAISON PRÉFÉRÉE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

MAD DOG AND GLORY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MADE IN AMERICA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MENDIANTS ET ORGUEILLEUX (Eg., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

MONSIEUR LE DÉPUTÉ (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

NIAGARA, AVENTURES ET LÉGENDES (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

NINJA KIDS (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (47-07-55-88) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

L'ŒIL DE VICHY (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LE PAYS DES SOURDS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

PÉTAIN (Fr., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PROPOSITION INDÉCENTE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

RED ROCK WEST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

RELACHE (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SANTA SANGRE (**) (Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SAUVE-TOI (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

SINGLES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

SOMMERSBY (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE SONGE DE LA LUMIÈRE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SUPER MARIO BROS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE CRYING GAME (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TOXIC AFFAIR (Fr.) : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

UN FAUX MOUVEMENT (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

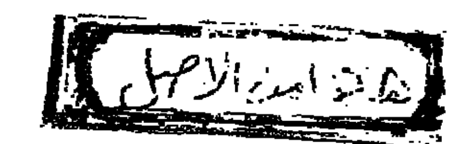
UN JOUR OU L'AUTRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES YEUX BLEUS DE YONTA (Guinée-Bissau-Por.-Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).



CULTURE

ARTS

NIKI DE SAINT PHALLE *au Musée d'art moderne de la Ville de Paris*

Une sacrée Nana

Le parcours d'une œuvre qui a poussé en liberté

Quand Alexandre Iolas exposait, au milieu des années 60, les premières «Nanas» de chiffons et de papier mâché, les passants qui découvraient jambes en l'air et protubérances colorées depuis le boulevard (Saint-Germain) ne savaient trop sur quel pied danser. L'anticonformisme de Niki de Saint Phalle choquait, crevait les yeux, amusait. Sa vitalité étonnait. Elle étonne toujours. L'artiste n'a pas tellement changé depuis, malgré le temps, les problèmes respiratoires et la perte de Jean Tinguely, son compagnon de route stabilisateur dont l'artiste a du mal à se passer et qu'elle pille allégrement dans ses œuvres nouvelles : des tableaux sinon vivants, en tout cas animés grâce à de petits moteurs qui se mettent en marche au passage du visiteur.

Ce sont ces dernières œuvres, dites *Tableaux éclatés*, que l'exposition, une version plus courte et recentrée sur la femme de la rétrospective proposée à Bonn par Pontus Hulten l'année dernière, invite à découvrir d'abord. Outre les *Meta-Tinguely*, des portraits la tête dans les rouages et les boulons-boutons, on y voit un ange bleu de sexe féminin révéler son ombre grise, une horloge dorée s'ouvrir sur le cosmos, une Vierge à l'enfant cacher le diable sous son manteau. Et des Nanas peinturlurées d'après *la Danse* de Matisse s'agiter : une commande du musée. On peut s'amuser de ces arrangements de formes en mouvement sommaire, plus aptes, semble-t-il, à décorer les murs d'un jardin d'enfants que de voisiner avec les grands rythmes de Delaunay, qui, dans le musée transformé en salle de récréation par une bonne (ou mauvaise) fée, passeraient pour un peu inaperçus. Il y a bien de la puérilité dans les derniers remue-ménage de Niki qui, avec son travail limite d'animation, réanimation et récupération du mouvement, cultive tant qu'elle peut l'innocence, cherche à faire triompher les forces de la vie sur celles de la mort. Sa façon de collaborer encore avec Tinguely. Et de vivre, elle.

Hon veut dire elle en suédois. C'était une Nana rabelaisienne, géante et bariolée, couchée sur le dos, jambes écartées, vagin ouvert en forme de porte, par laquelle, au Moderna Museet de Stockholm (1967) on entrait pour visiter un monde intérieur labyrinthique et ludique signé Niki de Saint Phalle et Jean Tinguely. On s'asseyait dans le bras gauche pour regarder le premier film de Greta Garbo, on découvrait un planétarium dans un sein, une sculpture radiophonique dans une hanche, un banc pour amoureux dans le genou. il y avait aussi un milkbar, un récupérateur de bouteille, et dans une jambe, une galerie de faux ... C'était le bon temps et le premier essai de ces grands aménagements d'espaces ludiques dont Niki de Saint Phalle allait se faire une spécialité, quoi qu'il arrive, à la lumière du parc Guell de Gandi, du palais du Facteur Cheval, des tours de Simon Rodia à Watts (Los Angeles), et des parcs d'attractions américains.

A Milly, avec Tinguely, elle entreprit d'édifier un *Monstre dans la forêt*, qui est aujourd'hui classé monument historique; à Jérusalem, un *Golem* à trois langues en forme de toboggan pour les enfants; elle a fini par trouver en Toscane du sud, à Garavicchio, un terrain où réaliser son grand rêve : le *Jardin de tarots*, dont les monuments clinquants conçus à partir des vingt-deux cartes des arcanes majeurs, brillent de tous leurs éclats de verre, de miroirs, de céramiques, entre les oliviers. Comme au musée brillent les ailes de «la Tempérance» ou le gros pied du *Champignon magique* coiffé de ferrailles par Tinguely.

Ni ange ni bête

En remontant le cours de l'œuvre comme l'exposition invite à le faire, on s'apercevra vite que l'artiste n'est ni ange ni bête, et que, si par malheur en voulant faire l'ange elle fait un peu bébête, il y a dans ses aventure artistique et autobiographique intimement amalgamées de quoi excuser les faiblesses de ces dernières années. Les Nanas de toutes les couleurs, avec des cœurs et des fleurs au bout des seins, et un sac à la main, c'était bien, drôle, une façon nouvelle de s'épanouir en artiste et femme, après plusieurs années passées à se défouler à coups de fléchettes sur quelque Saint Sébastien cravaté (*Portrait de mon amant*). Après un certain nombre de tirs destinés à crever l'abcès de la peinture en faisant dégouliner du rouge sang sur les valeurs de la bourgeoisie bien-pensante, de la Vénus de Milo à l'Eglise, sa révolte, qui a germé au temps du Nouveau Réalisme, des rencontes avec Rauschenberg et Jasper Johns, allait aussi éclater sous forme de cœurs gros de poupées cassées et sans doute de culpabilité; de corps de messieurs armés jusqu'aux dents (*la Mort du patriarche*) avec volants à gauche, cartouches à droite, avion au milieu et voitures de courses partout; de corps de dames crucifiés, accouchant, éclatés, tenaillés par mille bestioles, chiens et araignées, comme jamais Dubuffet n'aurait osé en montrer.

Un ange allait enfin passer sous le voile blanc de *la Mariée sous l'arbre* en fleur ou de *la Mariée à cheval*, bien plus belle qu'une mariée de Chagall. C'était là l'adieu de Niki aux armes de mort. L'artiste se ferait une virginité en disant la joie de vivre par-dessus tout, par-dessus les nuages gris, le diable, et les mauvaises lames du tarot. L'aventure est décidément plus authentique qu'on ne croit. On peut l'inscrire dans la verve, la veine et l'insolence des outsiders, et lui trouver meilleure place du côté des compagnons de l'art brut que parmi les pop'artistes distingués.

GENEVIÈVE BREERETTE

▶ Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson. Jusqu'au 12 septembre. Catalogue 390 F.

▶ *Niki de Saint Phalle, Tableaux éclatés*, Editions de La Différence. 100 F.



D.R./MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS

Un hommage à Jean Tinguely, par Niki de Saint Phalle.

Le ministère de la culture pris à parti

L'inquiétude des professions du théâtre

Le Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) a publié, mercredi 30 juin, un communiqué dénonçant l'opacité des décisions et des orientations du ministère de la culture et de la francophonie, notamment à propos des réductions de crédits du budget du secteur public. Le budget ainsi amputé servirait de base pour les calculs de 1994, avec de nouveaux choix politiques.

Le SYNDEAC tient également à rappeler que dix-huit contrats de centres dramatiques nationaux ne sont pas avalisés. Il s'inquiète des intentions du ministère du budget, qui serait prêt à remettre en cause les contrats de trois ans – en usage depuis 1972 –, sous prétexte que le budget de l'État est annuel. *«Quant aux dix contrats à échéance fin 1993*, déclare le communiqué, *aucun signe n'est venu du ministère malgré la clause de préavis de six mois. A cela s'ajoute le projet de revoir le contenu des contrats des centres dramatiques nationaux dans les directions suivantes : mode de diffusion et de circulation des œuvres; augmentation des emplois permanents; accentuation de la création contemporaine: relèvement du pourcentage des recettes propres par rapport aux subventions; accentuation de l'aide aux compagnies.*

»Ces volontés, poursuit le SYNDEAC, *témoignent sans doute d'une louable intention d'utilisation maximale des services publics, mais aussi d'une défiance généralisée. On fait comme si les gens de théâtre et les responsables des scènes nationales ne se souciaient pas de ces questions. On dirait que les salles sont vides, qu'une nouvelle génération n'est pas en train de faire sa place, qu'aucun spectacle ne tourne. (...) Enfin le SYNDEAC exprime toute son inquiétude quant à l'évolution du statut des intermittents du spectacle. Le CNPF veut supprimer les annexes 8 et 10 de l'assurance-chômage, c'est clair. Le ministre s'est engagé à les maintenir. Tiendra-t-il ses engagements?»*

Laisser défaire

par Colette Godard

JACQUES TOUBON, ministre de la culture et de la francophonie, avait annoncé, lors de sa nomination, qu'il *«ferait sans défaire»*. Cependant, jusqu'à présent, on demeure dans l'attente : on attend la confirmation du renouvellement pour trois ans de Lluis Pasqual à la direction de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, ce qui voudrait dire que le ministre aurait renoncé à faire de ce théâtre national une «seconde salle», celle de la Comédie-Française – et on s'en réjouit. On ne sait si Jacques Lassalle, actuel administrateur général de la Comédie-Française, va être reconduit – son mandat arrive à son terme le 8 juillet – et, s'il ne l'était pas, qui pourrait le remplacer. On parle, pour ce théâtre prestigieux, de modifications de statuts. Dans cette hypothèse, que deviendrait la seconde salle de la maison de Molière, le Vieux-Colombier, inauguré en mars?

Le ministre lui-même restant fort discret, diverses rumeurs circulent. On sait seulement que Christian Gay Bellile, directeur général de la Grande Halle de La Villette, *nommé en mars, devrait être «doublé»* dans ses fonctions. Que la nomination de Didier Fusillier à la Maison des arts de Créteil a été entérinée. Mais le SYNDEAC s'inquiète, à juste titre, des dix-huit contrats de centres dramatiques nationaux qui restent à avaliser, et des dix autres contrats de directeur d'institutions de la décentralisation qui viennent à échéance à la fin de l'année.

Lors de sa conférence de presse (*le Monde* du 17 juin), le ministre avait demandé aux institutions à la fois de réduire leurs frais de fonctionnement et de créer des emplois. C'est méconnaître les conditions de travail dans le secteur public, la fréquentation des salles et les résultats d'actions bien conduites en direction du public, les raisons qui ont permis l'émergence de nouveaux metteurs en scène. De Stéphane Braunschweig à Stanislas Nordey, de Dominique Pitoiset à Michel Didym, ils sont bien une vingtaine à donner son éclat au théâtre d'aujourd'hui. Et ce n'est pas par miracle.

Le ministre donne l'impression de jouer avec les nerfs de ses administrés. Pour tester les solidités et les faiblesses? Par indifférence? Pour l'instant, sa politique apparaît comme celle du «laisser défaire».

DANSE

ODILE DUBOC et SANTIAGO SEMPERE *au Festival de Montpellier*

Chorégraphie des regards

Une création, «Primum Saltare», menée au triomphe par le Ballet du Rhin

MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

Rares sont les décors qui atteignent à la charge mythique et poétique d'un plateau de théâtre dénudé jusqu'à l'os, avec son immense mur du fond un peu lépreux, ses tuyaux rouges à incendie bien enroulés, ses hautes portes de fer sur rails, ses projecteurs. C'est là qu'Odile Duboc lance, ou plutôt fait entrer à petites doses, les danseurs du Ballet du Rhin, et l'on sent tout de suite qu'il va se passer quelque chose, c'est dans l'air, dans leur maintien, peut-être dans leurs yeux.

Ils dansent, et l'on retrouve tout de suite la Duboc des grands soirs avec son écriture déliée et ferme, fantasque et rigoureuse : l'écriture d'une vraie chorégraphe au sens étymologique du terme, pardon de rappeler cette notion de base, mais combien de ses confrères usurpent l'appellation... Et très vite, avec ce *Primum Saltare*, Duboc tisse entre ses interprètes ce réseau de regards qui lui est cher et dont elle a souvent joué dans ses pièces précédentes : tandis que les uns dansent, seuls ou en petits groupes – ce peut être les quatre filles, ou les cinq garçons, ou un couple, – les autres les observent, l'un assis par terre, l'autre accoudé sur une rampe d'escalier, avant d'entrer à leur tour dans le mouvement.

Comment Duboc sait-elle installer cette qualité de relation à la fois si simple et si forte, qui fait de ses danseurs des êtres humains habités, qui ont une histoire même s'ils ne nous racontent rien? Leur faire occuper et tracer dans l'espace, au gré d'évolutions apparemment «naturelles», presque hasardeuses, des places et déplacements si subtilement organisés qu'ils semblent d'une justesse et d'une nécessité évidentes? Sans faire l'intéressante, la danse est constamment captivante et belle avec de grands envols (titre oblige), des portées, des emprunts discrets au vocabulaire classique parfaitement intégrés à la gestuelle contemporaine.

Bonheur manifeste

Duboc sait utiliser la formation classique des danseurs du Ballet du Rhin sans en être le moins du monde intimidée ou inhibée, comme c'est souvent arrivé, par exemple, aux jeunes chorégraphes confrontés au Ballet de l'Opéra de Paris. Et ses neuf interprètes se sont coulés dans son univers, son style, avec un bonheur manifeste. Petite réserve concernant les costumes estivaux et bariolés de Dominique Fabrègue : on l'a connue mieux inspirée chez Bagouet, dont elle fut longtemps la complice.

Cette nécessité impérieuse de chaque geste, qui fait d'un ballet un objet quasi parfait, on ne l'a pas ressentie, hélas, dans l'autre création de la soirée, *les Matins de Blanche*, de Santiago Sempere. Après un début prometteur – un garçon aux mouvements insolites et forts, – Sempere s'enlise dans les tics les plus agaçants de la danse contemporaine, immobilités interminables, parcours d'autos tamponneuses impassibles. Pourquoi les yeux des danseurs, ici, semblent-ils vides? Pourquoi ce garçon qui se barbouille le visage avec le contenu d'une grande coupe? Cet autre tout nu? Ces écroulements répétitifs? On cherche du sens, on n'en trouve pas, on s'ennuie.

Mais il y a une belle toile de fond qui rappelle un peu Tàpies; Sempere bénéficie, comme Duboc, des merveilleux éclairages de Françoise Michel, magicienne de la soirée, et les danseurs, ici aussi, ont mis tout leur cœur à l'ouvrage.

En cinq jours, à Montpellier, le Ballet du Rhin aura dansé avec le *même brio un ouvrage baroque, Jason et Médée*, de Noverre; un «classique du XX[e] siècle» : *le Jardin aux lilas*, de Tudor (donné en plein air sur la place de la Comédie), et des créations contemporaines. Une «versatilité» qui le met à part dans le paysage chorégraphique français, mais qui devrait faire école.

SYLVIE DE NUSSAC

JARDINS

Les fleurs de la crise

Suite de la première page

On retrouvera également la grotte de l'Argentin Emilio Ambasz, cette année envahie d'une végétation tropicale, ou la cascade des Français Michel Desvigne et Christine Dalnoky : deux cent vingt-deux seaux d'eau en fer galvanisé enchâssés dans un parterre de menthe, une manière d'évoquer la crise avec humour.

L'Allemand Stephan Tischen, lui, ne plaisante pas avec la récession qui frappe son pays. Il la représente dans toute sa dureté avec un espace cerné de tôles rouillées, une épaisse traînée de charbon, des traces de béton, des pièces mécaniques incluses dans une coulée de ciment. L'ensemble joue agressivement avec quelques massifs fleuris. Démarche identique pour le céramiste belge Pierre Culot, qui pose un mur de céramique en ruine au milieu d'un bassin bordé d'une collection de graminées. L'Anglais James Priest profite du thème pour prouver qu'on peut faire un élégant jardin à peu de frais (moins de 30 000 francs) : parterre de pétunias et matériaux (bois, vieux filets, bâches) de récupération.

La réponse apportée par les Français Myriam et Louis Maunoury est celle du repli, du recentrement : une friche protège une sorte d'igloo végétal en saule tressé qui n'est pas sans évoquer les travaux de Mario Merz, figure bien connue de l'arte povera italien.

Pour l'Américain Peter Walker, la crise, c'est d'abord celle de l'énergie. Sur sa parcelle, les capteurs solaires (ils fournissent l'énergie aux pompes à eau du parc) alternent avec les tournesols, dont les têtes suivent naturellement la course du Soleil. Le propos de Christophe Giraud est plus polémique : pour illustrer la «crise du paysage», il a construit, au bout d'un parterre de tabac, une estrade où est fixée une lunette d'observation braquée sur l'environnement immédiat du parc de Chaumont. Grâce à elle, le curieux découvrira ce qu'il ne regarde jamais : un banal morceau de campagne française, avec ses constructions médiocres au milieu d'un décor végétal irrémédiablement gâché.

Si le travail du Japonais Shodo Suzuki reprend la thématique classique des jardins zen (rideau de bambou, mer de graviers blancs, blocs de pierres noires soigneusement disposés), ces morceaux de marbre poli – les grandes îles japonaises – sont brisés pour symboliser *«la crise contemporaine qui frappe l'archipel»*. Retour à l'humour avec le Suisse Gérald Poussin et son «Centre d'accueil pour les nuisibles», sorte de golf miniature tapissé de lobélias bleu outremer et semé d'obstacles de plastique en forme de taupes, de doryphores, de moustiques ou de punaises géants.

Sans doute le scénario imposé, qui peut sembler anecdotique, ne sera-t-il pas toujours visible pour les visiteurs, même quand il est traité. Sans doute le côté éphémère, «branché», de la manifestation peut-il irriter. Mais elle indique au grand public que la création dans le domaine des jardins est à l'ordre du jour et qu'il ne s'agit pas d'un art stéréotypé. Pour les collectivités territoriales, qui dépensent chaque année, pour leurs «espaces verts», des sommes importantes avec des résultats pour le moins incertains, le Festival de Chaumont représente un échantillonnage de ce qu'il est possible de faire avec des moyens relativement modestes. Il permet enfin aux élèves des écoles – quatre d'entre elles (1) ont conçu un jardin pour Chaumont – de présenter à un large public des travaux pratiques en grandeur nature.

Ce festival est désormais doublé d'un conservatoire des parcs et jardins et du paysage ouvert à l'initiative de la région Centre (2), dont la vocation principale est *«la formation continue aux métiers du paysage. Formation qui s'adresse aussi aux responsables des collectivités locales, aux cadres des entreprises d'aménagement et de travaux publics»*.

EMMANUEL DE ROUX

▶ Deuxième Festival international des jardins, 41150 Chaumont-sur-Loire (à 15 kilomètres de Blois). Tél. : 54-20-99-22. Jusqu'au 15 octobre. Entrée : 35 F.

(1) Lycée horticole de Blois, collège Rabelais de Blois, école primaire de Chaumont, lycée horticole de Tours-Fondette.

(2) Le budget de cette deuxième édition approche les 7 millions de francs, dont près de 3 millions de francs ont été versés par la région Centre et 2 millions de francs par le ministère de la culture.

EN BREF

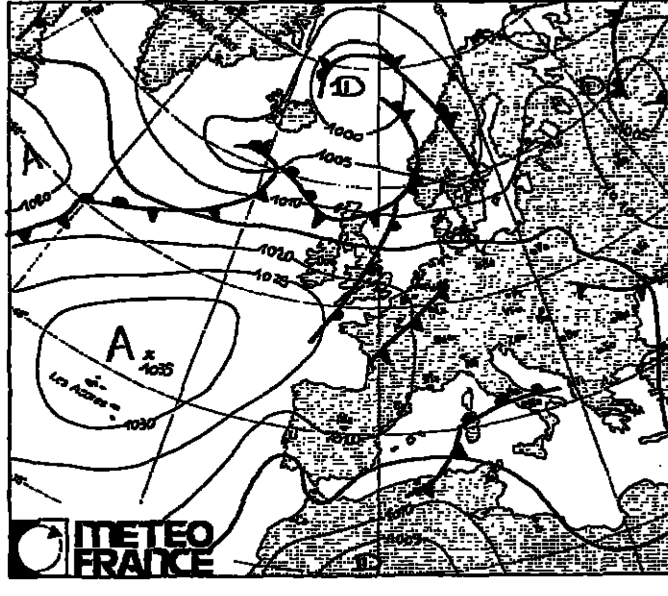
□ **Suspension de la vente des collections du comte de Paris.** – La direction de Sotheby's a annoncé, vendredi 2 juillet, à Monaco, la suspension de la vente des collections du comte de Paris qui devait avoir lieu samedi 3 et dimanche 4 juillet, *«à la suite de l'arrêt rendu par la 8[e] chambre de la cour d'appel de Paris le 2 juillet qui a confirmé l'ordonnance du 30 juin 1993»*. La valeur de ces 400 lots était estimé à 15 millions de francs (dont 5 millions de francs pour une parure en diamants, perles et saphirs exécutée en 1830 pour la reine Amélie). Les enfants du comte de Paris, qui ont rappelé que leur père avait vendu pour 60 millions de francs de biens immobiliers depuis dix ans, s'y sont opposés en indiquant qu'il s'agissait-là de souvenirs de famille dont leur père n'était que le dépositaire. – *(AFP.)*

□ **Un tableau de Nicolas Poussin vendu plus de 3 millions de francs.** – *Repos pendant la fuite en Egypte*, de Nicolas Poussin, vendu vendredi 2 juillet à Monaco par Sotheby's, a atteint le triple de son estimation en partant à 3,663 millions de francs. Il a été acquis par un enchérisseur anonyme. – *(AFP.)*

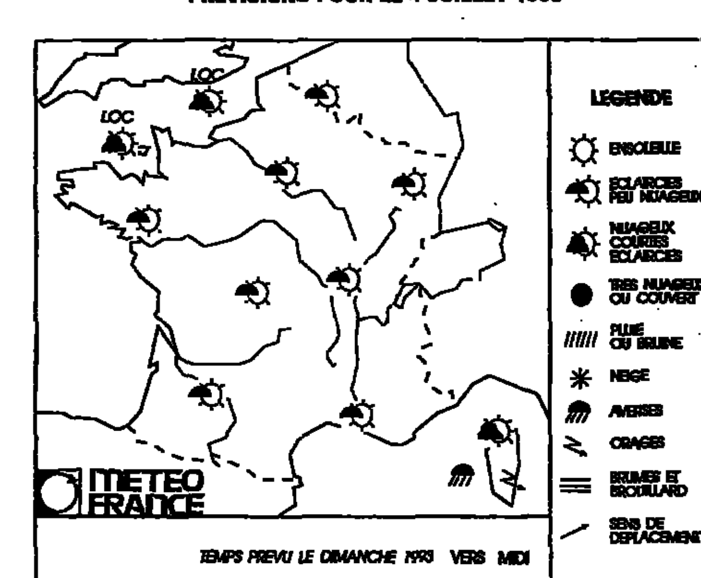
□ **Julio Iglesias condamné pour plagiat.** – Le chanteur espagnol Julio Iglesias *a été condamné* par la justice argentine à une amende d'environ 1,5 million de francs pour avoir plagié une chanson d'un chanteur argentin, Norberto Larry Moreno, ont annoncé jeudi 1[er] juillet des sources judiciaires à Buenos-Aires. Larry Moreno estimait que Julio Iglesias avait largement emprunté à l'une de ses œuvres, intitulée *Yolanda*, pour en faire la chanson *Morrinas*. – *(AFP.)*

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 3 JUILLET A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 4 JUILLET 1993



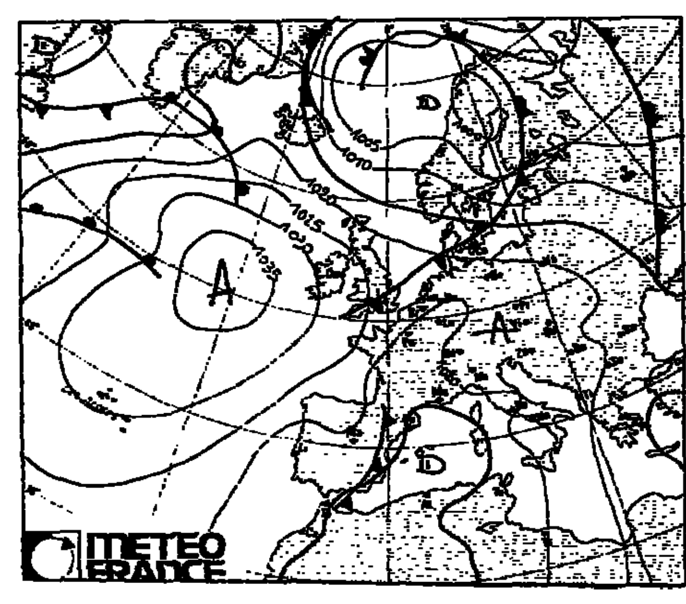
Dimanche : journée estivale. – Le soleil dominera sur presque tout le pays, avec seulement quelques petites nuances.

Sur la Bretagne et les côtes de la Manche, les nuages bas seront assez fréquents le matin. Ils se déchireront souvent, et l'après-midi on verra d'assez belles éclaircies.

Sur le sud et l'est du pays, la tendance orageuse s'estompera, mais quelques nuages se développeront dans la journée, surtout sur le relief. Le ciel se voilera aussi sur le sud-ouest du pays. Les Pyrénées-Orientales et la Corse risqueront un orage en soirée.

Les températures seront généralement en hausse : le matin, elles seront comprises entre 14 degrés et 16 degrés un peu partout, mais 17 degrés et 20 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, elles s'étageront de 22 degrés par endroits en Manche, à 28/29 degrés en moyenne sur le nord du pays, jusqu'à 30/32 degrés au Sud.

PRÉVISIONS POUR LE 5 JUILLET 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 2-7-1993 à 6 heures TUC et le 3-7-1993 à 6 heures TUC — le 3-7-93

FRANCE			
AJACCIO	28	18	N
BIARRITZ	17	16	P
BORDEAUX	23	15	B
BOURGES	24	13	C
BREST	20	13	C
CAEN	20	12	N
CHERBOURG	22	11	C
CLERMONT-FER.	24	16	N
DIJON	24	15	D
GRENOBLE	26	14	D
LILLE	23	12	D
LIMOGES	22	14	D
LYON	24	16	D
MARSEILLE	26	18	D
NANCY	24	14	D
NANTES	24	14	D
NICE	25	18	D
PARIS-MONTS.	23	15	D
PAU	19	14	C
PERPIGNAN	27	18	D
POINTE-A-PITRE	32	24	N
RENNES	24	11	C
ST-ETIENNE	23	12	C
STRASBOURG	25	17	D
TOULOUSE	23	14	N
TOURS	21	13	N
ÉTRANGER			
ALGER	31	22	C
AMSTERDAM	23	11	N
ATHÈNES	32	22	D
BANGKOK	36	27	N
BARCELONE	26	15	D
BELGRADE	28	13	D
BERLIN	27	15	D
BRUXELLES	25	15	N
COPENHAGUE	23	13	P
DAKAR	29	24	D
GENEVE	25	15	D
ISTANBUL	26	16	D
JÉRUSALEM	30	16	D
LE CAIRE	34	23	N
LISBONNE	29	21	D
LONDRES	26	15	C
LOS ANGELES	22	19	C
LUXEMBOURG	26	15	N
MADRID	26	13	D
MARRAKECH	32	17	D
MEXICO	22	16	C
MILAN	25	13	D
MONTRÉAL	28	15	C
MOSCOU	19	12	C
NAIROBI	19	11	C
NEW DELHI	40	30	C
NEW-YORK	21	13	P
PALMA-DE-MAJ.	28	18	N
PÉKIN	30	20	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	27	20	P
HONG-KONG	–	–	–
SEVILLE	34	21	D
SINGAPOUR	33	24	N
STOCKHOLM	26	13	C
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	21	17	N
TUNIS	35	24	N
VARSOVIE	24	11	D
VENISE	27	19	N
VIENNE	28	15	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

CARNET DU Monde

Anniversaires de naissance

– Mireille, Annie, Claire et Nathalie fêtent l'anniversaire de

Michel B.

L'événement mérite attention puisque *le Monde* s'en fait l'écho.

Mariages

Anne-Cécile LOVENS
et
Hervé AUQUIER

se marient le 3 juillet 1993, à Rixensart (Wallonie).

Olivier ROCHE
et
Dora BONELLI

sont heureux de faire part de leur mariage le 3 juillet 1993.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Décès

– Claude et Jacqueline Antore,
ses parents,
France-Lyne Françoise,
sa compagne,
David et Yasmina,
Marlène,
Fabrice et Françoise,
Adélaïde et Michel,
Matthieu et Amélie,
ses frères, sœur, neveu et nièces,
font part du décès, le 18 juin 1993, de

Emmanuel ANTORE,

à Saint-Pierre de la Réunion.

Il repose désormais dans cette île où il avait choisi d'enseigner.

« Ce que vous avez fait à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. »
Matth. 25-40.

– Il y a tout juste un mois, notre très estimé et très regretté époux et père,

J. Mario ROSIO,

nous quittait.

Priez pour lui.

– Paul et Simone Keller,
Josette Keller,
Arlette et Jean Pons,
Danielle Duchene,
Jacqueline Peloux,
Georges et Jacqueline Keller,
Michel et Elisabeth Keller,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
Son beau-frère René Gros,
Les familles Keller, Gros, Bruston, Schloesing, Exchaquet, Bost, Weber, Koenig, Bartholomé, Mathiot, Buhling, Richard-Knosch,
Ses amis du Nord et du Sud,
ont la tristesse de faire part du décès du

pasteur Jean KELLER,

survenu dans sa quatre-vingt-quatorzième année, le samedi 26 juin 1993.

Un service religieux a eu lieu le 29 juin, au temple de l'Eglise réformée de France, à Aix-en-Provence.

« Ma grâce te suffit. »

(2 Cor. XII, 9.)

Keller-Pons,
Les trois Moulins F,
13100 Aix-en-Provence.

– Sylvie Bergeron,
Babara Le Goff,
Philippe et Isabelle Roncayolo,
ses filleules et filleul,
Les familles Abadie et Marc,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de soixante-cinq ans, de

Guy PALMADE,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
inspecteur général
de l'éducation nationale,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mérite
et de l'ordre des Palmes académiques,

à l'hôpital Cochin, à Paris, le 29 juin 1993.

La cérémonie a eu lieu à Jégun (Gers), dans l'intimité.

45, rue Gay-Lussac,
75005 Paris.

– Le directeur général
Et les personnels du Centre national de documentation pédagogique,
ont la tristesse de faire part du décès, à l'âge de soixante-cinq ans, de

Guy PALMADE,
ancien directeur
de l'Institut national de la recherche
et de la documentation pédagogique.

– L'Association des professeurs de sciences économiques et sociales (APSES)
a le regret d'annoncer le décès du doyen

Guy PALMADE,

dont la contribution a été décisive pour la fondation des sciences économiques et sociales comme discipline de l'enseignement secondaire.

[Né le 27 août 1927 à Mazerolles-du-Razès (Aude), ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1946) et agrégé d'histoire (1951), Guy Palmade avait commencé sa carrière comme professeur au lycée de Cahors avant de rejoindre, dès 1952, l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, où il fut agrégé répétiteur, puis maître assistant jusqu'en 1968. Nommé inspecteur général de l'instruction publique (1968), il fut, entre 1969 et 1972, conseiller technique au cabinet d'Olivier Guichard, alors ministre de l'éducation nationale, avant de devenir, de 1973 à 1976, directeur de l'Institut national de recherche et de documentation pédagogique.]

□ **Mort du producteur américain R. Tyler Gatchell.** – L'un des producteurs parmi les plus connus de Broadway, R. Tyler Gatchell, a été terrassé par une crise cardiaque, jeudi 1er juillet à l'âge de cinquante ans, à l'aéroport Kennedy de New-York, alors qu'il devait prendre l'avion pour Londres et assister au lancement de son dernier spectacle, *Sunset Boulevard.* Il avait produit plus de cent spectacles depuis 1969 et s'était associé en 1971 au compositeur Andrew Lloyd Weber pour des spectacles à succès comme *Jésus-Christ Superstar*, *Cats* ou *Evita.*

□ **Mort de Roland Perrot.** – Roland Perrot, dit Rémi, auteur d'un livre contre la guerre d'Algérie intitulé *R. A. S.*, est mort, jeudi 1er juillet, près de Limans (Alpes-de-Haute-Provence). Né le 7 juin 1931 à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), il avait organisé des filières d'évasion pour les déserteurs pendant la guerre d'Algérie. Emprisonné à Nice en 1961, il s'était évadé et avait fui à l'étranger, où il a écrit *R. A. S.*, dont Yves Boisset tira un film. Après son retour en France, il participe à la création, en 1973, d'une coopérative agricole baptisée Longo Maï, sur le territoire de Limans. En 1990, Roland Perrot avait organisé le premier Forum civique européen, destiné à rassembler, chaque été, des intellectuels et des responsables politiques européens.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Anne
GRUNER SCHLUMBERGER,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 2 juillet 1993, à Paris, dans sa quatre-vingt-huitième année.

De la part
Du docteur Jean Gruner,
son époux,
Et de la part des descendants de son premier mariage avec Henri Georges Doll, décédé,
M. et Mme Frank Davidson,
M. et Mme Jean Lebel,
M. et Mme Arnaud de Vitry,
ses enfants,
Ainsi que ses douze petits-enfants,
Et vingt-huit arrière-petits-enfants,
Ainsi que de la part de
Mme Jean de Ménil,
sa sœur,
Mme et M. Eric Boissonnas,
sa sœur et son beau-frère.

Les obsèques auront lieu le mardi 6 juillet, à 15 heures, au Val-Richer, Saint-Ouen-le-Pin (Calvados).

90, rue de Varenne,
75007 Paris.
Haute-Bruyère,
78690 Saint-Rémy-l'Honoré.
41, rue de l'Université,
75007 Paris.
3363 San Felipe Road,
Houston, Texas 77019 (USA).
7, cité de Varenne,
75007 Paris.

– Justine Jacot,
M. et Mme Jean-Christophe Jacot,
M. et Mme Marc-Roland Jacot,
Mme Régine Jacot
Et leurs enfants,
Denise Leblanc,
font part du décès de

Pierre-Martin JACOT,
sculpteur-plasticien
(1941-1993).

On se réunira au crématorium du Père-Lachaise, le mardi 6 juillet 1993, à 9 h 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Vannes. Brunoy.

Dolly Savary,
son épouse,
Jean-Pierre et Denise Savary,
ses parents,
Jean-Louis et Danièle Savary,
Daniel et Denise Savary,
Julio et Christine Rivas,
Joël et Carole Martin,
ses frères et sœurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Bernard SAVARY.

Les obsèques ont eu lieu le 28 juin 1993, à Lorient.

Anniversaires

– Il y a cinq ans, le 4 juillet 1988,

André GESKIS

quittait l'affection des siens.

Pour que son souvenir demeure, une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

9, rue Valentin-Haüy,
75015 Paris.

– En ce onzième anniversaire de la mort de

Edouard LABIN,

nous le rappelons au souvenir de ceux qui l'ont connu, joignant à sa mémoire celle de ses deux frères,

Armand LABIN,
Emile LABIN,
décédés en 1956 et en 1974,

et celle de leurs parents,

Daniel et Charlotte LABIN,
disparus en 1953 et en 1957.

– Il y a trois ans, le 30 juin 1990,

René MAGNIN

nous quittait.

Madeleine Néna,
sa compagne,
se souvient et rappelle son souvenir à ceux qui l'ont connu.

– 5 juillet 1990.

Jean Pierre THIECK.

On entend toujours ton rire, tu es présent à tout moment, avec ta tendresse et ta joie, continuant à nous entraîner dans ton tourbillon de passion de la vie et d'enthousiasme.

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 3 juillet

TF 1

20.45 **Variétés : Stars 90.** Le jumelage de Belle-Ile-en-Mer et de Marie-Galante.
22.40 **Téléfilm : Dans les griffes du crime.** De Stephen Cornwell.
0.15 **Sport : Formule 1 magazine.** Essais et qualifications.

FRANCE 2

20.50 **Variétés : Taratata d'été.**
22.35 **Série : L'As de la crime.** Maniaque et masque.
23.30 **Journal et Météo.**
23.45 **Magazine : Le Cercle de minuit.**

FRANCE 3

20.45 **Série : Puissance 4.** Caméra blindée, de Pierre Cavassilas.
22.20 **Journal et Météo.**
22.45 ▶ **Magazine : Vis-à-vis.** Jean-Pierre et Richard : le nœud marin, documentaire.
23.40 **Documentaire : Les Etoiles d'Hollywood.** An Evening with Gene Kelly (v.o.) ; Impressions of Judy Garland v.o.).

CANAL PLUS

20.30 **Les Meilleures Pubs du monde.** Emission présentée par Jérôme Bonaldi. *Au programme près de 150 spots du monde entier.*
22.15 **Flash d'informations.**
22.20 **Téléfilm : L'enfer n'a pas de limites.** De Thomas J. Wright.
0.00 **Le Journal du hard.**
0.05 **Cinéma : Les Echangistes.** Film américain, classé X, de Paul Thomas (1990).

ARTE

20.40 **La Roue.** Portrait de Bruno Cornillet, par Philippe Constantini.
20.45 **Documentaire : Marathon à New-York.** De Max Rehbein et Jens-Uwe Scheffler.
22.25 ▶ **Téléfilm : Gabriel.** De Mounir Dridi.
23.55 **Musique : Montreux Jazz Festival.**
0.25 **Série : Monty Python's Flying Circus** (rediff.).

M 6

20.35 **Divertissement : Tranche de rire.** Les meilleurs moments.
20.50 **Téléfilm : Princesse Daisy.** De Waris Hussein.
0.05 **Magazine : Emotions.**

Dimanche 4 juillet

TF 1

20.40 **Téléfilm : Le Complot du renard.** De Charles Jarrott.
23.20 **Magazine : Ciné dimanche.**
23.30 **Cinéma : La Brute.** □ Film français de Claude Guillemot (1987).
1.20 **Journal et Météo.**

FRANCE 2

20.50 **Cinéma : Calendrier meurtrier.** ■ Film américain de Pat O'Connor (1989).
22.30 **Cinéma : Les Galettes de Pont-Aven.** ■ Film français de Joël Séria (1975).
0.15 **Journal et Météo.**
0.30 **Concert : Oiseaux exotiques.** De Messiaen, par l'Orchestre de l'IRCAM.

FRANCE 3

20.45 **Spectacle : Ce soir à Las Vegas.**
22.00 **Magazine : Montagne.** Invité : René Desmaison. Les forçats du soufre ; La première ascension du Grepon en 1881 ; Découverte du Beaufortin ; Cet été-là. *La vie des hommes qui recueillent le soufre en fusion dans les volcans d'Indonésie. Rediffusion.*
22.50 **Journal et Météo.**
23.15 **Magazine : Le Divan.** Invitée : Simone Veil.
23.40 **Cinéma : L'Evadé du bagne.** ■■ Film de Riccardo Freda (1947) (v.o.).

CANAL PLUS

20.35 **Cinéma : La Chair.** ■■ Film italien de Marco Ferreri (1991).
22.00 **Flash d'informations.**
22.05 **Corridas.**
23.35 **Cinéma : Room service.** □ Film français de Georges Lautner (1992).

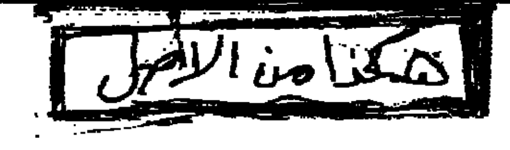
ARTE

20.46 **Cinéma : Les Anges du péché.** ■■■ Film français de Robert Bresson (1943).
22.15 **Court métrage : Les Petites Sœurs.** De Lorraine Groleau.
22.20 **Court métrage : Le Malentendu.** De Carlo Rola.
22.35 **Court métrage : Haute Terre.** De Gilles Alvarez et Edwige Bosson.
22.45 **Documentaire : Filles d'Eve et épouses du Christ.** De Dagmar Christmann.
23.35 **Documentaire : Sponsae Christi.** De Thomas Riedelsheimer.

M 6

20.45 ▶ **Magazine : E = M 6.**
22.15 **Magazine : Culture pub.** Spécial pub mode d'emploi.
22.45 **Téléfilm : Une jeune fille si charmante.** De Servais Mont.
0.05 **Informations : Six minutes première heure.**
0.15 **Magazine : Métal express.**





BILLET

Les Européens unis à Tokyo

Lors du sommet des sept principaux pays industrialisés, qui se tient du 7 au 9 juillet à Tokyo, l'essentiel sera que l'Europe n'apparaisse pas divisée sur le dossier du GATT. Les ministres des affaires étrangères des Douze, réunis vendredi 2 juillet à Bruxelles, ont fait le nécessaire en se mettant d'accord sur une plate-forme qui tient compte des préoccupations françaises.

Mardi, à la veille du sommet de Tokyo, se tiendra une réunion de la Quadrilatérale, un groupe qui rassemble les ministres du commerce extérieur des Etats-Unis, du Japon, du Canada, ainsi que Sir Leon Brittan, le commissaire européen chargé des relations extérieures. La Quadrilatérale, qui cherche à rapprocher les points de vue des principaux pays participant à l'Uruguay Round, vient de se rencontrer, il y a quelques jours, sans succès. Le dossier épineux de «l'accès au marché», c'est-à-dire la réduction des droits de douane pour les produits industriels et la libéralisation des échanges de services, n'est toujours pas réglé.

Les Français, échaudés par l'épisode de «Blair House» – en novembre 1992, à Washington, la Commission a conclu avec les Américains, toujours dans le cadre de l'Uruguay Round, un pré-accord portant sur l'agriculture, qu'ils récusent, mais dont on leur explique qu'il est immuable – se méfient de cette Quadrilatérale, et entendent éviter que la Commission cherche, une fois encore, à leur forcer la main, en se présentant au sommet, avec un accord quasi ficelé et dont il serait difficile de se dépêtrer. Leon Brittan les a rassurés. Il a été dit et redit que ni la Quadrilatérale ni le sommet n'étaient des instances appropriées pour prendre des décisions concernant la conduite de l'Uruguay Round. Que la mise au point des arrangements nécessaires à sa conclusion devait se faire dans un cadre multilatéral, en y associant l'ensemble des «parties contractantes» du GATT. Et en écho à la sévère mise en garde adressée à Washington par Edouard Balladur, les Douze ont condamné comme *«inacceptable»* la décision américaine d'appliquer des taxes dissuasives sur les importations d'acier en provenance de la Communauté, expliquant qu'elle pourrait avoir *«un effet négatif»* sur la conclusion de l'Uruguay Round.

Toutes ces bonnes paroles n'empêcheront pas Leon Brittan d'essayer de faire progresser la négociation et, si une percée se produit, le sommet d'en prendre acte. Mais on devine que le vice-président de la Commission sera suffisamment habile pour ne pas embarrasser François Mitterrand, qui dirigera la délégation française à Tokyo. Actuellement, dans l'Uruguay Round, de nombreux blocages sont le fait des Américains et des Japonais et ce serait pur masochisme de la part des Européens de mettre en relief ce qui les divise. Mais à l'automne, si la voie est dégagée sur les dossiers non agricoles, chacun se prononcera sur le sort à réserver au pré-accord de «Blair House». C'est alors que la rupture entre la France et ses partenaires de la CEE risque de se produire.

PHILIPPE LEMAITRE

□ **Le SMIC horaire porté à 34,83 francs au 1er juillet.** – Le conseil des ministres a confirmé mercredi 30 juin l'augmentation de 2,3 % du salaire minimum à compter du 1er juillet. Le SMIC horaire est donc porté de 34,06 francs à 34,83 francs, soit une rémunération mensuelle brute de 5 886,27 francs sur la base de 169 heures.

Début de normalisation avec Hanoï

Washington ne s'opposera plus à l'octroi de prêts internationaux au Vietnam

La fin de l'isolement commercial du Vietnam est en vue. *«J'ai decidé de mettre un terme à notre opposition aux efforts déployés par d'autres pays pour aider le Vietnam à payer ses arriérés au FMI»*, a annoncé le 2 juillet le président Clinton. De son côté, la Commission de Bruxelles a indiqué le 3 juillet, à l'issue d'une visite d'une délégation vietnamienne conduite par le premier ministre, Vo Van Kiet, qu'elle était prête à ouvrir des négociations commerciales avec Hanoï.

NEW-YORK

de notre correspondant

Le président Clinton a annoncé le 2 juillet que l'administration américaine allait lever son opposition à l'octroi de prêts au Vietnam par des organisations internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international). Cette interdiction de commercer avait d'abord été appliquée à Hanoï en 1964 avant d'être étendue à l'ensemble du pays en avril 1975.

La nouvelle politique de la Maison Blanche permettra au Vietnam de refinancer les 140 millions de dollars d'arriérés dus au FMI (800 millions de francs) et d'accéder ultérieurement aux différents concours financiers du Fonds. De la même façon, Hanoï pourra frapper à la porte de la Banque mondiale, qui a annoncé samedi son intention de débloquer 350 millions de dollars, et à celle d'autres organisations internationales telles que la Banque asiatique de développement, dont elle était exclue en raison de l'opposition systématique des Etats-Unis. Cette dernière banque a immédiatement fait savoir qu'elle était prête à accorder 250 millions de dollars de crédits.

«Il ne s'agit là que d'une première étape», a rappelé un responsable du département d'Etat. La levée éventuelle de l'embargo ne pourra en effet intervenir qu'une fois satisfaites les exigences de Washington relatives au sort des soldats américains disparus ou emprisonnés au Vietnam, un dossier qui, depuis vingt ans, envenime les relations entre les deux pays.

L'assouplissement de la position américaine n'aura cependant guère d'impact à court terme pour les entreprises américaines qui ne pourront reprendre des relations commerciales directes avec le Vietnam, sauf à contourner l'obstacle *via* des contrats passés avec le FMI, la Banque mondiale ou avec d'autres organisations internationales.

Il s'agit toutefois d'un premier pas qui devrait permettre aux firmes américaines de renouer progressivement avec un marché qui, depuis la politique de rénovation économique entreprise par le régime en 1988, a bénéficié de près de 5 milliards de dollars d'investissements en provenance, pour l'essentiel, de Taïwan, de Hongkong, du Japon et d'Europe.

SERGE MARTI

En conflit avec le président

Le Français Daniel Gœudevert quitte la vice-présidence de Volkswagen

FRANCFORT

de notre correspondant

«Der Franzose» s'en va. Le Rémois Daniel Gœudevert, qui a fait une carrière fulgurante au sein du groupe automobile allemand, tire la conséquence logique de sa non-élection comme président, il y a un peu plus d'un an. Les actionnaires lui avaient alors préféré Ferdinand Piëch, ancien patron de la filiale Audi. Les deux hommes, naturellement, ne se sont pas entendus.

M. Gœudevert quittera le groupe le 31 juillet, a annoncé un communiqué du siège à Wolfsburg, qui, recourant à une langue de bois bureaucratique, explique que ce changement *«est la conséquence d'optimalisations structurelles liées à l'évolution organisationnelle»*.

C'est dire le malaise... Et c'est dire si la culture a basculé chez Volkswagen. M. Gœudevert était conforme à l'ère Carl Hahn, le patron précédent, qui en avait fait son numéro deux. Beau parleur, ouvert, autant «vendeur de bagnoles» qu'intéressé par les discussions politiques et les médias, il correspondait à la stratégie d'expansion mondiale que conduisait M. Hahn. Rachat de Seat en Espagne, de Skoda en Tchécoslovaquie, entrée en Chine, etc. : le groupe allemand était devenu le numéro un européen, loin devant ses concurrents. M. Gœudevert était arrivé à Wolsburg en 1989, après avoir débuté comme vendeur chez Citroën et mené une carrière chez Renault Allemagne puis chez Ford Allemagne, dont il était devenu président en 1981.

En 1992, pourtant, les comptes dérapent. La rentabilité est mauvaise. Les actionnaires comprennent qu'à l'ère des visionnaires doit succéder l'ère des durs. M. Piëch est tout l'inverse du «Franzose» : d'apparence fermé, sérieux, anti-médiatique, comptable.

Normalement M. Gœudevert aurait dû rester numéro deux, chargé de la partie commerciale. Mais M. Piëch a embauché en début d'année Ignacio Lopez, un espagnol «piqué» chez General Motors, pour s'occuper des approvisionnements. «Super-Lopez», comme l'appellent ses compatriotes basques, est un chasseur de coûts qui a pris une importance considérable dans l'organisation de M. Piëch. On ne parle plus d'expansion et de projets futurs, on rabote, on lime, on diminue. Les différends, notamment commerciaux, entre MM. Gœudevert et Piëch n'ont, logiquement, pas cessé de croître.

ÉRIC LE BOUCHER

Le rapport annuel de la Cour des comptes

Les acrobaties budgétaires de Paris

La Cour des comptes avait déjà constaté, en 1991, que certaines collectivités territoriales se dispensent de déposer au Trésor public leurs excédents de trésorerie, alors que la loi leur en fait obligation. Cette fois, elle épingle la Ville de Paris, qui a adopté dans ce domaine une *«formule»* qui, pour être *«originale»*, n'en est pas moins *«irrégulière»*. Ainsi, en 1984, 1986, 1988 et 1989, la ville a contracté des emprunts qu'elle a immédiatement replacés, en tout ou en partie et moyennant intérêts, auprès de banques. *«A la fin de 1990,* constate le rapport, *près de 1,1 milliard de francs avait été ainsi dérivé hors des caisses de la Ville et fructifiait dans trois établissements bancaires»*. En y incluant les intérêts, ces fonds atteignaient 1,6 milliard de francs en juin 1992. *«Une réserve importante et facilement mobilisable.»*

D'autre part, les experts de la Cour relèvent que la Ville n'a pas encaissé du tout certains emprunts qu'elle a pourtant fait figurer dans ses comptes. *«Depuis 1986,* écrivent-ils, *cette pratique a permis de différer le recouvrement d'une dizaine d'emprunts totalisant environ un milliard.»* Ils observent que ces manipulations non seulement contreviennent au droit budgétaire des collectivités territoriales, mais aussi qu'elles *«altèrent la sincérité des comptes de la Ville»*. Le Conseil de Paris n'en a même pas été tenu informé. Les conseillers pensent que s'il avait été saisi, le tribunal administratif aurait censuré ces placements. Or il ne l'a pas été puisque le représentant de l'Etat n'a pas exercé le contrôle de légalité qui lui incombe. Quant au receveur général des finances, comptable de la Ville, il n'a pas non plus, comme il l'aurait dû, récupéré les fonds placés auprès des banques et leurs intérêts. Ces derniers – entre 50 et 100 millions de francs par an depuis 1985 – n'ont pas figuré dans les budgets municipaux.

Sur injonction de la chambre régionale des comptes, il a été mis bon ordre à cette situation. Les emprunts ont été recouvrés par la Ville et les fonds placés en banque sont retournés dans les caisses de Paris.

Des règles «archaïques et pénalisantes»

Mis en cause, le ministre de l'intérieur indique, dans sa réponse, qu'il était difficile, voire impossible, au représentant de l'Etat de déceler ces anomalies. Il ajoute que le délai de recours en annulation est expiré et que, de toute manière, si la nullité était prononcée, cela n'aurait qu'une portée symbolique puisque tout est rentré dans l'ordre.

De son côté, la Ville justifie son recours à des emprunts superfétatoires par la nécessité politique et médiatique de ne pas présenter un budget en déficit, même momentané. Cela, assure-t-elle, *«aurait été perçu comme un signe de mauvaise gestion par les élus, par la population et par les partenaires financiers»*. Elle rappelle que ces opérations n'ont fait l'objet d'aucune remarque de l'autorité chargée du contrôle de légalité. Quant aux placements, ils ont été faits par des fonctionnaires disposant d'une délégation de signature du maire de Paris. Ces placements ont d'ailleurs rapporté 317 millions de francs, ce qui, estime la Ville, est un excellent rapport financier. Enfin, d'une manière plus générale, la municipalité estime que les règles concernant la trésorerie des collectivités locales – notamment celles du dépôt des fonds au Trésor public sans rémunération – sont *«archaïques et pénalisantes»*. Et de conclure : *«La ville de Paris n'a fait qu'anticiper sur une évolution inéluctable.»*

MARC AMBROISE-RENDU

Les Jeux n'ont pas payé les Jeux

GRENOBLE

de notre correspondant

Dans son rapport, la Cour des comptes émet un certain nombre de critiques sur les dérapages financiers des Jeux olympiques d'Albertville. Leur coût est estimé à environ 12 milliards de francs, dont 4,2 milliards pour le budget du comité d'organisation (COJO) et 7,8 milliards pour les dépenses d'infrastructures. La Cour s'est penchée essentiellement sur le déficit enregistré par le COJO. Ses coprésidents, Jean-Claude Killy et Michel Barnier, ont prétendu, pendant plusieurs années, que *«les Jeux paieraient les Jeux»*, à l'image de Calgary (Canada) qui afficha un bénéfice de 144 millions de francs à l'issue des JO d'hiver de 1988.

Albertville n'a pas su autofinancer son rendez-vous olympique. Le COJO enregistre une perte de 279 millions de francs due essentiellement au surcoût des équipements sportifs (plus 286 millions) (1), mais aussi aux graves erreurs de prévisions dans le domaine de l'hébergement. Les dépenses qui furent évaluées à 289 millions en avril 1989 ont finalement atteint 575 millions alors que les recettes n'ont été que de 143 millions.

Une prospection coûteuse

La Cour des comptes relève que le déficit affiché aujourd'hui n'est pas définitif. En effet un risque fiscal important pèse encore sur les opérations de clôture des comptes. Celui-ci a été estimé à 120 millions de francs alors que le COJO n'a provisionné qu'un million et demi de francs à cet effet. Le comité a «oublié» de prendre en compte le versement de la TVA pour les avances remboursables que lui ont versées l'Etat et les collectivités locales. Le déficit du COJO étant désormais certain, ces avances doivent être considérées comme des subventions publiques complémentaires et, à ce titre soumises à la TVA.

La Cour adresse, par contre, un satisfecit au comité qui a su mobiliser 2 362 millions de recettes commerciales (droits de télévision, 1 208 millions, et droits d'utilisation des emblèmes olympiques, 1 154 millions), soit un chiffre supérieur de 30 % aux prévisions. Cette somme a permis de financer 55 % du coût de l'organisation des Jeux. Mais le rapport s'étonne du montant des honoraires versés par le COJO à la société IGM de Mac Cormak, qui s'élèvent à 100 millions de francs. IGM fut introduite par l'intermédiaire de Jean-Claude Killy au sein du comité d'organisation des Jeux pour démarcher les onze principaux partenaires commerciaux de la manifestation dont sept (AGF, Crédit lyonnais, Renault, SNCF, Thomson, Poste et France Télécom) étaient des entreprises nationalisées ou des services publics. *«Une prépondérance aussi marquée conduit cependant à relativiser le rôle de prospection de la société de conseil»*, note la Cour.

Celle-ci a enfin établi un bilan relativement sombre de la situation financière des communes savoyardes qui ont accueilli les épreuves sportives des Jeux. *«Sur treize communes ou groupements de communes, onze connaissent une situation dégradée, dont trois sont lourdement endettées ou même incapables d'assurer leurs paiements»*, comme Brides-les-Bains et Les Saisies. La Cour relève cependant que les équipements olympiques ne sont responsables de ces déboires qu'à Brides-les-Bains. Pour les autres collectivités, leurs problèmes actuels résultent *«d'investissements d'accompagnement, qui ont été accélérés ou facilités par la perspective des Jeux, mais qui n'avaient pas, au sens strict, le caractère d'équipement olympique»*.

CLAUDE FRANCILLON

(1) Le coût de la piste de bobsleigh de La Plagne est supérieur de 189 % aux prévisions initiales. Le prix des tremplins de saut de Courchevel est passé de 61 à 134 millions de francs.

Réforme des retraites

Négociation bloquée dans les banques

Les négociations sur une réforme des caisses de retraite des banques, préalable à leur adhésion aux régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, ont été interrompues vendredi 2 juillet. Selon l'Association française des banques (AFB), les syndicats *«ont refusé l'examen détaillé»* d'un projet qui *«se traduirait par le versement de pensions supérieures d'environ 16 % à la moyenne de l'industrie et du commerce»* tout en programmant l'extinction progressive de ces avantages. De leur côté, les syndicats accusent l'AFB de rechercher *«la remise en cause complète du système actuel»* en présentant *«un texte provocateur visant à remettre en cause d'une manière inacceptable les droits acquis des salariés et le niveau des pensions des retraités»*.

Une étude du ministère du travail

La formation des chômeurs de longue durée est insuffisante

Selon une étude du ministère du travail, les dispositifs de formation restent insuffisamment adaptées aux besoins des chômeurs de longue durée. Une étude publiée le 1er juillet constate *«le lent progrès de l'individualisation des parcours de formation»* (AIF) qui *«ne concerne que 6 % des bénéficiaires»* des actions d'insertion et de formation. Le ministère relève toutefois *«un progrès important»*, compte tenu du nombre d'entrées en AIF (267 000 l'an passé contre 200 000 en 1991). En outre, le recours à des bilans professionnels systématiques permettant une orientation n'intervient que dans 27 % des cas et leur généralisation *«reste encore éloignée»*. Quant à la proportion de *«parcours modulaires»* de formation, elle n'atteignait 24,7 % en 1992 contre 26,8 % en 1991.

□ **Accord salarial à EDF-GDF.** – Les syndicats CFDT, CFTC et CFE-CGC ont signé, vendredi 2 juin, un accord salarial pour 1993 avec les directions d'EDF et de GDF. Celui-ci comprend deux revalorisations de 1 % des salaires, l'une au 1er mai dernier, l'autre au 1er octobre. *«Une majoration éventuelle»* de la masse salariale interviendra si les ventes d'électricité et de gaz dépassent des objectifs du budget 1993.

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• **Taux de chômage : 7 % en juin.** – Le taux de chômage a augmenté en juin, pour la première fois cette année, atteignant 7 % contre 6,9 % en mai, et l'économie n'a créé que 13 000 emplois. Les experts prévoyaient un taux de 7 %, mais des créations d'emplois beaucoup plus nombreuses (125 000).

JAPON

• **Excédents des comptes courants : 9,6 milliards de dollars en mai.** – Le Japon a dégagé en mai un nouvel excédent de ses comptes courants extérieurs de 9,6 milliards de dollars (55 milliards de francs), en hausse de 0,9 % sur mai 1992. Il s'agit de la vingt-sixième progression mensuelle consécutive de ce surplus extérieur.

EN BREF

□ **Virgin Megastore : annulation de l'autorisation d'ouverture dominicale.** – Le tribunal administratif de Paris vient d'annuler un arrêté du préfet de Paris autorisant pour une durée d'un an l'ouverture le dimanche du magasin Virgin Megastore situé sur les Champs-Elysées. Cette décision est d'une portée limitée, car l'autorisation d'ouverture expirait dans la première quinzaine de juillet. De source proche de la direction de Virgin, on indique qu'une nouvelle autorisation d'ouverture dominicale a été sollicitée auprès de la préfecture, en raison de la fin de l'autorisation précédente le 11 juillet.

□ **Manifestations contre le TGV et une autoroute.** – Des opposants au projet de TGV Sud-Est ont perturbé, vendredi 2 juillet, le trafic ferroviaire sur les deux rives du Rhône, en bloquant les voies dans les gares de Théziers (Gard), Tain-l'Hermitage (Drôme), Sorgues (Vaucluse), Lamanon et Sénas (Bouches-du-Rhône). Quelques dizaines de manifestants ont bloqué, le même jour, la nationale 152 Tours-Angers pour dénoncer le tracé de la future autoroute Angers-Tours, qui, selon eux, va *«défigurer»* la vallée de la Loire. Ce tracé prévoit notamment que les voies passent entre la ville de Langeais et le bord du fleuve.

□ **Air France : grève des hôtesses et stewards les 13 et 14 juillet.** – Deux syndicats de navigants commerciaux (hôtesses et stewards), le syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC) et le syndicat unitaire des navigants commerciaux (SUNAC), ont déposé auprès de la direction d'Air France un préavis de grève pour les journées des 13 et 14 juillet. Ils revendiquent 95 % des voix aux dernières élections professionnelles à Air France. Les hôtesses et les stewards protestent contre l'amputation de moitié de la prime bi-annuelle de juin (égale, comme celle de décembre, à un mois de salaire environ) décidée par la direction d'Air France dans le cadre du dernier plan d'économies.

Le projet d'une levée partielle de l'embargo sur l'Irak

Les cours du pétrole chutent

Les cours du pétrole ont cédé à New-York plus d'un dollar sur trois séances tandis qu'à Londres (– 84 cents de pertes en une semaine), ils tombaient à leur plus bas niveau depuis le début de l'année. A l'origine de cette dégringolade, la crainte d'une levée limitée de l'embargo pétrolier sur l'Irak mis en place par l'ONU depuis trois ans. Des diplomates irakiens ont indiqué que leur pays serait prêt à accepter, lors de négociations la semaine prochaine à New-York, certaines conditions de l'ONU afin de pouvoir exporter une partie de son pétrole. Le marché, déjà saturé de brut, avait été ébranlé la veille par les déclarations de l'ambassadeur américain aux Nations unies, Madeleine Albright, indiquant ne voir aucune objection à l'accord entre les Nations unies et l'Irak concernant la vente de 1,6 milliard de dollars de pétrole (*le Monde* du 3 juillet).

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 28 JUIN AU 2 JUILLET 1993

PARIS

Le rituel de l'indécis

INDICE CAC 40

-1 %

« Temps de la réflexion » en 1988, *« sourde déception »* l'année du bicentenaire de la Révolution, *« déprime »* en 1990, *« méfiance évoluant vers l'inquiétude »* quelques semaines avant l'invasion du Koweit par l'Irak, et *« accumulation de nouvelles maussades »* l'an dernier sont autant de signes illustrant l'hésitation des boursiers à la veille des périodes estivales. Pour la sixième année consécutive, cette tendance est la même, comme si l'arrivée de l'été annonçait les prémices d'une rupture. Le caractère festif de la semaine précédente (+2,64 %) a rapidement disparu laissant le marché retourner à ses interrogations et à ses soucis accentuées par le léger glissement du franc face au mark.

Les cinq séances s'achèvent sur une baisse de 1 % qui ramène la progression depuis le début de l'année à 4,49 %. Une performance décevante puisqu'elle est inférieure de moitié à celle de 9,6 % enregistrée à l'issue du premier trimestre. Le 30 mars, au lendemain des élections législatives portant Edouard Balladur à Matignon, l'indice CAC 40 avait culminé à 2 035,91 points avant de repartir à la baisse.

Au cours de cette semaine, la Bourse a fourni un bon exemple de son fonctionnement, anticipant une bonne nouvelle par une forte hausse des cours avant de *« prendre ses bénéfices »* une fois le fait accompli. L'espoir d'une baisse des taux d'intérêt allemand à l'issue de la réunion de la Bundesbank jeudi a, d'entrée de jeu, dopé le marché. Lundi l'indice CAC 40 gagnait 1,54 % dans un marché où le montant des transactions a atteint 6,5 milliards de francs. Sur ce montant, 2,5 milliards provenaient d'ajustements techniques liés à l'échéance mensuelle des contrats à terme. Ce volume global est l'un des plus élevés enregistrés sur le marché, le record de 8,4 milliards de francs ayant été établi, vendredi 26 mars, juste avant le second tour des élections.

Fort de cette espérance, les intervenants ont retenu leur souffle jusqu'à jeudi (-0,68 % mardi et-0,28 % mercredi). De ce fait, l'annonce d'une détente des taux d'escompte et Lombard Outre-Rhin a été accueillie sans surprise. La journée se soldait par un recul de 0,59 %, les gestionnaires tenant peu compte du nouvel excédent commercial français, dû en grande partie au tassement des importations en raison du ralentissement de la consommation. Vendredi, l'assouplissement des taux directeurs français dans le sillage allemand a été ignoré, les investisseurs, déçus par les statistiques américaines publiées la veille qui laissent craindre une faiblesse de la reprise économique, attendaient les chiffre du chômage pour se forger une opinion. La déception née des données sur l'emploi aux Etats-Unis accentuait le mouvement de défiance. La journée s'achevait sur une baisse de 0,97 % .

Le désendettement de Rhône-Poulenc

La perspective d'une privatisation rapide a de nouveau poussé Rhône-Poulenc à améliorer sa situation financière. Le groupe chimique a ainsi procédé à deux émissions de titres perpétuels pour un montant d'environ 4 milliards de francs destinées à rembourser une partie de son endettement à court terme. Il s'agit d'une émission pour 370 millions de dollars (2,1 milliards de francs) de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et pour 350 millions de dollars (2 milliards de francs) d'actions préférentielles. Afin également de réduire sa dette, la firme nationalisée a décidé de vendre 35 % du capital de Roussel-Uclaf. L'offre publique de vente (OPV) des 3,89 millions d'actions de ce groupe pharmaceutique français, filiale de l'allemand Hoechst, se déroulera du lundi 5 au jeudi 8 juillet. Le prix unitaire des titres sera fixé en début de semaine et la cotation des actions de Roussel Uclaf, suspendue depuis le 21 juin à 575 francs devrait reprendre le 9 juillet .

D'autre part, afin d'harmoniser les niveaux de prix entre la Bourse de Paris et celle de New York et d'assurer une plus grande liquidité des actions ordinaires, le conseil d'administration de Rhône-Poulenc a décidé de diviser par quatre la valeur nominale des actions du groupe, à compter du 12 juillet.

L'avenir d'Eridania Béghin-Say a provoqué un regain d'intérêt autour des titres appartenant majoritairement au groupe Ferruzzi. Après Jean-Marc Vernes qui s'est déclaré intéressé par un rachat éventuel, c'est au tour du groupe papetier et agro-alimentaire Saint Louis de se mettre sur les rangs par la voix d'Umberto Agnelli dont le holding familial IFIL est l'un des actionnaires principaux de Saint Louis. Le gouvernement français *« soutiendrait une offre française »*, a déclaré de son côté le directeur général de l'alimentation du ministère de l'Agriculture, Jean-François Guthmann.

La plus forte hausse de la semaine a été enregistrée par la CPR, Compagnie parisienne de réescompte. L'engouement pour cette filiale à 33,3 % d'Indosuez est lié à des spéculations sur une modification éventuelle de son capital à la suite de la cession par Paribas de la Caisse centrale de réescompte à la Commerzbank. Le bon prix tiré de la vente pourrait donner des idées aux propiétaires de la CPR. A cela s'ajoute la baisse des taux d'intérêt qui profite aux activités de ce type de banques.

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	2-7-93	Diff.
Bongrain	2 490	+ 25
BSN	884	- 18
Eridania Béghin	767	+ 56
Fromageries Bel	4 209	+ 210
LVMH	3 821	- 10
Pernod-Ricard	390,20	- 0,30
Remy-Cointreau	172,80	+ 8,60
Saint-Louis	1 195	- 13

Mines d'or, diamant

	2-7-93	Diff.
Anglo-American	187	+ 16
Buffelsfontein	67,70	+ 11,10
De Beers	103,20	+ 8,70
Driefontein	75,20	+ 2,80
Gencor	14,50	+ 0,30
Harmony	30,50	+ 3,25
Randfontein	49,60	+ 6,80
Sainte-Helena	48,80	+ 5,90
Western Deep	193,10	+ 33,10

Bâtiment et matériaux

	2-7-93	Diff.
Bouygues	643	- 27
Ciments français	312	- 3
Colas	917	+ 1
Eurotunnel	35,75	+ 1,05
Eiffage	905	- 56
GTM Entrepose	408	- 4
Immob. Phénix	139,90	- 0,40
Jean Lefebvre	1 065	- 7
Lafarge-Copp. (1)	366,10	- 15,20
Poliet	288	+ 1,50
Saint-Gobain	510	+ 10
SGE	225	- 7
Spie-Batignolles	352,50	+ 3,70

(1) Coupon = 9 F.

Consommation non alimentaire

	2-7-93	Diff.
BIC	11251	+ 53
Chargeurs	984	- 18
Christian Dior	297	+ 21,60
Clarins	403,50	- 18,50
DMC	269	+ 21
EBF	620	+ 25
Essilor Int.	462	- 17,40
Groupe André	622	- 18
L'Oréal	1 064	- 44
Moulinex	92	+ 2,50
Salomon	1 625	+ 77
SEB	445,10	+ 10,10
Skis Rossignol	1 238	+ 43
Sommer-Allibert	1 500	+ 32
Yves Saint Laurent	760	+ 32
Zodiac	1 732	+ 2

Crédit et banques

	2-7-93	Diff.
Comp. bancaire	631	+ 14
BNP CI CP 7 F	538	+ 28
Cetelem	1 361	+ 31
CPR	379	+ 50,50
CDE	219	inch.
CCF	227,30	- 6
CFF	1010	- 36
CLF	410,10	- 6,40
Créd. lyon. (1)	680	+ 18
Crédit national	1 269	+ 25
Société générale	584	- 4
SOVAC	1 305	+ 10
UFB Locabail	342	+ 8
UIC	590	+ 12
Via Banque	325	+ 4

(1) CP : 10 F.

Electricité et électronique

	2-7-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	840	- 17
Alcatel-Câble	562	- 3
CSEE	493	- 2
Intertechnique	446,50	+ 7,50
Labinal	665	+ 78
Legrand	4 135	+ 5
Matra Hachette	133	- 5,80
Radiotechnique	280	inch.
Sagem	1 710	+ 50
Schneider	657	- 14
Sextant Avionique	185	+ 25
Thomson CSF	169,50	- 7,50

Distribution

	2-7-93	Diff.
Alsacienne Sup.	2 922	+ 19
Bon Marché	528	+ 23
Carrefour	2 870	+ 33
Casino	136,20	- 5,30
Castorama	606	+ 3
Compt. Modernes	1 290	- 20
Damart	4 120	- 28
Docks de France	496	+ 5,60
Gal. Lafayette	1 885	+ 15
Guilbert SA (1)	1 508	+ 83
Guyenne Gasc.	1 499	+ 44
Pinault Printemps	737	+ 6
Primagaz	836	+ 63
Promodès	810	+ 4
REXEL	449	- 3,80
SCOA	13,80	+ 0,15

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	2022420	1324834
ELF Aquitaine	3005500	1193679
Eaux (Cie générale)	348472	780105
ELF Sanofi	810075	752450
Paribas	1430000	632728
Total	2296750	629664
BSN	690500	627734
Saint-Gobain	1213269	619075
LVMH	160280	618307
Peugeot	1056650	614881
Lafarge Coppée	1553630	599217
Suez	1900625	590394
L'Oréal	529740	584286
Michelin	3561500	558367

Immobilier et foncier

	2-7-93	Diff.
CFI	NC	NC
GFC	431	- 0,60
Lucia	198	+ 3
Olipar	49,95	+ 1,95
Rue Impériale	3 160	+ 15
Selimeg	495	+ 12
Silic	800	+ 40
Simco	612	- 7
Sogeparc	706	- 3
UIF	593	+ 15

Investissement et portefeuille

	2-7-93	Diff.
Amault et Assoc.	NC	NC
Bolloré	409	+ 3
Cerus	81,9	+ 2,90
CGIP	1 096	- 22
Eurafrance	1 650	+ 20
Gaz et Eaux	1 628	+ 3
Lagardère MMB	114,10	+ 0,60
Marine-Wendel	340	+ 4,50
Navigation mixte	980	+ 7
Nord-Est	139,50	- 3,50
Origny-Desvroise	785	0
Parfinance	NC	NC
Paribas	418	+ 10,80
Pinault	NC	NC
SPEP	445	- 12
Suez	298	- 12,60
Worms	283	+ 13

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
CPR	+ 19,6	Ingenico	- 7,1
Labinal	+ 17,1	Redoute	- 6
Bail Equip.	+ 15,3	Sophia	- 5,5
Cica	+ 14	Gdes Eaux	- 5,4
Exp-Ef	+ 13	Financial	- 4,6
Sextant Avion.	+ 11,3	Club Med	- 4,4
Pechiney Cip	+ 10,8	Chargeurs	- 4,3
Dassault Electr.	+ 9,6	Interbail	- 4,3
Lagardère	+ 8,8	Jean Lefebvre	- 4,2
Micrologie Int	+ 8,6	Lafarge Coppée	- 4,1
Eridania Beghin	+ 8,1	Alspi	- 4
Bic	+ 7,7	Sligos	- 3,8
Bis	+ 7,6	BR N-Pa-de-C	- 3,8
EBF	+ 7,6	Oréal (L')	- 3,7

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	25-6-93	28-6-93	29-6-93	30-6-93	1er-7-93
RM	2 852 908	6 186 847	3 862 111	5 288 706	3 446 989
Comptant R. et obl.	34 443 208	38 986 520	39 149 522	27 642 800	31 246 893
Actions	424 790	189 169	126 343	135 208	128 054
Total	37 720 906	45 362 536	43 137 976	33 066 714	34 821 936

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	28-6-93	29-6-93	30-6-3	1er-7-93	2-7-93
Indice gén.	537	542,7	538,4	541,7	535,3
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 990,95	1 977,50	1 971,87	1 960,15	1 941,15

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 2 juillet 1993

Nombre de contrats : 153 920 environ

COURS	ÉCHÉANCES JUIN 1993	SEPT. 1993	DÉC. 1993	MARS 1994
Premier		119,34	118,74	121,34
Dernier		119,30	118,74	121,30

Métallurgie, mécanique

	2-7-93	Diff.
CarnaudMetalbox	203	+ 0,80
Dassault Aviation	482	- 11
De Dietrich	1 531	- 7
Fives-Lille	306	+ 5
Imétal	460	- 7,90
Legris Industrie	147,50	- 5,50
Métaleurop	65,10	+ 0,05
Pechiney CI	322	+ 25,80
Pechiney Int (1)	204,50	+ 19,10
Peugeot SA	580	+ 7
Strafor, Facom	477	+ 14
Valeo	820	+ 2
Vallourec	166	+ 2

(1) Coupon = 5 F.

Assurances

	2-7-93	Diff.
AGF	600	+ 17
AXA	1 331	- 17
GAN	469,20	+ 21,20
Groupe Victoire	1 361	- 3
SCOR SA	606	- 8
UAP	574	- 18

Sicomi ou ex-Sicomi

	2-7-93	Diff.
Bail Investis.	1010	+ 6
Genefim	291	inch.
Immobail BTP	433,10	+ 3,10
Interbail	530	- 21
Klepierre	591	+ 1
Locindus (1)	895	+ 28
Selectibanque	173,80	+ 0,80
Unibail	437	+ 20

(1) CP : 70 F.

Chimie

	2-7-93	Diff.
Air liquide (L')	733	+ 11
ELF Sanofi	921	- 15
Gascogne	296,50	- 2,50
Institut Mérieux	10 500	- 250
Michelin	157,60	- 0,40
Plastic Omnium	676	- 22
Rhône-Poulenc A	571	+ 15
Rhône-Poulenc CI	525	+ 15
Roussel-Uclaf (1)	575	+ 11
Synthélabo (1)	1 167	- 46

(1) Coupon = 11 F.

Transports, loisirs, services

	2-7-93	Diff.
Accor	616	+ 13
BIS	124	inch.
Canal Plus	1 221	- 19
Cap Gemini	185,40	- 0,70
CEP Comm. (1)	382	+ 30,50
CGI Inf.	326	- 5
Club Méditerranée	349,90	- 15,10
Dauphin Ota	NC	inch.
Génér. des eaux	2 115	- 140
Ecco CP 10 F	426	+ 2,50
Euro Disney	67,10	+ 0,10
Havas	414,10	- 1
Lyonnaise-Dumez	465,70	+ 14,50
OGF CP 24 F	595	+ 34
Pub. Filipacchi	710	+ 15
Publicis	682	+ 2
Dalmas Vieljeux	677	inch.
SITA	615	+ 9
Sligos	448	- 1,50
Sodexho	994	+ 3
TF1	494,10	+ 2,10

NEW-YORK

Sans ressort

INDICE DOW JONES

- 2,6 %

Semaine plutôt calme à Wall Street qui a tout de même fini par être affecté par la succession de statistiques défavorables sur la santé de l'économie américaine. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a perdu, en tout, sur la semaine 0,2 % pour s'inscrire à 3 483,97 points, vendredi en clôture.

« Je crois que nous avons finalement succombé à la série de statistiques décevantes publiées cette semaine », souligne Gregory Nie, vice-président chez Kemper Securities. *« Les résultats trimestriels des sociétés qui vont bientôt être publiés sont également une source d'inquiétude »*, a-t-il ajouté. Les investisseurs ont également préféré prendre des précautions à la veille d'un long week-end puisque le marché américain sera fermé lundi.

Les prévisions de croissance de l'administration pour 1993 ont été ramenées à *« un peu moins »* de 2,5 % en 1993, a déclaré vendredi le principal conseiller économique de Bill Clinton, Laura D'Andrea Tyson. Au début de l'année, l'administration tablait encore sur une croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'ordre de 3,1 %. Ce chiffre a été ramené ensuite à 2,8 % après le rejet par le Congrès du programme de stimulation économique du président Clinton. *« Les indicateurs de ces dernières semaines nous ont montré que l'économie a du mal à se reprendre »*, note un professionnel.

Le repli de Wall Street s'est accentué vendredi après l'annonce des données du chômage de juin. Seulement 13 000 emplois ont été créé sur le mois, un chiffre dix fois inférieur aux prévisions. Le taux de chômage est passé à 7 % contre 6,9 % en mai. La situation s'est particulièrement dégradée dans l'industrie, qui a perdu plus de 400 000 emplois en un an. Jeudi, le groupement des directeurs d'achats des principaux groupes industriels américains avait signalé une contraction de l'activité dans le secteur manufacturier en juin.

Indice Dow Jones du 2 juillet : 3 483,97 (c. 3 490,89).

	Cours 25 juin	Cours 2 juil.
Alcoa	63 3/8	71 1/2
ATT	62 1/4	62 1/4
Boeing	38 1/4	36 5/8
Chase Man. Bank	31	32 3/8
Du Pont de Nemours	47 1/8	47 3/8
Eastman Kodak	51	50 1/2
Exxon	65 3/8	64 3/4
Ford	50 7/8	49 1/2
General Electric	94 3/4	95 1/2
General Motors	43 1/8	43 5/8
Goodyear	40 3/8	40 3/8
IBM	49 3/4	48 1/8
ITT	83 3/4	85 3/8
Mobil Oil	74 1/2	72 5/8
Pfizer	69 5/8	63 3/8
Schlumberger	64 1/2	62 1/2
Texaco	63 7/8	63 1/2
UAL Corp. (ex-Allegis)	121 3/8	126
Union Carbide	19	19
United Tech.	55	52 3/8
Westinghouse	14 1/2	15 3/4
Xerox Corp	79 7/8	77 3/4

TOKYO

Scandales

INDICE NIKKEI

-0,2 %

La Bourse de Tokyo a terminé, vendredi 2 juillet, en légère baisse après une semaine irrégulière marquée à nouveau par des remous politiques de nouveaux scandales, à l'approche des élections. L'indice Nikkei des 225 valeurs, principal baromètre, a terminé la semaine à 19 621,46 points, en baisse de 38,11 points, soit 0,2 %. Mais l'indice général qui regroupe tous les titres du premier marché était, lui, en très légère hausse de 1,98 point à 1 586,03 points.

Certains opérateurs estiment, en fait, que les remous politiques ont maintenant été digérés tant bien que mal par le Kabuto cho et qu'il pourra repartir quelques semaines après les élections. *« On peut dire cela, car les investisseurs étrangers, qui n'aiment pas du tout la confusion politique, ne se sont pas mis à vendre »*, explique le directeur de Marusan Securities, Zenshiro Mizuno.

Le Nikkei avait commencé la semaine en flèche, bénéficiant de la meilleure performance que prévue du Parti libéral démocrate (PLD) au pouvoir, lors des élections municipales à Tokyo. Le Nikkei est ensuite retombé mardi, suite à l'arrestation de plusieurs dirigeants d'entreprises du bâtiment et d'un homme politique de province sur des accusations de corruption portant sur 100 millions de yens. Le scandale a continué à déprimer le marché mercredi, ainsi que la nouvelle demande de Washington pour que le Japon réduise son déficit commercial. La Bourse s'est nettement reprise jeudi avant de redevenir morose vendredi après la publication d'accusations selon lesquelles le ministre des finances Yoshiro Hayashi aurait sollicité des dons d'institutions financières pour sa campagne électorale.

Indices du 2 juillet : Nikkei 19 621,46 (c. 19 659,57); 1 586,03 (c. 1 584,05) .

	Cours 25 juin	Cours 2 juillet
Ajinomoto	1 340	1 350
Bridgestone	1 390	1 200
Canon	1 360	1 290
Fuji Bank	2 330	2 380
Honda Motors	1 280	1 240
Matsushita Electric	1 270	1 260
Mitsubishi Heavy	650	643
Sony Corp.	4 300	4 280
Toyota Motors	1 530	1 550

LONDRES

Déprime

– 1%

Victime à la fois de prises de bénéfice, de la morosité de Wall Street et de l'absence de nouvelles baisses des taux d'intérêt britanniques, la Bourse de Londres a fini la semaine en repli. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu en tout 29,8 points (-1%) pour atteindre 2.857,1 points vendredi en fin de journée.

Le Footsie retrouve ainsi son niveau du début de l'année (il cotait 2.861,5 points le 4 janvier). L'indice avait ensuite nettement progressé jusqu'au milieu de mars, où il avait atteint un record de 2.980,9 points, le 9 mars, avant de retomber au fur et à mesure que la perspective de nouvelles baisses de taux d'intérêt s'éloignait. Celle-ci s'est encore éloignée cette semaine avec la forte montée de la livre et les déclarations prudentes du nouveau gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George.

Indices *«FT»* du 2 juillet: 100 valeurs 2.857,1 (c. 2.887,5); 30 valeurs 2.238 (c. 2.264,9); Fonds d'Etat 97,39 (c. 96,88); Mines d'or 228,9 (c. 195,5).

	Cours 25 juin	Cours 2 juil.
Allied Lyons	5,40	5,31
BP	3,05	2,98
BTR	3,77	3,65
Cadbury	4,89	4,62
De Beers	11,11	11,68
Glaxo	5,67	5,47
GUS	30,63	31
ICI	6,60	6,37
Reuters	13,82	14,14
RTZ	6,68	6,72
Shell	6,31	6,11
Unilever	10,32	10,13

FRANCFORT

Irrégulière

+ 0,16 %

La semaine a été dominée a Francfort par l'attente de la réunion du conseil de la Bundesbank jeudi et par la progression du dollar face au deutschemark. Finalement après une évolution en dents de scie, l'indice DAX des trente valeurs vedettesa tout de même terminé vendredi à 1 697,81 points, soit en hausse de 0,16 %.

Le DAX avait franchi le seuil de résistance des 1 700 points lundi et mardi, soutenu par l'espoir une réduction des taux d'intérêt directeurs jeudi. Les espoirs se sont réduits à la veille du jour J, mais la Bundesbank a finalement pris une nouvelle fois à contre-pied le marché en décidant de diminuer son taux d'escompte d'un demi-point à 6,75 % et son taux Lombard d'un quart de point à 8,25 %.

Le marché s'est pourtant replié vendredi, le DAX passant une nouvelle fois au-dessous des 1 700 points. Le maigre soutien que représentait la spéculation sur la baisse des taux a disparu avec la décision de la Bundesbank, jeudi.

Indice du 2 juillet : DAX 1 697,81 (c. 1 695,24).

	Cours 25 juin	Cours 2 juil.
AEG	153	152,50
BASF	238,20	235,90
Bayer	273	275
Commerzbank	298	298,20
Deutschebank	682,20	685,30
Hoechst	260,30	257,80
Karstadt	525	528,50
Mannesman	271,40	270,70
Siemens	614,60	615,80
Volkswagen	358,80	360,30

Sans ressort

Scandales

FRANCFORT
Irrégulière

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

La hiérarchie des crédits

A mesure que le niveau de l'intérêt diminue, le choix des souscripteurs augmente. A côté des débiteurs récurrents, souvent les meilleurs du monde, les listes des nouveaux emprunts internationaux renferment des noms moins connus auxquels, pourtant, il est également fait un très bon accueil. Cette évolution correspond à la réaction de nombreux investisseurs qui, pris de court par la rapidité de la baisse des taux, cherchent à s'assurer des rendements encore élevés. Ces investisseurs se montrent moins exigeants qu'il y a quelques mois quant à la qualité des signatures, à condition bien sûr qu'ils soient proportionnellement rémunérés. Le compartiment du franc illustre bien la situation.

Il commence – c'est un développement vraiment nouveau – à s'y établir une sorte de gradation des rendements en fonction de la hiérarchie des crédits. Les meilleurs ne rapportent désormais guère plus que les fonds d'Etat. Ainsi, ces derniers jours, la Banque européenne d'investissement a pu se contenter de n'offrir que 8 points de base (ou centièmes de point de pourcentage) de plus que les obligations du Trésor de six ans de durée. Quant au Crédit local et au Crédit national, qui sollicitaient le marché pour des durées proches de dix ans, il leur a suffi de proposer respectivement 20 et 34 points de mieux que les fonds d'Etat.

En comparaison, l'emprunt de Cetelem semblait généreux : 92 points de base de plus que les fonds d'Etat. Le débiteur bien connu en France est une société du groupe de la Compagnie bancaire. Mais à l'étranger, sa notoriété est faible et, de fait, la plupart ignorent tout de son activité. Il y a quelques mois, nul n'aurait songé à apporter une telle signature sur l'euromarché. Actuellement, il lui est possible d'y lever sans peine aucune des fonds pour une durée aussi longue que quinze ans.

Normalement, plus l'échéance est lointaine et plus les souscripteurs veulent des noms réputés. A présent, ils sont si avides de rendements que les opérations à long terme leur conviennent mieux que les autres, car elles rapportent davantage. Et lorsque l'emprunteur ne lésine pas, il va au-devant d'une réussite certaine, même s'il s'agit d'un nouveau venu. Cetelem assurait les souscripteurs d'un rendement de 7,95 % l'an. A titre de comparaison, l'opération du Crédit local, qui a dix ans à courir, apparaît bien peu généreuse : elle ne rapportera que 6,96 % l'an.

A condition que la situation sur le plan monétaire le permette et que le franc se remette de l'accès de faiblesse dont il a été pris vendredi, ces prochains jours pourraient être très animés sur le marché français. Deux opérations internationales figurent déjà au programme, la première pour l'une des meilleures signatures du Japon, l'autre pour la Grèce, dont le crédit est certainement le plus discuté des douze pays de la Communauté européenne. Le débiteur japonais sera Kepco, la deuxième société d'électricité du pays. Sa qualité est irréprochable et on peut s'attendre à des conditions particulièrement fières qui ne se détacheront guère de celles des obligations du Trésor français. Cette transaction de 2,5 milliards de francs pour une durée de dix ans devrait être placée sous la direction de Paribas.

La Grèce et la Turquie

Le second emprunt, dont le débiteur sera la Banque de Grèce, devrait voir le jour par l'intermédiaire de la Banque nationale de Paris et du Crédit lyonnais. L'emprunteur a sollicité le marché allemand au mois de mars, et pour sa transaction de 1 milliard de marks et d'une durée de cinq ans, il lui a fallu offrir 156 points de base de plus que les bons du Trésor de Bonn. A la Banque de Grèce, on avait alors déploré qu'un pays de la Communauté ait à payer aussi cher. Les responsables du service de la dette en devises étrangères d'Athènes auront cette semaine l'occasion de faire valoir à nouveau leurs arguments.

Cette transaction est attendue avec une certaine impatience non seulement parce qu'elle montrera dans quelle estime on tient maintenant la Grèce, mais également parce qu'elle devrait permettre une double confrontation : d'une part entre le marché du mark et celui du franc, et d'autre part entre la Grèce et la Turquie. Le Trésor public d'Ankara vient, en effet, de remporter un succès remarquable à Francfort, où, pour la première fois, la Turquie a pu lancer un emprunt de longue durée. L'opération turque sera remboursée dans dix ans. Son montant est de 750 millions de marks et la DG Bank, qui le dirige, en a arrêté les conditions de façon à rapporter aux souscripteurs quelque 220 points de base de plus que les fonds d'Etat allemands de référence.

Il reste qu'en dehors de France et d'Allemagne l'appétit a bien diminué pour les placements en francs et en marks, tout simplement parce que les rendements ont beaucoup baissé et que les monnaies n'ont guère de chance de se raffermir sensiblement dans l'immédiat. Les grands investisseurs institutionnels britanniques préfèrent acquérir des titres libellés en livres sterling, qui promettent de rapporter bien plus, et, d'une façon générale, les obligations les plus recherchées sont libellées en lires italiennes, dans un compartiment où les meilleurs emprunteurs du monde proposent encore des rendements de l'ordre de 10 %. C'est d'ailleurs le marché de l'eurolire que la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) a retenu pour lancer son dernier emprunt, dont le succès incontestable montre que le crédit de cet établissement n'a pas été éclaboussé par les déboires de son président.

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

Le café en ébullition

Le petit monde du café est en ébullition : les producteurs d'Amérique du Sud (le Brésil, la Colombie et presque tous les pays d'Amérique centrale, c'est-à-dire le Guatemala, le Costa-Rica, le Salvador, le Nicaragua et le Honduras) se sont rassemblés les 2, 3 et 4 juillet à San-Salvador pour créer une confédération susceptible de *« dynamiser le marché avant de prendre des mesures plus agressives vis-à-vis des pays consommateurs »*.

Le Brésil, d'ordinaire fort timoré, va même jusqu'à proposer de retirer du marché 20 % de l'offre mondiale immédiatement. Ce pays a, à la stupéfaction de tous, renchéri sur la proposition initiale qui prévoyait un retrait de seulement 15 % à partir d'octobre. Pour autant, après une saison de très bas prix, les cours du café ne se redressent pas. De 1 400 dollars la tonne il y a quinze jours, ils sont tombés à 1 322 dollars la tonne cette semaine.

De part et d'autre de l'Atlantique, en Afrique et en Amérique latine, le programme ébauché au lendemain de l'échec des négociations sur le café commence pourtant à prendre forme. C'est à Managua, au Nicaragua, que les producteurs latino-américains, qui représentent 75 % de l'offre mondiale, s'étaient déjà réunis. Les pays africains les avaient aussitôt rejoints. Le fait est suffisamment nouveau pour être signalé : les deux continents jusqu'à présent aux antipodes de la publicité-leurre pour les consommateurs, où le Robusta donne la main à l'Arabica – en d'autres termes la force africaine s'allie à l'arôme sud-américain – étaient plutôt coutumiers du bras de fer. *« Ce que nous voulons*, a déclaré Alain Gauze, président de l'organisation inter-africaine du café, *c'est que les Latino-Américains et les Africains parlent le même langage, car nous avons le même objectif. »*

Pari pour la première fois tenu, même s'il ne s'agit encore que de paroles. M. Gauze multiplie les démarches dans ce sens. Il sait de quoi il parle : quelque cinquante sociétés d'exportation de café et de cacao implantées à Abidjan constituent un secteur pléthorique. Il faudrait, selon les experts, que ce chiffre soit ramené à 10 ou 15 pour assurer la compétitivité de chacun et assainir l'ensemble du secteur.

Difficulté de taille pour une Côte-d'Ivoire premier exportateur mondial de cacao et quatrième de café. Pour l'instant, les résultats de la présente réunion ne peuvent encore être connus. Mais les pays d'Amérique latine ont ratifié la première décision de retenir 15 % de leurs réserves à partir d'octobre. Quelques malicieux s'accordent à dire qu'il s'agit d'un marché de dupes. Ces résolutions arrivent à une période intermédiaire, lorsque la récolte, survenant entre septembre et avril, n'exerce pas encore de pression. *« Nous verrons bien comment ces déclarations se traduiront dans les faits »*, sourit un opérateur.

La menace asiatique

Comme beaucoup de professionnels, il n'ignore pas une réalité de taille : en admettant que les pays producteurs s'en tiennent à leur décision, il faudra au minimum six mois pour avoir des effets tangibles sur les cours. *« Il y a beaucoup de café dans les circuits »* et les pays consommateurs détiennent des stocks importants. Par exemple, les Etats-Unis ont entreposé 2 millions de sacs de Colombie, un café très prisé des torréfacteurs. *« Les Américains consomment environ 300 000 sacs par mois. Cela fait donc à peu près sept mois de consommation »*, calcule un professionnel. *« Le marché vend sur la rumeur, achète sur la réalité »*, ajoute un autre, d'autant moins inquiet qu'en dépit des déclarations, les engagements des pays fournisseurs ne sont pas véritablement significatifs. Après avoir affirmé que *« le Brésil ne pouvait se permettre de faire de la rétention »*, les gouvernants de ce pays ont promis de ne pas écouler sur le marché les 17 millions de sacs en réserve. *« Facile*, persiflent certains, *ils ne pouvaient pas le faire de toute façon. Depuis le temps que ces grains sont en dépôt, la qualité s'est dégradée. »*

La Colombie ne s'est guère montrée plus solidaire : elle a réitéré sa décision de ne pas dépasser ses 13 millions de sacs d'exportations annuelles. *« Une décision qui ne change rien : 1,1 million de sacs par mois, c'est environ ce qu'elle a vendu au cours des campagnes précédentes »*. Restent les pays d'Amérique centrale qui veulent réguler leurs ventes trimestrielles, afin de *« répartir l'offre tout au long de l'année »*. Mais ils n'ont pas le financement nécessaire pour créer un organisme de contrôle. Le Mexique, de surcroît, refuse de souscrire à ce traité informel, car il a contracté des accords préférentiels avec les Etats-Unis.

Pour que les cours aient la moindre chance de se redresser, il faudrait qu'aucun des producteurs, sans exception, ne change d'avis au cours de la campagne et, surtout, que d'autres pays n'en profitent pas pour occuper le marché. Tous les regards convergent vers l'Asie. Si, l'Amérique latine et l'Afrique tentent de ne pas faire de la rétention pour de la rétention mais pour, à terme, juguler une offre trop importante, le continent asiatique a une fâcheuse propension à envahir le marché. *« Nous poussons notre cri même dans le désert*, disent les pays producteurs. *Mais ce n'est pas pour arroser le sable. »*

Les pays consommateurs l'entendront-ils ?

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 2-7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 928 (– 56) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 262 (+ 33) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 400 (– 20) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	274,5 (– 2,5) Dollars/tonne
Café (Londres) Septembre	928 (+ 5) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Septembre	978 (+ 60) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Septembre	302 (+ 14) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Septembre	238 (+ 13) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Septembre	206,30(+ 11,40) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Août	16,77 (– 0,84) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 25-6-93	Cours 2-7-93
Or fin (kilo en barre)	69 000	71 100
– (kilo en lingot)	68 800	71 500
Pièce française (20 F)	389	410
● Pièce française (10 F)	332	340
Pièce suisse (20 F)	386	410
Pièce latine (20 F)	385	430
● Pièce tunisienne (20 F)	385	395
Souverain	496	525
● Souverain Elisabeth II	488	500
● Demi-souverain	257	271
Pièce de 20 dollars	2 240	2 280
– 10 dollars	1 180	1 205
● – 5 dollars	590	640
– 50 pesos	2 550	2 625
● – 20 marks	465	NC
– 10 florins	396	401
● – 5 roubles	281	282

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

DEVISES ET OR

Un dollar fort malgré tout

Bonne tenue du dollar malgré les mauvais chiffres sur l'emploi aux Etats-Unis, faiblesse du mark sauf à Paris, où l'indépendance commence à trouver ses limites, recul du yen, nette remontée de la livre sterling et nouvel accès de fièvre sur l'or, tels ont été les événements marquants d'une semaine plutôt nerveuse.

Le dollar, d'abord, toujours comme le bouchon d'un pêcheur à la ligne, avec des « touches » de plus en plus fréquentes. De 1,6980 DM à la fin de la semaine dernière, d'où il venait déjà de 1,6750 DM, son cours s'élevait à 1,71 DM au début de cette semaine, ce qui entraînait, dit-on, des ventes de dollars par la Bundestag, dont le vice-président, Hans Tietmeyer, déclarait qu'un cours de 1,70 DM lui semblait « approprié ». Après un retour à 1,70 DM, le dollar bondissait, jeudi, à 1,7180 DM sur l'annonce de l'abaissement des taux directeurs de la Bundesbank, qui rendait relativement plus rémunérateurs les placements libellés en devise américaine. Puis, le lendemain vendredi, les « mauvais » chiffres de l'emploi aux Etats-Unis le renvoyaient à 1,68 DM, pour terminer, toutefois, à près de 1,70 DM et 5,7350 francs à New-York.

En juin 1993, 13 000 emplois non agricoles, seulement, ont été créés, contre 215 000 en mai (après révision) : les estimations préalables portaient sur 140 000 emplois nouveaux. La déception est de taille, d'autant que le taux de chômage est passé de 6,9 % à 7 %. Depuis janvier 1989, 1,7 million d'emplois ont été supprimés dans l'industrie américaine, et 1,2 million créés dans les services. Les chiffres de juin et d'autres indices en baisse (confiance des consommateurs, vente de logements neufs, commandes à l'industrie et direction d'achats) font craindre un essoufflement de la reprise de l'économie, moteur dans l'industrie. Ils rendent peu probable un resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale lors de la réunion du comité de l'Open Market la semaine prochaine. Si les taux directeurs de ladite Réserve, taux d'escompte ou « Federal Funds » (approvisionnement des banques en liquidités) ne sont pas relevés à la faveur de la reprise de l'économie, comme le bruit en avait couru auparavant, le dollar ne serait pas dopé, d'où le repli du billet vert à la veille du week-end. Mais la perspective d'une poursuite de la baisse du taux allemand d'ici à la fin de l'année rend le marché fondamentalement haussier sur un dollar toujours sous-évalué d'environ 20 %, malgré sa remontée depuis le début de l'année.

A Paris, le franc a un peu baissé vis-à-vis du mark, dont le cours, retombé à 3,3580 francs il y a quelques jours – toujours des cours pivots de 3,3538 francs – s'est raffermi à 3,3820 francs à la veille du week-end sur le marché de New-York. Les raisons de cet affermissement sont essentiellement techniques *(voir en rubrique « Marchés monétaire et obligataire »)*. Un tel phénomène, d'ampleur modeste pour l'instant, marque peut-être les limites d'une politique d'indépendance de la France vis-à-vis de l'Allemagne en matière monétaire.

Les cours de l'or à Londres ont atteint leur plus haut niveau depuis janvier 1991, encouragés par la progression du marché aurifère américain après la vague de baisse des taux d'intérêt en Europe. L'once s'échangeait, vendredi 2 juillet, à 388 dollars, ce qui représente une hausse de 18,6 % depuis le début de l'année. Ce regain d'intérêt pour le métal jaune est apparu à la fin du mois d'avril lorsque l'homme d'affaires franco-britannique Jimmy Goldsmith a cédé 10 % de Newmont Mining, le premier producteur d'or des Etats-Unis, au financier américain Georges Soros. Son désengagement s'est poursuivi à la mi-mai avec une vente de 9,5 % du capital à un consortium bancaire. Mercredi 30 juin, il a procédé à une troisième vente en mettant sur le marché 12,5 % des titres pour 440 millions de dollars (2,5 milliards de francs). Jimmy Goldsmith qui avait acquis 49 % de Newmont Mining en octobre 1990, n'en détiendra plus que 5 %. Néanmoins, il ne se détourne pas pour autant de ce minerai puisque ses gains devraient être consacrés à l'achat d'option d'or sur les marchés à terme.

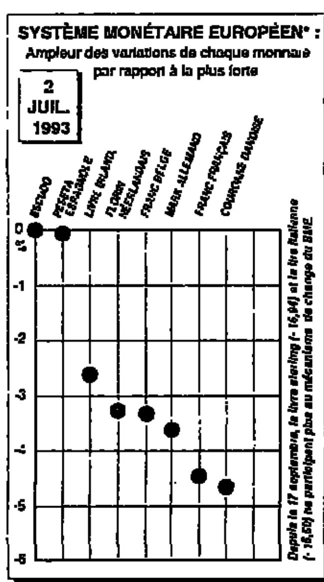
FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 28 JUIN AU 2 JUILLET 1993

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5118	8,6732	2,2813	2,5655	52,7618	2,8815	2329,68
	–	1,4800	7,9509	2,2318	2,5130	51,6520	2,8187	2274,02
New-York	1,5118	–	17,4307	66,2691	58,9275	2,8653	52,4659	0,00649
	1,4800	–	17,9899	66,3130	58,8928	2,8653	52,5072	0,00651
Paris	8,6732	5,7370	–	380,1856	338,0672	16,4384	300,9969	3,7229
	8,4715	5,7240	–	379,5756	337,1025	16,4011	300,5513	3,7253
Zurich	2,2813	1,5090	26,3029	–	88,9216	4,3238	79,1710	0,9792
	2,2318	1,5080	27,3932	–	88,8104	4,3209	79,1809	0,9815
Francfort	2,5655	1,6970	29,5799	112,4586	–	4,8625	89,0346	1,1012
	2,5130	1,6980	29,5334	112,5995	–	4,8653	89,1573	1,1051
Bruxelles	51,7618	34,90	6,0833	23,1279	20,5657	–	18,3106	2,2648
	51,6520	34,90	6,0947	23,1432	20,5536	–	18,3250	2,2714
Amsterdam	2,8815	1,9060	332,2293	1,2630	112,3158	5,4613	–	1,2368
	2,8187	1,9045	332,4079	1,2629	112,1613	5,4570	–	1,2395
Milan	2329,68	1541	268,6073	1021,2061	908,0731	44,1547	808,4995	–
	2274,02	1536,50	275,9918	1018,8992	904,8881	44,0257	806,7734	–
Tokyo	163,35	108,05	18,83389	71,60371	63,67118	3,09599	56,68940	0,070117
	157,32	106,30	21,57249	70,49072	62,60306	3,04585	55,81517	0,069183

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 2 juillet 1993, 5,3095 F contre 5,3847 F le vendredi 25 juin 1993.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Encore un cran à la baisse des taux

C'est fait ! La Banque fédérale d'Allemagne, à l'issue de son conseil d'administration du jeudi 1er juillet, a abaissé ses taux directeurs, les ramenant de 7,25 % à 6,75 % pour l'escompte, limite basse, et de 8,50 % à 8,25 % pour le lombard, limite haute. En même temps, la Bundesbank ramenait significativement de 7,59 % à 7,30 % le taux de ses pensions à court terme (REPO), qui mesure exactement le niveau auquel elle alimente les banques en liquidité.

Une telle baisse intervient à point nommé avant le sommet des Sept (G7) à Tokyo du 7 au 9 juillet, et permettra à l'Allemagne de s'y rendre la tête haute, puisque, compte tenu d'une inflation supérieure à 4 %, elle pratique des taux réels, hors inflation, parmi les plus bas du monde (ce qui n'est pas le cas pour la France, hélas !). Cette baisse marque aussi une nouvelle étape dans l'assouplissement de la politique de la Bundesbank amorcé à la mi-septembre 1992 lors de la dévaluation de la lire italienne. Elle fait suite à celle du 22 avril dernier (un quart de point seulement sur le taux d'escompte et un demi-point sur le lombard) et a été accompagnée par une nette diminution du taux des pensions à court terme, le REPO revenant de 8,15 % à 7,30 %.

La décision des dirigeants de la banque centrale allemande a été assez courageuse, car le taux d'inflation sur un an est encore supérieur à 4 %, en dépit de la récession, la hausse des prix restant alimentée par celle des loyers et des services (entre 6 % et 7 %). En outre, la baisse du mark par rapport au dollar *(voir en rubrique Devises et or)* risque de renchérir le coût des importations, et de rendre plus difficile la lutte contre l'inflation. Mais la crise de l'économie allemande pouvait justifier un nouvel assouplissement qui, selon certains, pourrait se renouveler vers la mi-juillet ou le début d'août, plutôt en septembre selon d'autres opérateurs, avec, pour objectif, des taux de pension à court terme s'établissant aux environs de 6 % à la fin de l'année et peut-être moins.

Du coup, la Banque de France, qui était restée l'arme au pied au début de la semaine après l'abaissement d'un quart de point de ses taux directeurs le 21 juin, s'est empressée d'annoncer un nouvel abaissement, le dixième depuis les élections législatives, toujours d'un quart de point, ce qui ramène de 7 % à 6,75 % le taux des appels d'offres et de 8 % à 7,75 % celui des pensions à 5 à 10 jours. Les banques commerciales qui, le 25 juin, avaient réduit de 0,20 point leur taux de base à 8,40 %, vont, très probablement, rendre publique une nouvelle diminution, sans doute en début de semaine prochaine. Ajoutons qu'en Europe, les autres pays de la « zone mark », Autriche, Belgique, Irlande, Pays-Bas, Suisse, ont abaissé leurs taux, celui de la Banque d'Espagne revenant de 11,25 % à 11 %.

Le succès de l'emprunt Balladur

Sur le MATIF, en revanche, le phénomène du fait accompli a joué à plein ; l'anticipation forcenée s'est évaporée et les non-résidents, essentiellement les Anglo-Américains de Londres (Salomon, Morgan, Stanley, Sheason, Lehman, Goldman, Sachs et autres) ont pris leurs bénéfices sur des achats antérieurs. Le cours de l'échéance de septembre du notionnel (emprunt d'Etat à dix ans) après une pointe à 119,80 a terminé la semaine à 119,30 et celui du Pibor trois mois à 93,54. Le léger affaiblissement du franc vis-à-vis du mark a également joué un rôle dans les ventes bénéficiaires.

Il serait dû, en bonne partie, à la diminution spectaculaire, voire la disparition, et même l'inversion de l'écart entre le rendement de l'OAT française à dix ans et celui du Bund allemand de même échéance. Jeudi, cet écart était devenu négatif au profit de l'OAT, qui tombait à 6,63 %, redevenant positif de 0,07 vendredi entre un OAT à 6,78 % et un Bund à 6,65 %. En conséquence, les opérateurs, essentiellement les non-résidents susnommés, ont vendu de l'OAT pour reporter sur du Bund ou même des Bonos espagnols (bons du Trésor et obligations d'Etat) qui valent plus de 10 % et dont le rendement pourrait baisser, avec, pour conséquence, une montée des cours. Sur les Bonos comme sur le Bund, les arbitrages reviennent à vendre du franc et à acheter des marks, passage obligé, d'où le glissement du franc. Ajoutons qu'à court terme l'écart entre Paris et Francfort au profit de la France semble avoir trouvé ses limites, ce qui pourrait brider les initiatives « autonomistes » de la Banque de France en l'absence de tout nouvel assouplissement allemand. En fin de semaine, le loyer de l'argent s'établissait à 7 5/16 %-7 7/16 % à Paris, contre 7,70 % à Francfort pour le jour le jour, à respectivement 7,40 % et 7,59 % à un mois et 7,12 % et 7,41 % à trois mois.

Sur le marché obligataire, l'événement de la semaine a été, comme à chaque début de mois, l'adjudication d'obligations assimilables du Trésor, qui s'est bien déroulée. Elle a porté sur 17,93 milliards de francs, avec naturellement une baisse des rendements d'un mois sur l'autre : 6,72 % contre 7,28 % pour l'OAT 2003 et 7,04 % contre 7,49 % pour l'OAT 2008. En outre, le Trésor a adjugé 500 millions d'écus (3,3 milliards de francs) sur sa ligne à OAT 2003, à 7,09 % contre 8,19 %, le 28 janvier.

La seule autre émission a été celle de Fidei, sous la conduite du Crédit lyonnais (ex-Immofice), 700 millions de francs à 7,50 % nominal et 7,49 % réel, avec un succès très moyen, le rendement étant jugé insuffisant (0,75 point au-dessus de l'OAT).

Le grand succès de l'emprunt Balladur (on parle d'une soixantaine de milliards de francs) pourrait, selon certaines rumeurs non confirmées, conduire à sa clôture dès le début de la semaine prochaine. Au train où vont les choses, ses souscripteurs pourraient rapidement enregistrer une plus-value sur son montant nominal, le rendement des emprunts d'Etat à quatre ans (durée du « Balladur ») s'établissant actuellement à 6,15 % pour 6 % offerts à la souscription.

F. R.

Le Monde

Dans le Cantal

M. Mitterrand préconise un « vaste programme d'infrastructures européennes »

François Mitterrand a inauguré, vendredi 2 juillet, dans le Cantal, en compagnie de Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, le pont autoroutier de La Truyère permettant à l'axe autoroutier A 75, destiné à relier Clermont-Ferrand à Aumont-Aubrac (Lozère), avant que ne soit atteint Béziers à l'horizon 2000, de franchir une vallée située à 16 kilomètres de Saint-Flour.

SAINT-FLOUR

de notre correspondant

L'absence à cette manifestation de Valéry Giscard d'Estaing, président de la région Auvergne, a été remarquée, d'autant que l'ancien président de la République, comme l'a rappelé François Mitterrand, est à l'origine du lancement, en 1975, du plan routier Massif central.

Après les cérémonies d'inauguration, le président de la République a rendu visite au maire de Saint-Flour, Pierre Jarlier (PR), qui l'a accueilli à la mairie et lui a fait visiter le musée de la ville et la cathédrale. A cette occasion, le chef de l'Etat a déclaré : *« Il faut croire en soi, croire en la France, croire en l'Europe que nous construisons, ne pas se perdre dans des critiques (...) et dans le refus de tout ; ne pas se perdre dans le doute. Quand on a derrière soi mille ans d'histoire, on n'a pas le droit de douter de l'avenir. »* Pour le chef de l'Etat, la récession économique, comparable à celle de la grande crise de 1929-1930, ne peut être dépassée que par la Communauté européenne, dans laquelle il voit *« le nécessaire relais pour aller plus loin »*. Selon lui, une urgence s'impose : *« L'Europe doit développer les grandes liaisons entre nos différents pays. »* Aussi a-t-il préconisé un vaste programme d'infrastructures européennes *« qui doit bénéficier du soutien financier de la Communauté dans le cadre de la politique propre à l'Initiative européenne de croissance »*. Mais cette plaidoirie en faveur d'une action européenne coordonnée ne doit pas pour autant occulter les aspects propres à la politique devant être menée impérativement au niveau national.

C'est ce qu'a souligné François Mitterrand, profitant de l'occasion pour signifier combien en la matière le rôle de l'Etat était primordial, voire prépondérant. *« La politique d'aménagement du territoire (...) suppose que les grandes fonctions assurées par l'Etat, telles que l'éducation nationale, l'ensemble des services publics, soient partout exercées avec une extrême vigilance. »* Les efforts consentis en faveur d'*« une meilleure localisation sur l'ensemble du pays »* étant relayés *« par de nombreux organismes publics ou parapublics (...), car trop de ces efforts ont été trop longtemps concentrés sur la région parisienne »*.

JEAN-PIERRE ROUGER

Une leçon du récent raid américain sur Bagdad

Le missile de croisière comme arme du contre-terrorisme

Il y a sept ans, contre la Libye – accusée d'inspirer le terrorisme international, – et d'abord contre le refuge du colonel Kadhafi et de sa famille, les Etats-Unis ont lancé ce qu'ils avaient de mieux à l'époque dans leur panoplie d'armes dites de rétorsion : leurs bombardiers F-111 venus de bases du Royaume-Uni et des appareils embarqués sur leurs porte-avions croisant en Méditerranée.

Cette opération n'avait pas manqué de créer quelques difficultés avec certains de leurs *alliés – comme la France – qui,* pour ne pas donner le sentiment qu'ils étaient associés à ce raid punitif, avaient préféré interdire à Washington le survol de leur territoire ou l'instauration d'un simple relais de secours. Les Américains avaient dû se résoudre à des acrobaties techniques pour réaliser, sans trop de « casse » pour eux-mêmes, la mission qu'ils s'étaient fixée.

Aujourd'hui, ces mêmes alliés approuvent ou doivent se contenter de *« comprendre »* la décision de Washington d'attaquer le quartier général, en plein Bagdad, des services irakiens de renseignement : ils assistent, impuissants, au tir de missiles de croisière Tomahawk par des navires de guerre américains qui évoluent en toute impunité, à des centaines de kilomètres de leur objectif, dans le confort des eaux dites internationales. Ces missiles ont survolé, sans autre forme de procès, des pays arabes – plus ou moins proches politiquement de l'Irak – qui, en d'autres temps, *n'auraient pas apprécié* ces intrusions.

Entre ces deux « démonstrations » du Pentagone, auquel on a pu déjà reprocher d'ouvrir le feu avant même de s'expliquer, il s'est passé un événement : l'entrée en service, à partir de 1986, de missiles de croisière mer-sol (tirés par des navires de surface ou des sous-marins) et air-sol (lancés d'avions).

La loi du talion

Volant au ras du sol, contournant les obstacles du relief sur sa route, épousant les « masques » du terrain pour déjouer la détection des radars, pourvus de moyens autonomes de guidage inertiel et de repérage cartographique au profit d'une navigation précise, ces missiles de croisière – s'ils ne sont pas la panacée – ont en revanche pour eux d'être l'outil, par excellence, d'une pénétration en profondeur du territoire adverse sans risques majeurs pour ceux qui s'en servent. Le missile, tel un javelot qui aurait en mémoire son objectif, fonce sur sa proie. Celui qui l'a lancé est demeuré à l'abri.

Du même coup, les Etats-Unis se sont affranchis, en 1993, de l'obligation à laquelle ils avaient dû satisfaire en 1986 quand il leur a fallu obtenir de leurs alliés un « feu vert » avant de « corriger » la Libye. L'Irak n'a pas eu la chance de la Libye. Les missiles de croisière dont sont désormais *équipés les Américains* leur permettent de frapper quand ils veulent, là où ils veulent, sans solliciter l'avis de qui que ce soit.

Le missile de croisière – la France cherche à s'en doter avec ses programmes Apache du groupe Matra ou ASMP-C du groupe Aérospatiale – a été présenté, au début, comme l'instrument d'une dissuasion non exclusivement nucléaire dont l'avantage consiste à pouvoir discrètement menacer de détruire des cibles stratégiques, telles que des sites militaires protégés (pistes d'aérodrome, concentrations de forces, PC, dépôts). Comme on dit dans les états-majors, *« on gère les crises »*.

En d'autres termes, avec un missile de croisière, un pays se donne – en prélude à un état de crise qui risque d'évoluer en dehors de tout contrôle politique – les moyens d'adresser à qui de droit des coups de semonce ou des mesures de rétorsion, voire des frappes dites préventives, dans l'espoir de révéler sa propre vulnérabilité à un adversaire et de le voir s'effondrer sans combattre.

Une solution sans appel

Aux Etats-Unis, la lutte anti-terroriste relevait à ce jour du Federal Bureau of Investigation et des instances de justice. Les auteurs d'actes de terrorisme étaient passibles des tribunaux, auxquels les preuves étaient ou non apportées.

Désormais, voilà le monde entier prévenu : au nom de la légitime défense, des missiles de croisière – et non plus des raids aériens toujours détectables et interceptables – peuvent s'abattre sur les centres de décision de ce que les Etats-Unis considèrent comme étant un foyer du terrorisme international. La seule limite à leur utilisation est que de tels engins sont assez peu efficaces à l'encontre de toute cible qui serait mobile ou de toute autre qui prendrait soin de se dissimuler.

L'emploi de la force armée – à l'exclusion du bras séculier que constituent les branches « Action » militaires des services spéciaux pour des missions qui se veulent clandestines – peut difficilement se justifier en matière de contre-espionnage et de lutte antiterroriste. Face à des problèmes mouvants, aux contours souvent imprécis, l'option militaire a quelque chose de *définitif et de radical*. Or, les experts du renseignement admettent qu'ils ont rarement la preuve irréfutable de ce vers quoi leurs déductions les ont poussés. Ils travaillent dans le relatif et c'est leur intime conviction qui conduit la plupart de leurs analyses. Le missile de croisière a, dans l'ordre du contre-terrorisme, l'inconvénient d'être souvent sans appel.

JACQUES ISNARD

Selon un arrêt du Conseil d'Etat

Le respect dû par les médecins à la personne humaine continue de s'imposer après la mort

Dans un arrêt en date du 2 juillet, le Conseil d'Etat définit les principes déontologiques fondamentaux qui s'imposent au médecin après la mort de son patient. Pour le Conseil d'Etat, le respect dû par le médecin à la personne humaine continue de s'imposer après la mort.

L'affaire qui est à l'origine de l'arrêt du Conseil d'Etat avait, il y a cinq ans, alimenté une très vive polémique. Il s'agissait d'une « expérimentation » conduite sur un sujet en état de mort cérébrale par le professeur Alain Milhaud (CHU Amiens). Ce spécialiste d'anesthésie-réanimation avait enregistré son « travail » sur une cassette vidéo afin de fournir une pièce « scientifique » dans le cadre de l'affaire de Poitiers où plusieurs médecins s'accusaient mutuellement d'être à l'origine de la mort de Nicole Berneron, une jeune femme hospitalisée dans le CHU de cette ville (*le Monde* du 25 février 1988).

Cette « expérience » avait consisté à faire inhaler du protoxyde d'azote (origine supposée de la mort de Nicole Berneron) à un jeune homme âgé de vingt-quatre ans, victime d'un accident de la circulation et maintenu depuis plusieurs mois en « survie artificielle ».

Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme déposait alors contre le professeur Milhaud une plainte auprès du conseil régional de l'ordre des médecins de Picardie. L'ordre infligeait un blâme au médecin, estimant que celui-ci avait violé le secret professionnel et pratiqué un acte *« de nature à déconsidérer la profession »*.

En janvier 1991, la section disciplinaire du Conseil national de l'Ordre des médecins rejetait l'appel du professeur Milhaud mais modifiait le motif retenu pour le blâme. Le conseil national estimait que le médecin n'était nullement responsable du *« déchaînement médiatique »* qui avait suivi la révélation, à Poitiers, de « l'expérience » réalisée à Amiens. Il considérait, en revanche, que les articles du code de déontologie médicale, qui prévoit le respect de la vie et de la personne humaines et le respect de la volonté du malade, avaient, en l'espèce, été violés.

Saisi en tant que juge de cassation de la décision de la section disciplinaire du conseil national de l'ordre, le Conseil d'Etat vient de trancher. Il a, dans un premier temps, censuré ce qu'il estime être une erreur de droit. *« La section disciplinaire du conseil national de l'ordre des médecins avait fait application à un mort des textes concernant les vivants,* souligne le Conseil d'Etat. *En effet, la mort cérébrale est aujourd'hui le critère scientifique de la mort reconnu par plusieurs textes. »*

Pour autant, le Conseil d'Etat n'a pas annulé le blâme infligé au professeur Milhaud. Rejoignant les conclusions de M. Kessler, commissaire du gouvernement, le Conseil d'Etat estime *« que les principes fondamentaux relatifs au respect de la personne humaine, qui s'imposent au médecin dans ses rapports avec son patient, ne cessent pas de s'appliquer avec la mort de celui-ci. »*

En dehors du cas des prélèvement d'organes (loi Caillavet), ces principes fondamentaux s'opposent à ce qu'une expérimentation soit pratiquée sur une personne après sa mort si plusieurs conditions ne sont pas remplies et ce, afin *« d'éviter un développement incontrôlé de certaines pratiques »*. Le Conseil d'Etat définit dans son arrêt ces conditions : il faut que la mort ait été constatée dans des conditions analogues à celles définies par les articles 20 à 22 du décret du 31 mars 1978 sur les prélèvements *d'organes ; il faut encore que* l'expérimentation réponde à une nécessité scientifique reconnue ; il faut, enfin, que le consentement de l'intéressé ait été donné de son vivant ou, à défaut, que l'accord de ses proches, s'il en existe, ait été obtenu.

J.-Y. N.

SOMMAIRE

HEURES LOCALES

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté de 19 à 26 et un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 32

Le numéro du « Monde » daté 3 juillet 1993 a été tiré à 468 438 exemplaires.

Les suites de la prise d'otages de Neuilly

Le Syndicat de la magistrature met en doute la version officielle de la mort d'Erick Schmitt

Dans le numéro de juin de sa revue *Justice*, le Syndicat de la magistrature (SM) contredit la version *officielle sur le dénouement* de la prise d'otages de l'école de Neuilly-sur-Seine. On se souvient que, à l'unisson avec le ministère de l'intérieur, les hommes du RAID et le capitaine des pompiers présents dans la salle de classe au moment de l'intervention avaient affirmé que le preneur d'otages – Erick Schmitt, qui s'était surnommé « Human Bomb » et avait disposé des explosifs sur lui-même et dans la pièce – s'était réveillé au moment de l'intervention policière.

Devant la menace de mise à feu et alors que « HB » aurait sursauté, les policiers avaient ouvert le feu. Cette présentation des faits est remise en cause par le dernier numéro de *Justice*, dans lequel figure notamment un long entretien avec le procureur de la République de Nanterre (Hauts-de-Seine), Pierre Lyon-Caen, qui participa activement aux négociations mais n'était pas présent dans l'école au moment de l'intervention policière. Sans vouloir citer ses sources d'information, le bureau du SM affirme qu'il a obtenu *« du ministère de l'intérieur lui-même l'information selon laquelle la résolution d'abattre le preneur d'otages aurait été prise très en amont, à froid, et n'aurait, en aucun cas, été le fruit des contingences nées de l'intervention du RAID »*. En outre, les responsables syndicaux se demandent si « HB » était réellement éveillé au moment des coups de feu, alors que des somnifères lui auraient été administrés à son insu. En définitive, ils considèrent que *« l'obligation d'abattre cet homme (...) reste largement à démontrer »*.

Devant ces question en suspens, le SM souhaite qu'une information judiciaire pour *« recherche des causes de la mort »* d'Erick Schmitt soit ouverte afin de dissiper les doutes. Sans cacher que l'enquête préliminaire confiée à la police *judiciaire parisienne ne lui semble* pas présenter de garanties suffisantes d'impartialité. *« Non seulement,* explique-t-on au syndicat, *l'autopsie du corps d'Erick Schmitt a été effectuée en dehors de la présence d'un magistrat, mais l'expertise a été réalisée par le laboratoire de la police de Paris, et les policiers chargés de l'enquête ont eu des difficultés à entendre leurs collègues du RAID »*.

Même si *« l'assaut final s'est déroulé sans témoin »* – hormis les policiers du RAID, le capitaine des pompiers et les enfants, – le SM continue aussi d'*« espérer que la caméra et les micros du RAID n'auront pas connu quelques opportunes défaillances »* et qu'il sera possible d'y avoir accès. *« Nous n'avons aucune illusion sur l'écho public de nos interrogations et de nos affirmations,* conclut le bureau syndical. *Mais pour nous, il était indispensable, à plus forte raison dans un cas aussi sensible, que la légalité soit scrupuleusement respectée. »*

E. In.

Bernard Tapie présente ses « excuses » à un journaliste

Bernard Tapie a *« présenté ses excuses à Christophe Bouchet et à l'Agence France Presse »*, en reconnaissant que sa mise en cause du chef de la rédaction du bureau de Lille de l'AFP était *« erronée »*. Dans une interview à *Libération* du 2 juillet, M. Tapie avait violemment mis en cause notre confrère Christophe Bouchet, auteur d'une biographie très documentée sur le président de l'OM qui n'a donné lieu à aucune contestation judiciaire (*l'Aventure Tapie*, Points-Actuel, Editions du Seuil) : *« Tout est orchestré par un journaliste, un politique et un procureur. Bouchet, il est tellement impartial qu'il a fait le bouquin le plus pourri sur moi, il est responsable de l'AFP là-bas. »*

Cette mise en cause avait suscité la protestation unanime des syndicats de journalistes de l'AFP (CGT, CFDT, FO et SNJ) et celle de la direction de l'Agence. Les syndicats avaient notamment dénoncé *« une nouvelle fois la volonté de faire des journalistes les boucs émissaires d'affaires, dont ils ne sont nullement les acteurs, mais seulement les témoins »*. Malgré les excuses de M. Tapie, Christophe Bouchet confirmait, samedi matin, son intention de porter plainte pour diffamation.

Lire nos autres informations page 10

Au cours d'une cérémonie religieuse

Près de 270 personnes auraient péri dans un naufrage aux Philippines

Le naufrage d'une embarcation surchargée, qui participait, vendredi 2 juillet, à une procession religieuse catholique sur la rivière Bunlo, à 20 km au nord de Manille, aurait causé la mort d'environ 270 personnes. Au lendemain de la catastrophe, alors que les équipes de plongeurs continuaient à extraire des corps de la rivière, les sauveteurs avaient dénombré 233 corps ; 34 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, étaient portées disparues.

Plus de 500 personnes s'étaient entassées à bord d'une embarcation formée de deux navires liés par une arche en bambou pour de la fête annuelle de Bocaue. Quand l'embarcation a coulé, environ 200 personnes ont pu regagner les rives à la nage. Les processions fluviales sont très répandues aux Philippines, dont la population est, en grande majorité, catholique.

...ne du contre-terrorisme

...magistrature met en doute de la mort d'Erick Schmitt

...es de 270 personnes auraient pé... dans un naufrage aux Philippines

Le Monde L'ÉCONOMIE

Le Monde

HEURES LOCALES

LES AÉROPORTS BRISENT LE SILENCE

Les riverains des pistes d'atterrissage ne supportent plus les vrombissements des avions. Les professionnels s'organisent pour faire face à leur mécontentement

ENTRE les populations mécontentes, les élus exigeants, les constructeurs qui ne parviennent pas à inventer des moteurs parfaitement silencieux et la Commission des Communautés européennes qui semble pencher pour le TGV, les aéroports européens se sentent mal-aimés.

Réunis sur l'île de Malte, à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Airports Council International (ACI), leurs dirigeants ont passé plus de temps à faire le compte de leurs soucis et à justifier leur existence qu'à rendre compte de leurs progrès dans le domaine de l'environnement, le thème de cette rencontre.

A en croire ces professionnels, la demande de transports aériens est en hausse. Pourtant il ne s'est pas construit de grand équipement en Europe depuis longtemps, car le souhait des populations de voir respecter leur qualité de vie croît bien plus vite. Accusés de polluer l'air, l'eau, les sols, incités comme toutes les collectivités à réfléchir à la collecte des déchets, les gestionnaires de ces équipements vont devoir investir pour répondre à ces nouvelles exigences. *« Peut-être des millions de dollars par aéroport »*, estime Jack Moffatt, président de l'ACI.



Mais tout cela ne serait rien ou pas grand-chose s'ils n'avaient pas à faire face à *« l'opposition acharnée »* des riverains en lutte contre le bruit. Des voisins soucieux aussi de leur sécurité. La catastrophe d'Amsterdam a tendu encore les rapports.

A terme, les responsables d'aéroport craignent que cette hostilité ne compromette leur expansion. Déjà, le ciel européen a été interdit aux engins les plus sonores, comme les premiers Boeing 707 ou les vieilles Caravelle. Une deuxième catégorie d'avions va être progressivement éliminée entre 1995 et 2002. En outre, l'ACI-Europe a réitéré, à Malte, son désir de voir les constructeurs réaliser des efforts supplémentaires en ce sens. De toute façon, que les avionneurs et les compagnies aériennes soient plus directement responsables du bruit produit à l'atterrissage et au décollage apparaît secondaire aux oreilles des riverains.

En France, ce sont contre les aéroports que ces derniers se tournent. Celui de Marseille l'a appris à ses dépens. Condamnée après un procès d'une douzaine d'années, la chambre de commerce et d'industrie vient finalement de verser 12 millions de francs d'indemnités à la municipalité de Saint-Victoret. Située à 900 mètres de la dernière piste d'atterrissage aménagée, cette commune de 6 047 habitants va enfin pouvoir insonoriser ses bâtiments publics.

L'établissement Aéroports de Paris (ADP), en charge d'Orly, de Roissy-Charles-de-Gaulle et du Bourget, dispose d'une expérience ancienne dans ce domaine sensible. Il emploie une dizaine de personnes uniquement pour faire le lien avec les collectivités locales, les associations et les mécontents en général.

Dès 1973, ADP disposait d'un fonds d'aide aux riverains alimenté par une taxe parafiscale, puis par une redevance payée par les compagnies en fonction du bruit émis par leurs avions.

En vingt ans, ce pactole d'environ 700 millions de francs constants a permis de financer, en priorité, l'insonorisation de bâtiments publics, à hauteur de 80 %. La même opération a été conduite afin de soulager les particuliers, seulement dans les pièces principales de leur logement, et seulement si celui-ci avait été construit avant que le trafic aérien ne vienne perturber leur tranquillité. L'établissement public a aussi acheté certaines maisons de particuliers pour les détruire.

La loi sur le bruit, adoptée en décembre 1992, s'inspire de ce dispositif. Les décrets d'application de ce texte de portée générale, qui n'ont pas encore été publiés, devraient officialiser l'aide aux victimes. Pour les six plus grands équipements français, à Paris, Nice, Marseille, Lyon et Toulouse, les besoins sont estimés à 800 millions de francs. Cette fois, une commission comprenant des élus et des représentants des riverains devrait être consultée sur l'utilisation de ces fonds. Il n'est pas prévu de soumettre les terrains militaires aux mêmes obligations. Ces dispositions vont relancer le problème des plans d'exposition au bruit, que les responsables d'aéroport français estiment insoluble. L'augmentation du trafic les a rendues obsolètes.

Mais, même s'ils en souffrent, quelques particuliers refusent le classement dans une zone qui leur donne droit à des indemnités pour insonoriser une maison devenue à peu près invendable.

Certains maires ne se montrent pas non plus toujours cohérents, selon les professionnels du transport aérien. Certains d'entre eux s'étendraient volontiers sur les secteurs de leur territoire communal décrétés non constructibles.

Au nord de Lyon, Satolas bénéficie d'une situation confortable, puisqu'il est installé dans une zone peu peuplée. En 1990, ses dirigeants ont tout de même consulté une quinzaine de communes proches. L'initiative s'est révélée judicieuse, car les maires se sont moins plaints des nuisances que du manque d'information. L'aéroport était alors sur le point d'aménager une deuxième piste. Rencontres, invitations, embauche prioritaire de leurs administrés, les rapports de bon voisinage sont aujourd'hui si sereins que le Syndicat mixte de l'Est lyonnais, qui regroupe six communes, vient d'accorder une subvention de 3 millions de francs pour la construction d'un bâtiment supplémentaire destiné au fret. Tout irait pour le mieux si l'utilisation d'un nouveau couloir aérien n'avait déclenché, au sud-est de Lyon, les protestations des communes éloignées de plusieurs dizaines de kilomètres.

de notre envoyé spéciale à Malte
Martine Valo

Comptes

C'EST en publiant *Les Comptes fantastiques d'Haussmann* que Jules Ferry, alors journaliste, se fit connaître des Parisiens, avant de devenir leur maire en 1870. Il stigmatisait les hasardeuses opérations qui avaient permis au préfet-baron de financer ses grands travaux. Encore le bras droit de Napoléon III avait-il l'excuse d'avoir embelli et assaini la capitale comme jamais auparavant.

Les acrobaties budgétaires de Jacques Chirac, épinglées par la Cour des comptes, n'ont pas cette justification. Si les fonctionnaires municipaux ont, en son nom et durant huit ans, souscrit des emprunts, plus ou moins nécessaires, c'est, expliquent-ils, pour présenter des budgets en équilibre.

Ensuite, comme les ressources de la ville rendaient ces crédits inutiles, soit on ne les utilisait pas, soit on les prêtait à d'autres banques. Tout ceci dans l'illégalité, sans en souffler mot à l'assemblée municipale et avec la complicité des représentants de l'Etat.

Dans cette affaire, régularisée juste avant les dernières élections, les responsables parisiens ont porté un coup de canif au contrat qui fonde la démocratie. Les représentants du peuple contrôlent les finances.

Ce principe vaut pour les collectivités locales – et Paris, la première d'entre elles, se doit de donner l'exemple – comme pour les institutions nationales.

Il y a longtemps que les contribuables parisiens, ainsi que leurs élus, voudraient y voir clair dans le double budget municipal et départemental. Il est généralement incompréhensible. On apprend aujourd'hui qu'il était orné de fausses fenêtres. Il est urgent de le rendre transparent et lisible. L'époque ou Badinguet dirigeait l'empire est définitivement révolue.

Marc Ambroise-Rendu

COMMUNICATION

LES BUDGETS SONT A LA BAISSE

Sous l'effet de la crise, les collectivités locales font des économies

CERNER les budgets communication des collectivités locales relève de la mission impossible. Les magistrats de la Cour des comptes viennent de souligner cette difficulté dans leur rapport annuel, qui portait sur la période 1986-1991 (*le Monde* du 3 juillet). Pourtant, tous les « dir'com », ou presque, acceptent de parler argent. Communication oblige. Mais tous ne disent pas ce qu'ils mettent dans leur tirelire.

Certains directeurs de la communication, par exemple, ne comptabilisent pas leurs dépenses de fonctionnement, sous prétexte qu'elles relèvent du budget général de la collectivité. Parfois, ce sont l'achat d'espaces publicitaires, l'édition et l'imprimerie qui ne sont pas pris en compte. Lorsque la communication n'est pas centralisée, il faudrait additionner les lignes budgétaires des différents services pour avoir une vision exhaustive du budget...

Et puis, qu'entend-on par « communication » ? Doit-on inclure le mécénat, qui, parfois, relève du budget culture, le sponsoring, en partie imputé au service des sports, la promotion d'une collectivité par le biais d'un voyage de lycéens, prise sur le budget éducation ? La coopération intercommunale, enfin, ne simplifie pas les choses. Doit-on additionner le budget de la ville et celui de la communauté ou du syndicat ? Le budget communication de Montpellier s'élève ainsi à 9 ou 23 millions de francs, selon que l'on parle seulement de la ville ou, aussi, du district. Aussi vaut-il mieux accueillir avec prudence l'affirmation selon laquelle la plupart des collectivités ne consacreraient pas plus de 1 % de leur budget à la communication.

A l'intérieur d'un budget, comment l'argent est-il réparti ? Seuls, quelques professionnels sont en mesure de répondre. La plupart dressent la liste des « actions » menées pendant l'année, mais ne précisent pas s'il s'agit de communication institutionnelle, identitaire, promotionnelle ou politique. Ce manque de concepts est sans doute lié à la jeunesse de la décentralisation. *« La dernière décennie a été celle de l'argent « facile » pour les collectivités locales. La politique de communication a souvent été une addition d'opérations plus qu'une planification »*, constate Jean-Pierre Chasseau, directeur de communication au conseil général de Seine-et-Marne, et vice-président de l'association Communication et citoyen, qui rassemble une cinquantaine de « dir'com ». *« La crise économique que nous traversons va nous obliger à faire des choix, à affiner nos politiques »*, indique Vincent Guiheneuf, directeur de la communication de la région Bourgogne, et président de Communication et citoyen.

Depuis dix ans, régions et départements avaient suivi des itinéraires assez semblables. Dotées de nouvelles compétences de par les lois de décentralisation, *« ces collectivités ont cherché à s'affirmer auprès de leurs administrés, en faisant de la communication institutionnelle »*, explique Vincent Guiheneuf.

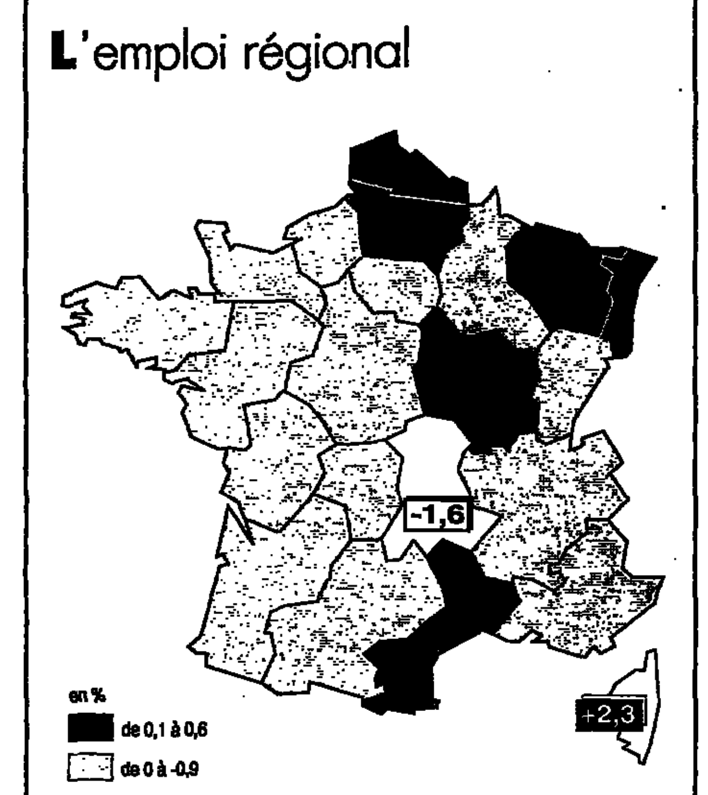
Raphaële Rivais

Lire la suite page 21

REPÈRES

STATISTIQUES

L'emploi régional



L'année 1991 marque un tournant en ce qui concerne l'emploi.* « Pour la première fois depuis sept ans, le nombre d'emplois a baissé, les créations dans le tertiaire n'ont pu compenser les suppressions dans l'agriculture et l'industrie », *constate Magda Tomasini, auteur d'une étude de l'INSEE sur les derniers chiffres connus.

La carte représente, par région, l'évolution en pourcentage par rapport à 1990. Elle montre que les régions qui résistent le mieux sont celles qui ont été touchées précédemment par la crise, comme le Nord-Pas-de-Calais ou la Lorraine. A l'inverse l'Ile-de-France et Rhône-Alpes, qui avaient connu une croissance l'année précédente, sont plus affectées.

(Sources : INSEE)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LES DOLÉANCES DES VILLES NOUVELLES

Les responsables de ces agglomérations sont inquiets pour leurs finances et leurs universités

ALORS que s'ouvre le grand chantier du gouvernement sur l'aménagement du territoire, les villes nouvelles s'interrogent plus que jamais sur leur avenir. Réunis la semaine dernière à Evry (Essonne) à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association française des villes nouvelles (AFVN), leurs responsables n'ont pas caché être partagés entre le désir de continuer dans la voie tracée et la peur de ne pas en avoir les moyens.

L'idée des villes nouvelles en région parisienne remonte au milieu des années 60. La création de ces agglomérations est alors présentée comme l'antithèse des grands ensembles; un idéal de vie économique, sociale et culturelle. Plus tard, à travers la charte d'aménagement de la région parisienne (1975), ces cités seront confortées dans leur rôle restructurateur de la grande banlieue et surtout de pôles de développement des emplois et de l'habitat social. Cinq agglomérations de ce type ont été créées en Ile-de-France (Evry, Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart, aujourd'hui baptisée Sénart, et Saint-Quentin-en-Yvelines), quatre seulement en province, Villeneuve-d'Asq et Le Vaudreuil, qui n'ont plus le statut de ville nouvelle; L'Isle-d'Abeau, et «les rives de l'étang de Berre», qui l'ont gardé.

Après deux décennies, le bilan est positif. *«Les villes nouvelles ont atteint les objectifs qui leur avaient été assignés et joué un rôle important dans l'aménagement du territoire. Elles concentrent environ 700 000 habitants mais ne connaissent pas, comme d'autres grandes agglomérations, de difficultés d'ordre social, car elles ont su allier les équipements, l'habitat et l'emploi»*, souligne Jean-Jacques Fournier (PS), qui préside le syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) de Sénart ainsi que l'AFVN.

Rééquilibrage des moyens

Cette fragile alliance est aujourd'hui très menacée. Si le développement des villes nouvelles a longtemps été fortement soutenu par l'Etat à travers le financement privilégié des équipements publics, ce n'est plus le cas aujourd'hui. *«Entre le renchérissement des emprunts et la baisse des ressources de taxe professionnelle, les villes nouvelles n'ont plus la possibilité de réaliser les équipements nécessaires à l'accueil des populations nouvelles»*, constate François Bousquet, président du SAN d'Evry.

«Grâce à leur disponibilité foncière encore grande, les villes nouvelles sont prêtes à continuer de tenir une place importante dans la stratégie d'aménagement du territoire, mais le système de financement de leurs équipements n'est plus adapté, ce qui compromet sérieusement l'avenir», insiste Jean-Jacques Fournier, qui attend de l'Etat qu'il s'engage dans *«un partenariat clair»* avec les villes nouvelles.

Les responsables de l'AFVN s'inquiètent par ailleurs de la décision du tribunal administratif de Versailles d'annuler le budget 1992 de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La juridiction administrative a retenu pour motif de son jugement qu'*«un syndicat d'agglomération nouvelle ne peut accorder de subvention ou prendre en charge des dépenses correspondant au financement de manifestations culturelles, sportives et touristiques»*. Toutes les villes nouvelles finançant des associations sur le même modèle sont donc concernées. *«Cela ne me paraît pas totalement pertinent de distinguer le financement des équipements et les subventions aux associations, car ces dernières sont indispensables à toute société organisée»*, remarque François Bousquet.

Mais au-delà, les dirigeants des syndicats d'agglomération nouvelle craignent que cette affaire fasse tache d'huile. *«Cette annulation va donner des idées à toutes les communes minoritaires qui ne se sentent pas à l'aise dans leur ville nouvelle et espèrent reprendre leur liberté. C'est un risque de réelle paralysie et un coup contre l'intercommunalité totale voulue par les villes nouvelles à travers le principe de versement de la taxe professionnelle au SAN»*, affirme Jean-Jacques Fournier.

Le prochain comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), prévu le 12 juillet, retient enfin toute l'attention des dirigeants de l'AFVN. Les universités y seront en effet à l'ordre du jour. Les quatre universités de plein exercice offertes par le plan Université 2000 à Evry, Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines et celle promise à Sénart font des envieux dans le grand bassin parisien. Les voix se sont élevées à Reims, Amiens ou Orléans, les grandes villes à moins d'une heure de Paris, pour demander un rééquilibrage des moyens au profit de la province. D'où la crainte des élus des villes nouvelles franciliennes de voir le gouvernement rogner les ailes de leurs universités.

«Les universités des villes nouvelles ne font pas de concurrence à celles des régions voisines. Elles ont été créées avant tout pou désengorger les centres universitaires de Paris et faire face à l'accroissement du nombre d'étudiants en Ile-de-France. Elles accueillent d'ailleurs en grande majorité des jeunes venant de l'environnement immédiat», réplique l'ancien secrétaire d'Etat à l'enseignement technique et maire socialiste d'Evry, Jacques Guyard. Quant à Jean-Jacques Fournier, dont la ville nouvelle de Sénart ne bénéficie pour l'instant que d'un IUT, il estime l'université *«indispensable au bon développement des villes nouvelles»*.

Patrick Desavie

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Ville et sculpture.** – La ville de Nancy organise depuis la fin du mois de juin une exposition baptisée : « l'été de la sculpture ». Créée en 1985, cette manifestation a pour but de présenter des sculptures contemporaines monumentales dans les lieux publics.
Chaque année, un maître d'œuvre est choisi par la collectivité et met en place les différentes expositions. Pour l'édition 1993, la galerie Le Monde de l'art présentera les œuvres de l'artiste russe Chemiakin et du sculpteur bulgare Lekarski.
▶ **Renseignements au (16) 83-85-32-76.**

■ **Communes et régions d'Europe.** – Le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), que préside Pasqual Maragall, maire socialiste de Barcelone, organise ses dixièmes états généraux à Strasbourg, du mercredi 20 au samedi 23 octobre. Ce congrès sera l'occasion, pour le CCRE, de faire le point sur le rôle que les collectivités territoriales doivent jouer dans la construction de l'Europe. L'Association française du CCRE, que préside Jacques Chaban-Delmas (RPR), milite pour la représentation des communes au sein du comité des régions institué par le traité de Maastricht.
Les débats porteront sur la coopération intermunicipale et interrégionale, ainsi que sur le rôle des collectivités locales dans la construction d'une Europe sociale. Les états généraux du CCRE devraient rassembler environ trois mille élus, venus d'Europe et des pays de l'Est.
▶ **Renseignements au (16) 38-77-83-83.**

■ **Sport et collectivités.** – Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) organise un premier forum sur le sport et les collectivités territoriales à Mâcon (Saône-et-Loire), mardi 30 novembre et mercredi 1er décembre. Cette manifestation s'adresse aux élus en charge du sport, aux responsables de services et d'équipements sportifs, ainsi qu'aux animateurs. Les débats porteront notamment sur les politiques sportives après dix ans de décentralisation, le sport scolaire, les clubs et fédérations, le sport de masse et de haut niveau.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-60-48-00.**

PUBLICATIONS

■ **Marchés publics.** – L'Association française des avocats-conseils auprès des collectivités territoriales (AFAC) vient de publier les actes de son dernier colloque, «Marchés publics, concessions et contrats voisins, vers de nouvelles pratiques contractuelles». L'ouvrage fait le point sur les textes, français et communautaires, qui régissent ces marchés.
▶ **92 p., 250 F. Couleurs et Stratégie, 39 rue Gazan, 75014 Paris. Tél. (16-1) 45-65-02-60.**

CONCOURS

■ **Trophées Eco-actions.** – L'Association des maires pour l'environnement (les éco-maires), présidée par André Labarrère (PS), maire de Pau, organise la troisième édition des «Trophées Eco-Actions». Il s'agit d'un concours destiné à récompenser les actions les plus novatrices, lancées à l'initiative des maires, en matière d'environnement. Ce concours est ouvert à toutes les communes ou groupements de communes, qui peuvent se présenter dans les catégories suivantes : déchets, dépollution, aménagement et urbanisme, risques (sécurité), information et communication, politique globale environnementale. La date limite de réceptions des dossiers est fixée au 15 septembre 1993.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-63-84-21.**

FORMATION

■ **Valoriser le patrimoine.** – Depuis quelques années le ministère de la culture a favorisé la création de formations destinées à des personnes qui ont en charge le développement culturel ou touristique de collectivités locales. L'Institut supérieur de management du patrimoine du Mans offre la possibilité à des étudiants (bac + 3), ou à des personnes en activités, de suivre des stages, longs ou courts, préparant aux métiers de ce secteur. Les collectivités, les SIVOM ou les offices du tourisme recrutent en effet des assistants développement du patrimoine.
▶ **Renseignements au (16) 43-76-45-45.**

TEXTES

■ **Coopération intercommunale.** – Les communes auront jusqu'au 31 décembre pour réfléchir. Le *Journal Officiel* vient de publier le texte d'une loi, en date du 29 juin, *«allongeant le délai d'élaboration des projets de schéma départemental de la coopération intercommunale»*. Le Parlement a adopté une proposition de loi de Jean-Paul Delevoye (RPR), sénateur et président de l'Association des maires de France, qui proroge de six mois le délai dans lequel doit être élaboré le schéma départemental de coopération intercommunal prévu par la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République.
Initialement, les communes auraient dû adresser leurs propositions à la commission départementale de la coopération intercommunale avant le 8 août 1992. La commission avait ensuite jusqu'au 6 février pour que le schéma élaboré en concertation avec les collectivités soit publié par le préfet. Cette date limite avait été repoussée dans un premier temps au 6 août. Cette prolongation a été votée presque à l'unanimité. Au Sénat, seuls les communistes, très réticents à l'égard des formes de coopération intercommunale, proposées par le gouvernement en concertation avec le Parlement, se sont abstenus.

PROPOS

■ VILLAGES
«Il ne suffit pas de posséder un château et quatre maisons à colombage pour faire partie des plus beaux villages de France. Un village, c'est la vie : l'artisan, le paysan, les commerçants, le marché, le bistrot.»

Charles Ceyrac (RPR), maire de Collonges-la-Rouge (Corrèze), *l'Express* du 24 juin.

■ VOITURES
«Un cœur de ville sans voitures est possible à Avignon, pendant le Festival, mais pas dans la quatrième ville de France. Il faut donc rationaliser l'usage de la voiture et inciter les automobilistes à l'utiliser avec discernement.»

Dominique Baudis (UDF-CDS), maire de Toulouse, *le Quotidien du maire* du 30 juin.

■ ENVIRONNEMENT
«De 50 à 60 milliards de francs d'ici à 2002, c'est l'investissement nécessaire aux collectivités pour atteindre les objectifs de la nouvelle loi sur les déchets.»

Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'Association des maires de France, *la Gazette des communes* du 28 juin.

ASSOCIATION

La Flamboyance, victime d'une réduction de son budget

Juste au moment où l'association La Flamboyance (1) pouvait se féliciter d'avoir fait naître dans plus de trois cents villes françaises un mouvement pour la promotion des apports culturels des plus de soixante ans, un nuage vient assombrir son horizon. Invoquant les restrictions budgétaires, le ministère de la culture et de la francophonie lui a fait savoir qu'il envisageait de retirer son soutien financier. La suppression de 1,9 million de francs sur un budget d'environ 2,5 millions, voilà qui pourrait hypothéquer l'avenir de l'association. Pourtant, Michel Daureil, directeur de La Flamboyance n'envisage pas, si la menace devait se concrétiser, de mettre la clef sous le paillasson. Il se penche déjà sur différentes formules (dont une participation financière des adhérents : associations ou collectivités), qui permettraient de continuer leurs activités. Mais la portée symbolique d'un désengagement du ministère ne lui échappe pas.

Cette association a été créée en juin 1990 grâce à Jack Lang qui était persuadé que les plus de soixante ans sont à la fois créateurs et porteurs de culture. Le ministre de la culture de François Mitterrand estimait qu'il est temps de rompre avec l'image d'une vieillesse égoïste et inutile et de faire reconnaître ses richesses. Une société qui ignore le savoir-faire des plus de soixante ans, est une société mutilée. Une société qui repousse leurs valeurs est une société desséchée.

Un moment spécial

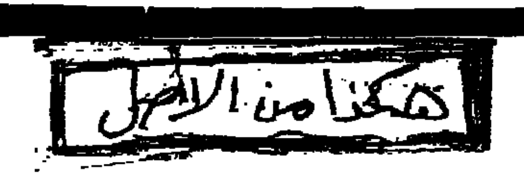
Maximilienne Levet, gérontologue, présidente de l'association (2), résume ainsi ce qu'ils apportent : *«la convivialité au lieu de la loi du plus fort, le temps de vivre contre la précipitation, la gestion raisonnée des ressources à la place du gaspillage, la consommation de biens immatériels au lieu de l'hyperconsommation de gadgets»*. La Flamboyance aide donc depuis trois ans les associations et les collectivités locales à mettre en valeur les initiatives des aînés, à organiser des activités entre générations et des colloques ou journées de réflexion : sur les transformations de la société du fait du vieillissement ou sur les valeurs offertes par l'âge. Octobre étant un moment spécial. Un mois au cours duquel chacun à travers la France unit ses efforts aux autres pour donner au mouvement de La Flamboyance sa pleine intensité. Plusieurs centaines de villes préparent déjà octobre 93. Il se trouve que l'on fête également l'année européenne des personnes âgées et des relations entre générations ! Un drôle de moment pour le ministère de la culture pour jouer les abonnés absents.

Christiane Chombeau

(1) Mouvement La Flamboyance, BP 351, 75526 Paris Cedex 11 ; tél. : (1) 43-38-38-39.

(2) Maximilienne Levet est l'auteur d'un ouvrage qui vient de paraître, préfacé par Michel Daureil : *l'Age de la flamboyance*, Ed. Jacques Bertoin, 185 p., 115 F.

□ **Rectificatif.** – Nous avons écrit par erreur dans l'article « La rocade de l'Est », consacré aux projets de rocade ferroviaire dans le Val-d'Oise (*le Monde* daté 27-28 juin), que le conseil général du département était maître d'ouvrage de l'opération. En réalité, ce sont l'Etat et la SNCF qui assumeront cette fonction.



LORRAINE

COURSE CONTRE LA MONTRE A MADINE

Un petit «pays» de la Meuse prépare fiévreusement le passage du Tour de France

« C'ÉTAIT *un rêve de petit garçon* », reconnaît Philippe Colson, directeur général de Madine Accueil, une structure du département de la Meuse chargée de la gestion de la base de loisirs du lac de Madine. Il s'est battu pendant quatre ans pour que le Tour de France passe dans son village.

Aujourd'hui, il se demande où placer les dizaines de pancartes envoyées par la Société du Tour de France pour flécher les lieux stratégiques de la course contre la montre en individuelle qui partira le 12 juillet du lac de Madine, proche de Verdun dans la Meuse. Un parcours de 59 kilomètres qui ramènera les coureurs au bord du lac.

Car, c'est officiel depuis octobre 1992, la neuvième étape du Tour de France 1993 se terminera à Madine. Ce sera le premier grand rendez-vous sportif du Tour, à la veille du transfert vers les cols des Alpes. Le conseil général de la Meuse a payé les 600 000 francs de droits d'entrée demandés par la Société du Tour de France pour l'organisation d'un contre-la-montre et il en a délégué l'organisation à sa structure, Madine Accueil. Une somme à laquelle s'ajoutent de nombreux frais annexes, *« qui font doubler la mise de départ »*, estime Philippe Colson.

Il a tout fallu préparer en neuf mois : le départ, le parcours, l'arrivée, en pensant aux coureurs, à l'organisation officielle, au public et aux habitants. Pour le parcours, pas de problème. Philippe Colson sillonne les routes du département en vélo depuis assez longtemps pour pouvoir proposer un itinéraire intéressant : un carré composé de quatre grandes lignes droites à travers la campagne vallonnée de la Meuse, qui s'annonce à la fois régal et supplice psychologique pour les coureurs. Ce parcours devrait d'ailleurs être repris tel quel pour le Grand Prix des Nations, autre course contre la montre, que Madine accueillera pendant trois ans à partir d'octobre 1993.

A partir de là s'engage la coordination avec les services du Tour. *« Nous parcourons chaque étape avec cartes et altimètres, notant les carrefours, les entrées de ville, l'état des routes »*, explique Michel Girard, commissaire général adjoint du Tour de France. Suit une grande réunion en préfecture, avec gendarmerie, police, maires et services techniques des communes traversées, direction départementale de l'équipement, services départementaux, etc., où sont discutés le report de certains travaux de voirie, la réfection d'une chaussée trop abîmée ou le déplacement d'éléments du mobilier urbain... Les carrefours giratoires, dangereux pour les coureurs, doivent parfois être «cassés», aux frais de l'organisateur local.

Six gerbes de fleurs

Pour l'étape de Madine, très champêtre, peu de problèmes de ce type se sont posés. La construction d'un sens giratoire a été repoussée ; en revanche, certains travaux de voirie, inclus dans un plan triannuel, ont été avancés. Alors que le Tour ne le leur demandait pas, les services du département – l'ensemble du parcours emprunte des routes départementales – ont tout de même remis en état près de 8 kilomètres de routes. *« Nous aurons terminé notre programme annuel en juillet ! »*, s'exclame Lucien Berton, directeur général adjoint au conseil général, en charge de la voirie. Seul imprévu important : la construction d'une voie de 170 mètres pour l'arrivée. Elle desservira la nouvelle salle polyvalente de la base de loisirs. Les problèmes liés au parcours paraissent simples à côté de ceux dus à la préparation de la zone de départ et surtout de celle d'arrivée.

Il a fallu trouver des parkings pour les véhicules des 4 000 personnes qui se déplacent *chaque jour* ; des salles ou chapiteaux pour les coureurs et la presse ; des tables et chaises, qui seront empruntées aux écoles de la région ; 8 kilomètres de barrières métalliques ; une aire pour les hélicoptères – le practice de golf fera l'affaire ; une installation électrique géante ; 500 kilogrammes de glace.

Le cahier des charges du Tour demande aussi à l'organisateur local de fournir *« six gerbes de fleurs, à remettre au responsable du protocole trois heures avant l'arrivée de la course (longueur maximum 80 centimètres) »*. Pour accueillir les 500 000 spectateurs attendus, tout le monde y a mis du sien : les communes traversées organiseront des bals et fêtes locales les 11 et 12 juillet ; des agriculteurs ont mis leurs prairies à la disposition du public et leurs épouses ont organisé un système exceptionnel d' «étape à la ferme».

Le département attend certes de cet événement des retombées économiques immédiates : on estime que chacune des 4 000 personnes du Tour dépense 1 500 francs par jour. Mais c'est aussi pour la Meuse l'occasion de faire savoir que son territoire est propice au tourisme vert et sportif. *« Le développement touristique du lac de Madine est un des quatre points forts de notre politique d'aménagement du territoire »*, explique Jacky Warot, directeur des services du département.

de notre envoyée spéciale à Buxières-sous-les-Côtes
Cécile Maillard

AQUITAINE

LASCAUX II FÊTE SES DIX ANS

Le fac-similé de la grotte préhistorique a stimulé le tourisme local

EN 1963, André Malraux, alors ministre de la culture, annonce la fermeture de la grotte de Lascaux, jadis découverte par quatre gamins de Montignac. Quinze ans d'ouverture au public menaçaient, en effet, de rayer Lascaux du patrimoine de l'humanité.

Vieilles de dix-sept mille ans, les peintures magdaléniennes avaient pu traverser le temps grâce à une couche de marne imperméable coiffant la cavité obstruée par des éboulis. Ainsi s'était constitué un micro-climat propice à la conservation des parois ornées. Mais l'élévation de la température ambiante a provoqué l'apparition d'algues vertes et la prolifération de cristaux de calcite. Depuis, les grilles qui protègent Lascaux ne s'ouvrent que pour cinq personnes par jour, ceux qui s'inscrivent sans trop d'espoir sur les listes d'attente et les priviligiés qui savent frapper aux bonnes portes pour obtenir un laisser-passer.

Aussi curieux que cela puisse paraître, la fermeture de Lascaux s'est révélée une bonne affaire pour l'économie périgourdine. A quelques dizaines de mètres de l'original, la colline sacrée a accouché d'une copie conforme conçue par des faussaires de talent. Ce fac-similé, plus communément appelé Lascaux II, fêtera cet été ses dix ans au moment où le cap des trois millions de visiteurs vient d'être franchi. Et pourtant, lorsque Daniel Debaye, directeur de la régie départementale du tourisme, et son équipe avaient proposé ce projet, les réactions n'avaient guère été enthousiastes. Personne n'imaginait notamment que Monique Peytral puisse restituer avec autant de talent les fresques de la salle des taureaux et du diverticule axial. Le succès de Lascaux II est en grande partie dû à cette artiste qui, tout comme ses devanciers, a préparé ses couleurs à l'aide de pigments naturels et usé de pinceaux de crin et d'éponges de fourrure pour peindre les murs factices.

Pas de «préhistoland»

En réalité, le fac-similé a profondément influencé le tourisme périgourdin. Son impact va bien au-delà des 40 salariés qu'il emploie, du chiffre d'affaires qu'il génère et de la noria d'hôtels, de campings et de gîtes nés dans son sillage. Le département de la Dordogne s'est à tel point identifié à sa grotte «en toc» qu'il a choisi l'image du grand taureau pour logo.

Lascaux II profite aux autres lieux. Chaque année l'aquarium du Bugue, les jardins d'Eyrignac, les châteaux de Hautefort, Calstenaud et Beynac, pour ne citer que ceux-là, accueillent des milliers de visiteurs. Mal acceptée à ses débuts par les dépositaires du savoir-faire touristique, l'association des sites privés a su progressivement s'imposer.

Et dans ce département dont l'enclavement ne peut qu'anémier un tissu économique déjà bien lâche, le tout-tourisme a ses partisans. Il y a quelques années, le conseil général, alors à majorité socialiste, avait lancé l'idée d'un «préhistoland». L'échec des parcs à thèmes, le coût des investissements ont eu, pour l'instant, raison de ce projet prévu initialement dans la vallée de l'Isle, entre Périgueux et Bordeaux. Les élus ont aussi senti que l'identité du Périgord ne ferait pas long feu devant la grande marée des tours opérators. A trop vouloir se vendre, le pays de Cro-Magnon ne risque-t-il pas de perdre son âme? C'est la grande question que pose la réussite de Lascaux II au moment où il est question de massacrer la vallée de la Dordogne par une voie rapide entre Périgueux et Sarlat.

de notre correspondant à Périgueux
Dominique Richard

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

UNE CITÉ DE LA BIOTIQUE A MARSEILLE

Grâce à son potentiel de recherche médicale la ville veut attirer des entreprises spécialisées

AU cœur de la ville, dans une aire géographique restreinte, sont implantés deux hôpitaux modernes (la Conception et la Timone), trois facultés (médecine, pharmacie, odontologie) situés à quelques centaines de mètres les uns des autres et un potentiel de recherche biomédicale important. Une originalité qui fait de Marseille un centre majeur disposant de cent vingt unités INSERM, de vingt-quatre formations CNRS et vingt et une équipes hospitalo-universitaires.

L'Assistance publique de Marseille et la chambre de commerce et d'industrie (CCI), conscientes de cette «richesse», ont donc décidé de rendre public un projet de Cité de la biotique. Une proposition soutenue par la municipalité phocéenne, le département des Bouches-du-Rhône et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'idée est d'implanter une cité consacrée aux sciences et aux technologies avancées, baptisée Villa Hippocrate. Cette cité devrait offrir une zone d'activités biomédicales, publiques ou privées, qui serait construite sur trois hectares, permettant, à terme, de générer mille cinq cents emplois.

Elle regrouperait trois types d'activités : biotique avancée (informatique biomédicale, transfert de technologies biomédicales, instruments de prothèses, recherche-développement industriels), formation de bioticiens, biotique-avenir (recherche et prospective), ainsi que des services induits par ces activités comme des hôtels, un centre de conférences et des résidences pour chercheurs.

Pour l'instant, deux entreprises sont candidates. La première est un groupement d'intérêts économiques, formé par l'Assistance publique de Marseille et la société IBM, chargée du développement des produits d'informatique hospitalière. L'autre proposition vient de la société américaine Genta, spécialisée dans la dermatologie et dans l'élaboration de produits pharmaceutiques.

Le Centre de pharmacologie clinique et d'évaluation thérapeutique de Marseille devrait rejoindre bientôt ces précurseurs, tandis qu'une vingtaine de contacts sont engagés dans la perspective d'implantations prévues en 1995.

de notre correspondant à Marseille
Jean Contrucci

▶ Renseignements : Association Cité de la biotique, 9, rue Lafon, 13006 Marseille. Tél. : (16) 91-38-20-01.

COMMUNICATION

LES BUDGETS SONT A LA BAISSE

Suite de la page 19

Pour cela, elles ont créé leurs propres journaux, et lancé des campagnes d'affichage. Lorsque la complexité institutionnelle se doublait d'une géographie aux frontières troubles et d'une absence de conscience territoriale collective, les régions ont fait de la «communication d'image». La région Centre, citée par la Cour des comptes pour avoir dépensé 100 millions de francs en six ans, explique que cet argent a servi à faire connaître un territoire *« qui a hérité du pire nom que l'on puisse imaginer »*, selon Jacques Huguenin, chef du service de presse. *« Avec six départements et une vingtaine de terroirs différents, l'identité de la région est encore floue »*.

Certains conseils généraux, en Ile-de-France notamment, ont eu le même genre de problèmes. *« Pour que les habitants de Bagneux, Sceaux ou Gennevilliers comprennent qu'ils habitent dans un département, et non dans la banlieue de Paris, nous leur diffusons un magazine, le* 92 Express *»*, explique Jean-Marie de Morand. Pour Vincent Guiheneuf, *« des régions comme la Bretagne, l'Auvergne, l'Alsace, la Franche-Comté ou la Lorraine, aux limites géographiques claires, éprouvent sans doute moins le besoin de faire de la communication identitaire que le Centre ou la Picardie. »* Ce que confirme Françoise Fermaud, chargée de communication au conseil régional d'Auvergne : *« La personnalité de notre président, Valéry Giscard d'Estaing, et le fort sentiment d'appartenance à la région nous permettent d'avoir un budget de communication modeste : 4 millions de francs en 1993, sur 1 milliard. »*

Les villes n'ont pas eu besoin de faire de la communication institutionnelle. Elles ont, en revanche, comme les départements et les régions, beaucoup investi dans la communication promotionnelle, afin de se faire connaître des entrepreneurs et des touristes.

Mais communes, départements et régions semblent avoir donné un coup de frein à leurs *investissements publicitaires* en 1992. C'est en tout cas ce que montre la Société d'études de la consommation distribution et publicité (Secodip), filiale du groupe SOFRES. La Secodip recense, notamment, les achats d'espace des collectivités locales (presse écrite nationale et régionale, radio, télévison, affichage, cinéma). En 1991, régions, départements et villes ont investi dans la publicité 266 millions de francs. L'année suivante, elles n'ont dépensé que 156 millions de francs. Les premiers chiffres de 1993 montrent que les économies se poursuivent.

Pourtant, selon les «dir'com», c'est seulement à partir de 1993 que les budgets communication diminuent. En hausse jusqu'à cette année, celui de la Picardie vient d'être amputé de 14 millions de francs. *« Nous avons supprimé l'affichage sur panneaux de 12 mètres carrés, qui coûtait très cher et ne servait pas à grand-chose »*, indique Pascal Babinet, responsable de la communication au conseil régional. Même chose en Midi-Pyrénées et dans l'Oise. Dans les Yvelines, le budget communication est passé de 14 à 12 millions de francs. *« Les économies portent sur tous les postes : publicité et publications »*, indique Jacqueline Boulier. Partout, ce sont aussi les dépenses de réception qui diminuent. En Seine-et-Marne, par exemple, le poste «fêtes et cérémonies», doté de 761 000 francs en 1992, ne dispose plus que de 189 000 francs.

Mieux cibler les messages

Rares sont les collectivités où le budget communication augmente, comme dans les Pays de la Loire, où il est passé de 24 à 26 millions de francs. *« Lorsque ça va mal, il faut se donner les moyens d'attirer les investisseurs et les touristes »*, estime Jean-Marie Guillemot, directeur de la communication. En Poitou-Charentes, il a augmenté de 2 millions de francs. *« Mais il est encore loin de représenter 1 % du budget, seuil que Jean-Pierre Raffarin ne veut pas dépasser »*, souligne Annette Duffour, chargée de communication.

Depuis un an ou deux, certains professionnels ont modifié leurs stratégies. Pour faire de la communication institutionnelle, ils ne placardent plus de messages didactiques, mais ils s'adressent au citoyen. *« Nous invitons des élèves à des courses automobiles. Nous organisons un jeu sur les compétences de la région »*, raconte Vincent Guiheneuf. La région Centre finance la construction d'un «village des métiers» par des apprentis. La Seine-et-Marne met de l'argent dans le Salon de l'Etudiant. La plupart des départements fournissent des brochures d'instruction civique aux élèves de cinquième. La communication promotionnelle est mieux ciblée. On utilise moins les affiches du métro parisien, que les publications spécialisées, les salons ou les réseaux de professionnels.

La crise économique pourrait avoir le mérite d'étendre ces nouvelles pratiques. Si les collectivités locales ont parfois été une vache à lait pour des communiquants en tout genre, elles exigent aujourd'hui du personnel aux compétences solides. *« Nous avons besoin de formes de communication plus proches du citoyen, et d'évaluer l'impact de nos actions »*, estime Vincent Guiheneuf. Ici comme ailleurs, l'amateurisme n'a plus bonne presse.

Rafaële Rivais

GUADELOUPE

Le département veut lancer un emprunt

Le *conseil général de la Guadeloupe* va se faire noter une nouvelle fois avant de lancer, en septembre, un emprunt obligataire d'environ 200 millions de francs destiné à financer, notamment, le chantier d'alimentation en eau potable des Saintes (archipel situé au sud de l'île).

La notation permet de présenter, sous une forme synthétique, l'opinion que certains experts se font de la qualité des émissions. En avril dernier, le département s'est fait noter par l'agence IBCA Notation, qui lui a attribué un «A». Cette appréciation indique que le risque est faible pour l'investisseur : bien que le conseil général ait, comme toutes les collectivités d'outre-mer, une marge de manœuvre limitée (faible fiscalité, importance des dotations de l'Etat), il se distinguerait par la rigueur de sa gestion (maîtrise des dépenses de fonctionnement, taux d'épargne important, endettement raisonnable). Pour confirmer cette bonne note, le département va demander à l'agence Moody's de procéder à une seconde évaluation.

RHÔNE-ALPES

Morestel soutenue par les magistrats financiers

La chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes vient d'innover *en donnant raison* à la commune de Morestel (Isère), qui avait refusé d'inscrire à son budget les annuités d'une dette concernant la construction d'un collège pour les enfants des agents de la centrale de Creys-Malville. Or le surgénérateur a été arrêté en juin 1992, sur décision du gouvernement. Il a, depuis, suspendu le versement de sa taxe professionnelle, privant Morestel d'une partie de ses ressources (*le Monde* du 5 juin).

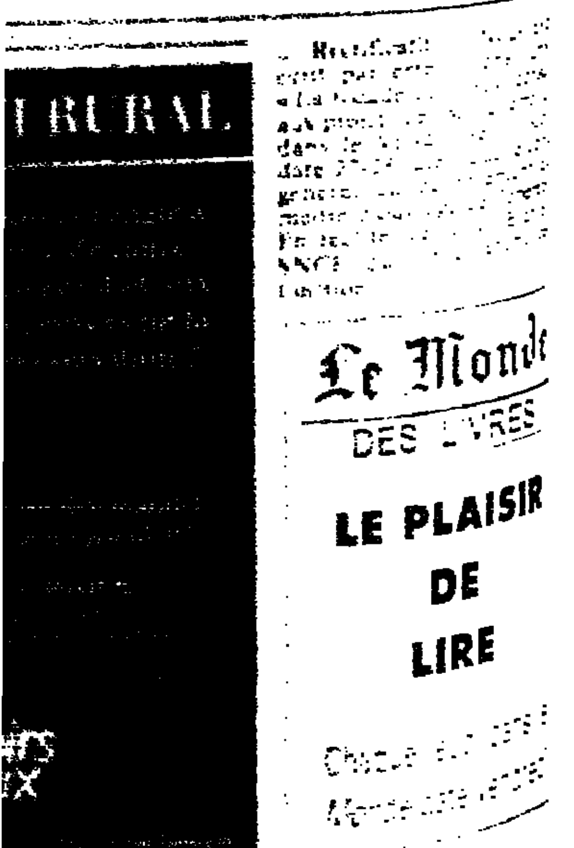
La commune poursuit l'Etat et différents établissements financiers. Elle a aussi refusé d'inscrire l'annuité de cette dette au budget 1993, bien qu'il s'agisse, en principe, d'une dépense obligatoire. Le préfet a donc transmis le budget, pour avis, à la chambre régionale des comptes.

Or, selon les magistrats, *«l'engagement de prêt ne pouvait être dissocié du mécanisme de prise en charge par NERSA* [NDLR : l'exploitant de la centrale] *des annuités en cas de tarissement de la taxe professionnelle. (...) Le défaut de versement par NERSA la libère de sa propre obligation»*. L'inscription de la dépense ne présente donc pas le caractère d'une dette exigible. Reste à savoir si le préfet suivra l'avis des magistrats.

BOURGOGNE

Aider au développement en Saône-et-Loire

Le *développement économique* en Bourgogne du Sud s'appuie depuis quelques mois sur un nouveau partenaire : EDF-GDF. En plus des outils classiques et des diverses agences de développement qui quadrillent déjà le terrain, le département a confié la chasse aux investisseurs à la «délégation aux implantations industrielles» d'EDF, pôle d'expertise en matière d'implantation. Celle-ci vient de signer pour trois ans une convention avec Saône-et-Loire Promotion, structure mise en place depuis plusieurs années par le conseil général pour coordonner les actions destinées à valoriser le département sous tous ses aspects. Grâce à cette collaboration, les chargés d'affaires EDF disposeront d'une documentation et d'un argumentaire de vente destinés à proposer la Saône-et-Loire comme lieu d'implantation aux investisseurs potentiels. Les projets retenus après analyse de fiabilité pourront bénéficier du soutien de la filiale financière d'EDF.



FESTIVAL

Bon chic, bon genre

Le seizième arrondissement ne fait jamais rien comme les autres. Son festival annuel qui a lieu du 2 juin au 10 juillet refuse ce vocable trop galvaudé et s'intitule en toute simplicité : « Juin à Paris, un mois dans le XVIe ». Et quel programme ! La journée des drags par exemple avec ses vingt-deux calèches comme autrefois dont huit garnies d'authentiques ambassadeurs qui défilent de l'avenue Foch à l'hippodrome d'Auteuil. Mais aussi huit concerts, deux expositions, quatre spectacles de variétés, des visites spéciales dans les nombreux musées de l'arrondissement et même un tournoi de bowling ainsi qu'un challenge de judo. Grâce à une subvention de 300 000 francs de l'Hôtel de Ville, à quelques sponsors et à la bonne volonté générale, tout cela est entièrement gratuit. Il est vrai que l'arrondissement dispose d'une multitude de lieux propices à ces festivités bon chic bon genre : salons de la mairie, église, hippodrome, serres municipales, jardin d'acclimation, parc de Bagatelle, conservatoire, auditorium de musée, etc. Et il sait en tirer parti. Seule difficulté : le « Festival » a un tel succès que chaque année – il en est à sa dixième édition – on y refuse de plus en plus de monde.

PRÉVENTION

Le sida en kiosque

Cinq mille personnes, des jeunes pour la plupart, mais aussi des papys, des enseignants et même des étrangers de passage dans la capitale, ont franchi le seuil de la boutique d'information sur le sida ouverte voici dix mois, dans le cinquième arrondissement. Créé par l'Association des jeunes contre le sida, baptisé « kiosque anti-sida », bien accueilli dans le quartier, le lieu, placé entre le boulevard Saint-Germain et Notre-Dame, a du succès. On y a déjà diffusé 300 000 brochures (dont 80 % vers la province) et vendu un millier de livres et de cassettes vidéo. Objectif : informer le grand public sur les risques de la maladie et les précautions à prendre pour s'en préserver. A ce titre, le kiosque distribue gratuitement des préservatifs. La Ville, le ministère de la santé, une association d'artistes et une mutuelle d'étudiants en ont financé l'aménagement (500 000 francs). Le budget annuel (1 million de francs) est assuré par les ventes (25 %), des subventions municipales et ministérielles (50 %), des aides d'entreprises et d'associations (25 %). Le kiosque reste, à ce jour, une initiative unique en Europe.

► 6, rue Dante, 75005 Paris, tél. : (16-1) 46-33-02-27.

RETAPE

La Butte-aux-Cailles s'interroge

Les habitants de la Butte-aux-Cailles, le pendant rive gauche de la Butte-Montmartre, sont inquiets. Leur vieux quartier pentu, au sous-sol en gruyère, autrefois refuge des chiffonniers, bastion communard et encore peuplé de paisibles anars, va-t-il résister aux assauts de la mode?

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat retape les logements. La voirie a jalonné de réverbères rétro la rue principale. Une association se charge de l'animation, les cafés-restaurants font le reste. Résultat : une Fête de la musique qui s'est prolongée jusqu'à l'aube avec 10 orchestres, 10 000 badauds et, en prime, un ministre de la culture escorté de ses équipes de télé. D'abord ravis de cette notoriété, les gens de la Butte se demandent à présent comment ils vont gérer le succès et ne pas laisser leur quartier devenir une « réserve d'Indiens » fréquentée par les branchés, environnée de marchands de frites et sillonnée de cars de touristes.

ESPACES VERTS

PARIS SUSPEND SES JARDINS

Faute de pleine terre, les architectes paysagistes de la capitale se résignent à planter sur le béton. Exemple : la dalle de la gare Montparnasse

C'EST l'Arlésienne de la capitale. Ce jardin qu'on avait promis aux Parisiens lorsque fut édifiée, voici plus de vingt ans, la nouvelle gare Montparnasse et ses immeubles-barres. Les 3 hectares et demi de voies et de quais surplombés par des milliers de fenêtres devaient, dès l'origine, être masqués par une dalle supportant un espace vert. La modernisation de la gare pour le TGV Atlantique et le programme immobilier qui l'accompagne (65 000 m² de bureaux et 8 000 m² de commerces) ont enfin permis le financement et la réalisation d'un projet auquel les riverains ne croyaient plus.

Mais le sol artificiel livré aux jardiniers de Paris n'est pas celui qu'ils escomptaient. Ils souhaitaient un ouvrage supportant 3 mètres de terre : l'épaisseur nécessaire au développement d'un arbre digne de ce nom. Or, pour des raisons techniques et financières, les ingénieurs ont couvert leurs voies d'un toit trop léger pour supporter une telle masse de terre végétale. Elle aurait pesé 237 000 tonnes et nécessité des poutres et des piliers cyclopéens.

Soleil et ombre

Le sol livré aux jardiniers est d'une tout autre nature. En gros, il est soutenu par une grille de poutres en béton précontraint. Celles-ci sont si conséquentes qu'on a pu nicher dans leur épaisseur (2,20 m) un parking de 700 voitures. Cette charpente, au demeurant de faible surface, est seule en état de soutenir 2 mètres de terre. Celle-ci doit être mise en charge avec précaution : par couches successives de 50 centimètres, sur toute la surface en même temps, en commencant aux deux extrémités simultanément. Sinon l'ensemble risque de basculer. Entre les poutres géantes règnent des poutrelles et des dalles en simple béton armé. Celles-ci ne peuvent porter que 50 centimètres de terre, parfois 80. Juste de quoi semer du gazon et piquer quelques buissons. Et encore ce « plancher » est-il ajouré comme une dentelle : verrières d'éclairement, trémies de désenfumage, prises et rejets d'air, escaliers de secours, etc. Au total 137 trous d'une surface de 2 500 m². Enfin, contrainte supplémentaire et reliquat de la mode des années 80, il fallait loger 5 tennis gommant encore 3 000 à 4 000 m². Dès le départ l'espace vert était amputé de 15 % de sa capacité. Son micro-climat promet d'être rude. Environné par des falaises de verre de 50 mètres d'altitude, le puits d'ombre menace d'être glacial en hiver, torride en été, parcouru de courants d'air et, le long des façades, agité de vents tourbillonnants.

La première tâche des ingénieurs des parcs et jardins a consisté à faire calculer le poids total (terre, dallages et usagers) que pourrait supporter le soubassement du futur square. Et cela mètre carré par mètre carré.

JARDIN ATLANTIQUE

N O E S

BUREAUX

BUREAUX

L'ÎLE DES HESPÉRIDES

LOGEMENTS

BUREAUX

parterres et plates-bandes

tennis

bassin

orifices

wharf

Puis, un concours a été lancé en 1987, dont le jury a couronné deux architectes paysagistes : Michel Pena et François Brun.

Le résultat est un square en trois zones. Du côté exposé au soleil, les courts de tennis, dont les spectateurs seront protégés par des pergolas. Au centre, une pelouse traversée par une allée de grands arbres mi-américains mi-européens. Côté ombre, une composition compliquée où se juxtaposent des parterres de plantes, des enclos minéraux et des fausses « fabriques » qui ne sont que les puits d'aération des voies sous-jacentes. Certaines, traitées en granit poli, ressemblent à des stèles funéraires. D'autres à des décors de théâtre. Le tout est encagé dans une grille de protection et parcouru par une sorte de wharf destiné à la promenade, lui-même surmonté de six mâts gigantesques censés supporter des « voiles métalliques ». On voit l'inspiration « atlantique ».

Pour masquer les bruits émanant du tréfonds et ne pas imposer plus de 55 décibels aux usagers du jardin, il a fallu encadrer les trémies les plus importantes de dispositifs absorbants. On espère qu'une fois la terre répandue (il y en aura finalement 35 000 tonnes) et la végétation installée (700 arbres, 5 000 arbustes et 70 000 plantes) les vibrations et rumeurs sous-jacentes se feront plus discrètes.

En réalité, le jardin est entièrement conditionné par les installations SNCF. La pelouse centrale, par exemple, n'est ondulée comme des vagues océanes que parce que son soubassement « exige » des épaisseurs variables de terre végétale. On a même dissimulé des blocs de polystyrène ultra léger là où, au contraire, il y aurait eu excès de poids. Une véritable chirurgie esthétique ! Le jardin Atlantique sera donc le square TGV. Quoi qu'on fasse, on reniflera l'haleine du fauve, on en entendra les grondements et l'on percevra le nasillement des haut-parleurs. Le tout sous le regard des milliers de quidams travaillant et résidant sur 50 mètres de haut tout autour du carré. Intimité garantie !

Il n'empêche que l'aménagement aura coûté fort cher : 120 millions de francs soit 3 530 francs le mètre carré. Un jardin parisien revient ordinairement à 1 300 francs s'il est en pleine terre, à 2 000 francs s'il est sur dalle ordinaire. Passablement sophistiqué, le parc Citroën a coûté 2 600 francs le mètre carré. A Montparnasse, on atteint un record absolu. L'entretien sera en rapport.

La mairie de Paris est pourtant fière de ce qu'elle considère comme un prototype. Il est vrai que, si l'on considère la pauvreté végétale de ce qui chapeaute les parkings habituels, il y a ici de quoi s'esbaudir. En faisant visiter le chantier, Jacqueline Nebout, adjoint de Jacques Chirac aux parcs et jardins, soulignait le fait que, désormais, les squares parisiens devraient se contenter de supports bétonnés. Et d'évoquer les jardins suspendus de Babylone.

Rappelons que Paris n'en est pas à son coup d'essai. Des végétaux ont déjà été installés sur les terrasses du Front de Seine (XVe), des bouts de jardin sur la dalle couvrant la tranchée ferroviaire du boulevard Pereire (XVIIe). L'opération de la porte Maillot ambitionne de masquer le périphérique sous un espace vert, comme on l'a déja fait en bordure du bois de Boulogne (XVIe) et sur la ZAC Champerret (XVIIe). L'aménagement en promenade de l'ancienne voie ferrée Bastille-Vincennes prévoit un jardin public sur un immeuble. Le service des parcs et jardins compte dans ses rangs un spécialiste de cette technique : l'ingénieur Maurice Schilis, qui est le bras droit du chef des aménagements. Mais aucun chantier n'a été et ne sera aussi compliqué que celui de Montparnasse. Sauf celui de la dalle devant enjamber les voies d'Austerlitz, sur 30 hectares cette fois. Dans ce cas, précisément, les aménageurs de Seine Rive Gauche avaient renoncé a tout jardin suspendu. Mais dans le concours international d'idées lancé pour les alentours du hall d'Austerlitz, l'architecte Jean Nouvel, reprenant l'ensemble du projet SRG, plante carrément sur la dalle un parc de 40 hectares abondamment garni d'arbres de haute tige. Une audace qui ressemble fort à un coup de bluff quand on pense au précédent de Montparnasse et aux contraintes des installations ferroviaires.

Réponse dans un an

En attendant semble se répandre parmi les élus et les fonctionnaires municipaux l'idée selon laquelle il faudrait renoncer à ouvrir de nouveaux espaces verts sur un sol normal. *« L'évolution de l'urbanisme,* dit-on officiellement, *ne peut plus limiter arbitrairement les espaces verts aux seules étendues de pleine terre. »* La Ville vient d'ailleurs de lancer un concours international destiné à définir les règles – et les astuces – d'un nouvel art des jardins sur sols artificiels. Comment faire pousser des plantes sur du béton ? Réponse dans un an.

Les idées arriveront à la même époque que l'ouverture au public du jardin Montparnasse. Les Parisiens devront-ils alors se convaincre que les espaces verts, ces équipements publics essentiels à l'équilibre physique et mental des citadins de tous âges, seront désormais des cache-misère, des délaissés, des espaces de récupération grignotés à grand frais sur le béton omniprésent ?

Marc Ambroise-Rendu

GASTRONOMIE

L'ÉCOLE DES GOÛTS

Les élèves de classe élémentaire apprennent à distinguer les saveurs

« CRAQUANT », « croustillant », « croquant » : trouver le bon mot pour la bonne sensation. Ce qui a l'air d'un jeu ou d'un exercice de vocabulaire fait en réalité partie des tests réalisés par des élèves de dix à onze ans participant à une classe de goût.

A l'école élémentaire de l'avenue de Choisy (Paris XIIIe), Evelyne, une animatrice dépêchée par l'Institut français du goût, a apporté dans son grand panier d'osier du fromage de comté, des tablettes de chocolat noir, de la limonade et de la menthe pour confectionner un diabolo-menthe. Elle a ainsi préparé le neuvième cours de cette session qui a débuté au mois d'avril.

Après avoir reçu une assiette en carton et un gobelet en plastique, les enfants dégustent lentement chaque produit. Installé au fond de la classe, leur instituteur Patrick Martin fait, lui aussi, l'exercice. Ils doivent ensuite remplir une fiche où ils notent leurs sensations « avant la consommation » et « pendant la consommation ». Dans chacune de ces deux parties, quatre lignes sont réservées pour indiquer ce que ressent l'oeil, l'oreille, le doigt, le nez. Pour la seconde partie, c'est la bouche, le nez, le doigt et l'oreille qui sont sollicités. Conclusions : le carré de chocolat est un rectangle marron foncé, lisse gras et fondant ; le comté est mat et écru, lisse moelleux et gras, il a goût de beurre fondu et de choux-fleur et le son est feutré lorsqu'on le mange.

Fiches d'évaluation

En effet, ces classes de goût ne se résument pas à saisir la différence entre le chaud et le froid, le salé et le sucré, l'amer et l'acide. Le programme comprend dix séances. *« Il s'agit d'apprendre aux enfants les principes de la dégustation et de leur faire découvrir les cinq sens, les quatre saveurs, les odeurs et les arômes »,* explique Evelyne. Cette méthode d'éveil du goût a été mise au point il y a vingt ans par Jacques Puisais, président de l'Institut français du goût. C'est pendant l'année scolaire 1990-1991, qu'elle a commencé à être appliquée dans les écoles élémentaires de deux académies. Des entreprises, comme Danone et l'Européenne de Gastronomie ainsi que le Centre interprofessionnel de documentation et d'information laitière (CIDIL) participent financièrement à ces opérations. A Paris, elles sont le résultat d'un partenariat entre la mairie de Paris, le Conseil national des arts culinaires, l'Institut français du goût et le rectorat de Paris. Depuis trois ans, les élèves de 36 classes CM 1 et CM 2 ont suivi ces cours qui ont aussi été institués dans les académies de Orléans-Tours, Dijon, Lyon, Lille, Poitiers, Strasbourg et Rennes. Au total, 6 000 enfants ont profité de cette formation en 1991, plus de 12 000 en 1992 et près de 24 000 en 1993.

Pour conforter leurs méthodes, les organisateurs demandent aux enfants et à leurs parents de remplir des fiches d'évaluation. Les réponses indiquent un fort taux de satisfaction, y compris de la part des enseignants qui estiment que ces exercices contribuent à « faciliter l'expression orale. » L'alliance de la gastronomie et du langage.

Françoise Chirot

La Villette joue avec le vent

« Jardin des vents ». Le promeneur occasionnel du Parc de La Villette lève un sourcil interrogateur en lisant la pancarte. Elle signale l'entrée discrète d'une aire de jeux d'un genre nouveau.

D'abord, celle-ci s'adresse aux plus jeunes, avec une place réservée aux « tout petits », souvent oubliés des aires de jeux classiques ou simplement cantonnés autour de l'éternel bac à sable. Ensuite les enfants peuvent y apprivoiser un élément réputé insaisissable : le vent. *« L'idée s'est imposée d'elle-même. Nous étions en repérage situé près du canal de l'Ourcq. Des mouettes survolaient le site, balayé par un vent d'ouest »* racontent Isabelle Devin et Catherine Rannou, les deux jeunes architectes responsables du projet, qui ont alors imaginé une série de jeux autour du vent.

L'élément qui remporte le plus de succès est la série de « boudins », grands tapis de coussins d'air où l'on peut courir et rebondir. Un mur de voile de 2,40 mètres de haut crée une sorte de labyrinthe mouvant et sert aux jeux de « cache-cache ». Il est interrompu par une création originale, « la roue de hamster », qui, au rythme des enfants, actionne une éolienne. Ça et là sont disséminés sur le sable des chaises longues, des lampadaires flexibles, des jeux.

Victime de son succès

Dans ce jardin qui laisse une grande place à l'imagination, il n'est pas rare de voir les enfants détourner les amusements qui leurs sont proposés.

Le « Jardin des vents » est victime de son succès. Certains dimanches, près de deux mille entrées sont comptabilisées. Un tourniquet et un gardien permettent de réglementer l'accès du lieu afin d'éviter la saturation, puisque, au plus, cent cinquante bambins peuvent y être accueillis.

La direction du parc, qui a déjà investi 5,5 millions de francs dans le « Jardin des vents », a donc confié à Isabelle Devin et Catherine Rannou un avant-projet d'agrandissement. Le nouvel espace fera une place aux parents et aînés, souvent présents dans le jardin, et pas seulement pour garder les petits.

V. S.-R.

SEINE-SAINT-DENIS

TREMBLAY-EN-FRANCE PROTÈGE SES HECTARES

Pour éviter la spéculation et l'autoritarisme, la municipalité s'occupe ellé-même de son aménagement

LE nord de la ville de Tremblay-en-France et les terres agricoles qui l'entourent suscitent bien des convoitises. Résolue à ne pas se laisser imposer par l'Etat un *« aménagement autoritaire »* sur les 700 hectares de terres « zadées », bordés au nord par l'aéroport de Roissy, à l'ouest par le Parc international des expositions de Villepinte et au sud par l'autoroute A 104, la municipalité dirigée par le député François Asensi (PCF contestataire) a vite réagi.

Plutôt que de *« se replier sur elle-même »*, elle a décidé de travailler *« en partenariat intelligent »* avec l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP) à l'élaboration d'un plan de ville qui préserve la qualité de vie de ses habitants et le patrimoine historique de son vieux village. En liaison avec les principaux intéressés (Aéroport de Paris, la chambre de commerce et d'industrie de Paris, la SNCF, le Syndicat des transports parisiens), la ville et l'organisme public ont engagé des études préalables à l'aménagement global du secteur : infrastructures et des transports, logements, équipements généraux et locaux, espaces verts... Une fois ces priorités définies, la ville et l'AFTRP ont décidé, d'un commun accord, de faire appel au savoir-faire de spécialistes internationaux pour imaginer le Tremblay des vingt ans à venir.

« Un appel d'idées international d'urbanisme et d'environnement » a été lancé en décembre 1992 auprès d'équipes pluridisciplinaires (architectes, urbanistes et paysagistes). Sur les vingt postulants, quatre équipes : deux françaises – Jean-Paul Viguier et Paul Chemetov, associés à Borja Huidobro, et deux étrangères : Massimiliano Fuksas (Italie) et Ian Ritchie (Angleterre) – ont été retenues. Après avoir consulté, en janvier 1993, la population tremblaysienne, les quatre équipes ont travaillé durant quatre mois sur le projet en tenant compte des contraintes imposées par la commune, à savoir le respect et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du vieux pays ; la création d'une ceinture verte ; la délimitation de l'emprise de l'extension du Parc international des expositions ; l'implantation d'un parc d'entreprises à dimension internationale et d'un quartier central autour de la future gare RER ; le développement prioritaire des transports en commun et la réduction des nuisances sonores dues à la proximité des aéroports de Roissy et du Bourget. Elles ont remis leur copie début avril.

Après avoir examiné ces quatre projets, les dix-huit membres du jury présidé par le président de l'AFTRP, Georges Constantin, et le maire de Tremblay, François Asensi, ont décidé de retenir celui de l'équipe de Fuksas. *« Le seul projet,* de l'avis du maire de Tremblay, *qui ne martyrise pas la plaine de France. »*

« Un des plus souples à mettre en œuvre et à réaliser dans le temps, de l'avis de Georges Constantin, *le projet Fuksas propose des idées simples, sans grand bouleversement. »* Réalisé par une équipe soudée composée de l'architecte-urbaniste Maximiliano Fuksas, de l'architecte-paysagiste Franco Zagari, de l'urbaniste François Grether et de l'urbaniste-programmateur Jean-Michel Roux, il propose d'entourer le vieux pays, ses corps de fermes, sa grange aux dîmes et sa vieille église d'un parc planté, annulaire, de 240 hectares organisé sur un « ring », lieu de promenade, d'équipements sportifs et de protection visuelle. A l'ouest de ce ring s'élèverait un nouveau quartier mixte autour de la future gare RER, rappelant fortement la forme urbaine d'Amsterdam. Entre ces deux pôles serait créé un lac de 25 hectares, nécessaire à la régulation des eaux pluviales, autour duquel pourraient s'implanter de l'habitat et des équipement de loisirs. Les quartiers internationaux (12 000 emplois) seraient conçus pour recevoir une programmation variée d'entreprises.

Le quartier de la gare serait affecté à un centre d'affaires dense intégrant commerces, loisirs, administrations, lieux de formation, hôtellerie et logements. Afin de relier les quartiers internationaux de la zone de Paris-Nord II et du Val-d'Oise au lac de Tremblay, une grande promenade interdite aux voitures serait créée. Ce nouveau concept de secteurs d'entreprises, en rupture avec l'aménagement de « zoning » et de lotissements, semble avoir répondu aux attentes de la ville et de son partenaire, l'AFTRP.

« Pour autant, ce projet-lauréat ne constituera pas un cadre contraignant pour la commune », tient à affirmer le député et maire François Asensi. *Il s'agit de garantir la pérennité d'une ville agréable, tout en bénéficiant en termes d'emplois et de formation de la proximité de Roissy. »*

Martine Boulay-Meric



La ville de Tremblay-en-France avec, à l'Ouest, le projet de l'architecte Fuksas. Au nord, l'aéroport de Roissy et, au sud-ouest, le Parc international des expositions et la ville de Villepinte.

UN ENTRETIEN AVEC M. GÉRONDEAU

« IL FAUT INVESTIR DANS LES ROUTES »

nous déclare le président de l'Union routière de France

« L'Etat et le conseil régional envisagent de consacrer progressivement deux tiers de leurs investissements aux transports en commun et un tiers aux infrastructures routières. Qu'en pense l'Union routière de France (1) ?

– C'est seulement à l'issue de l'examen des besoins qu'on devrait fixer la proportion des investissements. La très grande majorité des besoins nouveaux de déplacements en Ile-de-France seront assurés par l'automobile. Certes, les transports en commun sont indispensables dans le centre des agglomérations ou pour les liaisons avec la banlieue.

Mais l'expansion de la région se fait en banlieue, et plus précisément en grande couronne, qu'il s'agisse de l'arrivée de populations nouvelles, mais aussi des implantations d'emplois. Seulement 18 % des habitants de la région sont des banlieusards qui viennent travailler à Paris. Pour les autres, l'automobile est la mieux placée pour assurer leurs déplacements parce qu'il est absolument impossible d'imaginer un maillage complet de la banlieue en transports en commun.

– Que pensez-vous de la conception d'ensemble du réseau routier en Ile-de-France ?

– Le réseau routier d'Ile-de-France a été conçu lors du précédent schéma directeur. Si le boulevard périphérique, les autoroutes radiales, la rocade A 86 n'existaient pas, la circulation en région parisienne serait paralysée. Mais ce réseau est conçu en général pour deux fois trois voies au maximum. Certaines voies récentes comme la Francilienne ont été construites à deux fois deux voies et ne peuvent pas être élargies. Or certaines sections sont déjà presque saturées. Alors que la Francilienne est pratiquement partout située en milieu quasi rural. Dans la partie centrale de la région parisienne, c'est-à-dire Paris et la petite couronne, la solution consiste à réaliser des ouvrages souterrains.

– Comment les financer ?

– Il faudra probablement aussi une contribution de l'Etat au moins pour les premiers ouvrages, comme cela avait été le cas pour les premières autoroutes en rase campagne.

« L'augmentation du trafic est maîtrisable »

– Il y a maintenant de grandes réticences dans les zones fortement urbanisées pour toute nouvelle infrastructure routière ?

– Nous avons tous un peu l'idée qu'en améliorant le réseau on va accroître la circulation. En fait c'est l'inverse qui se passe. Les gens prendront toujours leur voiture pour aller de banlieue à banlieue. Mais la question est de savoir s'ils la prendront sur les réseaux existants, déjà encombrés, ou s'il sera possible de les détourner vers de nouvelles routes et d'ainsi améliorer la circulation. Il est nécessaire de créer des infrastructures supplémentaires pour réduire la circulation autour des habitations.

– En tout état de cause, le volume de la circulation devrait augmenter dans les prochaines années ?

– Le volume de la circulation va augmenter parce que la population et la mobilité vont s'accroître. Les habitants iront de plus en plus loin pour travailler ou pour faire leurs achats. Cependant, cette augmentation est désormais modérée. Elle est nulle dans Paris intra-muros depuis dix ans. En proche banlieue, l'augmentation est de l'ordre de 2 % par an. En grande couronne, elle devrait être de 3 % à 4 % par an. Déjà 80 % des banlieusards qui travaillent en banlieue utilisent leur voiture. L'augmentation du trafic est donc maîtrisable.

Si nous investissons dans l'amélioration du réseau routier, la vitesse moyenne des véhicules en Ile-de-France peut passer de 28 km/h à 36km/h. Tandis que si l'on ne fait rien, celle-ci va au contraire continuer à régresser.

– Comment expliquez-vous les réserves de l'opinion par rapport au développement de l'automobile ?

– Nous avons tous tendance à généraliser à partir d'une situation bien réelle dans le centre de Paris. C'est vrai qu'il faut absolument y encourager les transports en commun, et y modérer l'usage de l'automobile. Mais il y a chaque jour 14 millions de déplacements en voiture en Ile-de-France. Et parmi eux, 1 million seulement dans Paris. Mais nous raisonnons comme si ce million était représentatif.

On parle toujours des encombrements autour de Paris alors que le trafic est fluide sur l'ensemble de la région.

Au nom de l'écologie bien comprise, si l'on veut qu'il y ait moins d'accidents, moins de circulation dans les quartiers, il faut drainer le trafic dans des ouvrages où ils présenteront le moins possible de risques. Au cours des dix dernières années, le nombre des déplacements automobiles par route a augmenté quatre fois plus vite que le nombre de déplacements en transports en commun.

Près de 85 % des besoins nouveaux de déplacements vont devoir être assurés par la voirie. A partir de ce moment-là, on ne voit vraiment pas pourquoi, on donnerait *à priori* deux tiers des investissements pour les transports en commun, qui vont avoir à assurer 15 % des besoins, et seulement un tiers pour la voirie. »

Propos recueillis par
Christophe de Chenay

(1) L'Union routière de France rassemble les fédérations professionnelles et les entreprises des grands secteurs d'activité liés à la route.

ESSONNE

RECYCLER LES DÉCHETS VERTS

Des communes volontaires expérimentent une collecte sélective des végétaux

AVEC les mois du printemps et de l'été reviennent la tonte des pelouses, l'élagage des arbres, le nettoyage de parterres, activités qui entraînent une spectaculaire augmentation de la masse des déchets verts. Pour s'en débarrasser, les particuliers n'ont d'autres ressources que de les jeter dans une poubelle ou un sac plastique. Un véritable problème pour des communes qui paient pour faire enfouir, en décharge contrôlée, des déchets qui peuvent être totalement recyclés à moindre coût pour la collectivité.

Les déchetteries, où il est possible d'apporter tout ce qui est recyclable ou toxique, sont trop peu répandues pour apporter une réponse adaptée. Le Syndicat intercommunal de ramassage et de collecte des ordures ménagères (SIRCOM), regroupant 24 communes du centre de l'Essonne, expérimente, pour six mois, une autre solution. Depuis quelques semaines, il a fait placer dans douze communes volontaires des bennes exclusivement réservées au dépôt des feuilles, des tontes, des branchages. Les déchets naturels collectés sont dirigés directement vers une installation proche de fabrication de compost, qui vient d'être mise en service.

Le SIRCOM couvre une zone de l'Essonne où s'est considérablement développée, depuis une vingtaine d'années, un habitat essentiellement pavillonnaire. Il suffit, le lundi, d'examiner le contenu des bennes à ordures pour en déduire, sans être expert en rudologie, que beaucoup d'habitants du secteur ont goûté aux joies du jardinage au cours du week-end précédent. *« On estime à 10 % en moyenne le pourcentage des déchets végétaux dans le tonnage mis en décharge »*, assure Jean-Luc Liénard, le directeur de la SAER, société à qui le SIRCOM a confié la réalisation de son opération.

Treize bennes ont été dispersées dans les communes. *« Nous les avons réparties en fonction de la population environnante, afin que les utilisateurs n'aient pas trop de chemin à parcourir »*, précise Jean-Luc Liénard. Cette formule, d'abord volontaire, ne rebute pas. Rien qu'à Ballancourt, la plus peuplée (6 200 habitants) des localités participant à l'expérience, la SAER a récolté 17 tonnes de végétaux en un mois. *« Moins on mettra en décharge, moins cela coûtera aux contribuables. Mais la démarche est également écologique car il faut commencer par éduquer nos concitoyens à faire le tri des différents types d'ordures »*, indique Philippe Royé (RPR), maire de Boutigny-sur-Essonne et président du SIRCOM.

Une première étape

L'élu estime qu'il faut prolonger l'expérience en cours. *« Ce n'est qu'une première étape, par la suite nous espérons mettre en place une double collecte de porte-à-porte avec deux poubelles, l'une pour les ordures ménagères classiques, l'autre pour les déchets naturels. »* Les communes et les habitants, donc les contribuables, ont tout à gagner à s'habituer au tri des déchets et à la séparation des végétaux. Le coût d'élimination de ces derniers, par transformation en compost, sera à l'avenir vraisemblablement moins élevé que celui de l'incinération.

Patrick Desavie

HAUTS-DE-SEINE

Les projets de l'EPAD présentés à Nanterre

L'aménagement de l'axe historique à l'ouest de la Grande Arche concerne la population de Nanterre en priorité, puisque c'est sur le territoire de cette commune que devrait être menée l'opération d'extension de la Défense dans les prochaines années. L'établissement public pour l'aménagement de la région de la Défense (EPAD), chargé de cette mission d'intérêt national depuis le mois d'août 1990, vient d'ouvrir dans la préfecture des Hauts-de-Seine un espace d'information pour exposer ses projets.

Installé près de l'université Paris-X, cet espace de 200 mètres carrés présente l'état des lieux et l'avancement des travaux en cours sur l'autoroute A-14 et dans les jardins au pied de la Grande Arche. Des hôtesses devraient recueillir les remarques, les critiques et les suggestions des habitants de Nanterre. Un forum permettra d'organiser une animation permanente autour de ce projet, qui suscite encore bien des interrogations dans la région.

VAL-DE-MARNE

La traversée de Joinville

La direction départementale de l'équipement (DDE) du Val-de-Marne a confié à trois bureaux d'études, SEE, EEG et SETEC, une mission d'analyse sur trois projets de traversée de la ville de Joinville-le-Pont par le tronc commun entre l'autoroute Paris-Nancy et la rocade A 86 (*le Monde* daté 21-22 février). Ceux-ci proposent soit un double viaduc avec des écrans phoniques de 7,50 mètres, soit une couverture plus ou moins partielle des voies, soit deux souterrains, de part et d'autre de l'ouvrage existant. Selon la DDE, ces réalisations coûteraient respectivement 758 millions, 1,03 et 2,8 milliards de francs. Les estimations des bureaux d'études sont, à 10 % près, celles de la DDE.

Le comité de défense des riverains, qui regroupe les élus et les habitants de Joinville, propose de construire un seul tunnel de quatre voies. Dans le sens province-Paris, les six voies seraient toutes en surface. Selon le comité, le coût de ce projet s'élève à 1,1 milliard de francs.

YVELINES

Le département emprunte pour favoriser l'économie

A l'occasion du vote du budget supplémentaire 1993, le conseil général des Yvelines a décidé, le 25 juin, de contracter un emprunt exceptionnel de 100 millions de francs pour financer un plan d'investissements présenté comme *« une contribution du département à l'effort de relance économique »*. Une somme de 85 millions de francs doit être destinée à la construction de collèges, et 15 millions à l'aménagement des routes départementales.

Lors d'un ajustement de son budget (près de 3 milliards de francs) à l'évolution économique, le conseil général a décidé d'employer 31 millions de francs d'économies, réalisées sur les dépenses de fonctionnement de 1992, à compenser la diminution des recettes due au ralentissement des transactions foncières et immobilières, sur lesquelles le département perçoit une taxe. *« Un nouvel ajustement à la baisse des prévisions de recettes dues à cette taxe sera vraisemblablement nécessaire avant la clôture de l'exercice si la conjoncture ne se retourne pas »*, prévoit Jean-Louis Berthet (UDF), conseiller du Chesnay et rapporteur du budget.

LES PARCS NATIONAUX FÊTENT LEURS TRENTE ANS

Créés par l'Etat dans un souci d'aménagement du territoire, ces zones protégées ont un bilan plutôt positif, malgré le handicap d'un mauvais découpage

PAYS habité et exploité dans ses moindres recoins, la France a tardé à se lancer dans la création de parcs nationaux. Bien après les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie et même l'Espagne, la France se décide donc à franchir le pas en promulguant le 22 juillet 1960 la loi « relative à la création de parcs nationaux », complétée par le décret du 31 octobre 1961.

Pour le gouvernement d'alors, qui n'avait pas encore de ministère de l'environnement (il ne verra le jour qu'en 1971), il paraissait important de montrer que la France n'oubliait pas ses grands espaces « naturels ». Et donc d'ériger l'Etat en protecteur tutélaire de quelques grands sites d'intérêt national.

Mais une chose était d'adopter le principe du parc national, une autre était d'en définir les contours sur le terrain. En créant leurs parcs, les Américains n'avaient eu qu'à délimiter des zones tirées au cordeau dans leur immense *wilderness* (terres vierges). Pas de propriétaires fonciers ni d'habitants dans les limites de ces parcs, sinon quelques Indiens nomades dépourvus de droits. Donc pas de difficultés politiques ou administratives à imposer la loi de l'Etat fédéral.



Dans la France des années 60, les espaces vierges n'existent plus. Les landes de Gascogne et la Sologne ont été transformées en forêts sous Napoléon III. La mer et la montagne commencent à être colonisées par les estivants ou les amateurs de sports d'hiver.

Il faut donc se résoudre à mettre le sceau de l'Etat sur des terres déjà appropriées, qu'il s'agisse de propriétés privées, communales ou domaniales. Pour le ministre de l'agriculture d'alors, Edgard Pisani, les seuls espaces propices à une protection intégrale se trouvent en haute montagne, où ne subsiste qu'un peu d'élevage et d'exploitation forestière. Les deux premiers parcs se font « à la hussarde ». Le massif de la Vanoise *(lire ci-dessous)*, qui jouxte la frontière italienne, est choisi comme le complément naturel du *Gran Paradiso* italien, dont les bouquetins et les chamois commencent à essaimer en France... pour y être tirés par les chasseurs savoyards. L'Etat se pose donc en gardien d'une nature maltraitée par les populations locales. Quitte à bousculer les élus et même ses propres agents, comme le corps des Eaux et Forêts, irrité par ces nouveaux fonctionnaires d'Etat qui viennent piétiner ses plates-bandes... Cette même année 1963, l'Etat établit sa souveraine protection sur une île pratiquement inhabitée, quoique paradisiaque : Port-Cros (*lire ci-contre*). Les négociations pour établir le parc national sont réduites au minimum car les interlocuteurs sont peu nombreux : une commune (Hyères), l'armée et les pêcheurs. Quoique d'un type nouveau, le parc de Port-Cros ne rencontre guère d'hostilité. Pour créer quatre ans plus tard le parc des Pyrénées occidentales, en revanche, le débat fut autrement âpre. Les quelque 48 000 hectares protégés, qui s'étendent sur plus de 100 kilomètres de frontière, sont à cheval sur deux départements (Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées) ... et quatre-vingt-six communes ! Alors que l'Etat souhaitait étendre sa protection pour préserver l'ours, symbole de la faune sauvage pyrénéenne, les communes n'ont accepté d'aliéner la gestion de leur territoire qu'en dehors de toute zone habitée, c'est-à-dire vers les sommets que l'ours ne fréquente pas ! D'où un tracé en vermicelle le long de la frontière, qui ne correspond à aucune zone naturelle intéressante.

Il a fallu trois ans de négociations avec les élus de Lozère et du Gard pour créer le parc des Cévennes

Les trois premiers parcs avaient été créés dans les confins du territoire, par définition inhabités, fréquentés seulement par des usagers temporaires. En décidant, en 1967, de créer un parc national dans les Cévennes, en plein Massif Central, l'Etat se heurtait à une difficulté majeure : le « désert cévenol » compte alors environ mille huit cents propriétaires résidents et plusieurs milliers de non-résidents, soit au total quelque 17 000 personnes en haute saison. Le territoire est donc habité, qui plus est par des gens au tempérament ombrageux, encouragé par la contestation soixante-huitarde. Il faudra donc trois ans de négociation pour convaincre les élus locaux de Lozère et du Gard d'accepter la structure « parc », avec, de la part de l'Etat, d'importantes concessions, notamment en laissant le droit de chasse aux résidents permanents. Cette entorse au principe de la protection intégrale en zone centrale va seule permettre d'aboutir. On est loin du parc américain ou africain, peuplé d'animaux sauvages et de quelques indigènes nomades. Cette fois, les indigènes sont des citoyens de plein droit, qui refusent de se voir imposer quoi que ce soit sans compensations. La France dispose alors de son plus grand territoire « protégé » : 91 000 hectares. Ce droit de chasse sera refusé dans le parc des Ecrins, créé en 1973 sur 91 800 hectares. Sauf dans une commune, Villar-d'Arène (Hautes-Alpes), qui obtient pour elle seule une dérogation, en échange d'un engagement de bonne gestion cynégétique. Il sera également refusé dans le parc du Mercantour, créé en 1979 sur près de 69 000 hectares des Alpes-Maritimes. Ce qui n'ira pas sans bataille avec les chasseurs du lieu, qui n'hésitent pas à tirer des aigles.

Le dernier parc créé – 17 300 hectares dans la forêt tropicale de Guadeloupe – a lui aussi été accouché dans la douleur. Le conseil général de la Guadeloupe avait en effet créé dès 1970 un parc naturel géré par l'Office national des forêts. Ni la région, ni l'ONF, ne voyaient donc d'un bon œil l'instauration d'une nouvelle tutelle sur un territoire déjà placé sous la sauvegarde d'un corps d'Etat. Se sont ajoutés en outre des problèmes administratifs pour l'embauche des agents du parc, dont une partie au moins devait être recrutée localement, ce qui apparaissait en contradiction avec les statuts.

Le plus grand échec des parcs existants : ne pas avoir réussi l'aménagement de leurs zones périphériques

Reste aujourd'hui la création de ce qui devrait être le dernier parc national français : la Guyane. Le gouvernement, la communauté scientifique et les écologistes sont pour, afin de donner l'exemple d'une forêt tropicale intégralement protégée. Les élus locaux et certains naturalistes sont contre, car ils ne voient pas l'intérêt de créer une structure administrative dans une zone vierge qui est déjà protégée par son enclavement, loin de toute zone habitée. De toute façon, la réglementation de la chasse, déjà impossible à faire respecter dans la Guyane « utile », serait de fait nulle et non avenue dans un territoire fréquenté seulement par quelques Indiens, des aventuriers et des Brésiliens ou Surinamiens clandestins.

Si l'on doit faire le bilan des sept parcs existants, il est forcément mitigé. La Vanoise et les Ecrins ont effectivement permis aux bouquetins et chamois de prospérer, loin du fusil des chasseurs. Mais le parc des Pyrénées, le plus mal conçu, n'a pas permis de sauver l'ours, dont les effectifs – une dizaine – ont atteint le seuil de l'extinction. Il a d'ailleurs perdu son label européen en 1991. Le parc du Mercantour n'a pas toujours réussi à protéger la vallée des Merveilles contre les vandales. Le parc de Guadeloupe n'apporte guère plus de protection que le parc naturel naguère géré par l'ONF, mais il coûte plus cher au contribuable. Quant au parc des Cévennes, il apparaît souvent comme un parc naturel régional, plus soucieux de développement que de protection. Le parc national y joue le rôle d'Etat-providence pour des communes pauvres en mal d'équipement.

C'est pourquoi les élus ont investi les conseils d'administration et contrôlent aujourd'hui la politique menée dans chaque parc, sans toujours se soucier de l'intérêt national ni même de protection de la nature. Après la décentralisation lancée en 1982, il apparaît de plus en plus difficile à l'Etat d'imposer sa loi dans les parcs nationaux. Quant aux échanges de territoires proposés, ils sont tous conçus pour favoriser le développement touristique. Mais le grand échec des parcs nationaux reste l'aménagement des zones périphériques, censées ménager une transition douce entre un territoire intensément exploité et une nature préservée. Dans les faits, on passe sans transition de territoires abandonnés ou surexploités à des espaces « miraculeusement » préservés... par la seule volonté de l'Etat.

Roger Cans

Les limites de la Vanoise

Le parc de la Vanoise a atteint son objectif prioritaire : la protection des grands ongulés. Alors qu'ils prospéraient dans les 120 000 hectares voisins du parc italien du Grand Paradis, au début des années 60, ils étaient en voie de disparition sur le versant français. Or on dénombre aujourd'hui 1 100 bouquetins, contre une soixantaine il y a trente ans, et l'effectif des chamois a été multiplié par dix pour atteindre 5 000 têtes. Le parc offre aussi une gamme exceptionnelle de flore alpine au million de randonneurs qui le parcourent chaque année à pied ou à ski.

Longtemps contesté par les vingt-huit communes qui bordent le massif – elles voyaient dans cette institution, imposée par l'Etat, une entrave à leur développement économique et à leurs droits naturels de chasse, – le parc commence seulement a être « toléré » par ses plus farouches adversaires. Dans les conseils municipaux, il ne provoque plus de débats passionnés entre aménageurs forcenés de l'espace montagnard et défenseurs de l'environnement alpin.

Pourtant, dans les années 80, les promoteurs de l'« or blanc » croyaient encore dans l'expansion infinie du nombre des skieurs. Ils réclamaient donc de nouveaux espaces pour construire une chaîne ininterrompue de remonte-pentes entre les stations de ski installées à la périphérie du parc. Une menace pesait alors sur la Vanoise, encore plus sérieuse que celle qui avait mobilisé les associations en 1970.

Projets classés

Ainsi, la commune de Val-d'Isère se serait bien approprié la pointe de la Sana, située au cœur de la zone centrale. Le village de Bonneval-sur-Arc voulait traverser le parc pour rejoindre le domaine skiable de Val-d'Isère. Tignes, Courchevel, Val-Thorens et Aussois souhaitaient également rogner quelques centaines d'hectares du célèbre *« grand jardin des Français »*, vanté par l'écrivain et peintre Samivel.

Les prétentions affichées par ces communes sont aujourd'hui plus modestes. La crise qui a sévi en montagne à partir de 1989, en raison du manque de neige et de la désaffection d'une partie de la clientèle pour la pratique du ski, a réduit leurs appétits territoriaux. *« Le coût pour équiper de nouveaux espaces est tel que le jeu n'en vaut plus la chandelle »*, constate un conseiller municipal de Courchevel. Beaucoup de stations ont donc classé leurs projets... dans l'attente de jours meilleurs.

« Il est temps de procéder à la révision des limites du parc national de la Vanoise », dit-on au ministère de l'environnement.

Avec le tassement actuel des sports d'hiver, le moment apparaît propice pour engager une négociation globale sur les frontières du parc. Mais cela ne peut se faire que si *« l'environnement sort gagnant, en quantité et en qualité, des échanges de territoires »*. Ne détenant que 1 % de forêt, le parc souhaite récupérer des zones boisées situées en dessous de 1 800 mètres d'altitude, afin d'offrir des zones d'hivernage sûres aux grands ongulés.

Le maire de Bonneval-sur-Arc, Gilbert André, se dit prêt à céder 3 200 hectares de grande qualité écologique contre les 37 hectares que réclame sa commune pour installer deux télésièges à l'intérieur du parc. Celui de Val-d'Isère, André Degouey, demande le déclassement des 700 hectares de la réserve naturelle des Vallons de l'Iseran. Mais il hésite à faire au parc un *« cadeau supplémentaire »*, sa commune ayant déjà *« abandonné »* 5 300 hectares en 1963.

« On ne doit pas brader trente années de protection, souligne le directeur du parc, Marie-Odile Guth, *mais le problème des échanges mérite d'être discuté. »* Elle s'efforce aujourd'hui de resserrer les liens entre l'institution et les vingt-huit communes, qui détiennent aussi 145 000 hectares dans la zone périphérique du parc. Des actions de protection restent à réaliser dans le « pré-parc », qui devait à l'origine servir de « zone tampon » et qui fut, au cours des années, largement dévoyé par les bulldozers et les aménageurs de la montagne.

Claude Francillon

Les mérous de Port-Cros

Voici un parc national original : il gère totalement une île (Port-Cros), partiellement une autre (Porquerolles), un domaine maritime de 1 800 hectares, un conservatoire botanique, un terrain du conservatoire du littoral sur le continent (Cap Lardier) et une réserve sous-marine intégrale d'un hectare. Son directeur, Pierre Bougeant, ancien avocat au barreau de Paris, l'affirme sans ambages : *« Le parc, c'est une PME. »* De fait, avec ses quarante-sept agents à temps plein, renforcés pendant l'été par autant de bénévoles, le parc de Port-Cros fait de tout : de la restauration architecturale (sept forts militaires à Porquerolles et trois à Port-Cros), du secours en mer, de la lutte contre les incendies de forêt, de l'accueil de classes vertes et bien sûr du gardiennage, qui devient une obsession durant la saison estivale.

Car la priorité, pour le parc, est de préserver son exceptionnel couvert forestier. Porquerolles et Port-Cros ont la chance de conserver presque intacte une forêt méditerranéenne typique, avec chêne-vert, chêne-liège, pin d'Alep, pin pignon, lentisque, arbousier, genévrier de Phénicie et bruyère géante. Un maquis souvent très dense, qui s'est entièrement reconstitué après le grand incendie de 1897 et qu'il faut préserver contre les coups de mistral, le principal ennemi. Pour ce faire, le parc a disposé partout des réserves d'eau, en citerne, en bassin ou en enveloppe plastique souple. A Porquerolles, où vivent 350 habitants permanents et plusieurs milliers chaque jour d'été, les bords des chemins sont débroussaillés et l'île découpée en quatre zones distinctes, protégées par des plaines agricoles où l'on cultive la vigne et les arbres fruitiers. Dès que le mistral se lève, les accès à la forêt sont interdits et les visiteurs cantonnés sur les plages. Tout fumeur surpris en forêt se voit aussitôt infliger une amende de 1 500 francs et tout campeur sauvage une amende de 3 000 francs (le bivouac est interdit).

Dix-huit clubs de plongée

L'autre priorité, c'est la préservation de la vie sous-marine, à commencer par les « prairies » de posidonies, où se reproduisent une bonne part des poissons et crustacés de la Méditerranée. Le parc se livre actuellement à des expériences de replantation pour tâcher de réparer les dégâts de la plaisance. Et les navires ne peuvent plus jeter l'ancre que dans les zones dûment autorisées, à l'écart des secteurs les plus sensibles. Port-Cros compte dix-huit clubs de plongée, qui se bousculent pour admirer les saupes herbivores et les mérous carnassiers.

Port-Cros victime de son succès ? *« Il y a quinze ans, les élus nous accusaient d'être « un laboratoire de désertification »*, rappelle le directeur. *Aujourd'hui, ils nous reprochent d'attirer trop de monde ! »* De fait, les privilégiés qui habitent l'archipel et qui votent, n'apprécient guère la mission d'accueil à tous du parc. Mais le maire d'Hyères, Léopold Ritondal, est aujourd'hui acquis à la cause et n'hésite pas, par exemple, à livrer au public le zonage qui a été fait par les naturalistes sur les 14 000 hectares de sa commune. Que serait-ce, d'ailleurs, s'il n'y avait pas le parc et ses agents pour surveiller tout ce monde ?

R. C.

R E G A R D S

Les mérous de Port-Cros

Dix-huit clubs de plongée

LIVRES

AUX ORIGINES DE L'URBANISME

L'AVENTURE DES BASTIDES DU SUD-OUEST
de Gilles Bernard, photographies de Guy Jungblut.
Editions Privat,
160 p., 298 F.

LE pilier de brique rose, dont les joints sont soigneusement refaits au ciment blanc, se dresse comme un tronc massif et carré. Au sommet, s'épanouit un entrelacs de poutres dont la lumière savamment dosée dore les marron profonds. Cette ferme charpente, ramure de bois dur et du savoir-faire artisanal du Sud-Ouest, respire, en dépit de l'évidente œuvre du temps sur quelques bois secondaires, une majestueuse solidité. Elle dessine dans l'espace des volumes, des repères, des symétries qui résument bien en un seul cliché une architecture et un urbanisme hérités des treizième et quatorzième siècles.

C'est une halle, un marché couvert si l'on préfère, pièce maîtresse et centrale des bastides, et la photo est de Guy Jungblut. Ce photographe, partagé entre la passion de la danse et le goût pour les paysages du «Midi», signe avec Gilles Bernard, un agrégé de géographie, un grand livre intitulé *l'Aventure des bastides*. L'iconographie est d'une beauté saisissante quand elle est photographie, extrêmement précieuse quand il s'agit d'anciens documents ou de schémas explicatifs. L'aventure est, il est vrai, difficile à suivre, et le géographe, qui ne méconnaît pas l'apport de l'histoire, ouvre son propos par un nécessaire rappel.

A l'origine colonies de peuplement, puis bourgades, villages, certaines vont devenir, l'âge aidant, de véritables villes. Leur création est indissociable d'une époque où le bassin aquitain semble avoir convoqué, à travers le nom de ses implantations, l'Europe entière : Barcelone, Cologne, Pavie, Cordes, dans le Tarn, qui n'est rien d'autre que Cordoue... Longtemps le Sud-Ouest fut terre de croisades : contre les Sarrazins d'abord, contre l'hérésie cathare ensuite, dans ces contrées rétives au pouvoir de l'Eglise et d'un royaume de France exaspéré par la présence des Anglais en sa partie littorale, Bordeaux et Bayonne essentiellement.

Cette époque ouvre l'ère gothique. Un avènement pourtant annoncé par maintes mutations : croissance économique et surtout apparition des chartes définissant nature et montants des prélèvements seigneuriaux. Entre castelnau et sauveté, la vie collective s'était organisée et codifiée, pour le plus grand essor de l'agriculture et du commerce. Le castelnau était ainsi un lieu de sûreté, perché et à l'ombre du château du seigneur, où pouvaient se réfugier les populations en danger. L'Eglise, dont les richesses autour des abbayes étaient immenses, bornait ces territoires de croix et délimitait ainsi les sauvetés où s'exerçait la «paix de Dieu». Fondées sur cet héritage roman, les bastides apparaissent donc comme la marque de l'ère gothique dans le Sud-Ouest.

D'abord un lotissement destiné à accueillir des agriculteurs, expliquent aujourd'hui les spécialistes, après s'être longtemps disputés, depuis la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, sur l'origine de ces agglomérations. A vocation prioritairement économique, certaines de ces bastides furent fortifiées dès l'origine, d'autres à la faveur de la guerre de cent ans. Cette conception est celle du Sud-Ouest. Elle n'est plus vraie en plaine languedocienne, où la bastide est plutôt une maison trapue, fleuron de l'habitat dispersé.

C'est la fondation de Montauban, en Tarn-et-Garonne, qui débute le temps des bastides, en 1144. Pendant deux siècles, vont ainsi éclore plusieurs centaines de peuplements sur fond de rivalité franco-anglaise. Question centrale : la maîtrise du foncier. D'où la signature de paréages, *véritables accords d'association* permettant la mise en commun des terres entre diverses autorités de tutelle. Ces paréages constituent même des plans d'occupation des sols, prévoyant les parcelles à construire et celles à cultiver, sans toutefois définir leur emplacement exact.

Un centre commerçant

Peu de documents sur le travail des géomètres nous sont jusqu'ici parvenus. Le constat est pourtant facile et les photographies du livre en témoignent : le centre du village, c'est la place et non plus l'église. Un vide, pour regrouper marchands et habitants, lieu de convivialité et d'échanges. L'espace urbain est ainsi découpé en îlots, traversé de rues charretières, chaque maison étant séparée de la voisine par un androne, sorte de venelle très étroite. Pour attirer les colons, les seigneurs font assaut de libéralités, consignées dans les chartes de coutumes et qui définissent les privilèges attribués aux uns ou aux autres, à l'exclusion des nobles et des ecclésiastiques, eux-mêmes porteurs de privilèges particuliers et qui pourraient être sources de conflits.

A maints égards, les chartes des bastides annoncent la France des droits de l'homme : liberté d'installation, de transmission de l'héritage, parfois même égalité entre les conjoints dans le droit à l'usufruit. Impôts et taxes locales permettent d'entretenir les parties communes et de faire vivre de nouveaux métiers : messeguiers, sortes de gardes champêtres, ou encore crieurs de rue, en ces temps d'illettrisme.

Nombre de ces créations n'ont pas résisté aux premières épreuves. D'autres ont succombé aux razzias de la guerre de cent ans. Avec le dix-neuvième siècle, les bastides, sous l'emprise d'une bourgeoisie peu entreprenante, s'assoupissent doucement, alors que le reste de la France connaît la révolution industrielle. *«Le vingtième siècle inquiet retarde sa chute vers le futur en s'agrippant aux racines du passé»*, écrit Gilles Bernard.

On restaure, on réhabilite, on interdit parfois de toucher au legs des temps anciens. Mais les bastides valent peut-être plus par les questions qu'elles posent sur les rapports de l'homme à son espace, à l'organisation sociale qu'il se donne, que par le culte figé qu'elles suscitent chez certains.

Gérard Valles

GUIDES DE CORRÈZE
Editions Rocheveyre, Gallane,
19130 Vars-sur-Roseix ;
tél. : (16) 55-25-22-85.
65 p., 50 F.

Ce sont des guides touristiques au ras du terrain que propose une jeune maison d'éditions corrézienne, Rocheveyre, créée par l'écrivain Jean-Paul Malaval. Un membre de «l'école de Brive», selon le terme approximatif et néanmoins consacré qui désigne des auteurs comme Claude Michelet, Michel Peyramaure, Denis Tilliniac, Claude Fignol et le journaliste Alain Sacriste.

Le principe de cette collection est simple : n'oublier aucune commune et tendre à l'exhaustivité. Il ne s'agit pas seulement de signaler les hôtels-restaurants, mais aussi les tables d'hôtes, les bistrots à casse-croûte, les gîtes ruraux ou les campings. L'architecture paysanne aussi bien que l'église classique et le château historique, les activités économiques (la truffe, la fraise, la forêt, l'artisanat) au même titre que les légendes et histoires, les renseignements pratiques enfin, du bureau de poste à la location de VTT ou de planches à voile, ont leur place dans ces guides.

Le tout en format de poche pour un usage de terrain. Ce qui implique un choix très resserré. Un volume ne couvre pas plus de trois cantons. Deux sont déjà parus, l'un sur les confins aquitains (cantons d'Ayen, de Juillac, de Lubersac), l'autre sur la «Riviera limousine» (cantons de Beynat, de Beaulieu, de Meyssac). Au total, il y aura huit volumes sur le département. Ensuite, si l'expérience est concluante, elle pourrait être étendue à tout le Limousin.

G. C.

DÉBAT

UNE POLITIQUE POUR LE MONDE RURAL

par Roland Hureaux

IL est des problèmes dont on parle beaucoup mais qu'on ne résout jamais pour la bonne raison qu'on n'en fait pas, quoi qu'on en dise, une véritable priorité. Philippe Séguin l'a montré récemment à propos de l'emploi. On pourrait le dire aussi bien du développement rural.

Tout le monde reconnaît, certes, que *c'est un grave problème. Si Flaubert rééditait* aujourd'hui son *Dictionnaire des idées reçues,* à l'article «monde rural» il écrirait : *«Se lamenter sur son déclin»*. Mais la vérité est que la priorité de ces dernières années n'était pas le monde rural, mais le renforcement de nos grandes métropoles, afin de *rendre celles-ci, selon un concept discutable, «compétitives»* face aux autres métropoles de l'Europe. Ainsi pendant que la DATAR développait nos villes, la DIV (délégation interministérielle à la ville) en pansait les inévitables plaies.

Pour que le monde rural devienne enfin une *réelle priorité des pouvoirs publics,* il faut que ceux-ci se persuadent au moins de deux choses :

– D'abord que la France ne sera pas moins «compétitive» sur la scène internationale si elle s'efforce de maintenir son cachet historique de pays rural. Cela implique une certaine dispersion de sa population, et donc que l'on privilégie une croissance qualitative et non plus quantitative de nos grandes villes. Mais cela suppose surtout un grand pari politique : celui que la France préservera mieux son avenir en restant elle-même qu'en jouant les suiveurs dans la course à la concentration.

– Ensuite que l'objectif principal d'une politique du monde rural, qui est d'assurer la couverture économique et humaine de tout le pays, peut être atteint. Pour cela il faut sauver du naufrage les 40 % du territoire français qui se trouvent à l'écart des grandes villes *(ou en bord de mer, lequel* continue aussi d'attirer à lui la population). Or ces régions ne sont aujourd'hui peuplées que d'environ 5 millions d'habitants : il ne devrait pas être impossible à un grand pays comme le nôtre de les y maintenir à condition qu'il le veuille vraiment.

Un zonage à deux étages

Les moyens pour réaliser ces objectifs sont pour le plupart déjà connus. Ce qui importe, comme dans une offensive d'artillerie, est de les utiliser, non point à dose homéopathique, ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici, mais d'une manière suffisamment massive pour emporter le bastion.

Encore faut-il distinguer clairement les deux niveaux de problème :

– *Le premier concerne tout le territoire* rural au sens classique : c'est la question de l'occupation agricole et du quadrillage par les services, publics et privés.

– Le deuxième ne concerne que le monde rural dit «profond», celui qui se *trouve à l'écart des zones d'influence des* métropoles : c'est la question du peuplement, et donc principalement de l'emploi.

La distinction de ces deux niveaux pourrait d'ailleurs fonder, pour tout ce qui est *primes, crédits d'impôts, régime des services publics,* etc. un zonage à deux étages destiné à remplacer l'enchevêtrement de plus en plus complexe et de moins en moins lisible (zones PAT, FIDAR, zonage européen de l'objectif 5b, etc.) qui prévaut actuellement.

L'essentiel est l'emploi

L'agriculture ne peut plus prétendre assurer à elle seule le peuplement du territoire. Mais elle occupe l'espace : elle assure *en particulier la qualité inégalée des paysages ruraux français, patrimoine unique et* précieux dans un monde où les flux touristiques ne vont cesser de grossir. Le nombre d'agriculteurs est en chute libre, du fait non seulement du vieillissement de cette profession mais encore du découragement de *beaucoup de jeunes face aux incertitudes de* la réforme de la PAC et des négociations du GATT. Or, entre une France à 100 000 exploitations agricoles (ce qui suffirait sans nul doute à assurer la production actuelle mais serait un désastre humain et culturel) et une France à 500 000 exploitations *(objectif que l'on n'est déjà plus* assuré d'atteindre !), il faut choisir. Dans un pays qui compte les chômeurs par millions, le choix devrait être vite fait, sachant que les voies et moyens en termes de politique agricole en vue d'atteindre cet objectif doivent être choisis en conséquence.

En décidant de cesser le démantèlement des services publics en milieu rural, l'actuel gouvernement a pris une décision que des esprits trop subtils trouveront simpliste, mais qui est en réalité pleine de signification : ce faisant, l'Etat reconnaît que, par-delà les considérations purement économiques ou comptables, il a la responsabilité du long terme, en l'occurrence celle de maintenir quoi qu'il en coûte le quadrillage administratif de la France, venu du fond des âges. Cela ne suffira bien sûr pas, il faut encore alléger le fardeau des petits départements et des communes rurales qui assurent *pour le bénéfice de la nation* tout entière l'entretien de notre admirable réseau de chemins départementaux et communaux. Et il faut aussi prendre en compte les services privés, au moins aussi importants pour la population que les services publics : ainsi pourquoi ne pas instaurer une aide systématique aux commerçants qui assurent encore des tournées en milieu rural ?

Mais pour les zones les plus gravement menacées, l'essentiel est l'emploi. Il n'y a pas là non plus de remède miracle, d'autant plus que l'emploi est désormais un problème national et pas seulement géographique. Plus que des équipements lourds, qui seront réalisés de toutes les façons, mais pas partout et pas tout de suite, l'emploi dans les zones de faible densité est tributaire de l'initiative privée. Or notre politique d'aide à la création d'entreprise engagée dans les années 70 sous les auspices du commissariat à l'industrialisation du Massif central s'est, il faut bien le dire, diluée : malgré ou peut-être à cause de la prolifération *d'organismes divers qui prétendent l'aider,* il est toujours aussi difficile au créateur d'entreprise de s'orienter dans le maquis administratif et plus difficile encore d'obtenir un prêt bancaire. Il est de l'intérêt du pays de recréer un grand service public d'aide aux initiatives créatrices d'emploi *(pourquoi pas une société nationale de capital-risque garantie par l'Etat ?).* Il est de son intérêt également que ces initiatives soient «polarisées» vers le milieu rural par des avantages supplémentaires accordés à ceux qui s'y aventureront (des prêts, des exonérations et des crédits d'impôt plutôt que *des primes). Et, bien entendu, ce n'est pas* seulement l'artisanat et l'industrie qu'il faut appuyer mais aussi, de plus en plus, le secteur tertiaire, auquel s'ouvrent les perspectives neuves du télétravail.

Frapper vite et fort

A côté des emplois privés, on doit aussi considérer les emplois à financement public ou semi-public. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, ces emplois, dans le domaine de la santé, de l'enseignement, de *l'environnement, vont se développer au* cours des prochaines années. Leur dimension spatiale devra donc être prise en compte : c'est ce qu'on a commencé de faire avec la décentralisation des universités, qu'il faut, pour aller plus loin, étendre à l'enseignement général. C'est ce que l'on *doit entreprendre d'urgence en matière de* politique de la santé ou de la vieillesse (d'autant plus que la population française va vieillir et que les déplacements des personnes âgées constituent une donnée démographique essentielle).

Telles sont les différentes orientations *que pourrait prendre une action volontariste* en faveur du monde rural. Nous n'avons pas évoqué la question rebattue des structures communales. Quitte à aller à l'encontre des idées reçues, nous dirons qu'elle ne touche pas au fond du sujet : les initiatives privées, ressort essentiel du développement local, *n'ont que faire des structures publiques.* Il importe néanmoins de mettre fin à cette absurdité qui amène l'Etat à donner 2,50 francs aux habitants des grandes villes au titre de la dotation globale de fonctionnement des communes, quand il ne donne que 1 franc à ceux des communes rurales. Sans constituer une révolution, cet ajustement aurait une haute valeur symbolique. De ce qui précède, il ressort que bien entendu c'est d'abord à l'Etat d'agir, car c'est d'un problème national qu'il s'agit : il faut qu'il le fasse avant qu'il ne soit trop tard. En frappant vite et fort.

▶ Roland Hureaux est l'auteur de l'ouvrage *Un avenir pour le monde rural*. Editions Pouvoirs locaux, 2, rue des Longs-Prés, 92100 Boulogne-Billancourt ; 162 pages, 140 F.

COURRIER

Le «retour» des Russes blancs

Dans l'article relatif aux communautés étrangères de Paris, intitulé «Le rêve du melting-pot» (*le Monde* daté 30-31 mai), vous évoquez le cas des Russes blancs. Ces «étrangers», pourtant Parisiens depuis des décennies, ont bouclé leurs valises après la guerre pour rentrer «au pays». J'appelle simplement votre attention sur le fait que 500 réfugiés russes seulement, sur une communauté de près de 100 000 personnes, ont quitté le territoire français pour l'Union soviétique, en bénéficiant, si j'ose dire, de la loi d'amnistie promulguée par Staline. Pour la quasi-totalité d'entre eux, ces réfugiés russes sont partis directement *pour les camps sibériens, sans* même que leur train s'arrête à Moscou...

MICHEL VASSILIEFF
Guadeloupe

Créer un département basque ?

Le projet d'un département basque est à nouveau évoqué. Malgré les bonnes intentions de ceux qui le préconisent, j'estime, en tant que citoyen du département actuel des Pyrénées-Atlantiques, que séparer administrativement les Basques des Béarnais, avec qui ils vivent en parfaite harmonie depuis la nuit des temps, serait une grave erreur.

Je note d'abord que ce serait la *première fois que la République* créerait un département sur une base supposée ethnique. Ce serait très grave : pourquoi pas un département franc salien, un département allobroge, un département celtique, un département *alaman, un département arverne* (à bien séparer des Burgondes à l'est), etc. ?

Ensuite, cette séparation ethnique, déjà moralement dangereuse en soi, voire vaguement raciste (que penseraient les habi*tants non basques du Pays basque* dans des villes comme Biarritz ?), reposerait sur une erreur ethnographique.

Si le Pays basque est bien le siège d'une culture extraordinaire et tout à fait unique, par sa langue *et ses coutumes, les* travaux du docteur Ruffié sur les groupes sanguins ont démontré qu'en fait mes ancêtres béarnais étaient aussi des Basques («Vascons») qui ont été progressivement romanisés, comme l'avaient été, de proche en proche, les Bigourdans, les Gascons (mot doublet de «Basque»), lesquels parlent pourtant «occitan» comme les Béarnais et en fait tous les Aquitains, dont le type physique ne se distingue pas de celui des Basques. Il s'agit dans tous les cas d'Euskariens romanisés, il y a mille cinq cents ans.

Alors, vouloir faire du réduit basque (la partie ouest du département des Pyrénées-Atlantiques) une réserve ethnologique administrativement distincte serait autant une erreur scientifique qu'une mesure vexatoire dans un pays, la France, qui n'a jamais considéré ses provinces en termes de tribus ou de minorités et qui doit continuer.

J'ajouterai que la limite entre les deux départements qu'il s'agirait de découper – Pays basque et Béarn – est moins simple à définir qu'il n'y paraît. C'est ainsi que le village béarnais d'Esuquiüle, dans le canton d'Oloron, est en fait peuplé de Basques, et respecte les traditions basques tandis qu'en pleine Euskadi le village de Labastide-Clairence ne parle que gascon. De même, la basse vallée de l'Adour, théoriquement basque, ne parle aussi que le gascon landais. Et malgré tout, il n'y a jamais eu, à ma connaissance, de Bas-Pyrénéen, le moindre commencement de début d'animosité entre ces villages et leurs voisins : beaucoup *de sympathie au contraire, car il* existe un véritable patriotisme local bas-pyrénéen, jadis entretenu par la camaraderie de régiment de ceux du 18e régiment d'infanterie (dont Basques et Béarnais étaient si fiers), et toujours vivace.

JEAN HOURCADE
Pau

L'expérience de Toulouse

La lecture des articles consacrés, dans le supplément «Heures locales», à la mise en service du métro à Toulouse (*le Monde* daté 20-21 juin) m'amène à formuler quelques remarques, notamment en ce qui concerne l'indication fournie par Alain Faujas sur la Ville rose : *«la construction de rocades autoroutières pour dissuader le flux motorisé de pénétrer dans le centre»*.

La politique suivie en la *matière peut apparaître* contradictoire dans la mesure ou l'on a poursuivi simultanément depuis plus de vingt ans la construction de parkings presque tous souterrains en centre ville.

A l'heure actuelle, six parkings *sont en construction, ce qui* portera leur nombre total sans doute à quinze. Il est évident qu'à 17 heures, le départ de milliers de véhicules à la sortie des bureaux, dans des voies et rues qu'il a été impossible d'élargir, malgré les efforts poursuivis, illustre la montée inexorable de la marée automobile.

Peut-être une politique de parkings périphériques et de liaison avec le centre par des transports en commun aurait pu être envisagée.

L'expérience de la première ligne de métro révélera si les espoirs de désengorgement se concrétisent.

ALBERT VIALA
Toulouse

CHARTRES

Entre deux siècles

BIEN sûr on peut, comme ces élèves de troisième du quartier périphérique de la Madeleine, feindre de l'ignorer, jouer les indifférents. A chacun ses repères – collège, stade, gymnase ou centre commercial. A chacun «sa» cathédrale.

Chartres ne peut s'en défaire. Comme un nez vissé au milieu de la figure. Comme un panache blanc qui rallie la campagne. Henri IV ne s'y fit-il pas couronner? Et son cheval, d'impatience et de fougue, ne creusa-t-il pas le pavé du chœur? C'est un fait. «Elle» s'impose, «elle» domine, «elle» écrase. Flèches irréprochables, comme disait Péguy, vieilles pierres de Berchères plusieurs fois centenaires, vieux calcaires jaunis, gargouilles monstrueuses, saintes statues, figures royales et vitraux enchanteurs. Entrez dans la nef bleutée, messieurs mesdames, pauvres pèlerins, qui êtes 1,4 million chaque année : un millénaire (ou presque) vous contemple.

Chartres se voit de loin. A 10 kilomètres, perdue dans les blés, au milieu de ces autres cathédrales que sont les silos, assise sur une mer de plis beaucerons donnant bien 80 quintaux à l'hectare. On l'aperçoit dans la foulée de l'Océane qui, venant de Paris, trace vers l'Ouest à vive allure. Trompe-l'œil. Chartres est un roc, un cap, un pic. D'ailleurs, n'est pas chartrain qui veut, mais bien qui peut arpenter les tertres de la ville, où l'escalier s'impose.



Chartres, sa cathédrale, son ancien séminaire, surplombent une vallée verte méconnue : les bords de l'Eure. Les amoureux et les retraités (anciens agriculteurs ou fonctionnaires) s'y promènent le dimanche, les pêcheurs y taquinent le goujon, quand les touristes n'osent quitter les sommets, le parvis, le musée, l'ancien palais épiscopal et tout juste s'aventurer aux abords de la trentaine d'édifices religieux que compte la ville : église Saint-Pierre, chapelle Saint-Aignan, collégiale Saint-André ou même église Sainte-Foy, où tout s'achète et tout se vend. Ici, adjugé, l'autel est celui de la salle des ventes, très prisée des Parisiens.

Il y a, en bas, aux confins de la basse ville, une «petite Venise», on aurait dit un petit «Cambridge». De vieux et larges ponts, si bas qu'on n'ose croire qu'il fut des Vikings et d'honnêtes marchands pour naviguer ici! Et là d'anciens lavoirs, vieilles tanneries et meuneries-niches à canards. Au treizième siècle et bien avant, jusques aux Carnutes, la vie de Chartres coulait ainsi, active, au bord de la rivière.

Les efforts, on le sent, ont porté sur le cadre de vie. Confortant, à souhait, l'aspect provincial. A deux pas du parvis, le centre piétonnier, «triangle d'or» des commerçants – rue du Bois-Merrain, rue du Soleil-d'Or, rue de la Tonnellerie, – attire le chaland et quelques touristes égarés. Marché aux fleurs, place Marceau. Aux légumes, place Billard. Monuments et façades à pignons et oeils-de-bœuf ont été soigneusement «étiquetés». Ici «la Maison au saumon», là le logis «du docteur Huve». La vieille ville est contenue par un boulevard circulaire, où s'accrochent d'anciennes bâtisses républicaines : écoles, lycée ou théâtre.

Mais Chartres, 40 000 habitants, n'a pas oublié ses quartiers : Rechèvres, derrière la gare, pavillonnaire, mais aussi et surtout Beaulieu ou la Madeleine, à l'est, où s'est étendue la ville après-guerre accueillant tout à trac l'exode rural, les rapatriés et le boom nataliste. Certains quartiers ont été réhabilités, les autres vont bientôt l'être. *«On s'amuse bien»*, disent les élèves de troisième de la Madeleine. Quand deux d'entre eux avouent s'ennuyer. Mal (commun) des cités.

Développement social des quartiers (DSQ), mobilier urbain, Maison pour tous, équipements sportifs : beaucoup a été fait pour éviter les ghettos, *«pour éviter Dreux»*. Beaulieu, plus ancienne, aligne ses balcons et une armée d'antennes paraboliques. La cité est plus souriante que la Madeleine, où les barres bétonnées se sont étendues non loin d'un gigantesque centre commercial, dans les années 70. La tour centrale, jadis, faisait parler d'elle, baptisée «tour des célibataires» en raison des studios et des deux-pièces qu'elle abritait. Mais il n'y a plus guère qu'à « Batna-Constantine», dans les hauts de Chartres, où la misère est criante : vieux logements ouvriers issus de plans d'urgence dans les années 50, taudis sans sanitaires, heureusement en reconstruction.

Plus au centre, une fonderie a été rachetée, voilà une dizaine d'années, et rasée. Il y a là de grands espaces verts, pour joueurs de golf très amateurs, pour chiens en balade, pour enfants pas très sages. Et puis, en pleine ville... une prairie, où paissent encore une dizaine de vaches laitières. *« Une rareté*, explique Jack Pichon, vétérinaire, *Il reste tout juste quatre cents bovins dans un périmètre de 15 kilomètres»*. Le dernier troupeau de moutons a disparu en 1988. Le mouton, ça eût payé, mais ça ne paie plus.

Comment, d'ailleurs, oublier la campagne? La cathédrale étend son ombre sur le Thymerais-Drouais, le Perche, le faux Perche et la Beauce dunoise. Un vent à décorner les bœufs y dépose au printemps, dans le creux des arcs-boutants, une nuée de pollens champêtres. Si bien que, peu avant les moissons, l'imposant édifice se couvre d'herbes folles et de fleurs sauvages.

Préfecture d'Eure-et-Loir, Chartres la campagnarde vit mal sa proximité parisienne. A une heure dela capitale par l'autoroute (deux heures suivant les embouteillages...), l'agglomération de 85 000 habitants, qui est constituée depuis moins d'un an en district, sent flotter sur elle l'air de la grande banlieue. Même si – TGV oblige – les trains express se sont faits plus rares. Ainsi, chaque jour, 26 000 habitants d'Eure-et-Loir (18 % de la population active), dont 5 000 Chartrains, quittent le département, happés par le Nord-Est.

Qu'elle le veuille ou non, Chartres-la-belle a le «cul entre deux chaises». Voire trois ou quatre. *«Quand je parle justice, je m'adresse à la cour d'appel de Versailles*, explique Georges Lemoine, maire depuis 1977, ancien secrétaire d'Etat du premier septennat mitterrandien. *S'il s'agit d'éducation, au rectorat d'Orléans. S'il s'agit du bassin d'emploi, à Rouen!»*. Bien des Chartrains se pincent donc pour s'assurer de la réalité régionale. Il n'y a guère plus que les céréales – et encore – pour emprunter au ralenti l'ancienne voie ferrée entre Orléans et Chartres. Quant à la nationale 154, c'est un poème pour qui souhaite se rendre par la route à Orléans (70 km) ou à Dreux, au nord (35 km). Trois aires de dépassement viendront prochainement calmer les nerfs des automobilistes.

Chartres vit ainsi, suspendue, par exemple, à la Carte orange. La municipalité est plutôt pour, qui lorgne sur le développement de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les conseils général et régional tout à fait contre. *«On ne veut pas devenir le dortoir de Paris!»*, s'insurge Martial Taugourdeau (RPR), président du conseil général. Les étudiants, eux, sauf à faire du japonais, pour déroger à la règle, n'ont pas le choix. Direction Orléans ou Tours, notamment pour «faire» pharmacie ou médecine. Et c'est un chemin de croix qui commence : *«On prend le train à Châteaudun, ou on passe par le Mans. Il existe aussi une variante par Orléans»*, explique sans rire une étudiante en première année de droit. *«Bref, on se débrouille souvent entre copains.»*

Avec son projet de Centre international médiéval, le maire rêve de transformer sa ville en cité-symbole de l'époque des bâtisseurs de cathédrales

Et c'est là un autre bât qui blesse. Y a-t-il, à Chartres, pour un jeune, une vie après le lycée? Sauf à se plonger dans les transports et la *logistique*, donc à lorgner sur l'un des quatre départements de l'institut universitaire de technologie, non. En Eure-et-Loire, les formations supérieures offrent à peine 600 places à plus de 3 000 bacheliers généraux et technologiques. L'avenir est ailleurs. Et pour Chartres, il tient en quatre lettres : DEUG. Sciences et droit de préférence. L'ancienne cité médiévale se souvient-elle encore de ses prestigieuses écoles médiévales, ternies par l'avènement de la Sorbonne ? Patience.

Il faudra aussi attendre pour voir enfin Chartres sortir d'un certain ronronnement économique et voir fleurir, notamment, le «jardin d'entreprises» en bordure de ville et d'autoroute. Lancé par la municipalité en 1991, ce projet *high tech* et futuriste est destiné à relancer dans les quinze ou vingt prochaines années l'activité économique chartraine. 300 hectares de zones d'activité, dont 40 de parc urbain, s'organisant autour d'un «long cours», une radiale assurant le mieux-vivre et la convivialité bordée d'espaces sportifs, de restaurants, de services et commerces en tous genres. La précédente zone industrielle datait, il est vrai, d'il y a vingt-cinq ans.

Pour l'instant le «jardin» n'est qu'une jachère, un ancien champ de munitions. Mais déjà une première entreprise a signé, apportant avec elle 500 emplois. Grossissant les rangs des entreprises en place solidement implantées : les assurances du groupe Azur, les parfums Paco Rabane et Guerlain, le secteur de la parachimie-pharmacie, de l'électricité-électronique et, petit dernier, le géant du «bâtiment» ludique, Lego. *«Chartres a indéniablement les capacités de développer l'emploi»*, estime Bertrand Hiaux, président de la chambre de commerce et d'industrie. Le chômage, ici, est inférieur à la moyenne nationale.

Mais si Chartres, et surtout son maire, voit loin, c'est sans doute aussi pour mieux se retourner sur le passé. Amoureux des symboles et des noms qui ont «fait» la réputation de la ville (Fulbert, évêque bâtisseur; Marceau, vaillant général révolutionnaire, Jean Moulin, préfet héroïque), George Lemoine (PS) voit grand. Pas pour n'importe quoi cependant. Pas pour le théâtre, par exemple, qui, contrairement aux engagements de son équipe, aurait dû être transformé en Scène nationale (ou centre d'action culturelle) et qui, curieusement, a coûté l'an passé sa délégation aux affaires culturelles à l'une de ses adjointes les plus en vue, Maryvonne Radix, conseillère générale et conseillère régionale (PS). Mais ce n'est là, sans doute, que règlements de comptes locaux.

Non. Georges Lemoine, tel saint Bernard prêchant la croisade, veut s'attaquer au patrimoine. Pour la bonne cause s'entend. A la cathédrale, classée par l'UNESCO, à sa mise en valeur, et aux fouilles archéologiques béantes qui s'étalent devant le prestigieux édifice. Il exhibe de ses cartons une petite maquette, rendue publique voilà deux mois. Un projet, «son» projet et qui doit prendre sa signification *«au seuil du millénaire»* : le Centre international médiéval doit faire de Chartres le point de chute incontesté pour la grande époque des bâtisseurs de cathédrales. Comme Versailles peut l'être pour le Grand Siècle, ou les châteaux de la Loire pour la Renaissance. Il doit aussi remodeler le centre historique, chasser les voitures du parvis encombré et redonner vie au quartier.

Mais si l'étude de faisabilité table sur 800 000 visiteurs potentiels annuellement, reste à financer les rêves. L'architecte, Pierre Berger, aurait évalué son projet à 140 millions de francs (pour les seuls investissements). Qui pourraient provenir, selon M. Lemoine, pour moitié de l'Etat, pour moitié à parts égales de la région, du département et de la ville. Ainsi, explique *Notre ville*, le bulletin municipal de mai 1993, *«la ville sollicitera des partenaires : Etat, région, département. On saura alors si les décideurs d'aujourd'hui ont la volonté de léguer à leurs descendants un héritage plus gratifiant qu'une usine de destruction des ordures, qui coûte à peu près le même prix»*. Voilà les «partenaires» prévenus. Ils auront donc compris, eux, que le maire de Chartres travaille, lui, pour la postérité.

Jean-Michel Dumay

Prochain article : CHAMONIX

Malcolm et les mystères

Silhouette élancée, la soixantaine, grande classe, pliant régulièrement vers l'arrière, avec la souplesse du roseau, l'homme a indéniablement l'allure *british*. Il a l'accent et surtout – ça ne trompe pas – il lit le *Daily Telegraph*. Malcolm B. Miller est donc anglais, très anglais, mais Chartrain de cœur et d'adoption.

Etudiant à l'université de Durham dans les années 50, Malcolm Miller «tombe» sur la cathédrale de Chartres en 1958. Coup de foudre. Dès lors, il ne la quitte plus, elle ne le quitte plus. Séduit par l'architecture, les cent soixante-treize vitraux et cette lumière tamisée, rare, qui lèche à la fin des journées de l'été le portail nord, il devient guide. De ces guides qui décuplent la force et la richesse d'un lieu.

«Plus j'avance, plus la cathédrale m'intrigue. Trente-six années à l'observer et toujours plus de mystère», explique-t-il, philosophe. *«J'ai appris qu'en approfondissant ses connaissances, on devient en fait conscient de sa propre ignorance.»* Un doigt en permanence levé, ici pointant l'arbre de Jessé, là le déambulatoire, ou ralliant un petit groupe, Malcolm B. Miller arpente son *«université»*, *«un livre ouvert»*, *«la plus belle salle de classe»*. *«Mais je ne sais jamais qui sont les élèves!»*

La cathédrale accueille ainsi près d'un million et demi de visiteurs chaque année. Les deux tiers sont étrangers. On y vient en famille, de trente à quarante-cinq minutes, sans guide, de préférence, pour voir *«le monument historique»*. Un touriste sur dix choisit d'y venir pour des motifs religieux. Ce sont là visites de passage, car les touristes ne couchent pas à Chartres. La moitié seulement d'entre eux y déjeunent. Les amoureux du lieu, comme Mac, sont nombreux. Pour diverses raisons. L'évêque, Mgr Jacques Perrier, voit arriver en masse de fidèles pèlerins, étudiants aux Rameaux, plutôt traditionalistes à la Pentecôte. *«Jadis, je les voyais partir!»*, dit-il en ancien curé de Notre-Dame... de Paris. Les Amis de la cathédrale s'ingénient à trouver des fonds pour apporter un soutien supplémentaire à la restauration. Jacques Loire, maître verrier, qui participe parfois à la restauration des œuvres, a une préférence pour le déambulatoire. Un vitrail un peu plus sombre que les autres. Il démythifie : *«Le bleu de Chartres? Un bleu qui peut se recréer artificiellement. Mais qu'est-ce qui compte, retrouver la couleur, la cendre qui a été utilisée jadis, ou le temps qui a fait son œuvre sur le verre?»*

Qui a dit mystère? Malcolm Miller éclate de rire quand on y songe. *«Un chanoine, un 24 juin, a eu l'idée de faire un trou dans un vitrail et de planter un clou au sol à midi, là où la lumière frappe le pavé. Et, depuis, tout le monde vient ici voir le clou comme s'il s'agissait d'un miracle.»* Assurément, pour l'humble guide, les mystères sont ailleurs.

«Et ma plus grande joie, dit-il, *c'est de faire partager les jardins et d'ouvrir les portes.»* Celles d'un lieu où bruissent mille confidences et chuchotements : *«... Portail royal, datant des XIIe et XIIIe siècles, dont les statues-colonnes, de chaque côté des trois portes... Que belle! ... Vitraux du XIIe... quand en pleine travée... de la Vierge noire... j'ai dit à la cousine... de la Belle-Verrière... que dans la crypte... n'oubliez pas... attention à la marche... le guide.»*

J.-M. Dy

Chiffres

■ Préfecture du département d'Eure-et-Loir, Chartres compte 39 595 habitants.

■ L'agglomération, qui réunit neuf communes, compte 85 933 habitants et se situe au soixante-quatrième rang du classement effectué par l'INSEE des cent premières agglomérations de France métropolitaine.

■ Résultats des élections municipales du 12 mars 1989 :

I., 21 756; V., 13 982; A., 35,73 %; E., 13 620.

PS (Lemoine, m., d.), 7 774 (57,07 %), 31 élus (15 PS, 1 MRG, 15 div. g.).

Union droite (Chauvin, div. d.), 3 694 (26,38 %), 5 élus (1 UDF-CDS, 1 UDF-PR, 3 div. d.)

RPR diss. (Lefièvre), 1 383 (10,15 %), 2 élus (2 RPR).

PC (Essirard), 869 (6,38 %), 1 élu (1 PC).

■ Résultats du référendum sur l'Union européenne du 20 septembre 1992 :

I., 21 405; V., 14 989; A., 29,99 %; E., 14 625.

Oui........ 7 916 (54,11 %)

Non........ 6 710 (45,88 %)

• Dans la série «Cités», le Monde a déjà publié : *Arras* (daté 15-16 novembre 1992); *Saint-Malo* (22-23 novembre); *Mâcon* (29-30 novembre); *Perpignan* (6-7 décembre); *La Rochelle* (13-14 décembre); *Rodez* (20-21 décembre); *Lisieux* (27-28 décembre); *Valenciennes* (3-4 janvier 1993); *Aurillac* (10-11 janvier); *Troyes* (17-18 janvier); *Tulle* (24-25 janvier); *Blois* (31 janvier-1er février); *Albertville* (7-8 février); *Angers* (14-15 février); *Périgueux* (21-22 février); *Vesoul* (28 février-1er mars); *Bastia* (7-8 mars); *Thionville* (14-15 mars); *Arles* (21-22 mars); *Colmar* (28-29 mars), *Le Havre* (4-5 avril), *Saint-Quentin* (11-12 avril), *Auxerre* (18-19 avril), *Carcassonne* (25-26 avril), *Versailles* (9-10 mai), *Calais* (16-17 mai), *Annecy* (23-24 mai), *Bayonne* (30-31 mai), *Dôle* (6-7 juin), *Bègles* (13-14 juin), *Roanne* (20-21 juin) et *Saint-Brieuc* (27-28 juin).

